

SUITE DE L'HISTOIRE GENERALE DES VOYAGES.

TOME LXVI.

SUITE DE L'HISTOIRE GENERALE DES VOYAGES,

OU DE

LA NOUVELLE COLLECTION DE TOUTES LES RELATIONS DE VOYAGES PAR MER ET PAR TERRE,

Qui ont été publiées jusqu'à présent dans les différentes Langues de toutes les Nations connues, &c.

TOME LXVI.

Contenant les Restitutions & les Additions de l'Edition de Hollande,

POUR SERVIR DE SUPPLEMENT A L'EDITION DE PARIS.



A PARIS,
Chez ROZET Libraire, rue S. Severin; au coin de la rue Zacharie, à la Rose d'or.

M. DCC. LXVI.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

ERRATA
POUR LE TOME LXVI.

Tome LXVI, pag 59, au bas de la page, ligne derniere, on lit, *Tome IX, page 195*; liſez: *Tome XXXIV, page 57*.

—— Page 92, à la Note (19), au bas de la page, on lit: *voyez au Tome IX, la relation du P. de Fontenay*, il faut lire: *voyez au Tome XXXIV, in-12, la relation, &c.*

—— Page 120, à l'* au bas de la page, on lit: *au Tome X*; liſez: *au Tome XXXIX, in-12.*

—— Page 172, au bas de la page; à la note 1, on lit: *voyez ci-deſſus page 139 & Tome IX, page 195*; il faut lire: *voyez ci-deſſus page 59 & Tome XXXIV, page 57*.

—— Page 186, dans la note (4), ligne 5, de la deuxieme Colonne, on lit, *voyez ci-deſſus page 125, & Tome IX, page 137*; il faut lire: *voyez ci-devant page 13, & Tome XXXIII, page 377*.

—— Page 192, ligne 4, *Pour la page 316*; liſez: *pour la page 395, du Tome XXXIV*.

—— Page 201, au bas de la page, à la derniere ligne de la note (4), on lit : *voyez Tome IX, page* 262 ; il faut lire: *voyez le Tome XXXIV, page* 242.

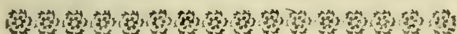
—— Page 207, ligne 13, *pour la page* 352 ; lisez : *pour la page* 496, *du Tome XXXIV*.

—— Page 208, au bas de la page à la note (1), on lit : *voyez Tome IX, page* 345 ; il faut lire : *voyez Tome XXXIV, page* 478.

SUPPLÉMENT



SUPPLEMENT A L'HISTOIRE *GENERALE* DES VOYAGES.



SUPPLEMENT

Pour le Tome XXXIV. in-12. tiré du Tome XII de l'Edition Hollandoise.

EXTRAIT DES VOYAGES DU COMTE DE FORBIN.

Pour la page 168.

FORBIN. 1685. Introduction.



E seroit vouloir jetter un voile sur la vérité, & montrer les choses seulement du beau côté, que de supprimer cette partie des Mémoires du

FORBIN. 1685.

Comte de *Forbin*, qui regarde Siam ; à moins qu'on ne se crût en droit de refuser à ce célebre Marin, l'un des Conducteurs de l'Escadre du Chevalier de Chaumont aux Indes, la même confiance qu'au Pere Tachard & à l'Abbé de Choisy, dont les relations ne s'accordent pas avec la sienne. Sans doute M. l'Abbé Prevost, qui exalte, en toutes occasions, l'exactitude & la bonne foi des Ministres de l'Evangile, n'aura pas hésité de leur donner la préférence. Cependant l'Abbé *Guyon* (1), qui avoit le même intérêt à soutenir le crédit des personnes de leur état commun, déclare » qu'il s'étoit informé du caractère de » M. de Forbin auprès de quelques » Officiers de Marine qui avoient servi » avec lui, ou d'autres qui le con» noissoient d'ailleurs ; & qu'on le lui » avoit dépeint comme un homme » *franc & sincere*, qui n'avoit pas » d'autre défaut que de relever peut» être un peu trop la gloire de ses » exploits. » C'est à la faveur de ce témoignage, que nous allons produire ici l'extrait des Mémoires du Comte

(1) Histoire des Indes Orient. Anc. & Mod. Part. II. pag. 151.

de Forbin, qui étant demeuré encore deux ans à Siam, depuis l'arrivée du Chevalier de Chaumont jusqu'au départ de M. de Ceberet, nous apprend en même-tems ce qui se passa de plus remarquable pendant le séjour des François dans ce Royaume (2).

FORBIN 1685.

On ne s'arrêtera point sur les évenemens particuliers de la route jusqu'à Siam, parce que le récit de l'Auteur n'ajoute ni ne diminue rien à ce qu'on a déja lû dans la premiere relation de Tachard. Seulement il remarque, à l'occasion des difficultés pour le salut, à Batavia » qu'il ne sait où ce Pere » a pris tout ce qu'il dit sur cet article, » jusqu'à compter les coups de canon » qui furent tirés ; tandis qu'il avoit » été arrêté qu'on ne salueroit de part » ni d'autre. » L'Abbé de Choisy assure la même chose que le Pere Tachard ; & cependant le Comte de Forbin devoit le savoir, puisque c'est lui qui fut employé à traiter de l'affaire avec le Gouverneur Hollandois.

Erreurs que l'Auteur reproche au Pere Tachard & à l'Abbé de Choisy.

Mais ce n'est pas l'endroit où le

Il ne trouve que de la misere, où les autres n'ont vû que des richesses,

(2) C'est la raison qui nous a fait placer ici cet extrait, à la suite de la relation du second voyage de Tachard, avec qui l'Auteur revint en France.

FORBIN. 1685.

Comte de Forbin differe le plus de ces deux Auteurs. C'eſt principalement ſur les richeſſes de Siam, que la comparaiſon de ſon récit doit paroître intéreſſante. Il y prépare d'abord ſes lecteurs par une remarque générale en ces termes : » Je dirai franchement, que j'ai » été ſurpris, plus d'une fois, que » l'Abbé de Choiſy & le Pere Tachard, » qui ont fait le voyage avec moi, » & qui ont vû les mêmes choſes que » moi, ſemblent s'être accordés pour » donner au public, ſur le Royaume » de Siam, des idées ſi brillantes, » & ſi peu conformes à la vérité. Il eſt » vrai que n'y ayant demeuré que peu » de mois ; & M. Conſtance, premier » Miniſtre, ayant intérêt de les éblouir, » ils ne virent dans ce Royaume » que ce qu'il y avoit de plus propre à » en impoſer. Mais, après tout, il faut » qu'ils aient été étrangement prévenus, pour n'y avoir pas apperçû la » miſere qui ſe manifeſte par-tout, à » tel point qu'elle ſaute aux yeux, » & qu'il eſt impoſſible de ne la pas » voir. »

Ce qu'il rencontre ſur ſa route à Bancok.

On a lû dans la premiere relation de Tachard (*), qu'à l'arrivée de l'eſcadre

(*) Page 137.

à la Barre de Siam, l'Auteur fut dépêché pour accompagner, jusqu'à Bancok, M. le Vachet, qui en alloit porter la nouvelle au Roi de Siam & à ses Ministres. La description qu'il fait de cette route mérite, par sa naïveté, d'être rapportée dans ses propres termes : » La nuit nous surprit, dit-il, » à l'entrée de la riviere ; & la marée, » qui est fort haute dans ce pays, » devenant contraire, nous fûmes » obligés de relâcher. En abordant, » nous vîmes trois ou quatre petites » maisons de joncs, couvertes de feuilles de palmier, où M. le Vachet me » dit que le Gouverneur de la Barre faisoit sa demeure. Dans l'une de ces » maisons, nous trouvâmes trois ou » quatre Siamois assis à terre, les jambes » croisées sous le corps, ruminans » comme des bœufs, sans souliers, sans » bas, sans chapeau, & n'ayant sur tout » le corps qu'une simple toile pour couvrir leur nudité. Le reste de la maison » étoit aussi pauvre qu'eux. Je n'y vis » ni chaises, ni meubles. En entrant, » je demandai où étoit le Gouverneur. » Un de la troupe répondit, *c'est moi.* » Cette premiere vûe rabattit beaucoup » des idées que je m'étois formées

FORBIN. 1685.

FORBIN. 1685.

» de Siam ; cependant j'avois grand » appétit ; je demandai à manger : ce » bon Gouverneur me préſenta du riz ; » je voulus ſavoir s'il n'avoit pas autre » choſe ; il me répondit *amay*, c'eſt-à-» dire *non*. C'eſt ainſi que nous fûmes » régalés en abordant. La marée étant » devenue favorable, nous nous rem-» barquâmes, pour continuer notre » route, en remontant la riviere. Nous » fîmes pour le moins douze lieues, » ſans découvrir d'autres objets, que » quelques méchantes cabanes comme » celles de la Barre. Le lendemain au » ſoir, nous arrivâmes à Bancok, dont » le Gouverneur, Turc de Nation, » un peu mieux logé que celui de la » Barre, nous donna un aſſez mauvais » ſouper à la Turque. On nous ſervit » du *ſorbec* pour toute boiſſon. Je ne » m'accommodois guère de la nourri-» ture ; mais il fallut prendre patience. » Le lendemain matin, M. le Vachet » ſe mit dans un balon, pour ſe rendre » à Siam, tandis que je rentrai dans no-» tre canot pour retourner au Vaiſſeau. » Avant que de partir, je demandai au » Gouverneur, ſi pour de l'argent, on » ne pouvoit pas avoir des herbes, des » fruits & quelques autres rafraî-

» chiſſemens. Il me répondit *amay*. Nos » gens, qui attendoient de mes nouvelles avec la derniere impatience, » me crierent, du plus loin qu'ils me » virent, ſi j'apportois des rafraîchiſſemens. *Amay*, leur répondis-je, ſi » ce n'eſt des piquûres de moſquites, » qui nous ont perſécutés pendant toute » notre courſe (3) ».

FORBIN. 1685.

Maiſons mouvantes pour les François.

Ces maiſons fort propres & magnifiquement meublées, qui, dans le langage du Pere Tachard (4), furent élevées, de diſtance en diſtance, ſur le bord de la riviere, pour loger l'Ambaſſadeur & ſa ſuite, n'étoient, ſuivant Forbin, que des cabanes de joncs, doublées de groſſe toile peinte. Ces maiſons étoient mouvantes. Dès que l'Ambaſſadeur & ceux de ſa ſuite en étoient ſortis on les démontoit, & elles ſervoient alternativement pour le lendemain Dans ce mouvement continuel on approcha de la Capitale, dont l'Auteur ne fait pas une deſcription plus magnifique.

Ce que c'eſt que la prétendue Ville de Siam.

» Je ne ſaurois m'empêcher, dit-il, » de relever encore ici une bevue de

(3) Comparez cette deſcription avec celle que Tachard fait de la même route.

(4) *Ibid.*

FORBIN. 1685.

» nos faiſeurs de Relations. Ils parlent, à tout bout de champ, d'une » prétendue Ville de Siam, qu'ils » appellent la Capitale du Royaume, » qu'ils ne font guère moins grande » que Paris; & qu'ils embelliſſent » comme il leur plaît. Ce qu'il y a » de bien certain, c'eſt que cette » Ville ne ſubſiſta jamais que dans » leur imagination; que le Royaume de Siam n'a d'autre Capitale » que *Odia* ou *Joudia*, & que celle-ci eſt à peine comparable, pour la » grandeur, à ce que nous avons en » France de Villes du quatriéme ou » du cinquiéme ordre.

Ses édifices. » La maiſon qu'on avoit préparée » pour loger l'Ambaſſadeur, étoit de » brique, petite & mal bâtie, quoique ce fût la plus belle de la Ville. Car on ne doit pas compter de » trouver, dans le Royaume de Siam, » des Palais qui répondent à la magnificence des nôtres. Celui du Roi eſt » fort vaſte, mais ſans proportion & » ſans goût. Tout le reſte de la Ville, qui eſt très-mauſſade, n'eſt » compoſé que de maiſons de bois » ou de joncs, ſi l'on excepte une » ſeule rue d'environ deux cens mai-

» sons, assez petites, bâties de brique, & à un seul étage. Ce sont les Maures & les Chinois qui les occupent. Pour les Pagodes, elles sont de brique, & ressemblent assez à nos Eglises. Les maisons des Talapoins, qui sont les Moines du Pays, ne sont que de bois, non plus que les autres ».

FORBIN. 1685.

Le Roi de Siam veut retenir l'Auteur auprès de lui.

Il n'y a rien à recueillir du détail où l'Auteur entre au sujet de la premiere audience du Chevalier de Chaumont. Son emploi de Major de l'Ambassade lui ayant souvent procuré l'occasion de paroître à la Cour, pour traiter du cérémonial, qui est fort fatigant dans ce Pays, le Roi conçut tant d'estime pour lui, qu'il souhaita de le retenir auprès de sa personne. M. Constance, qui ne demandoit pas mieux, sut adroitement fortifier les dispositions du Prince. Il reçut ordre d'en parler à l'Ambassadeur, qui répondit qu'il n'étoit pas le maître de la destination d'un Officier du Roi, surtout d'une naissance aussi distinguée que le Chevalier de Forbin. Ce refus ne fit que redoubler l'empressement de M. Constance. Après bien des raisons dites de part & d'au-

FORBIN. 1685.

tre, il déclara enfin que le Roi vouloit absolument retenir le Chevalier en ôtage.

L'Ambassadeur de France lui ordonne de rester.

Ce discours étonna M. de Chaumont, qui ne voyant plus de jour au départ de l'Auteur, concerta avec M. Constance & l'Abbé de Choisy, les moyens de le faire consentir aux intentions du Monarque. En vain lui promit-on de le faire *Grand-Amiral*, *Général des Armées du Roi*, & *Gouverneur de Bancok*, il connoissoit trop bien la misere de ce Royaume pour se laisser persuader d'y rester, si M. de Chaumont ne le lui avoit ordonné de la part du Roi de France. Quatre jours après, le Comte de Forbin fut installé Amiral & Général des Armées du Roi de Siam, & il reçut, en présence de l'Ambassadeur, les marques de sa nouvelle dignité, consistant en un sabre & une veste à la mode du Pays.

Ses titres & dignités.

Ostentation de M. Constance.

Tandis que M. Constance faisoit jouer tous ces ressorts pour retenir l'Auteur à Siam, il n'oublioit rien de tout ce qui pouvoit donner aux François une grande idée du Royaume. C'étoit des fêtes continuelles, ordonnées avec tout l'appareil imagi-

nable. Il eut ſoin d'étaler à l'Ambaſſadeur & à ceux de ſa ſuite, toutes les richeſſes du Tréſor royal, qui étoient en effet dignes d'un grand Monarque, & capable d'en impoſer; mais il n'eût garde de leur dire que cet amas d'or, d'argent & de pierreries étoit l'ouvrage d'une longue ſuite de Rois, qui avoient concouru à l'augmenter; l'uſage étant à Siam, que les Rois ne s'illuſtrent qu'autant qu'ils augmentent conſidérablement ce Tréſor, ſans qu'il leur ſoit jamais permis d'y toucher, quelque beſoin qu'ils en puiſſent avoir d'ailleurs.

FORBIN. 1685.

Idoles de plâtre qu'il fait paſſer pour être d'or maſſif.

Conſtance leur fit viſiter enſuite les plus belles Pagodes de la Ville, qui ſont remplies de ſtatues de plâtre, mais dorées avec tant d'art, qu'on les prendroit pour de l'or. Le Miniſtre ne manqua pas de faire entendre qu'elles étoient toutes d'or, ce qui fut cru d'autant plus facilement, qu'on ne pouvoit les approcher qu'à une certaine diſtance. Parmi ces ſtatues, il y en avoit une de hauteur coloſſale, de quinze à ſeize pieds, qu'on avoit fait paſſer pour être de même métal que les autres. Le Pere Tachard & l'Abbé de Choiſy y avoient

FORBIN. 1685.

été trompés, & ils ont si peu douté du fait, qu'ils l'ont rapporté dans leurs Relations. Quelque tems après leur départ, un accident imprévu mit au jour l'imposture de M. Constance. La Chapelle où cette grande statue étoit renfermée s'écroulant tout-à-coup, brisa le colosse doré, qui se trouva n'être que de plâtre. L'Auteur dit qu'il ne put s'empêcher de faire sur ce sujet quelque raillerie au Ministre, qui lui témoigna n'y pas prendre plaisir.

Il épuise le Royaume pour faire des présens magnifiques.

Les présens destinés au Roi & à la Cour de France, pouvant contribuer au dessein que M. Constance se proposoit, il épuisa le Royaume pour les rendre en effet très-magnifiques. On peut dire, dans l'exacte vérité, qu'il porta les choses à l'excès, & que non content d'avoir ramassé tout ce qu'il put trouver à Siam, il avoit envoyé à la Chine & au Japon pour en faire venir tout ce qu'il y avoit de plus rare & de plus curieux. Enfin, pour ne rien laisser en arriere, il n'y eût pas jusqu'aux simples Matelots, qui ne se ressentissent de ses largesses. Voilà comment l'Ambassadeur & tous les François furent trom-

pés par cet habile Ministre. L'Auteur explique ici son origine & ses vûes de politique, qu'on ne trouve point développées dans les Relations précédentes.

FORBIN. 1685.

Origine de ce Ministre.

Constance, Grec d'origine, & qui de fils d'un Cabaretier d'un petit Village nommé la *Custode* dans l'Isle de *Cephalonie*, étoit parvenu à gouverner despotiquement le Royaume de Siam, n'avoit pû s'élever à ce poste, & s'y maintenir, sans exciter contre lui la jalousie & la haine de tous les Mandarins & du Peuple même. Il s'attacha d'abord au service du *Barcalon*, ou premier Ministre. Ses manieres douces & engageantes, un esprit propre pour les affaires & que rien n'embarrassoit, lui attirerent bientôt toute la confiance de son Maître, qui le combla de biens, & qui le présenta au Roi, comme un Sujet dont il pourroit retirer d'utiles services. Ce Prince ne le connut pas long-tems sans prendre aussi confiance en lui; mais par une ingratitude qu'on ne sauroit assez détester, le nouveau Favori, qui ne vouloit plus de Concurrent dans les bonnes graces du Prince, abusant du pouvoir qu'il avoit

Il gagne la confiance du Barcalon, & celle du Roi.

Son ingratitude envers son bienfaiteur.

FORBIN. 1685.

déja auprès de lui, fit tant qu'il rendit le Barcalon suspect, & qu'il engagea peu après le Roi à se défaire d'un Sujet fidéle, qui l'avoit toujours bien servi. C'est par-là que M. Constance, faisant de son bienfaiteur la premiere victime qu'il immola à son ambition, commença à se rendre odieux à tout le Royaume.

Haine des Grands, qui lui sont sacrifiés.

Les Mandarins & tous les Grands, irrités d'un procédé qui leur donnoit lieu de craindre à tout moment pour eux-mêmes, conspirerent en secret contre le nouveau Ministre, & se proposerent de le perdre auprès du Roi: mais il n'étoit plus tems; il disposoit si fort de l'esprit du Prince, qu'il en coûta la vie à plus de trois cens d'entre eux, qui avoient voulu croiser sa faveur. Il sut ensuite si bien profiter de sa fortune & des foiblesses de son Maître, qu'il ramassa des richesses immenses, soit par ses concussions & par ses violences, soit par le commerce dont il s'étoit emparé, & qu'il faisoit seul dans tout le Royaume. Tant d'excès, qu'il avoit pourtant toujours colorés du prétexte du bien public, avoient soulevé tout le Royaume contre lui; mais person-

ne n'osoit encore se déclarer. Ils attendoient une révolution, que l'âge du Roi & sa santé chancelante leur faisoient regarder comme prochaine.

FORBIN. 1685.

Sa politique lui fait rechercher l'appui d'une Puissance étrangere.

Constance n'ignoroit pas leur mauvaise disposition à son égard ; il avoit trop d'esprit, & il connoissoit trop les maux qu'il leur avoit faits, pour croire qu'ils les eussent sitôt oubliés. Il savoit d'ailleurs, mieux que personne, combien peu il y avoit à compter sur la foible constitution du Prince. Il connoissoit aussi tout ce qu'il avoit à craindre d'une révolution, & il comprenoit bien qu'il ne s'en tireroit jamais, s'il n'étoit appuyé d'une Puissance étrangere qui le protégeât en s'établissant dans le Royaume. C'étoit-là, en effet, tout ce qu'il avoit à faire, & l'unique but qu'il se proposoit. Pour y parvenir, il falloit d'abord persuader au Roi de recevoir dans ses Etats, des Etrangers, & de leur confier une partie de ses Places. Ce premier pas ne coûta pas beaucoup à M. Constance ; le Roi déferoit tellement à tout ce que son Ministre lui proposoit, & celui-ci lui fit valoir si habilement tous les avan-

FORBIN. 1685.

tages d'une alliance avec des Etrangers, que ce Prince donna aveuglément dans tout ce qu'on voulut. La grande difficulté fut de se déterminer sur le choix du Prince à qui on s'adresseroit. Constance, qui n'agissoit que pour lui, n'avoit garde de songer à aucun Prince voisin ; le manque de fidélité est ordinaire chez eux, & il y avoit trop à craindre, qu'après s'être engraissé de ses dépouilles, ils ne le livrassent aux poursuites des Mandarins, ou ne fissent quelque traité dont sa tête eût été le prix.

Ses propositions à la France.

Les Anglois & les Hollandois ne pouvoient être attirés à Siam par l'espérance du gain, le Pays ne pouvant fournir à un Commerce considérable : les mêmes raisons ne lui permettoient pas de s'adresser, ni aux Espagnols, ni aux Portugais ; enfin ne voyant point d'autre ressource, il crut que les François seroient plus aisés à tromper. Dans cette vûe, il engagea son Maître à rechercher l'alliance du Roi de France, par des Ambassadeurs qu'il avoit chargés, en particulier, d'insinuer que leur Maître songeoit à se faire Chrétien, quoiqu'il

qu'il n'en eût jamais eu la pensée Le Roi crut qu'il étoit de sa piété de concourir à cette bonne œuvre : en envoyant à son tour des Ambassadeurs au Roi de Siam. Constance, voyant qu'une partie de son projet avoit si bien réussi, songea à tirer parti du reste. Il commença par s'ouvrir d'abord à M. de Chaumont ; à qui il fit entendre que les Hollandois dans le dessein d'aggrandir leur Commerce, avoient souhaité depuis longtems un établissement à Siam ; que le Roi n'en avoit jamais voulu entendre parler, craignant qu'ils ne se rendissent maîtres de ses Etats ; mais que si le Roi de France, sur la bonne foi de qui il y avoit plus à compter, vouloit entrer en traité avec Sa Majesté Siamoise, il se faisoit fort de lui faire remettre la Forteresse de Bancok, Place importante dans le Royaume, & qui en est comme la clef: à condition toutesfois qu'on y enverroit des Troupes, des Ingénieurs, & tout l'argent qui seroit nécessaire pour commencer l'établissement.

FORBIN. 1685.

M. de Chaumont, & l'Abbé de Choisy, à qui cette affaire avoit été communiquée, ne la jugeant pas fai-

Le Pere Tachard se charge de la négociation.

FORBIN. 1685.

ſable, ne voulurent point s'en charger. Le Pere Tachard n'y fit pas tant de difficultés. Ebloui d'abord par les avantages qu'il crut que le Roi retireroit de cette alliance; avantages que Conſtance fit ſonner bien haut, & fort au-delà de toute vraiſemblance; trompé d'ailleurs par ce Miniſtre adroit & hypocrite, qui, cachant toutes ſes menées ſous une apparence de zèle, lui fit voir tant d'avantages pour la Religion, ſoit de la part du Roi de Siam, qui, ſelon lui, ne pouvoit manquer de ſe faire Chrétien un jour; ſoit par rapport à la liberté qu'une Garniſon Françoiſe à Bancok aſſureroit aux Miſſionnaires pour l'exercice de leur miniſtere; flatté enfin par les promeſſes de M. Conſtance, qui s'engagea à faire un établiſſement conſidérable aux Jéſuites, à qui il devoit faire bâtir un Collége & un Obſervatoire à Louvo; en un mot ce Pere, ne voyant rien dans tout ce projet, que de très-avantageux pour le Roi, pour la Religion & pour ſa Compagnie, n'héſita pas à ſe charger de cette négociation: il ſe flatta même d'en venir à bout, & le promit à M. Conſtance, ſuppoſé que le Pere

de la Chaize voulût s'en mêler & employer ſon crédit auprès du Roi. Dès-lors le Pere Tachard eut tout le ſecret de l'Ambaſſade, & il fut arrêté qu'il retourneroit en France avec les Ambaſſadeurs Siamois.

FORBIN. 1685.

Raiſons du ſéjour forcé de l'Auteur à Siam.

Tout étant ainſi réglé, continue l'Auteur, mon départ étoit regardé, par M. Conſtance, comme l'obſtacle qui pouvoit le plus nuire à ſes deſſeins. En voici la raiſon. Dans les différentes négociations où mes fonctions de Major de l'Ambaſſade m'avoient engagé auprès de lui, il avoit reconnu en moi une humeur libre, & un caractère de franchiſe, qui ne m'ayant jamais permis de diſſimuler, me faiſoit appeller tout par ſon nom. Il ſavoit que je n'avois pas une fort grande idée de Siam, & du Commerce qu'on pourroit y établir, comme je l'avois donné à connoître aſſez ouvertement, quoique je ne me doutaſſe en aucune façon de ſon deſſein; il craignoit donc, qu'étant en France, je ne fiſſe de même qu'à Siam, & qu'en divulguant tout ce que je penſois de ce Pays, je ne ruinaſſe un projet ſur la réuſſite duquel il fondoit

FORBIN. 1685.

toutes ſes eſpérances. A dire le vrai, il n'avoit pas tort de ſe défier de moi ſur ce point. Je n'aurois jamais manqué de déclarer tout ce que j'en ſavois, ayant aſſez à cœur l'intérêt du Roi & de la Nation, pour ne vouloir pas donner lieu, par mon ſilence, à une entrepriſe d'une grande dépenſe & de nulle utilité. Voilà au juſte quelles furent ſes raiſons, dont je ne commençai à être inſtruit qu'après le départ des Ambaſſadeurs, dans une longue conférence que j'eus avec lui, où il me laiſſa entrevoir une grande partie de ce que j'ai rapporté; & pour le reſte, j'en ai été informé depuis, tant par des perſonnes au fait, que par la ſuite des événemens, dont il m'étoit aiſé de démêler le principe. Je reviens à mon ſéjour à Siam.

Ce qu'il voit à Louvo, augmente ſes regrets.

Après le départ des Ambaſſadeurs, je me rendis à Louvo avec M. Conſtance. A mon arrivée, je fus introduit dans le Palais pour la premiere fois. La ſituation où je trouvai les Mandarins me ſurprit extrêmement, & quoique j'euſſe déja un grand regret d'être demeuré à Siam, il s'ac-

crut au double par ce que je vis. Tous ces Mandarins étoient assis en rond sur des nattes de petit osier. Une seule lampe éclairoit toute cette Cour, & quand un Mandarin vouloit lire ou écrire quelque chose, il tiroit de sa poche un bout de bougie jaune, l'allumoit à cette lampe, & l'appliquoit ensuite sur une piece de bois, qui, tournant sur un pivot, leur servoit de Chandelier

FORBIN. 1685.

Triste état des Mandarins Siamois.

Cette décoration si différente de celle de la Cour de France, me fit demander à M. Constance, si toute la grandeur de ces Mandarins se manifestoit dans ce que je voyois? Il me répondit qu'oui. A cette réponse me voyant interdit, il me tira à part, & me parlant plus ouvertement qu'il n'avoit fait jusqu'alors; » Ne soyez » point surpris, me dit-il, de ce que » vous voyez; ce Royaume est pau» vre à la vérité, mais votre fortune » n'en souffrira pas, j'en fais mon » affaire ». Ensuite achevant de s'ouvrir à moi, nous eûmes une longue conversation, dans laquelle il me fit part de toutes ses vûes, qui revenoient à ce que j'ai rapporté. Cette conduite de M. Constance

Aveu de Constance sur la misere du Royaume.

FORBIN. 1685.

ne me surprit pas moins que la misere des Mandarins : car quelle apparence qu'un aussi rusé Politique dût s'ouvrir si facilement à un Homme dont il ne venoit d'empêcher le retour en France, que pour n'avoir jamais osé se fier à sa discrétion? Mais il sentoit qu'il n'avoit plus rien à craindre à cet égard, dès qu'il me tenoit en sa puissance. Je continuai ainsi pendant deux mois à aller tous les jours au Palais, sans qu'il m'eut été possible de voir le Roi qu'une seule fois. Dans la suite je le vis un peu plus souvent. Ce Prince me demanda un jour si je n'étois pas bien aise d'être resté à sa Cour. Je ne me crus pas obligé de dire la vérité; ainsi je lui répondis que je m'estimois fort heureux d'être au service de Sa Majesté. Il n'y avoit pourtant rien au monde de si faux; mon regret augmentoit à chaque instant, surtout lorsque je voyois la rigueur dont les moindres fautes étoient punies.

Rigueur des châtimens à la Cour.

C'est le Roi lui-même qui fait exécuter la Justice : il a toujours auprès de lui quatre cens Bourreaux qui composent sa Garde ordinaire. Personne ne peut se soustraire à la sévérité de

ſes châtimens. Les Fils & les Freres des Rois n'en ſont pas plus exempts que les autres. Les châtimens les plus communs, ſont de fendre la bouche jusqu'aux oreilles à ceux qui ne parlent pas aſſez, & de la coudre à ceux qui parlent trop. Pour des fautes aſſez légeres, on coupe les cuiſſes à un Homme; on lui brûle les bras avec un fer rouge; on lui donne des coups de ſabre ſur la tête, ou on lui arrache les dents. Il faut n'avoir preſque rien fait pour n'être condamné qu'à la baſtonnade, à porter la *Cangue* au col, ou à être expoſé tête nue à l'ardeur du Soleil. Pour ce qui eſt de ſe voir enfoncer des bouts de cannes ſous les ongles, qu'on pouſſe juſqu'à la racine; mettre les pieds au *Cep*, & pluſieurs autres ſupplices de cette eſpece; il n'y a preſque perſonne à qui cela ne ſoit arrivé, au moins quelquefois dans la vie. Surpris de voir les plus grands Mandarins expoſés à la rigueur de ces traitemens, je demandai à M. Conſtance, ſi j'avois à les craindre pour moi. Il me répondit que non; & que cette ſévérité n'avoit pas lieu pour les Etrangers. Mais il mentoit: car il avoit eu lui-même la baſ-

FORBIN. 1685.

FORBIN. 1685.

Mince équipage qu'on donne à l'Auteur.

tonnade, ſous le Miniſtre précédent, comme je l'appris depuis.

Pour achever, le Roi me fit donner une fort petite Maiſon; on y mit trente-ſix Eſclaves pour me ſervir, & deux Eléphans. La nourriture de tout mon Domeſtique ne me coûtoit que cinq ſols par jour, tant les Hommes ſont ſobres en ce Pays, & les denrées à bon marché: j'avois ma table chez M. Conſtance. Ma Maiſon fut garnie de meubles peu conſidérables; on y ajoûta douze aſſietes d'argent, deux grandes coupes de même métal, le tout fort mince, quatre douzaines de ſerviettes de toile de coton, & deux bougies de cire jaune par jour. Ce fut-là tout l'équipage de *M. le Grand-Amiral, Général des Armées du Roi.* Il fallut pourtant s'en contenter. Quand le Roi alloit à la Campagne, ou à la Chaſſe aux Eléphans, il fourniſſoit à la nourriture de ceux qui le ſuivoient; on nous ſervoit alors du riz, & quelques ragouts à la Siamoiſe, dont un François, peu accoutumé à ces ſortes de mets, ne pouvoit guère s'accommoder. A la vérité, M. Conſtance, qui ſuivoit preſque toujours,

avoit soin de faire porter de quoi mieux manger; mais quand des affaires particulieres le retenoient chez lui, j'avois beaucoup de peine à me contenter de la cuisine du Roi.

FORBIN. 1685.

Souvent dans ces sortes de divertissemens, le Roi me faisoit l'honneur de s'entretenir avec moi; je lui répondois par l'Interprête que M. Constance m'avoit donné. Comme ce Prince me témoignoit beaucoup de bienveillance, je me hazardois quelquefois à des libertés qu'il me passoit, mais qui auroient mal réussi à tout autre. Un jour qu'il vouloit faire châtier un de ses Domestiques, pour avoir oublié un mouchoir, ignorant les coutumes du Pays, & étant d'ailleurs bien aise d'user de ma faveur pour rendre service à ce malheureux, je m'avisai de demander grace pour lui. Le Roi fut surpris de ma hardiesse, & se mit en colere contre moi; M. Constance, qui en fut témoin, pâlit, & appréhenda de me voir sévérement punir: je ne me déconcertai point, & je dis à ce Prince, que le Roi de France mon Maître, étoit charmé, qu'en lui demandant grace pour les coupables, on lui

Liberté qui manque de lui être fatale.

FORBIN. 1685.

donnât occasion de faire éclatter sa modération & sa clémence; & que ses Sujets, reconnoissant les graces qu'il leur faisoit, le servoit avec plus de zele & d'affection, & étoient toujours prêts à exposer leur vie pour un Prince qui se rendoit si aimable par sa bonté. Le Roi, charmé de ma réponse, fit grace au coupable, disant qu'il vouloit imiter le Roi de France; mais il ajouta que cette conduite, qui étoit bonne pour les François naturellement généreux, seroit dangéreuse pour les Siamois, ingrats, qui ne pouvoient être contenus que par la sévérité des châtimens. Cette avanture fit du bruit dans le Royaume, & surprit les Mandarins: ils comptoient que j'aurois la bouche cousue, pour avoir parlé mal-à-propos. Constance même m'avertit en particulier d'y prendre garde à l'avenir, & blâma fort ma vivacité, qu'il accusa d'imprudence; mais je lui répondis, que je ne pouvois m'en repentir, puisqu'elle m'avoit réussi si heureusement.

Elle lui acquiert un nouveau dégré de faveur.

En effet, loin de me nuire, je remarquai que depuis ce jour, le Roi prenoit plus de plaisir à s'entretenir avec moi. Je l'amusois, en lui fai-

ſant mille contes que j'accommodois à ma maniere, & dont il paroiſſoit ſatisfait. Il eſt vrai qu'il ne me falloit pas pour cela de grands efforts, ce Prince étant groſſier, & fort ignorant(5). Un jour qu'étant à la Chaſſe, il donnoit ſes ordres pour la priſe d'un petit Eléphant, il me demanda ce que je penſois de tout cet appareil, qui avoit en effet quelque choſe de magnifique. » Sire, lui répondis-je, » en voyant votre Majeſté entourrée » de tout ce cortége, il me ſemble » voir le Roi mon Maître à la tête » de ſes Troupes, donnant ſes ordres, » & diſpoſant toutes choſes dans un » jour de combat ». Cette réponſe lui fit plaiſir; je l'avois prévu : car je ſavois qu'il n'aimoit rien tant que d'être comparé à Louis le Grand; & en effet, cette comparaiſon qui ne rouloit que ſur la grandeur & la pompe extérieure des deux Princes, n'étoit pas abſolument ſans juſteſſe, y ayant peu de ſpectacles plus ſuperbes, que les ſorties du Roi de Siam. Car quoique le Royaume ſoit pauvre, & qu'on n'y

(5) Tachard parle toujours de ce Prince, comme d'un prodige d'eſprit & de jugement, en quoi ce Pere eſt certainement peu croyable.

FORBIN. 1685.

voie aucun vestige de magnificence ; cependant lorsque le Roi, qui passoit sa vie renfermé dans son Palais, où personne n'étoit jamais admis, pas même ses plus intimes Confidens, à qui il ne parloit que par une fenêtre ; lors, dis-je, que ce Prince se montroit en Public, il y paroissoit avec toute la pompe convenable à la Majesté d'un grand Monarque.

On l'envoie à Bancok, pour y bâtir un Fort.

Au bout de quelque-tems, l'Auteur eut ordre d'aller avec M. Constance, à Bancok, pour y faire travailler à un nouveau Fort, qui devoit être remis aux Troupes Françoises que le Roi de Siam avoit demandées, & qu'il attendoit au retour des Ambassadeurs. Ils y tracerent un Pentagone. Pendant qu'ils étoient occupés à disposer les Travailleurs pour commencer les fossés, le Commandant de deux Compagnies de Portugais Métifs ou Créoles, que le Roi entretenoit dans l'ancien petit Fort de Bancok, vint leur dire que ses Soldats s'étoient mutinés, parce qu'ils ne vouloient pas obéir à un Officier François. Un Prêtre de leur Nation les avoit excités à la révolte. Aussi-tôt une troupe de ces Séditieux parut en

La Garnison Portugaise se révolte.

armes, marchant droit au Fort. Le Chevalier de Forbin, qui les découvrit le premier du haut d'un Baſtion, en avertit M. Conſtance, & crut qu'il étoit de la prudence de s'aſſurer de l'Officier Portugais, dont la conduite lui paroiſſoit ſuſpecte. Il le déſarma ſans peine, &, lui tenant la pointe de l'épée ſur la poitrine, le meneça de le tuer s'il ne crioit à ſes ſoldats de s'en retourner. Conſtance paya de ſa perſonne dans cette occaſion. Il ſortit du Fort, &, s'avançant vers les Mutins qui n'en étoient plus qu'à dix pas, leur demanda d'un ton ferme, ce qu'ils prétendoient faire. Tous, d'une commune voix, lui répondirent qu'ils ne vouloient point de Commandant François. Le Miniſtre, auſſi ſpirituel que brave, les aſſura que le Chevalier de Forbin devoit bien commander les Siamois, mais non les Portugais. Cette répartie ſembloit les calmer, lorſqu'un de la Troupe, mettant la main ſur la garde de ſon épée, exhorta ſes Camarades à ne point ſe fier à ces promeſſes. Conſtance, qui ſe vit au moment d'être maſſacré, ſauta ſur ce malheureux qu'il déſarma, & après avoir adouci les autres par

FORBIN. 1685.

Fermeté de l'Auteur & de M. Conſtance.

Les ſéditieux ſont appaiſés & punis.

FORBIN. 1685.

de bonnes paroles, il les renvoya chez eux. On tint une espece de Conseil de Guerre pour faire le procès aux coupables. Les Chefs furent exécutés à mort, quelques Officiers exilés, & les Soldats condamnés aux Galeres au bout d'un certain tems, pendant lequel ils doivent être employés aux nouvelles fortifications.

Mauvaise affaire où Constance se trouve engagé.

Cette exécution faite, & les ordres nécessaires donnés pour avancer les travaux, Constance & l'Auteur retournerent à Louvo. A leur arrivée le Ministre se trouva engagé dans une fâcheuse affaire qui faillit à le perdre. Son avidité pour le gain la lui avoit attirée, à l'occasion suivante. Avant son départ pour Bancok, il avoit voulu acheter une cargaison de sandal, d'un François réfugié, nommé de *Rouan*, qui refusa de la lui vendre au prix qu'il lui en offroit, & M. Constance, pour s'en venger, l'avoit fait mettre aux fers, sous d'autres prétextes. Dans son absence, le Facteur François de la Compagnie Orientale étoit venu, à Louvo, demander réparation de l'injure faite à sa Nation, ou qu'il lui fût permis de sortir du Royaume avec tous les François.

Le Roi promit de lui rendre bonne justice au retour de son Ministre. Celui-ci, informé de la démarche du Facteur, se transporta au Palais, sans perte de tems, comptant de détruire d'un seul mot les accusations qui avoient été mises à sa charge. Il se trompoit. Le Roi, irrité, le maltraita de paroles, menaçant de le punir s'il ne se justifioit dans la journée. Constance répondit en peu de mots, que personne n'avoit plus d'égards que lui pour les François; qu'il supplioit Sa Majesté de s'en rapporter au Chevalier de Forbin, qu'étant par sa naissance & par ses emplois fort au-dessus de ce Facteur, il y avoit apparence qu'il auroit porté ses plaintes si on lui en eût donné sujet; mais que bien loin de-là, il ne doutoit pas que cet Officier ne rendît témoignagne à son innocence, & à l'attention qu'il avoit à ne rien faire dont la Nation Françoise pût s'offenser.

FORBIN. 1685.

Au sortir du Palais, Constance alla trouver le Comte de Forbin, pour le prévenir en sa faveur, & lui demander ses bons offices. Il lui insinua que le Marchand dont il s'agissoit, quoique François d'origine, avoit été con-

Il a recours à l'Auteur, qui le tire d'embarras.

FORBIN. 1685.

traint de sortir du Royaume à cause de la Religion, & que s'étant engagé depuis au service des Anglois, c'étoit à tort que le Facteur prenoit sous sa protection un Homme qui avoit doublement renoncé aux privileges de sa naissance. Durant cet entretien, l'Auteur fut appellé à la Cour, où tout le Conseil attendoit, dans le plus profond silence, le dénouement de cette affaire. Il n'y avoit aucun des Mandarins qui ne souhaitât la perte du Ministre que la plûpart regardoient déja comme inévitable, parce qu'ils s'imaginoient que le Comte de Forbin, en qualité de François, ne pourroit se dispenser d'appuyer fortement les plaintes de ses compatriotes. L'événement trompa leur attente, & l'Auteur fit si bien valoir les raisons de M. Constance, que son témoignage le justifia pleinement dans l'esprit du Roi, qui lui en marqua sa satisfaction dans les termes les plus gracieux. Cependant, pour adoucir le Facteur, il étoit nécessaire de faire cesser les griefs du Marchand, & l'Auteur obtint tout ce qu'il voulut de M. Constance, qui, dans les premiers transports de sa joie & de sa reconnoissance, l'embrassa

mille & mille fois, l'assurant qu'il n'oublieroit jamais le service signalé qu'il venoit de lui rendre.

FORBIN. 1685.

Ce fut pourtant ce même service, qui fut une des principales causes de tout le mal que Constance s'efforça de faire à l'Auteur dans la suite. Son naturel jaloux & soupçonneux lui avoit d'abord fait voir avec quelque peine les bontés du Roi à l'égard de cet Officier, qui s'expliquoit avec autant de franchise, que le Prince avoit de plaisir à l'entendre. Cependant toute cette faveur ne l'avoit encore que peu allarmé. Mais lorsqu'il vit que pour le tirer lui-même d'un très-mauvais pas, Forbin n'avoit eu qu'à parler, il commença à le craindre tout de bon, & faisant réflexion qu'il pourroit bien lui être un jour aussi facile de le perdre qu'il lui avoit été aisé de le sauver, il songea sérieusement à traverser sa fortune à quelque prix que ce fût.

Ce service ne sert qu'à exciter la jalousie du Ministre.

Il eut bientôt lieu de se confirmer dans sa résolution, par une nouvelle grace dont le Roi honora le Chevalier, en l'élevant à la dignité d'*Opra sac di son Craam* (6), qui revient à-

Nouvelle dignité à laquelle Forbin est élevé.

(6) Ce titre signifie une Divinité, qui a toutes les lumieres & toute l'expérience pour la guerre,

FORBIN. 1685.

peu-près à celle de Maréchal de France. En même-tems le Roi fixa le jour de sa réception, & ordonna à M. Constance de faire ensorte que tout fût prêt pour cette cérémonie. On ne sera peut-être pas fâché d'en trouver ici les principales circonstances. Les Mandarins étant venus prendre l'Auteur, le conduisirent dans l'enceinte du Palais. A cent pas de la fenêtre où le Roi étoit, ils se prosternerent tous à terre, rampant sur les coudes & les genoux encore une cinquantaine de pas, précédés de deux Maîtres de Cérémonie dans la même attitude. Là, ils firent tous ensemble une seconde révérence, en se levant sur les genoux, & battant du front à terre, les mains jointes au-dessus de la tête. Tout ceci se passa dans le plus profond silence. Enfin, ils firent une troisiéme révérence, sous la fenêtre du Roi. Ce Prince envoya alors le bétel au Chevalier, en lui disant qu'il le recevoit à son service. La cérémonie se termina à peu-près comme elle avoit commencé. On se retira en rampant toujours sur les coudes & les genoux, mais à reculons, & faisant les trois révérences, pendant que le Roi, qui se tenoit à sa

Cérémonie de son installation.

fenêtre, les reconduisoit des yeux, jusqu'à l'endroit d'où ils étoient partis. C'est-là qu'un des Maîtres de Cérémonie présenta à l'Auteur, une boîte d'or & d'argent avec ses instrumens qui servent pour le bétel ; & le Roi, voulant ajouter grace sur grace, lui envoya encore deux piéces d'étoffe à fleurs d'or, dont il eut dequoi faire deux habits magnifiques.

FORBIN. 1685.

Présens qu'il reçoit du Roi.

Ces dernieres marques de la bonté du Roi exciterent encore plus violemment la jalousie de M. Constance contre l'Auteur, qui l'accuse d'avoir même voulu l'empoisonner dans du lait qu'il lui envoya, & dont quatre de ses Esclaves, qui en mangerent, moururent sur le champ. Cette premier tentative lui ayant manqué, il songea à l'éloigner au moins de la Cour. Les circonstances où le Royaume se trouva pour lors, lui en fournirent bientôt l'occasion : & son esprit fécond en expédiens lui fit imaginer tant d'autres moyens de se défaire de ce Rival, qu'il ne douta plus qu'il ne dût enfin succomber. L'événement, qui favorisoit ses vûes, fait une partie intéressante des Mémoires de l'Auteur ; & M. de la Mare, Ingénieur Fran-

Constance cherche à se défaire de lui.

FORBIN, çois, qui étoit resté avec lui à Siam, en a donné aussi une excellente Relation, que Tachard a insérée dans celle de son second Voyage. C'est de ces deux différens récits que nous allons former un troisieme, qui réunira ce qu'ils ont de plus remarquable.

1686. Révoltes des Macassars à Siam. Un Prince de Macassar, fuyant la colere du Roi son frere (7), & suivi d'environ trois cens des siens, étoit venu, depuis quelques années, demander un asyle au Roi de Siam, qui, touché de son malheur, le reçut avec bonté, & lui assigna un quartier hors de l'enceinte de la Capitale, pour s'y établir avec ceux de sa Nation, près du Camp des Malais qui étoient Mahométans comme eux. Enfin les bienfaits du Roi ne consulterent que les besoins du Prince, mais le naturel remuant & ambitieux de ce dernier, lui fit bientôt oublier ce qu'il devoit à son Libérateur. Il étoit entré, cinq ans auparavant dans une conspiration pour lui ôter la vie, & pour mettre son frere cadet sur le Trône. La trame en fut heureusement découverte. Le Monarque généreux pardonna non-

Premiere conspiration d'un de leurs Princes.

(7) Les avantures de ce Prince seront rapportées dans la relation de Macassar.

FORBIN. 1686.

seulement à son frere, mais même au Prince de Macassar, & à tous ses complices (8).

Il en forme une [illegible] avec les Princes de Champa.

Une grace si peu méritée ne fut point encore capable de lui inspirer de plus nobles sentimens. Il forma une nouvelle conjuration avec les Princes de *Camboye*, de *Malaca* & de *Champa*. Leur projet étoit de faire mourir le Roi, de se partager entr'eux le Royaume, & d'exterminer tous les Chrétiens, qui ne voudroient pas embrasser le Mahométisme. De la Mare, qui supplée ici au récit de Forbin, ne nomme que deux Freres Princes de Champa avec celui des Macassars. Ils s'étoient réfugiés, comme lui, en cette Cour, à l'avénement de leur frere aîné à la Couronne. Un troisiéme frere occupoit un emploi auprès du Roi de Siam, & les deux autres vivoient en personnes privées. Ce fut le plus jeune qui commença la conspiration, de concert avec un Capitaine Malais, aussi natif de Champa, homme de courage, de tête & d'expérience. Un de leurs Prêtres con-

Un Capitaine Malais & un Prêtre Mahométan conduisent cette trame.

(8) Le Comte de Forbin ne parle point de cette premiere conspiration, qui n'étoit pas arrivée de son temps.

FORBIN. 1686.

duisit l'affaire, &, se disant inspiré du Ciel, feignit des apparitions, dont il se servit avec succès, pour répandre d'abord la terreur dans les esprits, sans rien déclarer de ses desseins; ensuite prenant tous ses Auditeurs en particulier les uns après les autres, il les leur découvrit peu-à-peu, à mesure qu'ils donnoient dans le piege; si bien qu'en moins de trois mois, il les fit tous entrer dans ce parti, à la réserve de trois cens Malais qu'il avoit trouvés fort éloignés de ces sentimens. On convint de ne leur plus parler de l'affaire qu'au moment de l'éxécution; & pour grossir le nombre des Conjurés, les Chefs résolurent de délivrer d'abord tous les prisonniers de la Ville, & d'abandonner ensuite le Palais au pillage de leurs gens. Le 15 d'Août fut fixé pour l'exécution; & ce jour approchant, les deux Princes de Champa écrivirent une Lettre à leur frere, qui étoit à Louvo auprès du Roi, pour lui faire part de leur dessein, & l'avertir de se sauver au plus vîte. Le Porteur de cette Lettre avoit ordre de ne la lui remettre que le même jour à huit heures du soir, & de se retirer immédiatement après.

Trois cens Malais refusent d'y entrer.

FORBIN. 1686.

La façon dont il s'acquitta de sa commission, faisant soupçonner au Prince quelque chose d'extraordinaire, il eut la prudence de porter la Lettre, sans l'ouvrir, à M. Constance, qui se la fit interprêter par un Mandarin Malais. Après sa lecture, le Ministre courut avertir le Roi de ce qui se passoit dans la Capitale. On donna sur-le-champ les ordres nécessaires pour rompre les desseins des factieux, & pourvoir à la fureté du Royaume. Trois mille Hommes de la Garde du Prince furent détachés pour aller au secours du Palais de Siam : & l'on distribua le reste, au nombre de cinq mille Hommes, dans le Palais de Louvo, & aux environs; tandis que d'autres Troupes furent postées sur les avenues, aux portes & sur les remparts de la Ville.

Un des Princes de Champa découvre la conspiration.

On pourvoit à la fûreté du Royaume.

Cependant l'heure marquée par les Conjurés étant venue, tout le monde se trouva au rendez-vous : ce fut sur une langue de terre qui sépare les deux Rivieres vis à vis du Champ des Macassars. Les trois cens Malais fideles y parurent aussi en armes, par ordre de leurs Chefs; mais apprenant dequoi il s'agissoit, ils déclarerent tous, d'une

Désertion dans le camp des Rebelles.

FORBIN. 1686.

commune voix, qu'ils avoient en horreur cette action, & qu'ils aimoient mieux mourir que de trahir le Roi de Siam qui les avoient comblés de tant de bontés. Ces raisons firent rentrer en eux-mêmes d'autres Malais, qui se joignirent aux premiers, & commencerent à prendre la fuite les uns après les autres. Le Prêtre Mahométan, jugeant par-là que la conjuration ne pouvoit manquer d'être découverte, résolut d'aller lui-même la révéler au Gouverneur de la Ville, dans la vue d'obtenir sa grace.

Toutes leurs mesures sont déconcertées.

Dès que le Gouverneur eut reçû cet avis, il s'assura du Prêtre, fit assembler le peu de monde qu'il avoit dans le Palais, tantôt en un endroit, tantôt en un autre, afin de faire connoître aux Ennemis qu'ils étoient trahis, & qu'il se trouvoit, au Palais, des Troupes suffisantes pour le défendre. Cette ruse fit croire aux espions qu'il y avoit un grand nombre de Soldats. Ils en donnerent d'abord avis aux trois Princes, qui, nonobstant la désertion d'une partie de leurs gens, étoient prêts à marcher avec le reste, pour l'exécution de leur entreprise. Cette nouvelle les allarma si fort, qu'ils rentrerent chacun

chacun chez eux, pour songer aux moyens de se tirer de ce mauvais pas. Ils furent encore plus déconcertés le lendemain matin, quand ils eurent appris l'arrivée de trois mille Gardes du Roi dans le Palais, & que tous les Habitans étoient sous les armes autour des remparts.

FORBIN. 1686.

Soumission des Malais.

Dans ces entrefaites, le Roi ayant eu avis que les Rebelles étoient tranquilles, envoya M. Constance à Siam, pour tâcher de les ramener par la douceur, & de découvrir tout le projet de la conspiration. Le Ministre réussit parfaitement dans sa commission. Il obligea le Capitaine qui avoit été le mobile de la révolte, de se rendre à lui sous promesse d'obtenir sa grace. Ce fut de lui que l'Auteur dit qu'on apprit toutes les circonstances qu'il rapporte. Il y ajouta, qu'il avoit lui-même formé le dessein de se mettre sur le Trône après qu'il se seroit défait des trois Princes. Constance ne s'arrêta que deux jours à Siam, & en partant pour retourner à Louvo, il fit publier une Amnistie générale, à condition que les Factieux vinssent, au plus tard dans quatre jours, déclarer

FORBIN. 1686.

leurs fautes & leurs Complices, sans quoi ils seroient punis avec la derniere rigueur. Tous les Malais allerent demander pardon au Roi, qui leur fit grace.

Opiniâtre résistance des Macassars.

Les seuls Macassars ne purent se résoudre à cette soumission, & s'obstinerent à périr. Leur Prince fut plusieurs fois sommé, de la part du Roi, de venir rendre raison de sa conduite; mais il refusa constamment de le faire. Il s'excusoit sur ce qu'il n'étoit point entré, disoit-il, dans la conspiration, quoiqu'on l'en eût fort pressé, & que s'il avoit commis quelque faute, c'étoit de n'avoir pas découvert les Auteurs d'un si pernicieux dessein; mais que sa qualité de Prince étoit suffisante pour le disculper de n'avoir pas fait l'odieux métier d'Espion, ni trahi des Amis qui lui avoient confié un secret de cette importance. Une si mauvaise réponse fit prendre au Roi la résolution de se servir de la voie des armes, pour le mettre à la raison.

On emploie la force pour les réduire.

On connoissoit assez le caractère de cette Nation, pour juger qu'on n'en viendroit pas si aisément à bout; ainsi il fallut faire des préparatifs pour les forcer. Ces mesures, loin de les in-

timider, parurent ranimer leur courage; & une action qui se passa à Bancok, quelque-tems avant qu'on les attaquât, les rendit encore plus fiers (9).

Forbin est envoyé à Bancok.

C'est ici le lieu d'introduire de nouveau le Chevalier de Forbin, pour lui laisser continuer le récit d'un événement qui lui fournit tant d'occasions de se signaler par sa bravoure & sa bonne conduite. La conspiration des Macassars, dit-il, en offroit une des plus favorables à M. Constance, pour m'éloigner de la Cour. Bancok, dont le Roi m'avoit nommé Gouverneur, étoit une Place trop importante pour l'abandonner dans des conjonctures si périlleuses. J'eus ordre de m'y rendre incessamment, de faire achever au plutôt les fortifications, de travailler à de nouvelles levées de Soldats Siamois, jusqu'à la concurrence de deux mille Hommes, & de les dresser à la maniere de France. Pour subvenir aux frais que je devois faire, Constance eut ordre de me compter cent *Catis*, qui reviennent à la somme

(9) Relation de la Mare, au second Voyage de Tachard, pag 89 & suiv. Edit de Middelbourg, 1689.

FORBIN. 1685.

de quinze mille livres de France ; mais le Miniſtre ne m'en paya que trois mille, & me fit un billet pour le reſte, ſous prétexte qu'il ne ſe trouvoit pas aſſez d'argent en caiſſe. Le Roi, voulant que je fuſſe obéi & reſpecté dans mon Gouvernement, me donna quatre de ſes boureaux pour faire juſtice, ce qui ne s'étendoit cependant qu'à la baſtonnade, n'y ayant d'ordinaire que le Roi, ou en certaines occaſions, ſon premier Miniſtre, qui puiſſe condamner à mort.

Piéges que lui tend M. Conſtance.

Je partis, ſans avoir eu le moindre avis de la conjuration, ignorant à quelle occaſion on me renvoyoit dans mon Gouvernement. Conſtance, informé du jour auquel les Rebelles devoient tenir leur derniere aſſemblée, prit ſi bien ſes meſures, & me fit partir ſi à propos pour me faire tomber entre leurs mains, que je me trouvai, ſans le ſavoir, au milieu des Conjurés, dont le rendez-vous étoit ſur ma route, & qui me laiſſerent paſſer, je ne ſais pourquoi, leur projet étant ſur le point d'éclater. En arrivant à Bancok, je ne courus pas un moindre riſque, de la part des Portugais que le Conſeil de Guerre avoit condamnés

aux Galeres, & que Conſtance, à mon inſçû, venoit de faire mettre en liberté, avec ordre d'en former des Compagnies, & de rappeller les Officiers exilés. Me renvoyer ainſi, ſans m'avoir donné le moindre avis de ce changement, c'étoit me livrer, pieds & poings liés, à mes ennemis. Je le compris facilement, lorſqu'à mon arrivée, je trouvai ſous les armes des gens que j'avois fait mettre peu auparavant à la chaîne. Je me tîns dans le commencement ſur mes gardes, & je maniai ſi adroitement l'eſprit des Officiers & des ſoldats, donnant ſouvent à manger aux premiers, & traitant obligeamment les derniers, que je réuſſis à me captiver l'affection des uns & des autres. Mais la malice de Conſtance n'étoit pas encore à bout. Il me tendit bientôt un nouveau piége qu'il crut infaillible, & qui lui auroit immanquablement réuſſi, ſans le ſecours viſible de la Providence, qui me tira de ce mauvais pas, quoiqu'avec des peines & des fatigues inexprimables.

FORBIN. 1686.

Comment il s'en tire.

Le Capitaine d'une Galere de l'Iſle des Macaſſars, qui étoit venu à Siam pour commercer, & qui avoit eu part à la conjuration, la voyant manquée,

Départ d'une troupe de Macaſſars.

FORBIN. 1686.

s'étoit retiré dans son bord, résolu de s'en retourner, ou de vendre cherement sa vie, si l'on entreprenoit de le forcer. Constance, charmé de pouvoir séparer les ennemis, lui fit expédier un passeport pour sortir librement du Royaume, lui & sa troupe, qui montoit à cinquante-trois hommes; mais en même-tems, il me dépêcha un courrier avec ordre de la part du Roi, de tendre la chaîne au travers de la riviere., d'arrêter ce Bâtiment, où je devois entrer pour faire l'inventaire de sa charge, & de me saisir ensuite du Capitaine & de tous ses gens pour les retenir prisonniers jusqu'à nouvel ordre; me défendant expressément de communiquer à personne ceux que je recevois; parce que des raisons d'Etat demandoient un secret inviolable sur ce point. C'est ainsi qu'il m'envoyoit à la boucherie, en me prescrivant pas à pas tout ce que j'avois à faire pour périr infailliblement.

Ordre que l'Auteur reçoit de les arrêter.

Ses occupations à Bancok.

En attendant l'arrivée de la Galere, je m'occupois à dresser les troupes que j'avois eu ordre de lever. Je divisai mes nouveaux soldats en Compagnies de cinquante hommes; je mis à la tête de chaque Compagnie, trois

Officiers & dix Bas-Officiers, & je m'appliquai avec tant de ſoin à les former, à l'aide d'un Sergent François, & de quelques Soldats Portugais qui entendoient la Langue Siamoiſe, qu'en moins de ſix jours ils furent en état de faire le ſervice militaire ſur le pied qui ſe pratique en France. Comme je n'avois point de priſon où je puſſe retenir les Macaſſars, j'en fis promptement conſtruire une joignant la courtine ſur le devant du nouveau Fort, & je la fortifiai de maniere, qu'avec quelques ſoldats, il auroit été aiſé d'y garder une cinquantaine de priſonniers.

Arrivée & réception des Macaſſars.

Enfin, la Galere parut le 27 d'Août, vingt jours après l'ordre que j'avois eu de l'arrêter, ſans que pendant tout ce tems la chaîne eût été détendue, crainte de ſurpriſe. Dans le plan que je m'étois formé, pour m'acquitter ſûrement de ma commiſſion, je m'étois un peu écarté des inſtructions de M. Conſtance, & au lieu d'aller à bord, tandis que les Macaſſars en ſeroient les maîtres, je réſolus de les engager plutôt à deſcendre, en commençant par les arrêter, pour travailler enſuite à l'inventaire de leurs effets.

FORBIN. 1686.

Dans cette vûe, je postai des soldats en différens endroits, pour les investir dès que je leur en ferois donner l'ordre. La Galere ayant trouvé le passage fermé à son arrivée, le Capitaine vint à terre avec sept de ses gens, qui furent conduits dans le vieux Fort, où je les attendois dans un grand pavillon de bambou, que j'avois fait construire sur un des bastions. A mesure qu'ils entrerent, je leur fis civilité, & les priai de s'asseoir autour d'une table, où je mangeois ordinairement avec mes Officiers.

Prétexte que Forbin prend pour les engager a descendre.

Le Capitaine répondit à mes interrogations, qu'il venoit de Siam, & qu'il retournoit à l'Isle des Macassars. En même-tems il me présenta son passeport, que je fis semblant d'examiner, & je lui dis qu'il étoit fort bon; mais j'ajoutai, qu'étant étranger, & nouvellement au service du Roi, je devois être plus attentif qu'un autre à exécuter fidélement mes ordres; que j'en avois reçus de très-rigoureux à l'occasion de la révolte, dont il étoit sans doute informé, pour empêcher qu'aucun Siamois ne sortît du Royaume. Le Capitaine m'ayant répondu qu'il n'avoit avec lui que des Macassars, je lui

On convient qu'ils paroîtront armés de leurs poignards.

répliquai, que je ne doutois nullement de la vérité de ce qu'il me disoit ; mais qu'étant environné de Siamois qui observoient toutes mes actions, je le priois, afin que la Cour n'eût rien à me reprocher, de faire mettre tout son monde à terre ; & qu'après qu'ils auroient été reconnus pour Macassars, il leur seroit libre de continuer leur voyage. Le Capitaine y consentit, à condition qu'ils descendroient armés. Je lui demandai en soûriant, si nous étions donc en guerre ? Non, me répondit-il ; mais le *Cris* que nous portons est une si grande marque d'honneur parmi nous, que nous ne saurions le quitter sans infamie. Cette raison étant sans replique, je m'y rendis, ne comptant pas qu'une arme, qui me paroissoit si méprisable, fût aussi dangereuse dans les mains des Macassars, que je l'éprouvai bien-tôt après.

FORBIN. 1686.

Tandis que le Capitaine détacha deux de ses hommes pour aller chercher les autres, je lui fis servir du thé, afin de l'amuser, en attendant qu'on vînt m'avertir quand tout le monde seroit à terre. Comme ils tardoient trop à mon gré, je feignis d'avoir quelque ordre à donner, & je sortis après avoir

L'Auteur se prépare pour les arrêter.

FORBIN. 1686.

prié un des Mandarins présens de tenir ma place. Mes Siamois attentifs à tout ce qui se passoit, étoient fort en peine de savoir à quoi je destinois les troupes que j'avois postées de côté & d'autre. En sortant du pavillon, je trouvai un vieux Officier Portugais, que j'avois fait Major, & qui attendoit mes ordres. Je lui commandai d'aller avertir mes autres Officiers de se tenir prêts, & dès que les Macassars auroient passé un endroit que je lui marquai, de les investir, de les désarmer & de les arrêter jusqu'à nouvel ordre.

Avertissement salutaire qu'on lui donne.

L'Officier Portugais, effrayé de ce qu'il venoit d'entendre, me représenta que la chose n'étoit pas faisable; que je ne connoissois pas, comme lui, les Macassars, qui étoient des hommes imprenables, qu'il falloit tuer pour s'en rendre maître. » Je vous dirai bien » plus, ajouta-t-il; c'est que si vous fai- » tes mine de vouloir arrêter le Capi- » taine qui est dans le pavillon, lui & » ce peu d'hommes qui l'accompa- » gnent, nous massacreront tous, sans » qu'il en échappe un seul ». Je ne fis pas d'abord tout le cas que je devois de cet avis; &, persistant dans mon projet,

Il n'en fait pas le cas qu'il devoit.

dont l'exécution me paroissoit assez facile, je réitérai les mêmes ordres au Major qui s'en alla fort chagrin, me recommandant encore, en partant, de bien prendre garde à ce que je faisois, & que j'en serois infailliblement la victime.

FORBIN. 1685.

Le zele de cet Officier, dont la bravoure m'étoit d'ailleurs connue, me fit faire quelque réflexion. Pour ne rien donner au hazard, je fis monter vingt Soldats Siamois, dont la moitié étoient armés de lances, & les autres de fusils; & m'étant avancé vers l'entrée du Pavillon, qui étoit fermé d'un simple rideau, que j'avois fait tirer, j'ordonnai à un Mandarin qui me servoit d'Interprête, d'aller de ma part dire au Capitaine, que j'étois mortifié de devoir l'arrêter; mais qu'il recevroit toutes sortes de bons traitemens. Ce pauvre Mandarin n'eut pas plutôt proféré ces mots, que les six Macassars ayant jetté leur bonnet par terre, mirent le cris à la main, & s'élançant comme un éclair, tuerent dans un instant, & l'Interprête, & six autres Mandarins, qui étoient restés dans le Pavillon. Voyant ce carnage, je me retirai auprès de mes Soldats, & fai-

Massacre de sept de ses gens.

FORBIN. 1686.

fiſſant la lance de l'un d'eux, je commandai aux Mouſquetaires de faire feu ſur les Macaſſars.

Danger éminent où il ſe trouve lui-même.

Dans le même-tems, un de ces ſix enragés vint ſur moi, le cris à la main. Je lui plongeai ma lance dans l'eſtomac. Le Macaſſar, comme s'il eût été inſenſible, avançoit toujours, en s'enfonçant de plus en plus le fer de la lance que je lui tenois dans le corps, & faiſant des efforts incroyables pour parvenir juſqu'à moi afin de me percer. Il l'auroit fait infailliblement, ſi la garde qui étoit vers le défaut de la lame ne l'eût retenu. Tout ce que j'eus de mieux à faire, fut de reculer, appuyant toujours ſur ma lance, ſans oſer jamais la retirer pour redoubler le coup. Enfin je fus ſecouru par d'autres Lanciers qui acheverent de le tuer.

Sort des ſix premiers Macaſſars.

Des ſix Macaſſars, quatre furent tués dans le Pavillon, ou du moins on les crut morts; les deux autres, dont l'un étoit le Capitaine, quoique bleſſés griévement, ſe ſauverent par une fenêtre, en ſautant du haut du Baſtion en bas. La hardieſſe, ou plutôt la rage de ces ſix Hommes, m'ayant fait connoître que l'Officier Portu-

gais m'avoit dit vrai, & qu'ils étoient en effet imprenables, je commençai à craindre les quarante-ſept autres qui étoient en marche. Dans cette fâcheuſe ſituation, je changeai l'ordre que j'avois donné de les arrêter; & reconnoiſſant qu'il n'y avoit pas d'autre parti à prendre, je réſolus de les faire tous tuer s'il étoit poſſible: dans cette vue j'envoyai, & j'allai moi-même, de tous côtés, pour faire aſſembler les Troupes.

Leur fureur fait craindre les autres.

Cependant les Macaſſars, qui avoient mis pied à terre, marchoient vers le Fort. J'envoyai ordre à un Capitaine Anglois, que M. Conſtance avoit mis à la tête d'une Compagnie de Portugais, d'aller leur couper chemin, de les empêcher d'avancer, & en cas de refus, de tirer deſſus; ajoutant que je ſerois à lui dans un inſtant pour le ſoutenir, avec tout ce que je pourrois ramaſſer de troupes. Sur la défenſe que l'Anglois leur fit de paſſer outre, ils s'arrêterent tout court, tandis que je faiſois avancer mes nouveaux Soldats, qui étoient armés de fuſils & de lances, mais ſans expérience, de ſorte qu'il y avoit peu à compter ſur eux. Nous nous arrêtâmes

On cherche à les ſurprendre.

FORBIN. 1686.

à cinquante pas des Macassars. Après quelques pourparlers, je leur fis dire que s'ils vouloient, il leur étoit libre de retourner dans leur Galere, comptant qu'il me seroit alors aisé de les faire tous tuer à coups de fusil. Leur réponse fut qu'ils étoient contens de retourner à bord, pourvû qu'on leur rendît leur Capitaine, sans lequel ils ne se rembarqueroient jamais.

Malheureuse attaque d'un Capitaine Anglois.

Le Capitaine Anglois, ennuyé de toutes ces longueurs, me fit savoir qu'il alloit faire lier tous ces misérables; & sans attendre ma réponse, il marcha à eux avec beaucoup d'imprudence. Au premier mouvement qu'ils lui virent faire, les Macassars, qui jusques-là s'étoient tenus accroupis, à leur maniere, se leverent tout-à-coup, & s'enveloppant le bras gauche de l'espece d'écharpe qu'ils portent autour des reins, pour leur servir de bouclier, ils fondirent, le cris à la main, avec tant d'impétuosité, sur les Portugais, qu'ils les avoient mis en pieces, presqu'avant que nous nous fussions apperçus de l'attaque. Ensuite, sans reprendre haleine, ils pousserent vers les troupes que je commandois. Quoique j'eusse plus de mille soldats armés

Déroute générale des Siamois.

de lances & de fusils, la frayeur dont ils furent saisis les mit en déroute. Les Macassars leur passerent sur le ventre, tuant à droite & à gauche tous ceux qu'ils pouvoient joindre. Ils nous eurent bien-tôt poussés jusqu'au pied de la muraille du nouveau Fort. Six d'entr'eux, plus acharnés que les autres, poursuivirent les fuyards, entrerent dans la fausse braie qui donne sur la riviere auprès du vieux Fort, & passant de l'autre côté, ils firent par-tout un carnage horrible, sans distinction d'age ni de sexe.

FORBIN. 1686.

Embarras de l'Auteur qui se trouve sans soldats.

Dans cet embarras, ne pouvant plus retenir le gros des troupes, je les laissai fuir, & je gagnai le bord du fossé, résolu de sauter dedans, si j'étois poursuivi. Ce fossé étant plein de vase, je comptois qu'ils ne pourroient pas venir à moi avec leur vîtesse ordinaire, & que j'en aurois meilleur marché. Ils passerent à dix pas de moi sans m'appercevoir, trop occupés à égorger mes malheureux Siamois, dont pas un ne songea seulement à faire face pour se défendre, tant ils étoient saisis. Enfin ne voyant aucun moyen de les rallier, je gagnai la porte du nouveau Fort, qui n'étoit fermée que

FORBIN. 1686.

d'une barriere, & je montai ſur un baſtion, d'où je fis tirer quelques coups de fuſil ſur les ennemis, qui ſe trouvant maîtres du champ de bataille, & n'ayant plus perſonne à tuer, ſe retirerent ſur le bord de la riviere.

Carnage horrible que font par-tout les Macaſſars.

Après avoir conféré quelques momens entr'eux, n'écoutant plus que leur déſeſpoir, & réſolus de ſe mettre dans la néceſſité de combattre, ils regagnerent leur Galere, qu'ils brûlerent, après s'être armés de boucliers & de lances, & deſcendirent de nouveau à terre, dans le deſſein de faire main-baſſe ſur tout ce qui ſe préſenteroit à eux. Ils commencerent par brûler toutes les maiſons des ſoldats, & remontant le bord de la riviere, ils attaquerent & tuerent indiſtinctement tout ce qu'ils trouverent ſur leur paſſage. Tant de meurtres répandirent tellement l'allarme dans les environs, que la riviere fut bientôt couverte d'hommes & de femmes, qui portoient leurs enfans ſur le dos, & ſe ſauvoient à la nage.

On ſe met à leur pourſuite.

Touché de ce ſpectacle, & indigné de ne voir que des cadavres, dans l'endroit où j'avois placé tant de ſoldats, je ramaſſai une vingtaine d'hom-

mes armés de fusils, & je m'embarquai avec eux sur un balon, pour suivre ces désespérés. Les ayant joints à une lieue du Fort, mon feu les obligea de s'éloigner de la riviere, & de se retirer dans les bois voisins. Comme je n'avois pas assez de monde pour les poursuivre, je pris le parti de retourner au Fort.

FORBIN, 1686.

Ravages de six de ces désespérés.

A mon arrivée, j'appris que les six Macassars, qui avoient passé de l'autre côté de la fausse braie, s'étoient emparés d'un Couvent de Talapoins, dont ils avoient tué tous les Moines, avec un Mandarin de distinction, dans le corps duquel l'un d'eux avoit laissé son cris, qu'on me présenta. J'y courus avec quatre-vingts de mes Soldats, qui ne sachant pas encore manier le fusil, n'étoient armés que de lances. Je trouvai en arrivant, que les Siamois ne pouvant plus se défendre, avoient été réduits à mettre le feu au Couvent. On me dit que les Macassars s'étoient jettés à quelques pas delà, dans un champ plein d'herbes hautes & épaisses, où ils se tenoient accroupis; j'y conduisis ma troupe, dont je formai deux rangs bien serrés, menaçant de tuer le premier qui feroit

FORBIN. 1686.

mine de fuir. Mes Lanciers ne marchoient d'abord que pas à pas, & comme à tâtons ; mais peu à peu ma présence les rassura.

Ils sont tués dans un champ d'herbes.

Le premier Macassar que nous trouvâmes, se dressa sur ses pieds comme un furieux, &, élevant son cris, alloit se jetter sur mes gens ; mais je le prévins en lui brûlant la cervelle. Quatre autres furent tués successivement par mes Siamois, qui ne s'ébranlerent point dans cette occasion, donnant à grands coups de lances sur ces malheureux, dont le courage leur faisoit préférer la mort à la retraite. Comme je songeois à m'en retourner, je fus averti qu'il restoit encore un sixieme Macassar. C'étoit un jeune homme, le même qui avoit laissé son cris dans le corps du Mandarin tué au Couvent des Talapoins. On se mit de nouveau à le chercher dans les herbes. J'ordonnai à mes Soldats de ne le point tuer, puisqu'ils pouvoient le prendre vif sans résistance ; mais ils étoient si animés, que l'ayant trouvé, ils le percerent de mille coups.

De retour au Fort, j'assemblai tous les Mandarins, pour me concerter avec eux

sur le parti qu'il y avoit à prendre par rapport aux autres Macassars. Il fut résolu qu'on assembleroit le plus de Troupes qu'on pourroit, & que nous leur donnerions la chasse, dès que nous serions informés du lieu de leur retraite. Je trouvai que le nombre de nos morts, dans cette malheureuse journée, se montoit à trois cens soixante-six Hommes. Les Ennemis n'en avoient perdu que dix-sept; savoir, six dans le petit Fort, six aux environs du Couvent des Talapoins, & cinq sur le champ de bataille.

FORBIN, 1686.

Perte totale de part & d'autre.

Comme je voulus entrer dans le Pavillon, pour prendre un moment de repos dont j'avois grand besoin après tant de fatigues, je fus frappé d'un spectacle d'autant plus triste que je m'y attendois moins. Outre les cadavres des Macassars & des Siamois, qu'on n'avoit pas eu le tems d'enlever, je trouvai étendu sur le bord de mon lit, un jeune Officier (10) nommé *Beauregard*, fils d'un Commissaire du Roi à Brest, qui étoit demeuré à Siam, & que j'avois fait Major de toutes les Troupes Siamoi-

Officier François blessé.

(10) Le même qui fut ensuite Gouverneur de Bancok, Tom. IX, pag. 195.

FORBIN. 1685.

ses. Le voyant dans cette situation, je le crus mort, & j'en eus le cœur navré de douleur.

Cure merveilleuse que l'Auteur fait sur lui.

On traitera peut-être de fable ce que je vais raconter, & en effet la chose doit paroître incroyable. Cependant je proteste saintement, que je ne rapporterai que la pure vérité. Ayant examiné ce jeune Officier de plus près, je remarquai qu'il respiroit encore; mais il ne parloit plus. Il avoit la bouche couverte d'écume, le ventre ouvert; toutes ses entrailles, mêlées de sang caillé, lui pendoient sur les cuisses, & paroissoient déja séches comme du parchemin. Sans Chirurgien & sans médicamens, comment faire pour lui donner du secours? Je hasardai néanmoins l'entreprise, sans trop compter sur son succès. Je pris deux aiguilles avec de la soie, & lui ayant remis les entrailles, je cousus la plaie comme j'avois vû faire en pareilles occasions. Ensuite je fis deux ligatures que je joignis ensemble, & après avoir battu des glaires d'œufs dans de l'arak, espece d'eau-de-vie assez connue, je me servis de cet onguent pour panser le malade; ce que je continuai pendant dix jours.

Mon opération réussit à souhait, & Beauregard fut guéri, sans avoir eu de fiévre, ni d'autres accidens fâcheux. Dès qu'il recommença à parler, je voulus savoir de lui comment il avoit reçû sa blessure, puisqu'il se trouvoit hors du Fort, tandis que nous étions aux prises avec les six premiers Macassars dans le pavillon.

FORBIN. 1686.

Récit de son malheur.

Il me dit qu'ayant vû tomber du bastion, deux hommes, la tête la premiere, & prenant l'un pour le Capitaine, il étoit accouru, dans la vûe d'empêcher les Siamois de le tuer : Que le Macassar, quoique percé de plusieurs balles, s'en étant apperçû, & contrefaisant le mort, l'avoit laissé approcher jusqu'à sa portée, & lui avoit allongé un coup de cris qui lui avoit fait cette blessure (11). Que dans cet état, ne sachant que devenir, & portant ses entrailles dans ses mains, il avoit gagné le pavillon, où ne trouvant personne pour le secourir, il étoit tombé de foiblesse sur mon lit, à-peu-près dans la situation où je le trouvai.

(11) Les Macassars, en frappant de ce poignard, donnent un certain tour de bras qui fait une ouverture extrêmement grande.

Forbin. 1686.

Courage d'un Macassar mourant.

Le lendemain de mon arrivée au Fort, je reçus avis qu'un des six Macassars, qui avoit combattu dans la pavillon, n'étoit pas mort : Quelques Soldats Siamois l'avoient saisi, & de peur qu'il ne leur échappât, ils en avoient fait comme un peloton, à force de le lier. Je fus le voir pour le questionner, & pour en tirer, s'il étoit possible, quelques éclaircissemens. Ce démon, car la force & la patience humaines ne vont pas si loin, avoit passé avec un sang froid étonnant, toute la nuit dans la fange, blessé de dix-sept coups de lances. Je lui fis quelques questions : mais il me répondit qu'il ne pouvoit me satisfaire, qu'auparavant je ne l'eusse fait détacher. Il n'y avoit pas à craindre qu'il échappât. J'ordonnai au Sergent François que j'avois mené avec moi, de le délier. Celui-ci posa sa halebarde contre un petit arbre, assez près du blessé ; & le jugeant hors d'état de rien entreprendre, après l'avoir détaché, il laissa cette arme dans l'endroit où il l'avoit mise d'abord. A peine le Macassar fut-il en liberté, qu'il commença à allonger les jambes, & à remuer les bras, comme pour les dégourdir. Je m'apperçus qu'en répon-

dant aux questions que je lui faisois, il se tournoit, & tâchant de gagner terrein, s'approchoit insensiblement de la halebarde pour s'en saisir. Je connus son dessein, & m'adressant au Sergent : » Tiens-toi près de ta » halebarde, lui dis-je ; voyons jus- » qu'où cet enragé poussera l'audace ». Dès qu'il fut à portée, il ne manqua pas de se jetter dessus pour la saisir en effet ; mais ayant plus de courage que de force, il se laissa tomber presque mort sur le visage. Alors voyant qu'il n'y avoit rien à espérer de lui, je le fis achever sur-le-champ.

FORBIN. 1686.

Causes de la férocité de ces Peuples.

J'étois si frappé de tout ce que j'avois vû faire à ces hommes, qui me paroissoient si différens de tous les autres, que je souhaitai d'apprendre d'où pouvoit venir à ces Peuples tant de courage, ou, pour mieux dire, tant de férocité. Des Portugais, qui demeuroient dans les Indes depuis l'enfance, me dirent que ces Peuples étoient habitans de l'Isle de *Celebes*, ou *Macassar* : Qu'ils étoient Mahométans schismatiques & très-superstitieux : que leurs Prêtres leur donnoient des lettres écrites en caractères magiques, qu'ils leur attachoient eux-mêmes au bras, en les

FORBIN. 1686.

assurant que tant qu'ils les porteroient sur eux, ils seroient invulnérables : qu'un point particulier de leur créance, qui consiste à être persuadés, que tous ceux qu'ils pourront tuer sur la terre, hors les Mahométans, seront autant d'esclaves qui les serviront dans l'autre monde, ne contribuoit pas peu à les rendre cruels & intrépides. Enfin ils ajouterent, qu'on leur imprimoit si fortement, dès l'enfance, ce qu'on appelle le point d'honneur, qui se réduit parmi eux à ne se rendre jamais, qu'il n'y avoit point d'exemple qu'aucun y eût encore contrevenu. Pleins de ces idées, ils ne demandent ni ne donnent jamais de quartier; dix Macassars, le cris à la main, attaqueroient cent mille hommes. Il n'y a pas lieu d'en être surpris. Des gens imbus de tels principes, ne doivent rien craindre, & ce sont des hommes bien dangereux (12). Ces Insulaires sont d'une taille médiocre, basanés, agiles & vigoureux. Leur habillement consiste en une culotte fort étroite, une chemisette de coton blanche ou grise, un bon-

Leur figure & leur habillement.

(12) L'usage de l'*Opium*, dont l'Auteur ne parle pas, contribue peut-être plus que toutes ces causes ensemble, à les rendre si furieux & si redoutables.

net

net d'étoffe, bordé d'une bande de toile, large d'environ trois doigts : ils vont les jambes nues, les pieds dans des *babouches*, & se ceignent les reins d'une écharpe, dans laquelle ils passent leur arme diabolique. Tels étoient ceux à qui j'avois eu à faire, & qui me tuerent misérablement tant de monde.

FORBIN. 1686.

Rapports de l'Auteur à M. Constance.

Je rendis compte à M. Constance de cette malheureuse avanture. Quoique sa manœuvre ne m'eût que trop manifesté sa mauvaise volonté à mon égard, je crus qu'il ne convenoit pas de lui en témoigner du ressentiment ; je lui écrivis donc simplement, pour lui faire un détail bien circonstancié de tout ce qui m'étoit arrivé. Je l'avertis en même-tems de prendre garde au reste des Macassars qui étoient retranchés dans leur camp, & de profiter de mon exemple. Ayant reçu ma rélation, il fit entendre au Roi tout ce qu'il voulut ; & comme je m'étois sans doute trop bien conduit à son gré, il me répondit par une lettre pleine de reproches, m'accusant d'imprudence, & d'avoir été la cause de tout ce massacre : il finissoit en me donnant ordre, non d'arrêter les Macassars, comme la premiere fois, mais d'en faire

Reproches du Ministre, & ses nouveaux ordres.

FORBIN. 1686.

mourir autant que je pourrois.

Forbin les avoit prévenus.

Je n'avois pas attendu ses instructions sur ce point. Dès le lendemain de notre déroute, ayant encore assemblé tous les Mandarins, je leur avois distribué des troupes, avec ordre de se tenir sur les avenues, pour empêcher que les ennemis, qui avoient gagné les bois, ne revinssent jetter de nouveau l'épouvante sur le bord de la riviere, qui est l'endroit le plus habité du pays, & celui où ils pouvoient faire le plus de ravage.

Tentative inutile contre le reste des Macassars.

Quinze jours après, j'appris qu'ils avoient paru à deux lieues de Bancok : j'y accourus avec quatre-vingt soldats que j'embarquai dans mon balon, le pays étant encore inondé. J'arrivai fort à propos, pour rassurer les Peuples : j'y trouvai plus de quinze cens personnes qui fuyoient, devant vingt-quatre ou vingt-cinq Macassars qui étoient encore attroupés. A mon arrivée ces furieux abandonnerent quelques balons dont ils s'étoient saisis, & se jetterent à la nage. Je fis tirer sur eux ; mais ils furent bien-tôt hors de la portée du fusil, & se retirerent dans les bois. Je rassemblai tout ce Peuple effrayé, je lui reprochai sa lâcheté,

& la honte qu'il y avoit à fuir devant un ſi petit nombre d'ennemis. Animés par mes diſcours, les Siamois ſe rallierent, & les pourſuivirent juſqu'à l'entrée du bois, où voyant qu'il étoit impoſſible de les forcer, je retournai à Bancok.

FORBIN. 1686.

Je trouvai, en arrivant, deux de ces malheureux, qui ayant été bleſſés n'avoient pû ſuivre les autres. Un Miſſionnaire, nommé *Manuel*, les regardant comme un objet digne de ſon zéle, leur parla avec tant de force, qu'ils ſe convertirent, & moururent peu de tems après avoir reçû le Baptême. Quelques jours après, on m'en amena un troiſiéme que le Miſſionnaire exhorta inutilement; ce miſérable ayant demandé ſi en ſe faiſant Chrétien, on lui ſauveroit la vie, on lui répondit que non. » Puiſque je dois mourir, dit-il avec une impiété ſans pareille, » que m'importe que je ſois avec Dieu, ou avec » le Diable ». Là-deſſus il eut le cou coupé, & j'ordonnai que ſa têre ſeroit expoſée, pour donner de la terreur aux autres.

Converſion de deux de leurs bleſſés.

Horrible impiété d'un troiſiéme.

Au bout de huit jours, quelques payſans, tout effrayés, vinrent m'avertir que les ennemis avoient paru

Forbin retourne à la pourſuite des autres.

FORBIN. 1686.

ſur le rivage ; qu'ils y avoient pillé un jardin, d'où ils avoient enlevé quelques herbes, & une quantité aſſez conſidérable de fruits. J'y allai avec environ cent ſoldats armés de lances & de fuſils ; j'y trouvai plus de deux mille Siamois qui s'étoient rendus ſur le lieu où les Macaſſars avoient couché. Laſſé de me voir mener pendant ſi long-tems par une poignée d'ennemis, je réſolus d'en voir le bout. Je partageai les deux mille hommes que j'avois, en deux corps, que je poſtai à droite & à gauche, & je me mis avec mes cent hommes aux trouſſes de ces bêtes féroces. Je ſuivis dans l'eau la route qu'ils s'étoient ouverte à travers les herbes. Comme ils mouroient preſque de faim, ne ſe nourriſſant depuis un mois que d'herbes ſauvages, je vis bien qu'il étoit tems de ne les plus marchander, ſurtout n'ayant avec moi que des hommes frais, dont je pouvois tirer parti. Dans cette penſée, je leur fis doubler le pas. Après avoir marché environ une demi-lieue, nous apperçûmes les ennemis, & nous nous mîmes en devoir de les joindre.

Il les attaque.

Je les ſerrois de fort près. Pour

m'éviter, ils se jetterent dans un bois qui étoit sur la gauche, d'où ils tomberent sur une troupe des miens, qui du plus loin qu'ils les apperçurent, firent une décharge de mousqueterie hors de la portée, & se sauverent à toutes jambes. Cette fuite ne me fit pas prendre le change ; je joignis encore les ennemis, & je rangeai mes soldats en ordre de bataille. Comme nous avions de l'eau jusques à moitié jambe, les Macassars, ne pouvant venir à nous avec leur activité ordinaire, gagnerent une petite hauteur entourée d'un fossé, où il y avoit de l'eau jusqu'au col. Je les investis, & m'approchant d'eux à la distance de dix à douze pas, je leur fis crier par un Interprête de se rendre, les assurant que s'ils se fioient à moi, je m'engageois à leur ménager leur grace auprès du Roi de Siam. Ils se tinrent si offensés de cette proposition, qu'ils nous décocherent une de leurs lances, pour nous témoigner leur indignation, & se jettant un moment après dans l'eau, le cris entre les dents, ils se mirent à la nage pour nous venir attaquer.

FORBIN. 1686.

Les Siamois encouragés, & par mes discours & par mon exemple, firent

Les dix-sept derniers sont tués.

FORBIN. 1686.

si à propos leur décharge sur ces désespérés, qu'il n'en échapa pas un seul. Ils n'étoient plus que dix-sept; tous les autres étoient morts dans les bois, ou de misere, ou des blessures qu'ils avoient reçûes J'en fis dépouiller quelques-uns, que je trouvai tous secs comme des momies, n'ayant que la peau & les os. Ils portoient tous sur le bras gauche de ces caractères dont on a parlé. Telle fut la fin de cette malheureuse avanture, qui, pendant un mois, me causa des fatigues incroyables, qui faillit à me coûter la vie, qui me fit périr tant de monde, & qui n'auroit jamais eu lieu, sans la jalousie d'un Ministre aussi cruel que soupçonneux.

Ce qui se passoit à Siam dans ces entrefaites.

L'Auteur, pour démontrer encore mieux l'injustice du reproche que M. Constance lui avoit fait, en le taxant d'imprudence, rapporte en peu de mots ce qui se passa à Siam au sujet des Macassars, retranchés dans leur camp, après la conspiration découverte. Mais il est plus naturel de reprendre ici le récit de la Mare, qui avoit été présent lui-même à ces dernieres opérations. » Nous sommes témoins, dit-il, » que le Roi de Siam n'omit

» rien pour tâcher de faire rentrer le » malheureux Prince de Macaſſar dans » ſon devoir, & pour ne point ſe voir » obligé de répandre le ſang royal; » mais il ſemble que ce Prince avoit » conjuré contre lui-même ». Après les ſollicitations réitérées qui lui furent faites, & qu'il rejetta toutes ſous divers prétextes, le Roi réſolut enfin de vaincre ſon opiniâtreté, & de le réduire à l'obéiſſance par la force des armes. Cinq mille hommes de ſa Garde furent détachés ſous les ordres de M. Conſtance, premier Miniſtre, que le Roi regardoit comme le plus digne de tous ſes ſujets, & en même tems le plus capable d'exécuter ſes volontés.

FORBIN. 1686.

Le Prince de Macaſſar refuſe de ſe ſoumettre.

Tout étant diſpoſé pour cette expédition, qui devoit ſe faire le 24 de Septembre au matin, M. Conſtance ſe mit la veille dans un balon, où il fit entrer le Sieur *Youdal*, Capitaine d'un Vaiſſeau Anglois qui étoit à la Barre de Siam, pluſieurs Anglois au ſervice du Roi de Siam, un Miſſionnaire, & un autre particulier. En paſſant, il fit la revûe de toutes les troupes qui l'attendoient dans divers Bâtimens, près d'une langue de terre

Expédition de M. Conſtance pour les réduire.

FORBIN. 1686.

qui regarde le camp des Macassars ; & leur ayant assigné leurs postes, il envoya tous les Anglois, à l'exception du Capitaine, à bord de deux Vaisseaux du Roi armés en guerre, qui étoient à une demi-lieue au-dessous du camp des Macassars ; & demeura jusqu'à une heure de la nuit pour visiter tous les postes ; après quoi, dit l'Auteur, nous nous rendîmes aussi à bord de ces Vaisseaux vers les quatre heures, une demi-heure avant l'attaque, qui devoit commencer par un signal de l'autre côté de la riviere.

Ordre de l'attaque.

Constance visita encore tous les postes en remontant, & donna ses ordres par-tout. Celui de l'attaque portoit, que *Oklouang Mahamontri*, Capitaine Général des Gardes du Roi, avec ses quinze cens hommes, devoit enfermer les ennemis derriere leur camp, en se formant sur une haie forte de tout son monde, depuis le bord de la grande riviere jusqu'à un ruisseau où se terminoit leur camp. Vers le haut, une mare d'eau derriere le camp ne laissoit, entre la grande riviere & le ruisseau, qu'un espace d'environ deux toises ; de sorte que les Macassars ne pouvoient les combattre que par

cette eſpece de chauſſée ; mais on avoit donné ordre d'y faire une barricade de pieux pour en défendre l'entrée. *Okpra Chula* , Mandarin Siamois , devoit ſe poſter de l'autre côté du ruiſſeau , & le border avec mille hommes. Dans les deux rivieres , il y avoit vingt-deux petites galeres & ſoixante balons remplis de monde , pour eſcarmoucher les ennemis , & mille hommes ſur la langue de terre vis-à-vis de leur camp.

FORBIN. 1686.

Son mauvais ſuccès.

Le ſignal donné à l'heure marquée , Oklouang Mahamontri part bruſquement , avec quatorze de ſes eſclaves , ſans ſe faire ſuivre de ſes troupes pour prendre leur poſte , & va droit à la chauſſée , le long de laquelle il pouſſe juſqu'aux maiſons des Macaſſars. Là , s'arrêtant , il appelle tout bas Okpra Chula. Un Macaſſar , que l'obſcurité l'empêchoit de voir , lui répond en Siamois ; que voulez-vous ? Ce Mandarin, croyant que ce fût effectivement Okpra Chula , s'avance ſans défiance : en même-tems les Macaſſars ſortent de leur embuſcade , & le tuent avec ſept de ſes eſclaves. Après cette expédition , une partie des Macaſſars paſſa de l'autre côté du ruiſſeau , avant que

FORBIN. 1686.

l'Okpra se fût emparé de ce poste.

Autre échec.

A cinq heures & demie, un Anglois, nommé *Cotse*, Capitaine de Vaisseau du Roi de Siam, attaqua les ennemis du côté de la grande riviere, à l'extrêmité de leur camp, & fit faire sur eux un si grand feu de sa mousqueterie, qu'il les contraignit de se retirer vers le haut de leur camp. Ce Capitaine, s'en étant apperçû, mit pied à terre, suivi de dix ou douze Anglois, & d'un Officier François; mais à peine étoient-ils descendus, que les Macassars revenant sur leurs pas, les chargerent à leur tour, & les obligerent de se jetter dans la riviere. Cotse y reçut une blessure à la tête, dont il mourut, & l'Officier François se sauva à la nage.

Entreprise des Macassars.

Après ce coup, tous les Macassars abandonnerent leur camp, qui étoit déja à moitié brûlé, & voulurent gagner le haut de la petite riviere, à dessein de pousser jusqu'au camp des Portugais, pour exercer leur rage sur les Chrétiens. Dans ces entrefaites, le Sieur *Veret*, Chef du Comptoir de la Compagnie Orientale de France à Siam, arriva avec une chaloupe & un balon, où étoient tous les François

qui se trouvoient dans cette Ville, au nombre de vingt. M. Constance, qui montoit un balon plus léger que les autres, s'avança en diligence du côté des Macassars, suivi du balon de M. Veret, & de douze ou quinze autres balons Siamois, pour les empêcher de rien entreprendre, & de passer la riviere à une demi-lieue au-dessus du camp. Les ayant apperçus, il commanda aux Siamois de descendre pour les charger, & mettant pied à terre lui-même, ce Ministre marcha droit à eux, suivi de huit François, de deux Anglois, de deux Mandarins Siamois, & d'un Soldat Japonois. La chaloupe n'étoit pas encore arrivée, & l'on ne pouvoit l'attendre, parce qu'il étoit de la derniere importance de prévenir les Macassars.

FORBIN. 1686.

Constance veut leur couper chemin.

On passa d'abord une grande haie de bambous, pour entrer dans la plaine où étoient les ennemis. La premiere escarmouche coûta la vie à un Siamois & à deux Macassars. Les autres se retirerent derriere des bambous, & se partageant ensuite à droite & à gauche, ils revinrent avec beaucoup de furie, dans le dessein d'enfermer les Siamois. Ce mouvement, dit l'Au-

Il est obligé de se sauver à la nage.

FORBIN. 1686.

teur, nous obligea de faire une retraite fort précipitée, & de nous jetter dans l'eau pour regagner les balons. De douze personnes, qui accompagnoient M. Constance, il y en eut cinq de tués, entr'autres Youdal, Capitaine de Vaisseau Anglois, percé de cinq coups, & quatre François, qui en avoient reçû chacun dix ou douze. La rage des Macassars, animés par leur opium, étoit si grande, qu'un d'eux tua sa propre femme qui l'embarrassoit dans sa retraite.

Les Siamois reviennent à la charge.

Cet échec n'étonna point M. Constance. Il mit de nouveau pied à terre, suivi d'un plus grand nombre de François, tant du balon que de la chaloupe, & de plusieurs Anglois qui y étoient accourus. Il y eut quantité de Macassars tués dans cette seconde descente, & quoiqu'ils se défendissent encore avec beaucoup d'opiniâtreté, nous n'y perdîmes pas un seul homme.

Leur bravoure étonne les ennemis.

Le Ministre, voyant qu'il n'y avoit aucun moyen de vaincre ces désespérés, qu'avec des forces supérieures, détacha contre eux quatre cens hommes, sous les ordres d'un Mandarin Siamois, pour aller se poster au-dessus de cet endroit, & s'opposer à leur

passage. En même-tems il descendit sur le bord du ruisseau, à la tête de trois mille hommes avec tous les François & les Anglois, entra dans la plaine, où il y avoit de l'eau jusqu'à la ceinture, & marcha droit aux ennemis. Nous apperçûmes de loin qu'ils étoient aux prises avec les quatre cens hommes qu'on avoit détachés vers le haut, lesquels soutinrent vigoureusement cette furie, & contraignirent les Macassars de se retirer à l'abri des maisons & des bambous qui bordent la petite riviere. Aussi-tôt M. Constance fit un détachement de huit cens Mousquetaires, pour les escarmoucher à travers les maisons & les bambous, en poussant toujours vers le haut de la riviere. Ces Mousquetaires firent des merveilles, & ne lâcherent jamais pied, malgré la résistance des Macassars.

FORBIN. 1686.

Stratagême du Ministre pour les arrêter.

Quelques momens après, le Ministre fit avancer, en croissant, les deux mille deux cens hommes qui étoient restés auprès de lui dans la plaine, pour se joindre aux quatre cens premiers. Ils portoient devant eux de petites claies de bambous, traversées de gros clous à trois pointes qui s'éle-

FORBIN. 1686.

voient par-dessus à la hauteur d'un demi pied. Ces machines furent plongées dans l'eau, & appuyées avec des pieux à mesure qu'on s'approchoit des ennemis, qui venant fondre tous ensemble, à leur ordinaire, sans voir où ils posoient les pieds, se trouverent pris pour la plûpart, si bien que ne pouvant plus ni avancer ni reculer, on en tua debout à coup de fusils un nombre très-considérable (13).

Défaite totale des Macassars.

Ceux qui échapperent s'étant retranchés dans des maisons de bambous, ou de bois, auxquelles on mit le feu, n'en sortirent qu'à demi-brûlés, en se jettant au milieu des troupes, la lance ou le cris à la main, & combattant toujours jusqu'à ce qu'ils tombassent sous les coups de leurs ennemis Il n'y en eut pas un, de ceux qui s'étoient retirés dans les maisons & dans les bambous, qui ne mourût de cette maniere.

Mort de leur Prince.

Le Prince même, qui s'étoit caché derriere une maison, & qui avoit été blessé d'un coup de mousquet à l'épaule gauche, se voyant découvert, courut, la lance à la main, droit à

(13) C'est à ce stratagême, de l'invention de M. Constance, que le Chevalier de Forbin attribue la victoire qu'il remporta sur les Macassars.

FORBIN. 1686.

M. Constance, qui lui présenta la sienne, tandis qu'un des François de la suite du Ministre lui lâcha un coup de mousqueton qui l'étendit mort à ses pieds. Enfin tous les Macassars furent tués ou pris. Vingt-deux, qui s'étoient retirés dans une Mosquée, se rendirent sans combattre. On en saisit trente-trois autres en vie, qui étoient tous percés de coups. De la Mare ne nous apprend pas ce qu'on fit des prisonniers; mais le Chevalier de Forbin dit qu'on ne sauva la vie qu'à deux jeunes fils du Prince, qui furent conduits à Louvo (14). On ne trouva que les corps de quarante-deux morts; les autres étoient péris dans la riviere. Il y eut sept Européens, & seulement dix Siamois de tués dans toute cette expédition (15). Le combat dura depuis quatre heures & demie du matin jusqu'à quatre heures du soir. Les Mandarins Siamois firent parfaitement bien leur devoir, allant par-tout le sabre

Nombre de leurs prisonniers.

Perte des Siamois.

(14) Le Pere Tachard les a amenés en France, où on les a vus, depuis servir dans la Marine.

(15) Forbin parle d'une premiere attaque manquée, deux mois avant cette défaite, dans laquelle il dit qu'il y eut dix-sept Européens & plus de mille Siamois tués; mais de la Mare s'étant trouvé sur les lieux, on s'en tient à son récit, qui est d'ailleurs beaucoup mieux détaillé que l'autre.

Forbin. 1686.

à la main dans les endroits les plus périlleux, & faisant exécuter les ordres du Ministre avec une promptitude admirable. Tout étant achevé, M. Constance donna ordre que l'on coupât les têtes des Macassars qui furent trouvés morts, & qu'on les exposât dans leur camp. Il partit ensuite pour aller rendre compte au Roi du succès de cette grande journée. Sa Majesté lui témoigna être entiérement satisfaite de sa conduite; mais elle lui fit en même-tems une douce réprimande de s'être si fort exposé, & lui donna ordre de remercier de sa part les François & les Anglois, qui avoient partagé avec lui le danger & la victoire (16).

Satisfaction du Roi de Siam.

Exemple de la fermeté des Macassars.

Tachard ajoute à cette relation, quelques particularités qu'il tenoit du Pere de Fontenay, & qui servent à faire voir jusqu'à quel point les Macassars poussent la fermeté & le courage. Quatre d'entr'eux, qui avoient abandonné le service du Roi de Siam, le jour même que la conjuration éclata, pour se joindre à leurs compatriotes, ayant été condamnés à la mort, ce Pere s'intéressa pour faire différer leur

(16) De la Mare, *ubi suprà*, pag. 115 & précédentes.

ſupplice, s'imaginant que des malheureux, qui avoient déja beaucoup ſouffert, ſeroient plus dociles à recevoir les lumieres du Chriſtianiſme. Ils venoient de ſubir une terrible torture. On les avoit roués de coups de bâton; on leur avoit enfoncé des chevilles ſous les ongles, écraſé tous les doigts, appliqué du feu aux bras, & ſerré les tempes entre deux ais. M *le Clerc*, qui parloit leur langue, fit tout ce qu'il put pour opérer leur converſion, mais inutilement; ainſi les Peres furent obligés de les abandonner à la Juſtice. Ils furent attachés à terre, pieds & poings liés, le corps nud, autant que la pudeur pouvoit le permettre. Dans cet état, on lâcha un tigre, qui après les avoir flairés, ſans leur faire aucun mal, fit de grands efforts pour ſortir de l'enceinte, haute de quatre pieds. Il étoit midi qu'il n'avoit point encore touché aux criminels, quoiqu'ils euſſent été expoſés depuis les ſept heures du matin. L'impatience des bourreaux leur fit retirer le tigre, pour attacher ces miſérables debout à de gros pieux. Cette poſture parut plus propre à animer le tigre, qui en tua trois avant la nuit, & la nuit

FORBIN. 1681.

même le quatriéme. Les exécuteurs tenoient ce cruel animal par deux chaînes paſſées des deux côtés hors de l'enceinte, & le tiroient malgré lui ſur les criminels. Ce qu'il y a de plus admirable, c'eſt qu'on ne les entendit jamais, ni ſe plaindre, ni ſeulement gémir. L'un ſe laiſſa dévorer le pied, ſans le retirer; l'autre ſans faire un cri ſe ſentit briſer tous les os du bras; un troiſiéme ſouffrit que le tigre lui léchât le ſang qui couloit de ſon viſage, ſans détourner les yeux, & ſans faire le moindre mouvement du corps Un ſeul tourna autour de ſon poteau, pour éviter cet animal furieux; mais il mourut enfin avec la même conſtance que les autres.

Ennuis de Forbin à Bancok.

Tandis que ces choſes ſe paſſoient à Siam, le Chevalier de Forbin, qui n'avoit plus d'ennemis à combattre, s'occupoit à Bancok à dreſſer ſes nouveaux ſoldats, & à faire avancer les fortifications; mais rien ne pouvoit diſſiper ſes ennuis, qui étoient augmentés depuis ſon départ de Louvo. Les bontés du Roi lui avoient rendu ce ſéjour aſſez ſupportable; celui de Bancok ne lui offroit pas le moindre agrément. Dans cette ſituation, il ſollicitoit

vivement ſon rappel à la Cour; mais M. Conſtance ne manquoit jamais de prétextes pour éluder ſa demande.

FORBIN. 1686.

On lui conſeille de repaſſer en France.

Environ le même tems, l'Auteur reçut à Bancok quatre des Jéſuites avec qui il avoit fait le voyage, & qui partoient pour la Chine (18). Ces Peres, après être entrés dans toutes ſes peines, par rapport à M. Conſtance, dont ils connoiſſoient comme lui le caractère, lui conſeillerent de repaſſer au plutôt en France. Leurs exhortations le confirmerent encore plus fortement dans des diſpoſitions où il étoit depuis long-tems. Il avoit, dit-il, continuellement devant les yeux, d'un côté la miſere d'un pays, qui lui paroiſſoit ſans reſſources; & de l'autre, les perfidies d'un Miniſtre qui, en récompenſe de ſes bons ſervices, avoit attenté ſur ſa vie en tant de différentes manieres. Un nouvel ordre qu'il reçut de la Cour, dans ces entrefaites, acheva de le déterminer, & ne lui fit que trop comprendre que la haine du Miniſtre n'étoit pas encore épuiſée.

(18) C'étoient les mêmes Jéſuites qui firent le malheureux voyage dont on a lû la relation ci-deſſus, pag. 186: mais le Pere de Fontenay, qui eſt l'Auteur, dit qu'ils ne virent pas le Chevalier de Forbin.

FORBIN. 1686.

Nouveau piége que lui tend M. Constance.

Il étoit arrivé, depuis peu, à la Barre, un Bâtiment Anglois armé de quarante pieces de canon & de quatre-vingt-dix hommes d'équipage. M. Constance accusoit le Capitaine d'avoir autrefois friponné au Roi de Siam une partie considérable de marchandises. Sous ce beau prétexte, il envoya ordre à l'Auteur de se rendre, avec deux hommes seulement, à bord du Bâtiment Anglois, & d'enlever ce Capitaine, comme coupable de crime de leze-majesté. Ce sont les propres termes de l'ordre, qui étoit écrit en François, de la main du Pere *le Comte*.

Il se détermine à le satisfaire.

Je n'eus pas de peine à comprendre, continue l'Auteur, que cette commission, qui ne ressembloit pas mal à celle des Macassars, n'étoit qu'un nouveau piége; je résolus néanmoins d'exécuter l'ordre à la lettre. M. Manuel, Missionnaire, fort de mes amis, à qui je le communiquai, en fut étonné, parce que la chose lui paroissoit d'une impossibilité absolue. C'est pourtant, lui dis-je, ce que je médite d'entreprendre. Je veux pousser M. Constance à bout, en lui faisant voir que des projets qu'il juge impratiquables, & dont il ne me charge, que parce qu'il compte

que j'y périrai, ſont encore fort au-deſſous de moi. M. Manuel, plus ſurpris de ma réſolution qu'il ne l'avoit été de l'ordre, fit tout ce qu'il pût pour m'en détourner; mais je lui déclarai que mon parti étoit pris, & que je n'en démordrois pas, dût-il m'en coûter la vie. Là-deſſus l'ayant quitté, je me jettai bruſquement dans mon balon à quatre-vingt rameurs.

FORBIN, 1686.

L'oncle du Miniſtre en partage le danger.

Pour me venger de M. Conſtance, j'embarquai malicieuſement avec moi l'oncle de ſa femme, qui étoit Métif, aſſez bon-homme, mais nullement guerrier. J'étois bien aiſe, en lui faiſant tenir la place d'un des deux hommes qui devoient m'accompagner, de lui faire courir la moitié du riſque, & de le mettre à portée de connoître, par lui-même, de quoi M. Conſtance étoit capable. Pendant le trajet de Bancok à l'endroit de la rade où étoit le Vaiſſeau, ce bon Japonois ne ceſſa de me demander où je prétendois le conduire; mais il n'étoit pas encore tems de ſatisfaire ſa curioſité Quand nous fûmes à la Barre, je pris un bateau propre pour la mer, dans lequel ayant embarqué huit de mes rameurs, avec l'oncle de la Dame Conſtance

FORBIN. 1686.

& le Gouverneur de la Barre, nous voguâmes vers le Vaiſſeau Anglois. Nous n'en étions plus qu'à deux lieues, lorſque mon Métif me demanda encore où je le menois. Pour toute réponſe je lui préſentai l'ordre du Roi, que je lui expliquai en Portugais. Il en fut ſi effrayé, que ne ſe poſſédant plus, il s'écria les larmes aux yeux : » Que vous ai-je donc fait, Monſieur, » pour me conduire ainſi à la boucherie ? Et quel cas, je vous prie, ce » Capitaine Anglois fera-t-il des » ordres du Roi, qu'il ne craint point, » & qui auſſi ne ſera certainement pas » le plus fort dans toute cette affaire ? » Je lui répondis que quand on étoit au ſervice d'un Roi, il falloit obéir à la lettre, ſans examiner le péril, nos biens & nos vies étant à la diſpoſition de nos Souverains.

Toutes ces raiſons, loin de perſuader mon homme, augmentoient encore ſa frayeur. Elle redoubloit à l'approche du navire. Pour le raſſurer, je lui dis que j'avois trouvé un expédient, à la faveur duquel je comptois de prendre ce Capitaine, ſans trop nous expoſer l'un & l'autre, en l'obligeant ſous quelque prétexte de paſſer

à mon bord. En même-tems je lui remis l'ordre du Roi pour le garder en poche jusqu'à ce que nous en eussions besoin ; & je l'exhortai sur-tout à s'armer de courage, sans quoi tout notre projet échoueroit infailliblement. Cet homme, plus prudent que de raison, voulut encore savoir ce que je ferois au cas que mon entreprise ne réussît pas? » Alors, lui répondis-je, » je me conduirai à la *Macassarde* ; » je mettrai l'épée à la main ; je dirai » au Capitaine que j'ai ordre de l'arrêter, & que s'il fait la moindre » résistance je le tuerai. A ces mots, » vous sortirez l'ordre du Roi, & » vous crierez aux gens de l'équipage » que s'ils résistent, Sa Majesté Siamoise les fera tous pendre. » Hé ! Monsieur, me répondit-il, nous allons donc mourir? » C'est notre sort, lui dis-je ; » mourir aujourd'hui ou demain, qu'importe, pourvû que ce soit » glorieusement. »

FORBIN. 1686.

Cependant nous abordâmes le navire ; j'y montai suivi du Japonois, qui étoit plus mort que vif. Le Capitaine Anglois, qui s'en apperçut, me demanda ce qu'il lui manquoit ; & sur ma réponse, qu'il craignoit un peu

Comment l'Auteur s'en tire.

FORBIN. 1686.
la mer, on nous fit entrer dans la chambre de poupe, où l'on apporta du vin, & je fus salué d'un grand nombre de coups de canon, après bien des excuses que le Capitaine me fit sur l'état où je le trouvois, c'est-à-dire en robe-de-chambre & en bonnet. Ensuite souhaitant de savoir quelles affaires m'amenoient à son bord, je lui fis connoître qu'il s'agissoit d'un dessein formé par les Hollandois, de venir brûler tous les Vaisseaux qui étoient à la rade; & que pour prévenir leur flotte qui étoit déja en mer, j'avois ordre d'assembler tous les Capitaines des Vaisseaux, & de nous concerter ensemble sur les mesures qu'il y auroit à prendre dans une conjoncture si délicate. L'Anglois, avec autant de bonne foi que j'en faisois paroître, me répondit qu'il alloit faire mettre la chaloupe en mer, pour appeller à son bord tous les Officiers aux environs. J'affectai d'approuver son dessein; mais me ravisant un moment après, je lui représentai que son navire étant le plus éloigné, il vaudroit mieux qu'il se mît lui-même dans la chaloupe; que nous irions, lui d'un côté, moi de l'autre, rassembler tout ce qu'il y avoit

avoit de Capitaines dans la rade ; que nous les menerions dans le navire le plus proche de la Barre, & que le Conseil fini, chacun regagneroit son bord, sans avoir tant de chemin à faire.

FORBIN. 1685.

Il se saisit par surprise d'un Capitaine de Vaisseau Anglois.

Le Capitaine, qui étoit sans défiance, acquiesça volontiers à ma proposition. Comme je craignois toujours qu'il ne changeât de sentiment, je le pressai de profiter de la marée qui commençoit à passer, & sautant dans mon bateau, je m'y assis, comme pour m'éloigner aussi de mon côté ; mais un moment après, feignant d'avoir oublié quelque chose d'essentiel, je criai au Capitaine, qui, dans la vûe de me faire honneur, se tenoit sur le bord de son Bâtiment pour me voir partir, que s'il vouloit se donner la peine de descendre, j'avois encore un mot important à lui dire. Il vint, & s'étant placé auprès de moi, je gagnai au large ; de quoi s'appercevant bientôt, il me demanda, où je prétendois donc le conduire ainsi nud ; & sans attendre ma réponse, il se mit à crier à son équipage. J'ordonnai alors à mes gens de faire force de rames ; & déclarant au Capitaine l'ordre que

FORBIN. 1686.

j'avois, je lui témoignai combien j'étois mortifié d'avoir eu besoin de recourir à ces ruses pour exécuter ma commission.

Risque qu'il court d'être pris à son tour par les Anglois.

Cependant la chaloupe commençoit à me donner la chasse. Comme je vis que je ne pouvois éviter d'être pris, j'allai à bord d'un petit Bâtiment Portugais, & le pistolet à la main, j'ordonnai à mon prisonnier de monter sans hésiter, s'il ne vouloit que je lui brûlasse la cervelle. Dès qu'il fut entré dans le Bâtiment, je demandai main-forte à l'Officier, qui se mit en devoir de me l'accorder; mais huit ou dix hommes qu'il avoit avec lui, étoient d'une foible ressource contre une trentaine d'Européens bien armés, & résolus de combattre vigoureusement pour sauver leur Capitaine Je dis donc à celui-ci de crier à ses gens de s'en retourner, sans quoi c'étoit fait de sa vie. Le ton ferme dont j'accompagnai ces paroles, porta le Capitaine à faire retirer son monde. Quand je les vis loin, je rentrai dans mon bateau, & repris la route de Bancok, où je n'oubliai rien de tout ce qui pouvoit rendre à mon Anglois sa prison plus supportable.

Je donnai avis à M. Constance de la fidélité avec laquelle j'avois exécuté ses ordres, dont je crus devoir me plaindre, mais avec circonspection, parce que je n'étois pas le plus fort, & que j'avois à faire à un ennemi dangereux. Je me contentai de lui représenter, que les commissions qu'il me donnoit n'étoient pas tout-à-fait dignes de moi, & qu'il ne paroissoit guère convenable d'envoyer à un Amiral des ordres dont on ne chargeoit ordinairement que les moindres Officiers subalternes. En même-tems je fis partir mon prisonnier pour Louvo, où il se tira d'affaire, moyennant dix mille écus, que M. Constance jugea à propos de s'approprier. Quant à moi, ce Ministre nia de m'avoir expédié l'ordre en question, & dans la réponse qu'il me fit, me taxant une seconde fois de témérité & d'imprudence, il me défendit de la part du Roi de m'éloigner de Bancok au-delà de deux lieues.

FORBIN. 1686.

Ses plaintes à M. Constance.

Nouveaux reproches qu'il en reçoit.

Outré de ce procédé, je ne m'occupai plus que de mon retour en France; mais en attendant l'occasion favorable, je pris le parti de dissimuler; & pour tromper mon ennui dans cette

Il ne songe plus qu'à son retour.

FORBIN. 1686.

espece d'exil, je m'amusois de tems en tems à la pêche des crocodiles, qu'on trouve en grand nombre aux environs de Bancok. Un jour que je revenois de cette pêche, je fus fort surpris en rentrant chez moi, d'y revoir les quatre Jésuites qui étoient partis peu de tems auparavant pour la Chine. Ces Peres étoient dans un état pitoyable. Ils avoient fait naufrage sur les Côtes de Camboye & de Siam, & avoient souffert au-delà de toute expression, dans la nécessité où ils s'étoient trouvés de traverser à pied des pays presque inaccessibles (19). Je leur fis le meilleur accueil qu'il me fut possible. Comme j'avois sur le cœur tous les mauvais procédés de M. Constance, je leur montrai l'ordre que j'avois reçû au sujet du Capitaine Anglois, & la réponse du Ministre au rapport que je lui avois fait de cette expédition. Quelque discrets qu'ils fussent, ces Peres ne purent retenir leur indignation, & me parlant plus ouvertement que la premiere fois (20),

Son entrevûe avec quatre Jésuites, au sujet de M Constance.

(19) Voyez au Tom. IX la relation du Pere de Fontenay, qui se loue fort des attentions qu'ils reçurent de l'Auteur à leur retour.

(20) C'est la seconde fois que l'Auteur di[illegible] vû les Jésuites à leur départ, quoique suivant [illegible]

ils me conseillerent sans détour de me retirer le plutôt que je pourrois, dans la crainte qu'à la fin le Ministre ne prît si bien ses mesures, que je ne lui échappasse plus.

FORBIN. 1686.

Il obtient son congé de ce Ministre.

Enfin ne voulant pas renvoyer mon départ, je résolus de profiter du retour d'un Vaisseau de la Compagnie d'Orient, qui étoit arrivé de Pondichery depuis quelques jours; mais après les emplois que j'avois remplis à Siam, & les bontés dont le Roi m'avoit toujours honoré, il ne me convenoit pas de partir en déserteur. J'écrivis donc à M. Constance pour le prier de s'employer à me faire obtenir mon congé du Roi, sous prétexte que ma santé, qui s'affoiblissoit tous les jours, ne me permettoit pas de demeurer plus longtems dans le Royaume; & je m'offrois d'aller moi-même à la Cour demander la permission de me retirer, s'il jugeoit que cette démarche fût nécessaire. Comme il n'avoit plus les mêmes raisons qu'autrefois de craindre mon

de Fontenay, il se trouvât pour lors absent. Cette contradiction n'est remarquable que par sa singularité, étant aussi peu susceptible de conciliation que de quelque intérêt personnel, ou de quelque erreur involontaire que ce puisse être.

FORBIN. 1686.

retour en France, & qu'il ne vouloit point me revoir à la Cour, il me répondit tout de ſuite, que l'intention du Roi n'étant pas de me forcer, il m'étoit libre de me retirer où il me plairoit.

Ordre du Roi pour le faire venir à la Cour.

Avant que de quitter Bancok, j'écrivis à un jeune Mandarin de mes amis, nommé *Prepi*, le même que j'avois ſauvé de la baſtonnade, & qui en reconnoiſſance de ce ſervice m'étoit toujours reſté attaché depuis. Je lui mandois qu'en prenant congé de lui, ſur le point de retourner en France, je le priois de me conſerver une part dans ſon amitié, & de continuer à protéger les François. Prepi, touché de mon départ, en parla au Roi, qui fut ſurpris de cette nouvelle. Il en demanda les raiſons à ſon Miniſtre, & lui ordonna de me faire venir à la Cour pour les apprendre de moi-même. Je fus informé de tout ce détail par la réponſe de Prepi. Sur cet ordre Conſtance ſe trouva fort embarraſſé : il ne vouloit pas que je paruſſe à la Cour, & cependant il devoit m'y faire venir lui-même. Pour ſe tirer d'intrigue, il m'envoya un Officier Portugais, qui, ſous prétexte de me faire honneur, étoit chargé de

Conſtance lui envoie un Officier Portugais.

me conduire à la Cour de la part du Roi.

FORBIN. 1686.

Défiances au sujet de sa commission.

Le piége étoit trop grossier pour m'y laisser prendre. Je n'ignorois pas que le Roi, pour faire porter ses ordres, ne se sert jamais que des soldats de sa garde. M. l'Evêque de Metellopolis, M. Manuel & le Facteur de la Compagnie, qui étoient présens lorsque le Portugais me parla, ne firent pas difficulté de me témoigner leurs inquiétudes à ce sujet. M. l'Evêque sur-tout, me tirant à part : » Gardez-» vous bien, me dit-il, de vous mettre » entre les mains de ces Portugais ; je » connois M. Constance : n'en doutez » pas, ces gens ont ordre de vous » assassiner en chemin ; après quoi le » Ministre en sera quitte pour les faire » pendre, afin qu'ils ne puissent pas l'ac-» cuser. Il dira ensuite au Roi, » qu'il les a fait mourir pour venger le » meurtre du Chevalier de Forbin ; & » ce Prince, qui ne voit que par les » yeux de son Ministre, prendra tout » cela pour argent comptant. Croyez-» moi, tirez-vous des mains d'un » ennemi si artificieux & si méchant, » puisque vous êtes assez heureux que » d'en avoir les moyens. »

FORBIN. 1686.

Forbin refuse de se mettre entre ses mains.

Je le remerciai, comme je devois, de ses bons avis, & m'adressant à l'Officier, je lui dis que je ne reconnoissois nullement l'ordre qu'il m'étoit venu signifier; que Sa Majesté m'ayant permis de me retirer, il n'y avoit pas la moindre apparence qu'elle eût si-tôt changé de résolution, ni qu'elle voulût me retenir plus long-tems dans ses Etats, malgré les bonnes raisons que j'avois eu l'honneur de lui alléguer; qu'il pouvoit partir quand il jugeroit à propos, & porter ma réponse à M. Constance. Je ne parlai si haut que parce que n'ayant pas à demeurer long-tems à Siam, je n'avois plus rien à craindre de la haine du Ministre. En effet, dès le lendemain nous mîmes à la voile. Je m'estimois si heureux de quitter ce *maudit* pays, que j'oubliai dans ce moment toutes mes souffrances passées.

Son départ. 1687.

Passage du détroit de Malaca.

Les vents contraires, dont nous fûmes accueillis en passant le détroit de *Malaca*, nous obligerent d'y mouiller pendant quelques jours. On y trouva des huîtres excellentes, qu'il falloit manger sur le rocher même, où elles sont attachées si fortement qu'il n'est pas possible de les en tirer. Un

Huîtres excellentes.

jour que je m'étois engagé assez avant dans les terres, pour chasser, je tuai un singe monstrueux, qui venoit à moi les yeux étincelans de fureur, & avec un air d'assurance capable de m'effrayer, si je n'eusse été armé d'un bon fusil de chasse. Il avoit près de trois pieds de hauteur; sa queue étoit longue de cinq pieds, la face grosse & toute semée de bourgeons. Les habitans du pays m'assurerent que j'avois été heureux de tuer cet animal, qui auroit pû m'étrangler, si j'eusse manqué mon coup. Nos matelots avouerent qu'ils n'avoient jamais vû de singe si gros dans toutes les Indes.

FORBIN. 1687.

Singe monstrueux que l'Auteur tue.

Du détroit de Malaca, nous passâmes par les Isles de *Nicobar*, dont les habitans sont des Sauvages, qui vont entiérement nuds, & ne vivent que de poissons, ou de quelques fruits qu'ils trouvent dans les bois. A trente lieues au Nord de ces Isles, est celle d'*Andaman*, que nous apperçûmes de loin, & qui est peuplée d'Antropophages, les plus cruels de toutes les Indes. Le reste du trajet du golfe de Bengale, fut des plus heureux jusqu'à *Pondichery*, où M. *Martin*, qui étoit alors Directeur général de cet Eta-

Isles de Nicobar.

Arrivée à Pondichery

FORBIN. 1687. blissement, me fit la meilleure réception qu'il lui fut possible.

Danger éminent que Forbin court à la chasse.

J'attendis long-tems à Pondichery l'arrivée des Vaisseaux d'Europe, qui tardoient cette année plus que de coutume. Mon occupation ordinaire étoit la chasse. Ce divertissement manqua un jour de m'être funeste. Un renard que mes levriers avoient fait lever, s'étant retiré dans un terrier, je voulus l'obliger d'en sortir, en remplissant le trou de paille, où je mis le feu; & tandis que j'étois baissé pour souffler, il en sortit tout-à-coup un animal, qui s'élançant sur moi, me renversa, me passa sur le visage, en me couvrant de paille, de feu & de fumée, & alla se jetter à deux pas de-là dans une riviere. Tout cela se fit si vîte, que l'animal étoit sous l'eau avant que je fusse en état de me relever; ce qui joint à la frayeur dont je fus saisi, m'empêcha d'observer sa figure; mais il n'est pas douteux que ce ne fût un crocodile (21).

Autre avanture périlleuse où sa curiosité l'expose dans une Pagode.

Ma curiosité m'attira, bientôt après, une autre avanture, dont je me déga-

(21) Ces sortes d'avantures, outre l'intérêt qu'on prend toujours à un Auteur, ne doivent pas paroître indifférentes, pour ceux qui voyagent dans les mêmes pays.

geai avec plus de bonheur que de prudence. Les habitans de Pondichery, ont à une lieue de cette Ville, une Pagode fameuſe où ils célebrent, chaque année, une Fête ſolemnelle à l'honneur de leurs principales Divinités. Je fus témoin des cérémonies extérieures d'une de ces Fêtes; mais on ne voulut point me permettre l'entrée du Temple. J'y retournai deux jours après, & me préſentai à la porte avec ſept autres François qui ſouhaitoient auſſi de le voir. Le Chef des Bramines s'oppoſa encore à notre deſſein. Sur ſon refus, ſans me mettre en peine de lui répondre, je me ſaiſis d'un poignard qu'il avoit à la ceinture, & je lui en préſentai la pointe en le menaçant de le tuer. Il prit la fuite, & nous entrâmes dans la Pagode, où nous ne vîmes que quantité d'idoles de différentes grandeurs, toutes en poſture indécente. Tandis que nous nous amuſions à les regarder, le Bramine, pour ſe venger de l'affront qu'il avoit reçu, jetta l'allarme dans les environs, & revint à nous à la tête de plus de trois cens hommes. Mais ce Peuple, le plus poltron de l'Univers, n'eut pas la hardieſſe de nous approcher, voyant que

FORBIN. 1687.

Ce qu'il voit.

FORBIN. 1687. Voyage qu'il fait à Masulipatan.

nous avions des armes à feu.

Les Vaiſſeaux de France n'arrivant point encore, je réſolus de profiter du départ d'un Bâtiment de la Compagnie, qui devoit faire voile inceſſamment pour *Maſulipatan*, dans le deſſein de paſſer de cette Ville à celle de *Golconde*, qui n'en eſt qu'à trente lieues, & que le Grand Mogol tenoit alors aſſiégée. J'étois curieux de voir comment ces Peuples font la guerre; mais il ne fut pas en mon pouvoir d'exécuter mon projet.

Nuée de mouches, dont l'air eſt obſcurci.

Comme nous étions dans la ſaiſon la plus favorable de l'année, notre voyage ſe fit fort heureuſement & en peu de jours. Nous n'étions plus qu'à huit lieues de Maſulipatan, lorſque nous vîmes venir, du côté de la terre, un nuage noir & épais, que nous crûmes être un orage. On ſerra d'abord toutes les voiles, crainte d'accident. Le nuage arriva enfin à bord, avec très-peu de vent; mais ſuivi d'une prodigieuſe quantité de groſſes mouches, qui avoient toutes le cul violet, & qui étoient du reſte aſſez ſemblables à celles qu'on voit en Europe. L'équipage en fut ſi incommodé, qu'il n'y eût perſonne qui ne fût obligé de ſe cacher

pour quelques momens. La mer étoit toute couverte de ces inſectes, & nous en eûmes une ſi grande quantité dans le Vaiſſeau, qu'il fallut jetter plus de cinq cens boyaux d'eau pour le nettoyer.

Autres mouches différentes des premieres.

Environ à quatre lieues de la Ville, nous apperçûmes un nouveau brouillard qui la couvroit toute entiere. A meſure que nous avancions, ce brouillard s'étendoit, & peu-à-peu nous ne vîmes plus que le ſommet des montagnes. En approchant de terre, nous reconnûmes que ce nuage n'étoit autre choſe qu'une multitude innombrable d'autres mouches toutes différentes des premieres. Celles-ci avoient quatre aîles, & reſſembloient aux mouches aquatiques, qui ont la queue rayée de de noir & de jaune. Plus nous avancions, plus ces inſectes ſe multiplioient; il y en avoit une ſi grande quantité, qu'elles nous déroboient la vûe de la terre; de ſorte que nous ne pouvions approcher, que la ſonde à la main. Après qu'on eut mouillé l'ancre, un Commis de la Compagnie, nommé *Delande*, qui avoit ordre de viſiter le Comptoir, ſe mit dans la chaloupe, où je le ſuivis avec le Capitaine.

FORBIN 1687.

Pour ne pas manquer la terre, que les mouches nous cachoient entiérement, nous fûmes obligés d'embarquer une bouſſole, à la faveur de laquelle nous abordâmes.

Ravages de la peſte à Maſulipatan.

Perſonne ne paroiſſant dans le port, nous nous rendîmes à la douane, qui étoit également déſerte. Surpris de cette nouveauté, nous avançâmes du côté où étoit le Comptoir de la Compagnie d'Orient, en traverſant pluſieurs rues, ſans voir encore perſonne. Cette ſolitude, qui régnoit par toute la Ville, jointe à une puanteur inſupportable, nous fit bientôt comprendre de quoi il étoit queſtion. Après avoir marché un bon bout de chemin, nous arrivâmes à la Loge Françoiſe. Les portes en étoient ouvertes. Nous y trouvâmes le cadavre du Directeur, qui paroiſſoit être mort depuis peu de jours. La maiſon avoit été pillée, & tout y étoit dans le plus grand déſordre. Frappé d'un ſpectacle ſi affreux, je revins dans la rue, & je dis à Delande, que nous ferions bien de retourner à bord, n'y ayant rien de bon à gagner ici pour nous. Il me répondit que ſa commiſſion l'obligeoit d'aller plus avant, & que devant ren-

dre compte de ſon voyage, il falloit au moins tâcher de trouver quelqu'un qui pût nous inſtruire plus préciſément des cauſes de tout ce déſaſtre. Nous continuâmes donc à marcher juſqu'au Comptoir Anglois, qui étoit fermé. Nous eûmes beau frapper, perſonne ne répondit. De-là nous paſsâmes à celui des Hollandois. De quatre-vingt perſonnes qui le compoſoient, il n'en reſtoit que quatorze. C'étoient plutôt des ſpectres, que des hommes. Ils nous dirent que la peſte avoit mis la Ville dans l'état où nous l'avions trouvée; que la plûpart des habitans étoient morts, & que le reſte s'étoit retiré à la campagne; qu'ils ne pouvoient nous donner aucun éclairciſſement ſur la Loge des François; que les Anglois avoient abandonné la leur, après avoir perdu la plûpart de leurs gens; & que pour eux, ayant des tréſors immenſes dans leur maiſon, il leur étoit défendu, ſous peine de la vie, d'en ſortir; ſans quoi ils n'y ſeroient pas reſtés.

FORBIN. 1687.

Dans la ſituation où étoit cette malheureuſe Ville, il n'y avoit pas d'apparence d'y trouver un Bâtiment pour me conduire à Golconde; ainſi il fallut

Départ du Vaiſſeau pour les Côtes de Siam.

FORBIN. 1687.

ſe paſſer d'en voir le ſiége (22). De retour à notre bord, où nous annonçâmes ce que nous avions appris, il fut réſolu que nous remettrions à la voile ſur-le-champ, & que nous ferions route pour le port de *Mergui*, ſitué ſur la Côte occidentale du Royaume de Siam. Ce ne fut qu'avec une peine extrême que je me vis contraint de retourner dans un pays, dont peu auparavant je me félicitois d'avoir pû ſortir. Cependant comme ce port eſt éloigné de la Cour de plus de cent lieues, & que d'ailleurs j'étois dans un Vaiſſeau François, je crus que j'y ſerois en ſûreté contre la méchanceté de M. Conſtance.

Maladies parmi l'équipage.

Le troiſiéme jour, après notre départ de Maſulipatan, quelques matelots de la chaloupe, qui étoient deſcendus à terre, tomberent malades. La cauſe de leur indiſpoſition ne pouvoit être douteuſe. Le Chirurgien, leur trouvant de la fiévre, les ſaigna. Le lendemain, j'en fus attaqué moi-même; mais je refuſai de me laiſſer ſaigner. Les autres matelots, qui étoient venus dans la

(22) Ce ſiége, qui avoit commencé le 2 Février, finit le 20 Octobre de la même année, par la priſe de la Ville.

chaloupe, eurent le ſort des premiers, & furent ſaignés comme eux. Ils moururent tous peu de jours après. Ma fiévre, qui continuoit, étoit accompagnée d'une ſi grande tranſpiration, que je n'avois preſque plus la force de parler: pour comble de malheur, les proviſions commençoient à manquer, & il n'y avoit plus dans le Vaiſſeau de quoi faire du bouillon. Jamais je ne me trouvai dans une conjoncture plus fâcheuſe. Ne ſachant à quoi me déterminer, je m'aviſai de me faire donner du vin de Perſe, dont je bus environ un demi-verre, & je m'endormis profondément. Quelques heures après, je m'éveillai tout en ſueur. Il me parut que ma vûe s'étoit un peu fortifiée. Je revins à mon remede, dont je doublai la doſe, je me rendormis, & me réveillai encore tout en eau, mais beaucoup plus ſoulagé que la premiere fois. Je répétai mon remede pendant quelques jours, mangeant chaque fois un morceau de biſcuit après l'avoir trempé dans le vin Delande & le Capitaine, qui furent attaqués du même mal, profitant de mon exemple, refuſerent la ſaignée, & ne voulurent d'autre remede que le mien. Peu-à-peu

FORBIN. 1687.

Comment l'Auteur en échappe.

FORBIN 1687.

On arrive à Mergui.

notre ſanté ſe rétablit. Enfin, nous arrivâmes à Mergui, où l'abondance des rafraîchiſſemens achéva notre guériſon en peu de jours. De dix-ſept que nous étions embarqués dans la chaloupe, nous fûmes les trois ſeuls qui échapperent de cette maladie; ſans doute pour n'avoir pas voulu de la ſaignée; tant il eſt vrai qu'elle eſt mortelle dans ces ſortes de fiévres peſtilentielles.

Etat des affaires des François à Siam.

Peu de jours après notre arrivée à Mergui, M. *Ceberet* y vint de Louvo, ſuivi d'un grand cortége de Mandarins. M. *la Loubere* & lui avoient été envoyés de France, pour traiter du commerce & pour régler toutes choſes avec M. Conſtance. La négociation dont le Pere Tachard s'étoit chargé avoit réuſſi. Ce Pere, trompé par Conſtance, croyant bien ſervir la Religion & l'Etat, n'avoit rien oublié pour porter la Cour à entrer dans les vûes du Miniſtre Siamois; & ſur ſa parole, on s'étoit déterminé à envoyer des troupes, commandées par le Chevalier *des Farges*, à qui on avoit remis la forteresse de Bancok, en conſéquence de la convention qui fut ſignée entre les Miniſtres des deux Rois.

FORBIN. 1687.

Plaisante comparaison d'un Siamois entre la France & ce Royaume.

Le Mandarin, qui avoit été envoyé Ambassadeur en France, étoit du nombre de ceux qui accompagnoient M. Ceberet. Dès qu'il m'apperçut, il accourut à moi ; & tout plein de la magnificence du Royaume, il me dit que j'avois grand sujet de vouloir retourner dans mon pays qu'il y avoit vû toute ma famille, & plusieurs de mes amis, avec qui il s'étoit souvent entretenu de moi ; & me faisant ensuite un éloge pompeux de la Cour, & de ce qui l'avoit le plus frappé, il ajouta en mauvais François : *La France grand bon ; Siam petit bon.*

Retour d'un des Envoyés de France avec l'Auteur.

M. Ceberet, qui s'étoit rendu par terre de Louvo à Mergui, renvoya tous les Mandarins, après leur avoir fait à chacun des présens considérables. Il s'embarqua ensuite avec nous sur le Vaisseau de la Compagnie, & nous fîmes route pour Pondichery. Ce Ministre, interrogé sur le succès de ses négociations, nous déclara hautement, qu'il n'étoit point satisfait de M. Constance, qui avoit séduit la Cour, en lui promettant des choses frivoles & destituées de toute apparence de réalité. M. Ceberet étoit si frappé de la misere qu'il avoit trouvée dans ce

Ses plaintes au sujet de M. Constance.

Misere de Siam.

Forbin. 1687.

Royaume, qu'il ne comprenoit pas comment on avoit eu la hardiesse d'en faire des relations si magnifiques. » Ce » que vous en avez vû, lui dis-je un jour, » c'est pourtant ce qu'il y a de plus » beau. Tout ce Royaume, qui est fort » grand, n'est guére qu'un vaste désert. » A mesure qu'on avance dans les ter- » res, on n'y trouve plus que des forêts » & des bêtes sauvages. Tout le Peu- » ple habite sur le bord de la riviere, » parce que les terres, qu'elle inonde six » mois de l'année, y rapportent pres- » que sans culture une grande abon- » dance de riz, qui fait toute la richesse » du pays. Ainsi en remontant depuis » la Barre jusqu'à Louvo, vous avez » vû, & par rapport aux Peuples, & par » rapport à leurs Villes, & par rap- » port aux denrées qu'ils recueillent, » tout ce qui peut mériter quelque » attention dans ce Royaume ».

Eclaircissemens sur l'intérieur du Palais du Roi.

Une autre fois que M. Ceberet souhaitoit d'être éclairci sur la maniere dont le Roi se gouvernoit dans son Palais. » Pour cet article, lui répondis-je, » il n'est pas aisé de vous satis- » faire. Ceux du dehors, quelque distin- » gués qu'ils puissent être, n'entrent » jamais dans cette partie du Palais que

FORBIN. 1687.

» le Roi habite, & ceux qui y sont une » fois entrés, n'en sortent plus. Ce » qu'on en sait de certain, c'est que tout » s'y traite dans le plus grand secret. « Chacun y a son emploi marqué, & » son quartier séparé, dont il ne lui est » jamais permis de s'éloigner. Ceux » qui servent dans une chambre igno- » rent ce qui se passe dans les autres. » Tous les appartemens ont ainsi leurs » Officiers particuliers, jusqu'à celui du » Roi, qui passe presque toute sa vie » renfermé, faisant consister une partie » de sa grandeur à ne se montrer que » très-rarement. Quand il veut par- » ler à ses Ministres les plus en faveur, » il se montre par une fenêtre de la » hauteur d'environ une toise, d'où » il les entend, & il disparoît après » leur avoir expliqué en peu de mots ses » volontés ».

Entretien touchant M. Constance.

M. Ceberet m'ayant encore ques- tionné au sujet de M. Constance, je lui dis tout ce que j'en savois; & quoiqu'il fût entré de lui-même assez avant dans les vûes de ce Ministre, dont il commençoit à démêler la politique, je lui fis appercevoir bien des choses qui lui étoient échappées, & de la vérité desquelles il ne douta plus, dès qu'il fut

FORBIN. 1687. en état de combiner mes remarques avec ses propres observations. Il me parla de la jalousie de M. Constance, & des dangers auxquels il m'avoit souvent exposé. Nos François de Joudia & de Louvo l'avoient instruit de mon avanture avec les Macassars, & de celle du Capitaine Anglois; mais il voulut encore que je lui en fisse le récit moi-même.

1688. La douce satisfaction, que l'Auteur trouvoit à se venger dans tous ces entretiens, semble lui avoir fait oublier jusqu'à sa route; cependant il remarque avec la même complaisance, qu'étant arrivé à *Madraspatan*, le Directeur Général du Comptoir de la Compagnie d'Angleterre, ennemi juré de M. Constance, l'invita à un dîner splendide, » où ce Ministre ne fut pas » épargné; le Directeur disoit, que s'il » pouvoit jamais l'attrapper, il le feroit » pendre ». De Madraspatan on se rendit à Pondichery, où M. du *Quene-Guitton*, commandant un Vaisseau du Roi, attendoit M. Ceberet, avec qui l'Auteur s'embarqua & revint en France sur la fin du mois de Juillet 1688, après une navigation fort heureuse.

Arrivée de l'Auteur en France.

Rapport qu'il fait au Roi, de l'état du Royaume de Siam.

Mais laissons achever au Chevalier

de Forbin, une peinture qu'il n'avoit encore fait qu'ébaucher, & dont il rassemble ici tous les traits dans les entretiens qu'il eut avec le Roi & avec ses Ministres, sur le Royaume de Siam. Sa Majesté, dit-il, me demanda d'abord, si le pays étoit riche : » Sire, lui répondis-je, » le Royaume de Siam » ne produit rien, & ne consume rien ». *C'est beaucoup dire en peu de mots*, répliqua le Roi ; & continuant à m'interroger, il voulut savoir quel en étoit le Gouvernement, comment le Peuple vivoit, & d'où le Roi tiroit tous les présens qu'il avoit envoyés en France. Je répondis à Sa Majesté ; » Que le Peu- » ple étoit fort pauvre ; qu'il n'y avoit » parmi eux, ni noblesse ni condition, » naissant tous esclaves du Roi, pour » lequel ils étoient obligés de travailler » une partie de l'année, à moins qu'il » ne voulût bien les en dispenser, en » les élevant à la dignité de Manda- » rins : que cette dignité, qui les tiroit » de la poussiere, ne les mettoit pas à » couvert de la disgrace du Prince, dans » laquelle ils tomboient fort facile- » ment, & qui étoit toujours suivie » de châtimens rigoureux ; que le Bar-

FORBIN.
1688.

FORBIN. 1688.

» calon lui-même, tout premier
» Ministre qu'il fût, y étoit aussi exposé
» que les autres; qu'il ne se soute-
» noit dans ce poste périlleux, qu'en
» rampant devant son Maître, comme
» le dernier du Peuple; que s'il lui
» arrivoit d'encourir sa disgrace, le
» traitement le plus doux qu'il pût
» attendre, c'étoit d'être renvoyé à la
» charrue, après avoir été séverement
» châtié; que les habitans ne se nour-
» rissoient que de quelques fruits &
» de riz, qu'ils ont en abondance,
» sans oser toucher à rien qui ait eu
» vie, de peur de manger leurs parens;
» qu'à l'égard des présens que le Roi
» de Siam avoit envoyés à Sa Majesté,
» M. Constance avoit épuisé l'Epar-
» gne, & fait des dépenses qu'il ne
» lui seroit pas aisé de réparer: que
» le Royaume de Siam, qui forme
» presque une peninsule, pouvoit être
» un entrepôt fort commode pour faci-
» liter le commerce des Indes, étant
» baigné par deux mers, qui lui ouvrent
» la communication avec divers pays,
» tant à l'Orient qu'à l'Occident; que
» les marchandises de ces Nations
» étoient transportées chaque année à
» Siam,

FORBIN. 1688.

» Siam, comme à une espece de marché, où les Siamois faisoient quelque profit en débitant leurs denrées; » que le principal revenu du Roi » consistoit dans le commerce qu'il » faisoit presque tout entier dans son » Royaume, où l'on ne trouve que » du riz, de l'aréca, peu d'étaim, » quelques éléphans qu'on vend, & » quelques peaux de bêtes fauves dont » le pays est rempli; que les Siamois » allant presque nuds, à la réserve d'un » morceau de toile de coton, dont » ils se ceignent les reins, n'ont aucune » sorte de manufactures, si ce n'est » de quelques mousselines, dont les » Mandarins seuls ont droit de se faire » comme une espece de chemisette » qu'ils mettent aux jours de cérémonie; que lorsqu'un Mandarin, par » son adresse, est parvenu à amasser » une petite somme d'argent, il faut » qu'il la tienne bien cachée, sans » quoi le Prince la lui feroit enlever; » que personne ne possédant des bien-fonds, qui appartiennent tous au » Roi, la plus grande partie du pays » demeure en friche; & qu'enfin le » Peuple y est si sobre, qu'un particulier » qui peut gagner quinze ou vingt

FORBIN. 1688.

Affaires de la Religion.

» francs par an, a plus qu'il ne lui en faut » pour vivre (23) ».

Après quelques éclairciſſemens touchant les monnoies de Siam, le Roi me mettant ſur le chapitre de la Religion, me demanda s'il y avoit beaucoup de Chrétiens dans ce Royaume, & ſi le Roi ſongeoit ſérieuſement à ſe faire Chrétien lui-même ? » Sire, lui répondis-je, » ce Prince n'y a » jamais penſé, & aucun mortel ne » ſeroit aſſez hardi pour lui en faire » la propoſition. Il eſt vrai que M. de » Chaumont, dans la harangue qu'il » lui fit lors de ſa premiere audience, parla beaucoup de Religion; » mais M. Conſtance, qui lui ſervoit d'Interprête, omit adroitement » cet article. Le Vicaire Apoſtolique, » qui étoit préſent, & qui entendoit » parfaitement le Siamois, le remarqua fort bien, quoiqu'il n'osât jamais » en rien dire, crainte de s'attirer ſur » les bras M. Conſtance, qui ne lui » auroit pas pardonné, s'il en eût » ouvert la bouche : que dans les » audiences particulieres que M. de

(23) La plûpart de ces remarques ſont confirmées par la relation de la Loubere, dont on s'eſt principalement ſervi pour la deſcription de Siam.

» Chaumont eut pendant le cours de son » ambassade, il en revenoit incessamment à la Religion Chrétienne; & » que Constance, qui étoit toujours » l'Interprête, jouoit en homme d'esprit deux personnages, disant au » Roi de Siam ce qui le flattoit, & » répondant à l'Ambassadeur ce qui » étoit convenable, sans que de la part » du Roi, ni de celle de M. de Chaumont, il y eût rien de conclu que » ce qu'il plaisoit à Constance de faire » entendre à l'un & à l'autre: que je tenois encore ce fait du Vicaire Apostolique même, qui avoit assisté à tous » leurs entretiens particuliers, & qui » s'en étoit ouvert à moi dans une » grande confidence ». Le Roi, qui m'avoit écouté fort attentivement, surpris de ce discours, se mettant à rire; *Les Princes*, me dit-il, *sont bien malheureux d'être obligés de s'en rapporter à des Interprêtes souvent infidéles.*

FORBIN. 1688.

Fruit des Missions.

Ce Prince me demanda ensuite si les Missionnaires travailloient avec fruit, & s'ils avoient déja converti beaucoup de Siamois? » Pas un seul, Sire, lui répondis-je; » mais comme la » plus grande partie des Peuples qui

FORBIN. 1688.

» habitent ce Royaume, n'eſt qu'un » amas de différentes Nations, & qu'il » y a parmi les Siamois, un nombre » aſſez conſidérable de Portugais, de » Cochinchinois, & de Japonois, qui » ſont Chrétiens, les Miſſionnaires » en prennent ſoin, & leur admi- » niſtrent les Sacremens. Ils vont d'un » Village à l'autre, & s'introduiſent » dans les maiſons, à la faveur de la » Médecine qu'ils exercent, & de » petits remedes qu'ils diſtribuent; » mais avec tout cela, leur induſtrie » a été juſqu'ici en pure perte. Leur » plus heureux ſort, eſt de baptiſer » les enfans que les Siamois, qui ſont » fort pauvres, expoſent ſans crime » dans les campagnes. C'eſt au baptême » de ces enfans, que ſe réduit tout le » fruit que les Miſſions produiſent dans » ce pays ».

Entretien avec le P. de la Chaiſe ſur cet objet.

Le Pere *de la Chaiſe*, Confeſſeur du Roi, ayant témoigné qu'il ſouhaitoit auſſi de m'entretenir ſur cet objet, je fus introduit auprès de ſa Révérence. On m'avoit averti de veiller ſur moi-même, parce que je devois paroître devant l'homme le plus fin du Royaume: mais je n'avois que des vérités à lui dire. Ce Pere ne me parla

presque que de Religion, & du louable dessein du Roi de Siam, qui vouloit retenir des Jésuites dans ses Etats, en leur bâtissant un Collége & un Observatoire. Je lui dis là-dessus ; » Que » M. Constance, ayant besoin de la » protection de Sa Majesté, promet» toit plus qu'il ne pouvoit tenir ; que » le Collége & l'Observatoire se bâti» roient peut-être pendant la vie du » Roi de Siam ; que les Jésuites y » seroient nourris & entretenus ; mais » que si ce Prince venoit à mourir, » on pouvoit se préparer en France à » chercher des fonds, pour la sub» sistance de ces Peres, y ayant peu » d'apparence qu'un nouveau Roi vou» lût y contribuer de ses revenus ». Quand le Pere de la Chaise m'eut entendu parler de la sorte ; *Vous n'êtes pas d'accord*, me dit-il, *avec le Pere Tachard* : Je lui répondis : » Que je » ne disois que la pure vérité ; que » j'ignorois ce que le Pere Tachard » avoit dit, & les motifs qui l'avoient » fait parler ; mais que son amitié pour » M. Constance, qui avoit eu ses raisons » de le séduire, pouvoit bien l'avoir » aveuglé, & ensuite le rendre sus» pect ; que pendant le peu de tems

FORBIN. 1688.

FORBIN. 1688.

» qu'il étoit resté à Siam avec M. de » Chaumont, il avoit sû s'attirer toute » la confiance du Ministre, à qui il avoit » même servi de Secrétaire François » dans certaines occasions, & que j'a- » vois vû moi-même des brevets écrits » de la main de ce Pere, & signés, *Par* » *Monseigneur; Et plus bas, Tachard* ». A ce mot, le Révérend Pere ne put s'empêcher de rire; mais reprenant, un moment après, sa contenance grave & modeste qu'il quittoit rarement, il me fit encore d'autres questions sur les progrès du Christianisme, auxquelles il me fut aisé de satisfaire.

Entretien avec M. de Seignelay, sur l'intérêt du Roi & du commerce.

Au sortir du dîner du Roi, M. de *Seignelay* m'avoit fait passer dans son cabinet, où il m'interrogea fort au long, sur ce qui pouvoit concerner l'intérêt du Roi, & celui du commerce. Je lui répondis, à ce dernier égard, comme j'avois fait à Sa Majesté; » Que » le Royaume de Siam ne produisant » rien, il ne pouvoit servir que d'en- » trepôt pour faciliter le commerce de » la Chine, du Japon, & des autres » Etats des Indes; que cela supposé, l'E- » tablissement qu'on avoit commencé, » en y envoyant des troupes, deve- » noit absolument inutile, celui que

» la Compagnie y avoit déja, étant » plus que suffisant pour cet effet ; qu'à » l'égard de la fortéresse de Bancok, » elle demeureroit au pouvoir des » François, durant la vie du Roi de » Siam & de M. Constance ; mais » que l'un des deux venant à mourir, » les Siamois, sollicités par leur pro- » pre intérêt, & par les ennemis de la » France, ne manqueroient pas de » chasser nos troupes d'une Place qui » les rendoit maîtres du Royaume ». FORBIN. 16.8.

L'évenement avoit déja justifié ces prédictions de l'Auteur, qui peu de tems après son retour en France, y apprit les circonstances d'une étrange révolution arrivée à Siam, dans le cours de la même année, & dont il nous fait le récit en peu de mots. Mais n'ayant pas été témoin oculaire de ce qui se passa dans cette occasion, on doit donner la préférence à ceux qui la méritent à ce titre, ou qui se sont trouvés depuis à portée de s'en instruire sur les lieux-mêmes. Parmi ces derniers, *Kæmpfer* n'est peut-être pas le plus en droit d'occuper la premiere place. Cependant nous l'accorderons ici à l'extrait de son voyage que M. l'Abbé Prevost a jugé à propos

d'insérer (*), à l'exclusion des relations des François qui étoient à Siam durant les troubles de ce Royaume.

RELATION DES REVOLUTIONS ARRIVÉES A SIAM EN 1688.

DES FARGES. 1688. Introduction.

C'EST au Général même, qui commandoit les troupes Françoises de Bancok, qu'on a l'obligation de cette relation (1). Outre qu'elle contient plusieurs particularités très-remarquables, son Auteur a été si fort blâmé par ses propres compatriotes, que sa justification doit la rendre doublement intéressante. *Des Farges* avoit prévû les effets de la critique. » J'ai crû, dit-il, » devoir faire moi-même le » récit de ce qui s'est passé, personne » ne pouvant savoir mieux que moi » les raisons qui m'ont porté à faire ce » que j'ai fait; raisons qu'il n'étoit pas » à propos de communiquer à beau- » coup de gens, qui ne laisseront pas » toutefois de vouloir écrire ce qu'ils en » pensent. »

L'expérience nous a bien fait voir,

(*) Au Tome X.

(1) Imprimée à Amsterdam, chez *Pierre Brunel* en 1691.

continue l'Auteur, qu'il ne falloit pas tant compter sur l'alliance d'un Roi, qu'une maladie mortelle conduisoit au tombeau; ni sur les bonnes intentions de son successeur, qui étoit très-incertain; ni sur la fortune chancelante de M. Constance, qui n'avoit, d'ailleurs, pas tout le crédit & toute l'autorité qu'on pensoit; beaucoup moins encore devoit on faire fond sur la douceur du naturel, sur l'estime & l'affection de ces Peuples envers les François; puisque nous les avons vus, au contraire, pleins de haine & de fureur pour nous perdre.

DES FARGES. 1688.

Deux Princes, freres du Roi, étoient ceux que les Coutumes du Royaume appelloient à lui succéder à la Couronne. L'aîné étoit perclus de tous ses membres; le cadet contrefaisoit le muet, par politique. Ils étoient parfaitement unis, mais mal dans l'esprit du Roi: ils ne se mêloient de rien, & ne voyoient guère que leurs propres domestiques. Le Roi avoit une fille, qu'on disoit être secrettement mariée avec le jeune Prince, quoique le fait ne fût pas bien constaté. Cette Princesse, âgée d'environ vingt-huit ans, d'un naturel fier & hautain, s'étoit

Etat de la Cour de Siam.

DES FARGES. 1688.

aussi retirée de la Cour, pour quelque mécontentement qu'elle avoit reçu de son pere, & dont elle rejettoit la faute sur M. Constance, à qui elle portoit une haine irréconciliable. *Prapié* (2), fils adoptif du Roi, étoit celui de toute la Cour, qui étoit le plus dans les bonnes graces du Prince; mais la bassesse de son origine formoit un obstacle à son élévation. Entre les Grands du Royaume, un Mandarin, nommé *Opra Petcheratchas*, ou *Pitrachas*, se distinguoit des autres, par son air majestueux, & par sa naissance qui étoit des plus illustres. On le faisoit descendre de la véritable race Royale, sur laquelle le pere du Roi régnant avoit usurpé la Couronne. Il étoit frere de lait de ce Prince, & à-peu-près de même âge. Le zéle qu'il affectoit pour sa Religion, lui avoit attiré l'estime de tous les Talapoins & la vénération des Peuples, qui remarquoient d'ailleurs en lui un cœur véritablement Siamois, plein d'estime pour sa Nation, & de mépris pour les autres. Mais, grand politique en même-tems, il savoit si bien dissimuler ses

(2) Kæmpfer & le P. d'Orléans le nomment *Mompi*.

sentimens, qu'il refusoit constamment pour lui, & pour son fils, les dignités les plus considérables, & ne paroissoit aspirer qu'au bonheur d'une vie privée. L'éloignement qu'il marquoit pour les affaires, ôtant tout soupçon sur ses desseins, il étoit toujours un des premiers dans le Conseil de son Prince (3). Constance, qu'on croyoit tout puissant, & qui n'oublioit rien pour nous le persuader, n'avoit pas à beaucoup près autant de crédit ni autant d'accès. Cependant il ne laissoit point que d'être aussi en grande faveur auprès du Roi, qui ne trouvoit que lui seul capable de traiter avec les Etrangers, à cause des vastes connoissances qu'il disoit avoir de leurs Coutumes & de toutes les Cours de l'Europe. A la vérité, cet Etranger avoit de très-grandes qualités, qui empêchoient de remarquer d'abord ses défauts. Il falloit du tems pour le bien connoître. Je lui ai trouvé dans la suite peu de sincérité, & une ambition démesurée. Il s'offensoit aisément, & ne pardonnoit jamais; ce qui lui avoit attiré la haine

DES FARGES. 1688.

(3) Le Chevalier de Forbin, qui avoit connu fort particulierement ce Mandarin, parle de lui à-peu-près dans les mêmes termes.

de tous les Siamois, & de la plûpart des Etrangers.

DES FARGES. 1688.

Etat des François à Bancok.

Après ce portrait de la Cour de Siam, qui m'a paru néceſſaire pour l'intelligence de ce qui doit ſuivre, je viens aux François. Je n'avois dans Bancok que deux cens hommes. M. de *Bruan* étoit à Mergui, avec trois de nos meilleures Compagnies; & depuis ſon départ, j'avois encore été obligé de donner trente-cinq ſoldats d'élite, avec trois ou quatre Officiers, pour mettre ſur des Vaiſſeaux que le Roi envoyoit en courſe, ſuivant un ordre que M. Conſtance m'adreſſoit de ſa part. Ce petit nombre d'hommes, qui me reſtoit, diminuoit chaque jour par les maladies. D'un autre côté, nos fortifications, à peine commencées, étoient ſi vaſtes, qu'il eût été beſoin de plus de douze cens hommes pour bien garder la Place. J'avois fort inſiſté pour qu'on ne prît pas une ſi grande enceinte, afin de ſe mettre plutôt à couvert & mieux en état de défenſe; mais je ne pus jamais gagner ſur M. Conſtance de changer un deſſein qu'il avoit déja fait commencer avant mon arrivée. Quelques inſtances que je fiſſe pour obtenir des travailleurs, &

quelque peine que je me donnasse, malgré mon âge & l'ardeur du soleil, qui ne m'empêchoit pas de demeurer tout le jour sur les travaux, pour les faire avancer, il nous restoit encore, quand la révolution éclata, deux bastions, deux courtines & un cavalier à relever. Je m'étois muni d'environ deux mille palissades, qui nous furent d'une grande utilité dans la suite; mais on n'en avoit encore planté aucune.

DES FARGES. 1688.

Deux partis aspirent à la Couronne.

Dans le mois de Mars de cette année, le Roi se trouvant plus mal qu'à l'ordinaire, Prapié commença à vouloir se faire un parti, & à assembler quelques gens qui lui étoient dévoués. Pitrachas, qui depuis long-tems avoit pris ses mesures, en fit autant de son côté; & colorant toujours ses démarches du prétexte du bien de l'Etat, il insinua aux Peuples, que les François n'étoient venus que dans la vûe de détruire la race Royale, leur Religion & leurs Coutumes, en les assujettissant à Prapié & à Constance, qui devoit être la seconde personne du Royaume, au cas que la chose réussît. Par ces artifices, il lui fut aisé de mettre tous les grands & les petits dans ses intérêts, & de les animer d'une

DES FARGES. 1688.

étrange maniere contre nous ; d'autant plus que les Princes, vrais héritiers de la Couronne, le regardoient toujours comme un ſujet fidéle, qui n'agiſſoit qu'en faveur de leur cauſe, tandis qu'ils tenoient Prapié & Conſtance pour leurs plus grands ennemis.

Ordre à l'Auteur de ſe rendre à Louvo.

Conſtance, à qui toutes ces menées ne pouvoient être cachées, quelque bonne mine que Pitrachas continuât de lui faire pour l'amuſer, m'envoya, le mois ſuivant, un ordre de la part du Roi, de me rendre à Louvo, avec la meilleure partie de mes troupes. Je partis de Bancok à la tête de ſoixante-dix hommes & de cinq Officiers, plein d'inquiétude pour le reſte de ma Garniſon que je laiſſois ſi foible. A notre arrivée près de Siam, par où nous devions paſſer, nous trouvâmes toutes les portes de la Ville fermées. M. l'Evêque de Metellopolis, l'Abbé de Lionne, & le Chef de la Loge Françoiſe, m'apprirent en même-tems qu'il couroit un bruit public, que le Roi de Siam étoit mort ; que tout étoit en armes à Louvo & ſur les chemins ; qu'on parloit d'arrêter M. Conſtance ; qu'il ſe débitoit mille choſes très-déſavantageuſes pour les François ; &

Bruits fâcheux qu'il apprend en chemin.

qu'enfin l'on avoit auſſi avis qu'un gros corps de troupes Siamoiſes étoit deſcendu vers Bancok pour s'en rendre maîtres.

Des Farges. 1688.

Il retourne à Bancok.

A ces nouvelles, je ne crus pas qu'il fût de la prudence de continuer mon chemin. Je m'arrêtai donc aux environs de Siam, & j'écrivis en toute diligence à M. Conſtance, pour l'avertir de ces bruits fâcheux, & que je croyois beaucoup plus à propos, pour ſon bien & pour le nôtre, qu'il ſe rendît lui-même où je l'attendois, pour aller offrir nos ſervices aux Princes, vrais héritiers de la Couronne, qui étoient tous deux dans la Ville de Siam, & diſſiper par là les ſoupçons qu'on avoit conçus contre nous. Mais, ſoit que ce Miniſtre ne crût pas le mal ſi grand qu'il étoit, ſoit qu'il ne fût plus en état de ſe retirer de Louvo, ſoit enfin qu'il fût d'intelligence avec Prapié, comme on dit qu'il l'a avoué dans la ſuite, il ne voulut pas entendre à mes conſeils; & je me retirai incontinent après ſa réponſe à Bancok, pour tâcher d'y conſerver les troupes que le Roi mon Maître m'avoit fait l'honneur de me confier.

Raiſons qui juſtifient ſa démarche.

La ſuite a bien fait voir que je ne

DES FARGES. 1688.

pouvois agir autrement, sans m'engager dans un parti aussi injuste que mauvais, & sans la perte presque assurée de tout ce qu'il y avoit de François dans le Royaume : car il s'est trouvé constant, par les interrogations que j'ai fait faire à deux Mandarins Siamois que nous avions entre les mains, que dans le tems que M. Constance vouloit nous faire monter, Pitrachas étoit déja maître du Palais, & avoit sous ses ordres plus de trente mille hommes, tant à Louvo que sur les chemins, sans compter les forces des Princes, qui étoient pour lors jointes aux siennes contre le parti de Prapié, dans lequel M. Constance cherchoit apparemment à m'entraîner, quoiqu'il n'osât pas me déclarer ses intentions.

Les Princes freres du Roi sont appellés à la Cour.

Pitrachas, voyant que nous étions retournés à Bancok, & qu'il ne seroit pas si facile de nous avoir, tant que nous ne serions pas divisés, eut recours à tous les artifices imaginables, pour obliger les deux Princes & la Princesse de monter à Louvo, parce qu'il lui étoit de la derniere importance de prévenir qu'ils ne s'unissent aux François, & qu'il ne pouvoit avancer ses affaires, aussi long-tems que les uns & les

autres demeureroient maîtres de Siam & de Bancok, par les fecours réciproques qu'ils feroient toujours en état de fe donner, au moindre foupçon qu'on eût pris de fes deffeins. Il invita donc plufieurs fois ces Princes de fe rendre à Louvo, fous prétexte que le Roi, qui étoit à l'agonie, vouloit les voir, & mettre l'un d'eux fur le Trône; ajoutant qu'ils ne devoient pas différer un inftant de venir recevoir le ferment de fidélité de toute la Cour, pour ne point laiffer l'occafion à Prapié d'avancer fes affaires à leur préjudice; & qu'en qualité de fujet fidéle & zélé pour leur fervice, il avoit difpofé toutes chofes, de maniere qu'il n'y auroit rien à craindre pour eux.

DES FARGES.

1688.

Le plus jeune fe rend aux inftances de Pitrachas.

Les Princes héfiterent beaucoup à fe rendre à ces preffantes follicitations, quoiqu'ils n'euffent pas alors la moindre défiance de Pitrachas; mais ils fe voyoient maîtres de la Ville de Siam, & ils ne favoient pas fi fûrement de quelle maniere ils feroient reçus à Louvo, où fe trouvoient Prapié & Conftance, dont ils craignoient quelque fâcheufe avanture. Cependant ils ne purent réfifter aux dernieres inftances qui leur furent faites, de la

DES FARGES. 1688.

part d'un homme qu'ils estimoient le plus fidéle, le plus équitable & le plus désintéressé du Royaume. Le jeune Prince monta donc à Louvo avec la Princesse, qui étoit, ou qui devoit être, son épouse. Pitrachas leur avoit envoyé une escorte nombreuse & magnifique. Il les reçut avec les plus grandes marques de soumission, & leur fit rendre hommage par tous les Mandarins, à qui il en donna le premier l'exemple. Prapié & Constance furent, dit-on, les seuls qui se firent attendre; & le dernier étant venu quelque tems après, le Prince ne voulut pas le recevoir.

Assassinat de Prapié, fils adoptif du Roi, & Chef du parti opposé.

Il est assez probable que Pitrachas, se voyant maître de ceux qui pouvoient aspirer à la Couronne, vouloit, avant que d'en venir aux hostilités, attendre la mort du Roi, qui ne devoit plus être éloignée. Mais ayant eu avis, que Prapié faisoit approcher quelques troupes de gens armés, pour hazarder sa fortune, qui ne pouvoit être que funeste, sous la domination des Princes ses ennemis; cet habile politique fit agréer à ceux-ci, & aux grands Mandarins, de s'assurer de sa personne. Il voulut même se charger de l'exécution de son projet; & quoique Prapié

fût alors dans l'appartement du Roi, d'où il ne sortoit guère pendant la maladie de ce Prince, il prit si bien ses mesures, que l'ayant attiré par surprise jusqu'à la porte, & de-là par violence, il le fit massacrer sur-le-champ, sans s'arrêter à la priere qu'on dit que le Roi lui fit faire d'épargner la vie de ce favori, qu'il avoit adopté pour son fils.

DES FARGIS. 1688.

Arrêt de M. Constance.

Ce premier acte de la tragédie fini, Pitrachas crut qu'il étoit tems de se saisir aussi de M. Constance. Il lui envoya dire, de la part du Roi, qu'il eût à se rendre au Palais. Le Ministre, qui ignoroit la mort de Prapié, mais qui n'étoit pourtant pas sans inquiétude, se fit accompagner par trois Officiers François, entre lesquels se trouvoit un de mes fils. Dès qu'il fut entré dans le Palais, Pitrachas, à la tête d'une grande troupe de gens armés, le prit par le bras, &, d'un ton fier & dédaigneux, lui dit, qu'il l'arrêtoit prisonnier, pour avoir conspiré avec Prapié contre le Royaume, & pour en avoir dissipé les deniers. Les Officiers François voulurent offrir leur secours à M. Constance, qui les en remercia, & les pria même de rendre leurs épées

DES FARGES. 1638.

sans résistance. Pitrachas, considérant qu'il lui importoit de ne pas faire connoître aux François, les mauvaises intentions où il étoit pour eux, ordonna qu'on les conduisit à *Thlée Peussonne*, sous prétexte de pourvoir à leur sûreté, & de les soustraire à l'animosité des Peuples.

Fin tragique de ce Ministre.

Constance fut promené, comme en triomphe, sur les murailles du Palais, suivi de quantité de Bras-peints, qui sont les Gardes & en même-tems les bourreaux du Roi de Siam. On le ramena ensuite au Palais pour y être gardé étroitement, chargé de cinq grosses chaînes de fer, & hors de tout accès. Il y a souffert plusieurs fois la question en différentes manieres, &, suivant le bruit commun, confirmé par les dépositions de nos deux Mandarins, il a avoué, dans les tourmens, son intelligence avec Prapié, & reconnu qu'il avoit dissipé, ou fait sortir de grosses sommes d'argent du Royaume. On tira de lui toutes les lumieres qu'on pût sur les affaires des Etrangers; après quoi on le tailla en pieces. Sa maison fut pillée; & sa femme mise à la torture avec la plûpart de ses parens, pour avoir connoissance

de tous ses effets. Il restoit encore trois Mandarins de ce parti, qui furent mis aux fers la nuit suivante qu'on eut arrêté M. Constance, sans que cela causât le moindre bruit.

Pitrachas cherche à détruire aussi les François.

Après avoir achevé de détruire ce parti, Pitrachas s'occupa tout entier à chercher les moyens de ruiner les François, qui lui paroissoient former le plus grand obstacle à ses desseins. Il n'avoit pû réussir à faire monter, à Louvo, l'aîné des Princes, qui sembloit avoir conçû quelques soupçons des instances si souvent réitérées qui lui furent faites à cet égard, & dont le jeune Prince, de même que la Princesse, témoignerent aussi leur surprise : ce qui avoit obligé Pitrachas, pour ôter toute défiance, de laisser le premier à Siam, & de faire, en présence du second & des Mandarins, un serment solemnel, par lequel il reconnoissoit les Princes comme ses véritables Seigneurs, & promettoit de ne rien faire que pour leur service. Cet engagement, revêtu de toutes les formalités qui pouvoient le consacrer parmi les Siamois, dissipa tout soupçon contre le Mandarin, & le mit encore plus en état d'agir que jamais. Cependant, quoique la vie du

DES FARGES. 1688.

jeune Prince & de la Princesse fût entre ses mains, l'aîné qui étoit à Siam, pouvoit, de concert avec les François, lui donner trop d'exercice, pour qu'il osât hazarder le coup. C'est ce qui le détermina à se prévaloir de la haine qu'il avoit lui-même inspirée contre nous, tant aux Princes qu'au reste de la Nation, pour les porter tous à entreprendre notre perte, en leur faisant entendre que le Royaume ne seroit jamais paisible, que nous ne fussions détruits. On a voulu nous assurer que la Princesse avoit été la premiere à donner dans ce dessein, & qu'elle s'en est bien repentie depuis.

Emprisonnement de tous les Chrétiens à Louvo.

Avant que d'en venir à la force ouverte, Pitrachas eut recours à toutes sortes de ruses, pour surprendre les François, & rendre par-là l'exécution de son projet d'autant plus facile. Diverses lettres, qu'il écrivit à l'Evêque de Metellopolis, à l'Abbé de Lionne, & au Chef de la Loge Françoise de Siam, tendoient à les assurer qu'on n'en vouloit, ni à nous, ni à la Religion Chrétienne. L'Abbé de Lionne, étant monté à Louvo, y apprit néanmoins, avec étonnement, que tous les François qui se trouvoient dans cette

Ville avoient été arrêtés, & que tous les autres Chrétiens étoient fort maltraités dans les prisons. Mais le Mandarin Siamois, qui avoit été premier Ambassadeur en France, lui témoigna qu'on n'en avoit ainsi usé, à l'égard des François, que par considération pour leurs personnes, qui auroient pû être exposées à quelques insultes; & que quant aux autres Chrétiens, il alloit les faire mettre tous en liberté; ce qu'il fit aussi peu de tems après.

DES FARGES. 1688.

Pitrachas, qui attendoit l'Abbé de Lionne au Palais, le reçut fort bien, au milieu d'une Cour magnifique: mais après beaucoup de complimens, il lui déclara que l'intention du Roi étoit que je montasse à Louvo; qu'à la vérité Sa Majesté ne me blâmoit pas d'être retourné à Bancok, sur les bruits fâcheux qui couroient pour lors; & qu'elle savoit aussi que je n'avois pû monter depuis, à cause d'une indisposition qui m'étoit survenue, ce qui l'avoit portée à m'envoyer ses Médecins, pour me marquer son estime; mais qu'étant informée de mon parfait rétablissement, il étoit nécessaire que je ne differasse pas davantage d'obéir aux ordres de ce

Des Farges y est mandé une seconde fois.

DES FARGES. 1688.

Monarque ; qu'il m'envoyoit, pour cet effet, les deux Mandarins qui avoient été Ambassadeurs en France, dans la vûe de me faire plus d'honneur, & de me donner une nouvelle preuve éclatante de l'amitié qu'il me portoit ; ajoutant, que si je ne montois pas, ce refus pourroit recevoir une sinistre interprétation, & occasionner des suites fâcheuses ; qu'il espéroit que je ne ferois plus de difficulté, & qu'en attendant il retenoit mon fils, le Chevalier, en sa compagnie.

Embarras où cet ordre le jette.

Les Ambassadeurs étoient chargés de me déclarer encore, que le Roi ayant fait arrêter M. Constance, comme criminel d'Etat, Sa Majesté avoit dessein de donner sa place à mon fils ; qu'ainsi il étoit nécessaire que je demeurasse quelque tems avec lui à Louvo, pour le mettre au fait des affaires, & que c'étoit une des principales raisons pourquoi on me faisoit venir. Mais de quelques artifices dont ils se servissent, il n'étoit pas difficile d'entrevoir le mauvais état des choses ; & j'avoue que je me trouvai fort embarrassé sur le parti que j'avois à prendre. J'aurois bien souhaité que ces Mandarins se fussent contentés du refus que je faisois d'accepter,

d'accepter, pour mon fils, les Charges qu'on lui présentoit ; mais ils vouloient absolument que je montasse, & l'Abbé de Lionne, qu'ils avoient obligé de descendre avec eux, m'en sollicitoit aussi, eu égard à l'état où étoient les affaires. D'un côté je voyois bien le péril où je m'exposois, en me mettant entre leurs mains ; mais de l'autre aussi je ne pouvois me dispenser de monter sans tout rompre, & nous n'étions nullement en état de soutenir un siége, n'ayant ni vivres, ni affuts dans la Place, qui étoit d'ailleurs ouverte de tous côtés.

DES FARGES.

1688.

Les circonstances le forcent à obéir.

Enfin, après bien des réflexions, je crus qu'il étoit de mon honneur & de mon devoir, de m'exposer, avec mes deux enfans, à toutes sortes de périls, pour tenter si, par cette marque de confiance, je ne pourrois pas lever les soupçons des Siamois, & conserver mes troupes ; ce qui me paroissoit impossible d'effectuer par toute autre voie. Je trouvois qu'en m'exposant ainsi, j'avois au moins le double avantage de faire connoître à toute la terre, la bonne foi des François, que mon obstination à ne point monter auroit pû rendre suspecte ; & de gagner tou-

DES FARGES. 1688.

jours du tems, pour l'employer à nous mettre dans un meilleur état de défense. Je fis donc venir M. *de Verdesale*, qui commandoit sous moi, & je lui donnai les ordres que je crus nécessaires pour le bien public : ajoutant, en présence des Officiers, que je savois ce que je risquois en montant ; mais qu'aussi le danger qui naîtroit de mon refus seroit, & plus général & plus certain ; que je lui recommandois de bien faire son devoir en mon absence, & de me laisser plutôt pendre, moi & mes enfans, à sa vûe, si les choses en venoient à cette extrêmité, que de rendre la Place, dont je lui confiois la garde.

On lui propose de faire monter toute sa Garnison.

Pitrachas, informé de ma résolution, m'envoya un beau palanquin, avec d'autres voitures convenables pour ceux qui m'accompagnoient. A mon arrivée aux portes de Louvo, je fus complimenté par un Mandarin, qui m'invita, de la part du Roi, d'aller descendre droit au Palais. Ce message me parut d'un mauvais augure, & me fit croire qu'on vouloit m'arrêter. Je traversai plusieurs cours remplies de gens armés, & je fus d'abord fort bien reçû de Pitrachas, qui avoit pris le

titre de grand Mandarin. Après beaucoup de complimens sur mon mérite & sur l'affection des Siamois pour ma personne, il me demanda, par maniere de conversation, » si j'étois bien le » maître des Officiers & des soldats » que j'avois laissés à Bancok; & si » aucun d'eux n'osoit désobéir à mes » ordres? » Je lui répondis, sans penser où il en vouloit venir, que la discipline étoit exactement observée dans les armées du Roi mon Maître, & qu'il falloit que tous obéissent à la premiere parole d'un Commandant: » Ah! je » suis bien aise de le savoir, me répli- » qua-t-il; le Roi vous avoit envoyé » ordre de monter avec vos troupes; » pourquoi donc êtes-vous venu seul » avec votre fils? » Cette demande, à laquelle je ne me serois jamais attendu, me surprit moins que l'effronterie avec laquelle le premier Ambassadeur me soutint en face, qu'il m'avoit sollicité de monter avec toute ma Garnison. Je vis bien que c'étoit un jeu joué, & je n'avois presque plus d'espérance de me tirer d'un si mauvais pas. » Eh bien! reprit le Mandarin, » c'est un mal-entendu; il » faut seulement que vous écriviez sur-

DES FARGES.

1688.

DES FARGES. 1688.

» le-champ, à tous vos Officiers & » soldats, de se rendre auprès de vous, » puisque vous m'assurez qu'aucun » d'eux n'auroit garde de désobéir ». Je lui répondis, sans m'émouvoir, par l'idée du danger où je me trouvois, que si j'étois dans la Place, cela seroit vrai comme je l'avois dit; mais qu'un Gouverneur hors de sa Garnison, n'avoit plus droit d'y commander, suivant nos coutumes; & qu'avant que de sortir de la mienne, j'avois averti le premier Ambassadeur de me déclarer si le Roi avoit encore quelque ordre à m'y donner, afin de le faire exécuter d'abord, parce qu'assurément M. de Verdesale ne m'obéiroit pas dans mon absence.

Il est renvoyé à cette condition.

L'Abbé de Lionne, qui m'avoit accompagné, voyant le péril où nous étions, représenta au premier Ambassadeur, que tout étoit perdu si l'on me retenoit; que M. de Verdesale étoit homme à ne rien entendre, & à pousser les choses aux dernieres extrêmités. Ce discours me parut faire impression sur les Siamois. Ils crurent qu'il étoit plus à propos de me renvoyer, en retenant mes deux enfans, pour gages de la parole, qu'ils exigeoient de moi,

que je ramenerois toutes les troupes.

DES FARGES.

1688.

Autres propositions qui lui sont faites.

On me proposa ensuite une expédition contre des ennemis imaginaires, dans laquelle j'aurois le commandement de toute l'armée; mais pour s'assurer d'autant mieux de la victoire, il étoit nécessaire que j'écrivisse à M. de Bruan de me venir joindre avec ses troupes. S'il étoit aisé de voir à quoi tout cela aboutissoit, il ne l'étoit pas de même d'y trouver du remede : j'eus beau demander qu'on nous laissât partir du Royaume, si l'on se défioit de nous : il falloit absolument commencer par nous conformer aux intentions du Prince. On m'envoya donc la copie de la lettre que je devois écrire au Commandant de Mergui, suivant le projet que Pitrachas lui-même en avoit dressé en Siamois, & qui, traduit littéralement en François, formoit un galimatias propre à faire comprendre à M. de Bruan que j'étois arrêté, & que nos affaires se trouvoient en mauvais état. C'est ce qui me fit accepter de l'écrire dans ce même style, dont le grand Mandarin fut fort satisfait, parce qu'ignorant nos coutumes, il s'imaginoit que ce qui étoit en bonne

DES FARGES. 1688.

Mauvais traitement que reçoivent quelques prisonniers François.

forme en Siamois, devoit aussi être bien en François.

Pour surcroît d'affliction, j'appris encore à Louvo une méchante affaire arrivée à nos François, qui avoient été retenus, & qui après le départ de l'Abbé de Lionne, avec les Mandarins Siamois, craignant que je ne voulusse pas monter, s'étoient déterminés à tout tenter pour se rendre à Bancok. Ils avoient pris, pour cet effet, des chevaux à Louvo, & s'étoient rendus en toute diligence jusqu'aux environs de Siam, où ils trouverent plus de quatre cens hommes assemblés pour les arrêter. Aussi-tôt quelques Mandarins, s'approchant d'eux, leur donnerent parole qu'il ne leur arriveroit rien, s'ils vouloient se rendre de bonne grace. Cette promesse les empêcha de se défendre, voyant bien d'ailleurs que tous leurs efforts seroient vains. Cependant les Siamois les traiterent de la maniere du monde la plus indigne & la plus cruelle. Ils les dépouillerent presque nuds, & les reconduisirent à Louvo, la corde au col, attachés à la queue de leurs chevaux, qu'ils faisoient souvent trotter, sans aucun égard pour mon

propre fils, le Chevalier, qui étoit du nombre, n'épargnant pas les coups de bâton & de pertuisanne, pour faire relever ceux qui tomboient accablés d'un pareil traitement; si bien que l'un d'eux mourut en chemin. Ils avoient ensuite été exposés à Louvo, pendant trois heures à la merci de la populace, qui leur avoit craché au visage, & fait tous les outrages imaginables.

DES FARGES. 1628.

Des Farges est contraint de laisser ses deux fils en otage.

Cette histoire me confirmant de plus en plus la haine extrême dont le Peuple étoit animé contre nous, je me hâtai de retourner à Bancok, contraint de sacrifier mes deux enfans qu'on me demandoit pour ôtages, afin de me rendre incessamment où je croyois ma présence plus nécessaire. Je rencontrai en chemin l'Evêque de Metellopolis, que le grand Mandarin avoit obligé de se rendre à Louvo, sous prétexte que le Roi vouloit conférer avec lui sur des affaires de conséquence; mais en effet pour s'assurer de sa personne, & pour l'envoyer à Bancok quelque tems après moi, afin que si je ne venois pas, il pût m'intimider par les suites fâcheuses qui résulteroient de mon refus : car il lui déclara tout net, dès la premiere audience, » qu'il

DES FARGES. 1688.

Menaces de Pitrachas.

» croyoit, à la vérité, que je monterois » avec les troupes ; mais qu'il vouloit encore le renvoyer après moi, » pour m'annoncer, que si je ne venois » pas, il feroit mettre, lui, ses Missionnaires, les Jésuites & tous les Chrétiens à la bouche du canon ».

Les François commencent les hostilités.

Les dures extrêmités que j'avois à craindre de mon refus, n'empêcherent pas qu'à mon arrivée à Bancok, nous ne prissions tous unanimement la résolution de périr, plutôt que de nous remettre à la discrétion des Siamois, qui venoient de nous donner tant de preuves de leurs mauvaises intentions. On se hâta de pourvoir, du mieux qu'il fut possible, à la sûreté de la Place. En même-tems les hostilités commencerent par l'attaque d'un Bâtiment appartenant au Roi de Siam, dont l'équipage avoit refusé de nous vendre des vivres, en nous outrageant de paroles.

Ils abandonnent un de leurs Forts.

Ce signal donné pour la guerre, je retirai les troupes que nous avions dans le vieux Fort, situé à l'Ouest de la riviere, parce qu'il ne nous étoit pas possible de le conserver. En même-tems j'ordonnai de démolir les parapets, & d'enclouer toutes les pieces de

canon qui ne creveroient pas. Tout cela ne put si bien s'exécuter, que les Siamois n'en tirassent encore beaucoup d'avantage. On ne tarda pas de s'appercevoir qu'ils travailloient à réparer le Fort, & à désenclouer le canon : ainsi l'on fut obligé de les aller attaquer avant qu'ils s'y fussent logés. Trois Officiers, à la tête de trente hommes, furent commandés, dans deux chaloupes, pour cette expédition. Ces braves gens firent tout ce qu'on pouvoit attendre de leur courage & de leur vigueur ; mais accablés par la multitude des ennemis, qu'on croyoit en petit nombre, ils se virent contraints de se retirer avec perte de trois ou quatre hommes. Nous fimes ensuite un grand feu contre ce Fort, pour empêcher les Siamois d'avancer un cavalier qu'ils élevoient, & qui auroit découvert notre forteresse. Leurs travaux furent détruits plusieurs fois. Cependant ils s'opiniâtroient toujours à les réparer, quoiqu'il leur en coûtât beaucoup de monde. De leur côté, ils ne cesserent pas de nous canoner pendant trois ou quatre jours ; & peu de nuits se passoient sans qu'ils nous donnassent quelques fausses attaques ; ce qui, joint aux inconvéniens du

DES FARGES.
1688.

Les Siamois s'y logent.

Grand feu de part & d'autre.

Des Farges. 1688.

dedans, nous occaſionnoit des fatigues inexprimables.

Action généreuſe d'un Officier François.

Dans l'impoſſibilité où nous étions de recevoir du ſecours du dehors, & ſans eſpérance d'obtenir de compoſition de nos ennemis, nous prîmes la réſolution de faire ſortir de la riviere une petite barque de la Compagnie, pour tâcher de trouver les deux Vaiſſeaux Siamois, montés par des François, qu'on avoit envoyés en courſe depuis deux mois. On ſentoit tout le danger d'une pareille entrepriſe, mais notre ſituation la rendoit néceſſaire. Un Lieutenant, nommé *Saint Crick*, s'étant mis dans cette barque, avec neuf ſoldats de la Garniſon, deſcendit courageuſement la riviere, après avoir eſſuyé quelques coups de canon en paſſant ſous le Fort des ennemis; mais à peine la barque étoit-elle hors de notre vûe, qu'elle fut attaquée avec tant de furie, que nos gens ne purent empêcher l'abordage. Saint Crick, qui s'étoit défendu juſques-là avec beaucoup de bravoure, mit le feu à une partie de ſes poudres & à toutes ſes grenades, qu'il avoit diſpoſées ſur ſon pont pour écarter la multitude dont il étoit accablé. La barque ayant enſuite échoué,

les Siamois, qui croyoient toutes les poudres uſées, revinrent ſans crainte; & monterent en plus grande foule que la premiere fois. Alors Saint Crick, mettant le feu à des barils qu'il avoit réſervés, fit ſauter & la barque & tous les Siamois qui étoient deſſus. La plûpart périrent avec lui. Une action ſi généreuſe étonna cette Nation, & acquit une gloire infinie à nos François.

DES FARGES.

1688.

Vaines perſuaſions du grand Mandarin.

De ſon côté, Pitrachas, ſur la premiere nouvelle que je faiſois difficulté de monter à Louvo avec mes troupes, n'avoit pas manqué de m'envoyer M. de Metellopolis, comme il ſe l'étoit propoſé; mais ce Prélat, étant arrivé dans le tems que nous battions le Fort des ennemis avec le plus de violence, ne ſervit que de victime à la fureur des Siamois, qui le dépouillerent, prirent tous ſes gens priſonniers, & lui mirent enfin la corde au col, le menaçant de l'expoſer à notre canon. Le grand Mandarin voulut tenter encore un dernier moyen, qui fut de me faire écrire par mes enfans; » qu'il n'y avoit » plus de vie pour eux ſi je ne mon» tois; & que c'étoit encore une grace » qu'on leur faiſoit, de leur avoir

DES FARGES. 1688.

» permis de m'informer de l'état & du
» péril où ils se trouvoient ». Je leur écrivis en réponse, que je donnerois volontiers ma vie pour conserver la leur ; mais que quand il s'agissoit de l'honneur du Roi & de la conservation de ses troupes, il n'y avoit nul intérêt qu'il ne fallût sacrifier ; qu'il devoit leur suffire, pour leur consolation, de n'avoir point de crimes à se reprocher, & que le Roi sauroit venger, en son tems, les outrages qu'on pourroit leur faire.

Il prend le parti de se défaire des Princes.

Pitrachas n'attendit pas cette réponse pour changer d'idée. Les avis qu'il recevoit de la façon dont nous nous y prenions, & le peu d'apparence qu'il voyoit de substituer la force à la ruse, pour nous obliger de nous conformer à ses intentions, lui firent juger qu'il y auroit moins de risque pour lui, & qu'il lui seroit plus facile de travailler à se défaire des Princes. L'un étoit déja entre ses mains, & il avoit pris ses mesures pour s'assurer aussi de l'autre. Il fit donc assembler les principaux Mandarins au Palais, se plaignit fortement à eux des Princes, qui, disoit-il, avoient juré sa perte ; & leur demanda enfin ce qu'ils trouvoient

à propos de faire à leur égard. Sa puiſſance étoit trop grande, pour que perſonne osât lui réſiſter. D'ailleurs il avoit eu ſoin de gagner la plûpart de ces Mandarins par de belles promeſſes. Tous conclurent que les Princes étoient des ingrats qu'il falloit punir. Auſſi-tôt les ordres furent envoyés pour ſe ſaiſir de celui qui étoit à Siam, & l'amener à Louvo. Enſuite on les transporta l'un & l'autre dans une Pagode près de Thlée-Pouſſonne, pour les faire mourir à coups de bois de ſandal, enveloppés dans des ſacs d'écarlate. C'eſt ainſi que cet adroit & fourbe politique parvint à s'ouvrir le chemin au Trône. Il avoit joué au plus ſûr; & de la façon qu'il s'y étoit pris, s'il n'avoit pû s'emparer de la Couronne ſans trop haſarder, il ſe ſeroit contenté de la ſeconde place du Royaume, qui ne pouvoit lui manquer ſous le regne des Princes.

DES FARGES.

1688.

Quand il ſe défit d'eux, le vieux Roi étoit encore en vie; mais il mourut le jour ſuivant. Pitrachas, maître du Royaume, diſpoſa auſſi-tôt des grandes Charges en faveur de ceux qui l'avoient ſervi; éleva tous les Mandarins qu'il pouvoit encore craindre,

Mort du Roi.

Pitrachas s'affermit ſur le Trône.

DES FARGES. 1688.

& délivra même ceux qu'il avoit fait arrêter, pour se gagner le cœur des uns & des autres. Il soulagea le Peuple de ses servitudes, & fit distribuer des aumônes publiques, qui acheverent de lui captiver l'affection de toute la Nation ; de sorte qu'il n'est pas arrivé dans le Royaume la moindre sédition ni la moindre révolte à son occasion.

Il épouse la Princesse.

A l'égard de la Princesse, fille unique du Roi, il voulut la conserver pour en faire son épouse. On dit qu'elle ressentit une douleur extrême de la mort du Prince qui étoit, ou qui devoit être, son époux ; & que dans l'excès de son emportement, elle accabloit d'injures l'auteur de sa disgrace ; mais après tout, elle a mieux aimé vivre Reine, que de mourir malheureuse.

Renvoi des ôtages à Baucok.

Pitrachas n'eut pas plutôt pris le parti de se défaire des Princes, qu'il songea aux moyens de s'accommoder avec nous, & de nous faire sortir du Royaume en paix. Pour cet effet, il résolut de me renvoyer mes enfans. Les ayant fait venir auprès de lui, il leur dit : » Qu'il se sentoit émû de » compassion pour eux ; qu'il connoif-

» soit d'ailleurs la droiture de mon » cœur, & qu'il savoit bien que je » n'étois pas capable de manquer à ma » parole, mais que c'étoient les trou- » pes qui, sur des terreurs paniques, » n'avoient pas voulu obéir; qu'il leur » accordoit la vie, & vouloit bien » même, en ma considération, & par » amitié pour eux, me les renvoyer. » Ces chers enfans, que j'avois crus morts, parurent à Bancok le jour de saint Jean-Baptiste. Leur retour causa une joie inexprimable à toute la Garnison. J'eus de la peine à concevoir par quel heureux motif Pitrachas s'étoit déterminé à une pareille démarche; mais dans la suite ayant appris la mort des Princes, je jugeai que le grand Mandarin avoit voulu, par cette action de générosité, s'ouvrir un chemin à la paix avec nous; & les deux Mandarins, que nous avons interrogés sur ce point, m'ont confirmé dans cette idée.

DES FARGES. 1688.

Négociations pour la paix.

Depuis ce tems, le feu diminua de part & d'autre. Il y eut diverses propositions d'accommodement; mais la défiance étoit si grande, que nous ne pouvions nous assurer de rien. Sur la fin de ces longues & ennuyeuses

Des Farges. 1688.

négociations, pendant lesquelles je trouvai le secret de me procurer des vivres, on vit arriver les deux Vaisseaux Siamois montés par les François, qui entrerent aussi-tôt dans la Place. On nous rendit de même les Officiers qui étoient détenus à Louvo ; & quelques autres François, tant de cette Ville que de Siam, ayant trouvé le moyen de nous rejoindre, nous apprîmes alors tous les mauvais traitemens des Siamois à leur égard, la persécution que les Chrétiens Siamois, Peguans & Portugais, souffroient encore dans un cruel esclavage ; que le Séminaire de M. l'Evêque de Metellopolis avoit été pillé, & que les Siamois avoient enlevé plusieurs jeunes Filles Chrétiennes pour en faire des concubines. On sut aussi, par un Missionnaire qui avoit été mis à la *Cangue*, avec tous les Chrétiens d'une Province nommée *Porselou*, qui est à l'extrêmité du Royaume, que dès le mois de Janvier on n'avoit pas cessé de les menacer de ce qui leur étoit arrivé dans la suite ; ce qui marque qu'il y avoit long-tems que Pitrachas avoit pris ses mesures pour faire ce qu'il a exécuté depuis.

Persécution contre les Chrétiens de Siam.

Nous fûmes aussi informés par un François, qui avoit été prisonnier à Mergui, que M. de Bruan & les François de sa Garnison avoient essuyé un assaut, & que manquant d'eau dans la Place, qui étoit d'ailleurs commandée par une batterie des Siamois, ils avoient pris la résolution de se faire jour à travers les ennemis, pour s'emparer d'un Vaisseau du Roi de Siam, à la faveur duquel ils s'étoient éloignés des Côtes de ce Royaume.

DES FARGES. 1688.

Mergui est abandonné par les François.

Peu de tems après nous apprîmes l'arrivée d'un Vaisseau du Roi, nommé l'*Oriflame*, commandé par M. de l'*Estrille*, qui demeura assez de tems à la rade, fort en peine de ne recevoir aucune nouvelle de notre part, ni de celle des Officiers de son Vaisseau, qui étoient descendus les premiers, & que les Siamois avoient fait conduire adroitement à Siam, sans passer devant notre forteresse, ni leur rien dire de ce qui étoit arrivé; de sorte que si nos affaires n'eussent été déja en termes d'accommodement, ces Officiers auroient couru grand risque, & le Vaisseau n'eût pû nous donner aucun secours, ni même avoir la moindre communication avec nous; ce qui

Arrivée du Vaisseau l'Oriflame, à la Barre de Siam.

DES FARGES. 1688.

prouve combien le poste de Bancok étoit mal situé & peu avantageux. Aussi, tôt ou tard nous auroit-il fallu l'abandonner.

La Dame Constance se réfugie à Bancok.

Sur ces entrefaites, un nouvel incident qui nous arriva, manqua de rompre encore toutes nos négociations. La femme du Sieur Constance, après avoir été cruellement tourmentée pour lui faire déclarer tous les effets de son mari, après avoir souffert divers autres outrages, tant de la part de ces misérables Bras-peints qui la gardoient, que de celle du fils de Pitrachas, qui en étoit passionnément amoureux, avoit trouvé le moyen de s'évader & de se réfugier à Bancok. Le nouveau Roi de Siam, qui craignoit qu'étant hors du Royaume, elle ne s'emparât des deniers que son mari avoit fait sortir, nous fit déclarer que si nous ne la lui rendions, il n'y auroit nul accommodement pour nous. Le contre-tems étoit des plus fâcheux. Les Siamois nous retenoient, en attendant les matelots, cables, ancres & autres choses qui nous étoient absolument nécessaires pour notre départ, & que j'avois eu toutes les peines du monde à ménager. Quoique je fusse

Le nouveau Roi de Siam la reclame.

extrêmement inquiet au ſujet de cette nouvelle affaire, qui s'étoit faite ſans ma participation, je crus pourtant que je ne pouvois extrader la Dame Conſtance, ſans pourvoir au moins à ſa ſûreté. Je tâchai d'obtenir ſa ſortie; mais le Roi ne voulut point y entendre, & la guerre alloit ſe rallumer avec plus de fureur que jamais. On avoit déja fait arrêter à Siam le Sieur Veret, Chef de notre Loge, que j'y avois envoyé pour achever nos affaires, tous les Miſſionnaires, & un Jéſuite qui s'y trouvoit encore. Enfin on menaçoit des plus cruels tourmens tous les parens de cette veuve; de ſorte que ſa mere m'écrivit, pour me prier inſtamment d'accommoder l'affaire; ce que je fis par un traité, dans lequel le Roi de Siam même engagea ſa parole, qu'il laiſſeroit la Dame Conſtance en liberté de conſcience, avec la faculté de ſe marier à qui elle voudroit; & qu'il ne permettroit pas qu'il lui fût fait aucune violence, ni à toute ſa famille, moyennant quoi je la renvoyai.

DES FARGES.

1688.

Elle lui eſt rendue.

Enfin nos négociations, qui avoient été ſi ſouvent interrompues & repriſes, ſe terminerent par une Capitula-

Capitulation de la Place.

DES FARGES. 1688.

tion, en vertu de laquelle les Siamois s'engagerent à nous donner trois Vaisseaux, des vivres & tout ce qui nous étoit nécessaire, avec deux grands Mandarins en ôtage pour nous conduire hors du Royaume. Il fut de plus stipulé que nous laisserions en leur entier les ouvrages de la Place, & que nous en sortirions avec armes & bagage; ce que nous fîmes le jour des Morts. On craignoit toujours quelque perfidie de la part des Siamois; ce qui nous obligea d'être sur nos gardes. Cependant ils ne firent pas mine de rien vouloir entreprendre; mais à notre arrivée à la rade, ils nous retinrent quelques Mirous, où il y avoit même de notre canon, qui avoient échoué sur des bas-fonds, près de leurs Forts. Nous prîmes droit de cette infraction, pour retenir aussi leurs Mandarins qui nous reconduisoient, & qui devoient nous répondre de tout notre bagage.

Départ des François.

Nouvelle chicane des Siamois.

On retient leurs ôtages.

Il est presqu'incroyable combien de travaux les Siamois ont été obligés de faire durant le Siége. Outre ce cavalier que, malgré le feu de notre artillerie, ils avoient élevé contre nous, dans le Fort de l'Ouest dont ils étoient les maîtres, ils nous avoient environ-

Travaux immenses des ennemis, durant le siége.

nés de paliſſades à une petite portée de canon, & enſuite inveſtis de neuf Forts, d'où ils nous battoient de revers dans toute la Place. Depuis Bancok juſqu'à l'embouchure du Ménam, le rivage étoit défendu par pluſieurs petits Forts, qu'ils avoient conſtruits à deſſein de nous couper les ſecours du dehors. Il ſe trouvoit dans ces Forts plus de cent quarante pieces de canon en batterie, qu'ils avoient fait deſcendre de Siam, en ouvrant à cet effet un bras de la riviere, pour éviter de paſſer à notre vûe. Ils avoient de plus, par un travail immenſe, garni l'entrée de la Barre de cinq ou ſix rangées de gros arbres, plantés en baſſe marée, & qui étoient extrêmement fermes. On n'y avoit laiſſé qu'un paſſage fort étroit, qu'on pouvoit aiſément fermer avec une chaîne de fer, & qui étoit gardé par quantité de galeres armées. On n'auroit aſſurément pas cru les Siamois capables de toutes ces choſes; mais leur fureur, dans les commencemens, étoit ſi grande & ſi générale, que juſqu'aux femmes même, elles venoient en foule, comme par dévotion, apporter à manger aux Soldats qui travailloient à leurs Forts.

DES FARGES.
1688.

DES FARGES. 1688.

Ils étoient, de plus, aidés de presque tous les Etrangers qui se trouvoient dans le Royaume. Ils avoient des Anglois & des Portugais pour commander leurs Bâtimens à l'entrée de la riviere; des Hollandois, pour tirer leurs bombes; & nous étions bloqués, outre l'Armée des Siamois, par les Peguans, les Malais, les Chinois, les Maures, & autres, qui avoient chacun leurs Forts, où ils étoient retranchés.

Raisons que l'Auteur apporte pour justifier sa conduite.

A la vérité, il eût été facile d'empêcher la construction de ces Forts, si nous eussions eu suffisamment de poudre; mais j'aimai mieux la ménager & gagner du tems, que de me mettre, au bout de sept ou huit jours, hors d'état de repousser les Ennemis, s'ils en fussent venus à un assaut; & la suite a bien fait voir qu'on ne pouvoit pas prendre un autre parti, dans les malheureuses circonstances où nous nous trouvions: d'un autre côté, il paroissoit fort incertain, si leurs propositions étoient sinceres; mais de l'autre, il étoit très-certain que c'eut été tout perdre que de ne pas les écouter. C'est ce qui me faisoit souvent dire à la plûpart des Officiers, qui ne respi-

roient que feu & flamme, que nous ſerions toujours à tems de faire le coup de déſeſpoir; mais que le tems pourroit produire ce que nous n'oſerions eſpérer de tous nos efforts trop précipités. Je faiſois aſſez ſavoir à nos Ennemis, par les lettres que je leur écrivois, que s'ils n'agiſſoient de bonne foi, & ne m'accordoient mes demandes, je commencerois par faire ſauter leur Fort, crever tous leurs canons de fonte, que j'avois à ma diſpoſition, & qu'enſuite j'irois avec toute ma garniſon fondre ſur eux; leur demandant en ce cas l'unique grace de ne faire quartier à aucun François, comme je leur promettois de n'en point faire à aucun Siamois qui tomberoit entre mes mains. Mais je ne croyois pas qu'il en fallût venir-là qu'à la derniere extrêmité, & quand il n'y auroit plus d'eſpoir d'obtenir de meilleures conditions. L'évenement m'a bien confirmé qu'on ne doit jamais déſeſpérer de ſortir d'une mauvaiſe affaire, avec le tems, qui peut y apporter des chanmens. Celui qui arriva à la mort des Princes commença à mettre nos affaires en meilleur état; la réſolution où nous faiſions ſavoir aux Siamois que

Des Farges.
1688.

DES FARGES. 1688.

nous étions tous, & dont le Lieutenant St. Crik leur avoit donné des preuves, ne servit pas peu encore à les intimider; mais je dois avouer, en finissant cette relation, que la crainte de la vengeance de notre auguste Monarque, dont les Ambassadeurs Siamois avoient vu la puissance, a contribué plus que toute autre chose aux conditions avantageuses qu'ils ont été contraints de nous accorder, après avoir été exposés, pendant cinq mois, à tout ce qu'on peut se représenter de plus rigoureux.

SUPPLEMENT A LA RELATION PRECEDENTE.

D'ORLEANS 1688. Introduction.

SI l'on fait attention à la diversité d'intérêts qui partageoient les Hollandois & les François de Siam, on ne sera pas surpris de celle qui se trouve entre leurs Relations, sur les véritables causes des Révolutions arrivées dans ce Royaume. On doit encore moins se flatter de pouvoir mettre les derniers d'accord avec eux-mêmes. Des Farges, réduit à faire seul sa propre apologie, peut paroître aussi suspect que les Jésuites, dont M. Constance étoit

l'idole. Cependant ſon récit a quelque choſe de prévenant, que celui du Pere d'Orléans n'a pas (1). L'un eſt ſimple & naturel, l'autre étudié & romaneſque. Mais en ne s'attachant qu'aux faits, les premieres différences ſont remplacées par une conformité de rapport, qui donne lieu de juger favorablement des circonſtances que cette derniere Relation ajoute à la premiere.

D'ORLEANS 1688.

Suivant le Pere d'Orléans, Pitrachas, qui vouloit uſurper la Couronne ſur les deux freres du Roi de Siam, ne trouvant pas de plus grand obſtacle à ſes deſſeins, que M. Conſtance, ce fut la premiere victime qu'il réſolut d'immoler à ſon ambition, de concert avec les ennemis de ce Miniſtre. Monpi, favori & fils adoptif du Roi, fut attiré dans la conſpiration, par l'eſpérance qu'on lui donna de lui faire épouſer la Princeſſe, & de le mettre ſur le trône. Conſtance n'ignoroit pas leurs menées; mais comptant ſur l'appui des François, maîtres de Bancok

Diverſité de rapport, entre cette relation & la précédente, ſur les cauſes de la révolution de Siam.

(1) Ce petit Ouvrage fut imprimé l'année ſuivante, 1692, ſous le titre d'*Hiſtoire de M. Conſtance, premier Miniſtre du Roi de Siam, & de la derniere Révolution de cet Etat*. A Paris, chez *Daniel Hortemels*.

D'ORLEANS 1686.

& de Mergui, il se bornoit à prendre secrettement les mesures nécessaires pour assurer le succès de ses entreprises. La maladie du Roi, qui rendit les factieux plus actifs, augmentant ses allarmes, il jugea que pour détruire le mal dans son principe, il falloit arrêter Pitrachas, & lui faire son procès. Le Ministre communiqua ce dessein à M. de Farges, qui s'engagea de venir à Louvo, avec une partie de sa garnison, pour le seconder de toutes ses forces. Il se mit effectivement en chemin, de Bançok, à la tête de quatre-vingts Soldats & de quelques Officiers; mais malheureusement pour M. Constance, le Général, sur de fausses relations qu'on lui fit des troubles de la Cour, prit le parti de retourner à son poste, d'où il ne fut plus possible de le tirer depuis, malgré toutes les instances qui lui en furent faites.

Constance abandonné à soi-même, crut ne pouvoir conjurer l'orage, qu'en portant le Roi à nommer pour son Successeur un de ses freres, qu'il haïssoit également tous deux. Cette aversion s'étoit encore augmentée, depuis sa maladie, par les défiances que Pitrachas avoit su lui inspirer contre

ces Princes, pour avoir occaſion d'aſſembler des Troupes, ſous prétexte de pourvoir à la ſûreté du Monarque. La propoſition étoit délicate; auſſi quelqu'adreſſe que M. Conſtance employât pour la faire gouter au Roi; tout ce que ce Prince put gagner ſur ſoi, fut de déclarer ſa fille Reine, en lui laiſſant la liberté de choiſir pour époux celui de ſes oncles qu'elle jugeroit le plus digne d'elle. Une pareille diſpoſition, loin de réunir les Grands à la ſuite d'un ſeul Prince, les éloignoit de tous les deux, dans la crainte de ſe tromper ſur un choix qui étoit encore fort incertain. Ainſi les factions continuoient toujours. Juſques là Pitrachas & Monpi avoient été dans une intelligence parfaite; mais un poſte, qu'ils voulurent tous deux faire occuper par quelques-uns de leurs gens, les aigrit tellement l'un contre l'autre, qu'ils en virent à une rupture ouverte. Pitrachas, qui étoit le plus fort, maltraita Monpi; & celui-ci pour s'en venger, alla déclarer la conjuration au Roi, qui s'en prit d'abord à M. Conſtance, de lui avoir caché le détail d'une affaire de cette importance. Il ne fut pas difficile au Miniſtre de ſe

D'ORLEANS 1688.

justifier ; & même il eut la satisfaction de voir le Roi déférer à ses conseils pour faire arrêter Pitrachas, la premiere fois qu'il paroîtroit dans sa chambre : mais le Prince n'ayant pas eu la force d'étouffer ses plaintes, il n'eut pas le tems d'en venir à l'exécution. Pitrachas, averti de tout, usa de tant de diligence, pour assembler ceux de son parti, que dès le lendemain matin, 18 de Mai, il se rendit maître du Palais, sans la moindre résistance.

Ce fut alors que M. Constance fit paroître son zèle pour son Maître. En vain ses amis voulurent-ils lui persuader de se tenir chez lui ; il rejetta ce conseil comme indigne de son courage & injurieux à sa fidélité. Il avoit auprès de lui quelques François, deux Portugais & seize Anglois, qui composoient sa garde. Avec cette petite Troupe il courut droit au Palais, dont il seroit venu à bout de se franchir le passage, si ceux qui le suivoient eussent été aussi déterminés que lui. Mais à peine étoit-il entré dans une des premieres cours, qu'il se vit environné tout-à-coup d'une foule de Soldats Siamois. Il se mettoit en devoir de

s'en démêler, lorsqu'il s'apperçut qu'à l'exception des François, tous ses gens l'avoient lâchement abandonné. La partie étant trop inégale, il fallut céder à la force. On le fit prisonnier, lui & les François qui lui avoient tenu compagnie, & ils furent tous chargés de fers.

D'ORLEANS 1688.

Les autres événemens, qui suivirent ces premieres démarches de l'Usurpateur, jusqu'à la Capitulation de Bancok, offrent autant de détails qu'on en a lus, avec moins d'ornemens que dans la Relation précédente; mais au fonds les faits sont les mêmes, à quelques circonstances près, qui doivent paroître assez indifférentes. Celles que nous allons rapporter, depuis cette époque, peuvent être regardées au contraire, comme un Supplément des plus intéressans.

On supprime les autres détails qui sont communs aux deux récits.

Un Officier François, nommé *Ste. Marie*, étant venu chercher à Siam de quoi équipper les Vaisseaux qui devoient transporter à Pondichery la garnison de Bancok, eut occasion de voir Madame Constance, & lui fit offre de ses services & de sa bourse. Cette civilité inspira à la Dame le dessein hardi de s'évader avec lui, s'il

Circonstances de la fuite de la Dame Constance, & de son renvoi à Siam.

D'ORLEANS 1688.
vouloit se charger de la conduire. Elle n'eut pas besoin de beaucoup de larmes pour engager Ste. Marie à une action si digne d'un homme de cœur. Il lui promit toute sorte d'assistance. Le 3 d'Octobre, jour fixé pour le départ, ce généreux Officier vint se présenter à sa porte, bien armé, & résolu de tout risquer pour la sauver. Jamais entreprise dangereuse ne réussit plus à souhait. Madame Constance ayant suivi Ste. Marie, avec son fils & une femme de chambre, entra à la faveur des ténébres, dans un Balon qui les attendoit; & le signal donné aux Rameurs, on prit la route pour Bancok, où l'on arriva le lendemain sans mauvaise rencontre. Une action si heureuse pour la Dame, & si glorieuse pour le Cavalier, leur attira les applaudissemens de tous les Officiers. Mais quelle fut leur surprise, quand ils apprirent que le Gouverneur étoit le seul qui ne l'approuvoit pas? Le Conseil de guerre fut assemblé jusqu'à deux fois par ses ordres, pour délibérer sur cette affaire. Quoiqu'il pût dire, pour montrer qu'il étoit du bien de la Religion, & du salut de la Nation même, qu'on renvoyât Mada-

Conſtance, il ne perſuada que ſes deux fils. Tous les autres Officiers s'obſtinerent à la garder ; mais le Gouverneur fut inéxorable. Pour faire cependant les choſes avec moins de violence, il tâcha d'engager cette Veuve infortunée à entrer elle-même dans ſes raiſons. Vains efforts ; ſa fermeté voulut être forcée. Ce fut le 19 du mois, que ſe termina cette affaire. On avoit transféré Madame Conſtance de la maiſon de M. de Verdeſale dans le donjon du Fort, où elle attendoit, avec une profonde triſteſſe, la fin tragique de ſon avanture. Un Officier de la garniſon la lui vint annoncer de la part du Gouverneur. Elle en fut touchée, mais elle ne réſiſta point : elle proteſta ſeulement contre la violence qu'on lui faiſoit ſous la bannière de ſon auguſte Protecteur, & remercia les Officiers de la Place, de la bonne volonté qu'ils lui avoient témoignée. Un vieux Mandarin, l'un de ceux qu'on a vus Ambaſſadeurs en France, ſe préſenta enſuite pour la conduire au rivage, & l'emmener à Siam avec ſon fils. Son dernier ſort fut d'être miſe dans les cuiſines du Palais.

D'ORLEANS 1688.

D'Orleans 1688.

L'incident que la fuite de Madame Constance avoit fait naître à la Capitulation de Bancok, ayant cessé par son retour, on mit enfin la dernière main à sa conclusion. Tout étant prêt, on leva l'ancre le soir du 29 de Novembre, & on prit la route de Pondichery, où l'on arriva au commencement de Février 1689.

Avantures singulieres des François de Mergui.

Les François de Mergui s'y trouvoient déja rendus depuis une quinzaine de jours. M. de *Bruan*, qui les commandoit, s'étoit signalé dans plusieurs avantures fort extraordinaires. Il avoit pris possession de la Place, au mois de Mars dernier, avec tous les agrémens qu'il pouvoit souhaiter. On lui avoit fourni abondamment des vivres, des instrumens, des travailleurs; & s'étant appliqué d'abord à se fortifier, il avoit déja fort avancé ses travaux, lorsqu'il s'apperçut que peu à-peu ses travailleurs désertoient, & que les Madarins de la Province n'avoient plus pour lui la même déférence qu'auparavant. Il eut un différend avec le Gouverneur de Tenasserim, qui augmenta ses défiances. Les Siamois avoient fait à Mergui un petit Fort, commandé par une hauteur, qui

étoit fortifiée ; & comme la garde de ces deux postes auroit été trop à charge à une Garnison de six-vingts hommes, la Cour avoit ordonné qu'on démoliroit le Fort d'en bas, dès que celui d'en haut seroit en état de défense. M. de Bruan voulut exécuter cet ordre, mais le Mandarin s'y opposa, & le Courier que le premier dépêcha pour s'en plaindre au Ministre fut arrêté en chemin. Dans le même tems d'autres avis ayant fait conoître aux François qu'il se formoit de mauvais desseins contr'eux, M. de Bruan fit appareiller un petit Vaisseau Anglois, appartenant à un Particulier, & une Frégate du Roi de Siam, & les fit tenir sous le canon du Fort. Ce fut sur ces entrefaites qu'on lui apporta la Lettre que Pitrachas avoit obligé M. des Farges de lui écrire, pour le faire sortir de sa place. Le style extraordinaire de cette Lettre, qui n'étoit d'ailleurs pas signée, suffit pour empêcher cet habile Officier de déférer aux ordres qui y étoient contenus.

D'ORLEANS 1688.

Ce refus fut le signal de la guerre, qui commença aussi-tôt par le Siége de la Place. Les Ennemis, plusieurs fois repoussés, cesserent leurs appro-

D'ORLEANS 1688.

ches, pour dresser une batterie sur une Pagode voisine du Fort, qu'ils battirent d'abord avec assez de succès : mais les François en ayant élevé une autre à l'opposite, celle des Assiégeans fut bientôt démontée. On leur tua même leur Canonier, qui étoit Portugais ; & on les mit tellement en désordre, qu'ils ne penserent plus à se rendre maîtres de la Place que par famine. Ils n'y auroient pas sitôt réussi ; car on avoit encore des vivres, si le puits de la Forteresse ne se fût éboulé tout-à-coup ; de sorte que l'eau manquant, la Garnison prit le parti de se retirer ; ce qu'elle fit en si bon ordre, le 24 de Juin, que les Siamois croyant qu'on alloit les attaquer, s'enfuirent à toutes jambes, & laisserent aux François le passage libre jusqu'à la mer.

On se seroit embarqué paisiblement, si en descendant au rivage, quelque Soldats, qui marchoient les derniers, ayant glissé par la roideur & par l'humidité du talus, ne fussent tombés sur ceux qui étoient devant eux, & ne leur eussent causé par-là une terreur panique, qui leur fit rompre leurs rangs & courir en désordre vers le Vaisseau. Les Siamois s'en étant ap-

perçus, vinrent fondre sur eux en grand nombre, & leur tuerent quelques Soldats. D'autres furent noyés, & parmi ceux-ci un Capitaine, nommé *Hiton*, avec une partie de sa Compagnie. De Bruan & ses Officiers, qui avoient courageusement soutenu les efforts des Ennemis, pendant que leurs gens s'embarquoient, entrerent les derniers dans les Vaisseaux; &, après avoir essuyé quelques volées de canon, qu'on leur tira du Fort qu'ils venoient d'abandonner, mirent à la voile, malgré les Galères Siamoises qui sortirent du Port pour les suivre, mais qui n'oserent les approcher.

D'ORLEANS 1688.

Les François & les Anglois étant entrés pêle-mêle dans les deux Bâtimens, on descendit dans une Isle pour les séparer & distibuer à chacun ses provisions. On convint cependant de s'assister mutuellement les uns les autres. Mais les Anglois s'étant rendus volontairement à deux Vaisseaux Siamois, sur l'assûrance qu'on n'en vouloit pas à eux, furent mis aux fers. La Frégate n'échappa de ce danger que pour tomber dans un plus grand, à l'occasion d'une violente tempête qui l'emportoit avec tant de force, que si

D'ORLEANS 1688.

le vent n'eût changé tout d'un coup ; ce Bâtiment alloit ce briser contre une Isle voisine.

Cette avanture fut suivie d'une autre sur les côtes de *Martaban*, où le Pere d'*Espagnac*, Missionnaire Jésuite, & un Officier, nommé *Beauregard* (1), étoient descendus pour chercher des vivres dans la premiere Ville. Ils furent d'abord bien reçus des habitans, qui leur dirent qu'il falloit aller à *Syriam*, auprès du Roi de Pégu, à qui appartient Martaban, pour obtenir ce qu'ils demandoient, ajoûtant que ce Prince le leur accorderoit volontiers ; mais qu'en attendant, c'étoit la coutume du Pays que les Vaisseaux étrangers missent à terre leurs munitions & leur canon. Beauregard faignant d'accepter cette condition, demanda seulement la permission d'en informer son Commandant ; & l'ayant obtenue, il lui écrivit pour l'avertir des mauvais desseins de ces Peuples. Ce fut avec beaucoup de douleur que M. de Bruan se vit obligé, pour sauver les Troupes du Roi, d'abandonner

(1) Cet Officier, qui fut Gouverneur de Bancok après le Chevalier de Forbin, avoit été envoyé à Tenasserim. Voyez ci-dessus, pag. 139, & Tome IX, pag. 195.

ainſi deux perſonnes qui lui étoient cheres. Les embuſcades qu'on commençoit à lui dreſſer, à l'embouchure d'une riviere, dans laquelle il étoit entré, lui firent connoître que s'il ſe fût arrêté plus long-tems, il n'en ſeroit jamais ſorti. On apprit, depuis, que le Jéſuite & l'Officier avoient été faits Eſclaves.

D'ORLEANS 1688.

La ſaiſon des ouragans approchant, M. de Bruan ſe retira dans une Iſle déſerte, qui n'offroit, pour toute nourriture, que quelques Tortues & de gros Serpens. Le manque de vivres avoit enfin réduit ſon monde dans la dernière extrêmité; loiſque vers la fin de Septembre, on apperçut d'aſſez loin un Navire, qui venoit aborder dans l'Iſle. La frayeur qu'il inſpira fit bien-tôt place à la joie la plus vive, quand le Chevalier du *Halgoy* étant allé le reconnoître, on eut appris que c'étoit un Vaiſſeau François, nommé la *N. D. de Lorette*, appartenant à la Compagnie des Indes. On tira de grands ſecours de cette rencontre; M. de Bruan ayant cru, dans les circonſtances où il ſe trouvoit, devoir arrêter ce Bâtiment pour le ſervice du Roi, il en partagea

D'ORLEANS 1688.

les provisions; après quoi ils prirent ensemble la route de Bengale. Les vents & les flots ne leur furent pas plus favorables qu'ils l'avoient été jusques-là; & ils avancerent si peu, qu'ayant entiérement consumé leurs vivres, ils se virent encore une fois obligés de se livrer à la discrétion des Indiens, dans la riviere d'*Aracan*, où ils résolurent de relâcher.

Le souvenir de ce qui étoit arrivé à Beauregard, n'empêcha pas le Chevalier du Halgoy de s'exposer pour sauver les autres, & d'aller à la Capitale du Pays demander les choses dont on avoit besoin. On n'est pas toujours malheureux. Le Roi d'Aracan avoit un premier Ministre, nomme *le Du*, François de Nation. Ravi de trouver, dans un Pays si éloigné, une occasion si singuliere de servir son Roi & sa Patrie, cet Avanturier donna avec abondance, & gratuitement, tout ce qui étoit nécessaire pour mettre les vaisseaux & les hommes en état de continuer le voyage.

La fortune sembloit avoir changé pour nos Voyageurs, depuis cette heureuse rencontre. La Mer & les vents leur étant devenus favorables, ils

étoient entrés dans la riviere de Bengale, & se croyoient en sûreté à la rade de *Balassor*, lorsque quatorze Vaisseaux Anglois, qui faisoient depuis quelque-tems des courses sur les habitans du Pays, reconnurent la Frégate du Roi de Siam, & prétendirent, qu'étant en guerre avec ce Prince, ils avoient droit de se saisir de ces deux Bâtimens. M. de Bruan eut beau se défendre par de bonnes raisons : le Commandant Anglois en avoit une meilleure, dans la force de son Escadre. On ne put lui opposer que de vaines protestations. Ainsi il fallut prendre par *Madras*, le chemin de Pondichery, où l'on arriva le 15 Janvier 1689.

D'ORLEANS 1688.

1689.

Les François de Siam, se retrouvant tous ensemble, délibérent entre eux sur ce qu'ils avoient à faire dans la conjoncture présente. On convint, dit le Pere d'Orléans, qu'on se mettroit en état de tirer raison des Siamois; & qu'en attendant on avertiroit le Roi de ce qui venoit de se passer à Siam. » C'est, ajoute-t'il, pour » exécuter le premier de ces projets, » qu'ils sont allés s'emparer de l'Isle de » *Jonsalam*, appartenante à ce Royau-

D'ORLEANS 1689. » me ; & ce fut pour exécuter le second, qu'on fit partir deux Vaisseaux, qui, ignorant l'état de l'Europe, furent surpris, en passant au Cap de Bonne-Espérance, & conduits en Zélande, avec plusieurs Prisonniers, par les Lettres & les Relations desquels on a appris tous ces détails. Le Pere Tachard, qui étoit sur le point de se rembarquer avec de nouvelles Troupes, que le Roi envoyoit au Roi de Siam, ne changea rien à ses premieres dispositions. Ce Pere & les trois Mandarins Siamois, qui ont reçu le Bâptême en France, sont partis à bord d'une Escadre, qui a mis à la voile au commencement de Mars de cette année 1690, en état de peu craindre sur la route, & de se faire respecter au terme ».

1690.

DE CHALLES.

DERNIERS ÉCLAIRCISSEMENS SUR LE SORT DES FRANÇOIS DE SIAM.

Introduction.

L'ESCADRE, qui fit voile au mois de Mars 1690, sous la conduite de M. *du Quesne*, étoit composée de six Vaisseaux, tous équippés, moitié en guerre, & moitié en marchandises,

pour le compte de la Compagnie Royale des Indes Orientales, On a un Journal de cette expédition (1), qui paroît avoir été fait pour M. *de Seignelay*, Secrétaire d'Etat de la Marine, par un Ecrivain de Vaiſſeau, nommé *de Challes*, dont le caractère de ſincérité & de franchiſe lui avoit attiré la confiance de ce Miniſtre. C'eſt de lui que nous emprunterons ici des éclairciſſemens, que l'article précédent laiſſe à déſirer, pour achever de ſatisfaire la curioſité du Lecteur, ſur le ſort des François de Siam.

DE CHALLES. 1690.

Arrivée de M. du Queſne à Pondichery.

L'Oriflâme, qui portoit M. Des Farges, étoit déja parti pour l'Europe, ſans avoir rien entrepris contre l'Iſle de Jonſalam, quand M. du Queſne arriva à Pondichery avec ſon Eſcadre, le 12 Août de cette année. On y apprit en détail les véritables circonſtances de la révolution de Siam, dont on n'avoit encore que des idées confuſes & peu juſtes. Entr'autres, on ſut que les Chrétiens y étoient toujours perſécutés, particulierement les Miſſionnaires, qui ſe voyoient expoſés

Ce qu'on apprend touchant la perſécution de Siam.

(1) Sous le titre de *Journal d'un Voyage fait aux Indes Orientales*, &c. ſans nom d'Auteur, en trois volumes, à *Rouen*, chez *Machuel*, 1721.

De Chal-les. 1690.

chaque jour aux plus cruels tourmens. » Les seuls Jésuites, dit l'Auteur, ont » été épargnés; & leur fine politique a » si bien réussi, que loin d'avoir été » véxés en aucune façon, on leur a » donné de l'argent pour s'en aller. » On dit ici, assez plaisamment, sur » cette différence de traitement, que » le nouveau Roi de Siam se connoit » bien peu en gens, s'il prétend con- » gédier les Missionnaires par les tour- » mens, & les Jésuites par de l'argent; » que c'est plutôt vouloir les attirer, » puisque chacun trouvera ce qu'il » cherche. Quoi qu'il en soit, le Ré- » vérend Pere *Tachard* ne veut point » demander à *Pitrachas* la confirma- » tion du caractère d'Ambassadeur, » dont le feu Roi l'avoit revêtu; & » son voyage de Siam est fait, & sa » légation imparfaite, si les choses ne » changent de face «.

Départ de l'escadre pour les Côtes de Siam.

L'opinion commune étoit toujours que l'Escadre, qui étoit partie pour Bengale, ne devoit pas moins se rendre à Mergui. » Tout le monde, ajoute l'Auteur, » le souhaite, tant pour » venger les François, que pour réta- » blir leur honneur, & pour piller les » Pagodes des Siamois, en remettant

» leurs Idoles dans leur état naturel. » On a prétendu en France que ces » Idoles sont d'or. C'est une pure illu- » sion, & une flatteuse menterie. El- » les en sont simplement incrustées, » ou couvertes d'une épaisseur inéga- » le, dont la plus forte n'excéde pas » celle de nos plus minces monnoies. » C'est toujours beaucoup. Nous jet- » terons les Idoles au diable; &, à bons » coups de hache, nous leur ôterons » leur habit. Leurs Talapoins ou Prê- » tres, gens lâches & efféminés, ne » sont pas pour nous résister; & tous » les Siamois en général ne sont que » de viles canailles, sans courage. Je » connois déja plus de trente François » sur le *Gaillard*, qui tous, aussi-bien » que moi, voudroient être en beso- » gne «.

De Challes. 1690.

Les Ambassadeurs de Siam sont laissés à Balassor.

Cependant ils se trompoient tous. L'Escadre prit effectivement cette route; mais c'étoit pour remettre les Mandarins chez eux avec honneur, & non pour faire aucun tort aux Siamois. On fut néanmoins obligé de les laisser à *Balassor*; & l'Auteur, qui cherche toujours à égayer son récit, ajoute, à l'occasion des revers que l'Escadre eut à essuyer dans le Golfe de Bengale:

De Challes. 1650. » Ces Idoles de Mergui ſont bien difficiles à deshabiller ! Elles garderont ſûrement leur ſurtout. Il ſemble que le Demon les protége, & qu'il ne veut pas qu'elles tombent entre nos mains «.

1691. Retour à Pondichery. Conférence de l'Auteur avec M. Martin au ſujet des Jéſuites.

De retour à Pondichery, après avoir croiſé pendant quelque-tems ſur les Côtes de Bengale, l'Auteur y eut avec M. *Martin*, une conférence dans laquelle ce Général lui parlant entr'autres de la perſécution de Siam, s'exprima en ces termes ; » S'il eſt vrai, dit-il, » que les Jéſuites n'eurent aucune part aux tourmens des autres » Chrétiens, & que perſonne ne ſe » reſſentit des riches préſens que l'Uſurpateur leur fit à tous en général & » à chacun d'eux en particulier, il » n'eſt pas moins vrai, que ni les Officiers, ni les Soldats François, qui » ſe trouverent réduits à la derniere » extrêmité, ne tirerent de ces Peres » aucun ſecours, quoiqu'ils fuſſent » dans un beſoin des plus preſſans, » étant preſque tous morts, faute d'aſſiſtance, que ces Peres étoient en » état & à portée de leur donner. Il » eſt encore vrai que tous leurs Chrétiens, ſans en excepter un ſeul, ont

» abandonné la Religion, dès que la persécution a commencé. Preuve du peu d'instruction que ces Peres leur avoient donné. Qu'ils en citent un seul qui y ait résisté ? Qu'ils me prouvent ce dont tous les François qui ont été à Siam conviennent ; je conviendrai à mon tour, que tous les Officiers, M. Des Farges, ses enfans & les autres, qui leur ont soutenu le contraire en ma présence & à ma table, sont des Imposteurs, & que j'en suis un moi-même d'ajouter foi à des témoignages unanimes, qui ont confondu leur orgueil & leur hardiesse, sans les faire rougir ; quoiqu'on les traitât d'imposteurs & de visionnaires. Tous les François, qui sont repassés en France sur l'*Oriflamme*, m'ont assuré ce que je viens de dire ; & qu'il n'y a eu que les Siamois, instruits par les Missionnaires, qui ayent conservé en secret le le Christianisme, sans avoir aucun commerce avec les Idoles «.

DE CHALLES. 1691.

» Ce que les Jésuites entendent le mieux, c'est, à mon sens, la science du monde, & celle du commerce, qu'ils connoissent parfaitement l'une & l'autre. Ils ont, pour ainsi dire,

Ces Peres entendent bien la science du monde, & celle du commerce.

DE CHALLES. 1691.

» paſſé cette ſcience dans l'alambic ; ils » en ont tiré la quinteſſence, & ils ſavent la mettre à profit. En voici la » preuve. Ils ont gardé fort long-tems, » en France, les Mandarins qui ſont » revenus par votre Eſcadre. Ne pouvant les remettre à Siam, il me ſemble qu'ils devoient les ramener ici. » Je leur aurois fait bon accueil, juſqu'à ce que j'euſſe trouvé quelque » Vaiſſeau Portugais pour les reconduire chez eux. Je m'en ſerois fait » des amis, & peut-être aurois-je lié » avec eux quelque intelligence, pour » rétablir nos affaires à Siam. Les Jéſuites, loin de me ſeconder, ſont » les premiers qui traverſent mes droites intentions. Mais ils ont laiſſé ces » Mandarins à Balaſſor, dans l'eſpérance qu'ils leur rendroient ſervice, » à eux Jéſuites en particulier, lorſqu'ils ſeront arrivés à Siam. Comme je ſais leur politique, ſur le bout » du doigt, pour l'avoir attentivement » étudiée, voici ce qu'ils vont faire «.

Preuve de leur politique, par rapport aux Siamois.

» Ils ont intérêt de ménager les Hollandois & les Anglois, parce qu'ils » paſſent le plus ſouvent ſur leurs Vaiſſeaux, dont ils ſe ſervent auſſi pour » envoyer leurs marchandiſes d'Aſie

» en Europe. Ainsi ils n'ont garde de » se brouiller avec eux ; au contraire, » ils leur font la cour, & leur rendent » service en toutes occasions, particu- » liérement lorsqu'il leur en doit re- » venir quelque avantage. Le passage » de ces Mandarins leur en offre une » trop favorable pour la manquer. Ils » les ont confiés aux Hollandois à Ba- » lassor ; & sans parler des efforts que » votre Escadre a fait pour gagner » Mergui, afin de les remettre chez » eux avec honneur, ils leur auront » dit, qu'ils ne devoient point s'at- » tendre à retourner à Siam, par les » Vaisseaux François ; ils auront ajou- » té, que les Hollandois les rendroient » plus promptement & plus sûrement » chez eux. Les Hollandois s'en char- » geront avec plaisir, & les recondui- » ront en triomphe. Les autres diront » que la peur des Hollandois aura fait » fuir les Navires de France. Sur ce » pied, les Mandarins croiront avoir » l'obligation aux Hollandois de leur » retour dans leur Patrie, & aux Jésui- » tes celle de les avoir si bien conseil- » lés. Les uns & les autres partageront » leur vive reconnoissance ; & les dis- » cours uniformes des Mandarins &

DE CHALLES.

1691.

DE CHALLES. 1691.

» de leurs Conducteurs, acheveront de » perdre la réputation des François, à » laquelle l'abandonnement de Madame Constance, & de son fils, la reddition infâme & lâche de Bancok, » la sortie forcée de Mergui, & du » Royaume, après la mort tragique du « Roi de Siam, & celle de M. Constance, qu'il n'a tenu qu'aux François » de sauver (2), ont déja donné une » cruelle atteinte «.

» Les Missionnaires, le Pere Tachard & les autres Jésuites restent » ici : Qu'y vont-ils faire ? Je ne sais » certainement point le dessein, ni » des uns, ni des autres. Ils observent » entr'eux une civilité & une paix apparente, qui les feroient prendre » pour les meilleurs amis du monde,

(2) Un homme tel que M. Martin ne dit pas les choses à la légere : cependant à la simple lecture des relations précédentes, il est assez difficile de comprendre comment les François auroient pû sauver M. Constance. Mais le Chevalier de Forbin, connoissant, dit-il, le peu de valeur des Siamois, étoit persuadé, qu'à la place de M. des Farges, s'il se fût rendu à Louvo avec cinquante hommes de sa Garnison, il n'auroit eu qu'à se montrer pour dissiper toute cette populace, qui lui auroit abandonné son Chef, sans oser entreprendre la moindre chose. Quoi qu'il en soit, est-il plus aisé de concevoir comment une poignée de Macassars a pû tenir ce brave Chevalier si long-tems en haleine ?

» si on ne les connoissoit pas. Quoi » qu'il en soit, ils restent à Pondichery : peut-être y vont-ils rêver aux » moyens de se faire mutuellement » de la peine en Europe, où je voudrois, de bien bon cœur, qu'ils restassent tous (3) ».

De Challes. 1691.

Mort de M. des Farges.

Mais revenons aux François de Siam, dont l'Auteur ignoroit le sort fatal, lorsqu'il partit de Pondichery pour retourner en Europe. Son arrivée à la *Martinique* lui fournit l'occasion de s'en instruire. » M. Des Far» ges, dit-il, est mort en-deçà du

(3) On renvoie le lecteur au journal même de l'Auteur, *Tome III*, *pag* 92 & *suiv.* pour y apprendre divers autres détails extrêmement importans, mais qui ne seroient pas de saison ici, où il ne s'agit que de la destruction de la Mission de Siam, à laquelle tout le monde sait que les Jésuites n'ont pas peu contribué. Le Pere *Thomas*, Supérieur des Missionnaires Capucins, le dit en propres termes, dans sa *Lettre Apologétique*, &c. Il ajoute, à l'occasion du P. Tachard, qu'ayant voulu solliciter Louis XIV d'envoyer encore une fois, des Vaisseaux pour rétablir, par la force, cette Mission perdue, S. M. qui le reçut fort mal, jugeant que ses propositions n'étoient guère convenables, dit à ce Pere : *il y a long-tems que vous voyagez, vous avez beaucoup travaillé ; vous feriez bien de vous reposer.* Le Roi fit dire à ses Supérieurs de l'éloigner ; & en effet, le bruit a toujours couru, qu'il étoit comme exilé à Pondichery, au grand regret des Capucins, qu'il n'a jamais pû laisser en repos. La Cour y mit pourtant ordre dans la suite.

DE CHALLES. 1691.

» Cap de Bonne-Espérance ; & il y » avoit environ deux mois qu'il avoit » fait sa fosse avec ses pieds, lorsque le » Navire l'*Oriflame*, arriva à la Martinique. Il s'étoit embarqué sur ce » Vaisseau en sortant de Bancok, Forteresse Françoise, qu'il auroit pû & » dû défendre contre toutes les forces » de Pitrachas. Ses deux fils, aussi braves que le pere l'étoit peu, l'accompagnoient. Il n'avoit pas oublié quatre Jésuites, ni les richesses immenses que M. Constance lui avoit confiées (4) ; richesses qu'eux & lui

(4) Ce fait demandant des preuves pour être crû, nous avons réservé jusqu'ici, un article fort curieux, qui peut lui donner du moins quelque vraisemblance. Le Chevalier de Forbin se trouvant en 1695, à *Cephalonie*, où M. Constance étoit né, eut la curiosité de s'informer de ses parens. » J'avois oublié » depuis long-tems, dit-il, » tout ce qu'il m'avoit fait souffrir à Siam, » & ses malheurs lui avoient tellement rendu » ma premiere amitié, » qu'après sa mort, dont » je fus véritablement » touché, je ne souhaitai » rien tant que de faire » plaisir à sa famille. On » me dit qu'il lui restoit » un frere au Village de *la* » *Custode*. (*Voyez ci-dessus*, pag. 125, & Tom. » IX, pag. 137.) Je fus » le chercher aussi-tôt ; » & après lui avoir fait » civilité, je lui appris » qu'il y avoit, à Paris, » des sommes très-considérables, que M. Constance y avoit envoyées » par le Pere Tachard, » au retour de son premier voyage. J'étois » très-bien informé de » cet article, dont M. » Constance lui-même » m'avoit fait confidence. » Preuve de ce que j'ai » dit ailleurs, que ce Ministre, dans l'établisse-

» vouloient partager par moitié ; richesses, unique cause de la perte de Siam, de la mort du Roi, de celle de M. Constance, & de quantité d'autres ; richesses, cause que la Princesse de Siam a été abandonnée, quoique fille unique, & héritière du Royaume, qu'elle destinoit, avec sa main, au jeune Marquis Des Farges ; richesses, cause de la ruine de la femme & du fils unique de M. Constance, rendus à Pitrachas, avec la plus indigne lâcheté qui se soit jamais faite ; uniquement, parce que si la mere, ou le fils fussent passés en France, il auroit fallu que les Vautours, qui partagoient la proie, l'eussent laissée échapper de leurs serres ; enfin, pour comble de mal-

De Challes. 1691.

» ment qu'il fit des François à Bancok, n'avoit eu d'autre vûe, que de s'assurer de la protection de la France, où il comptoit même de se retirer, si la situation de ses affaires venoit à changer. Son frere, persuadé par ce que je lui avois dit, se détermina à passer en France, dans mon Bord, où je lui fis toutes les amitiés imaginables. Il retira, à Paris, de très-grosses sommes d'argent ; mais, comme s'il eût été arrêté que je ne recevrois jamais que des ingratitudes de la part de cette famille, il partit pour retourner dans son pays, sans seulement me remercier, & même sans me venir voir. » *Mémoires du Comte de Forbin*, Tome I. pag. 354.

De Challes. 1691.

» heurs, richesses, cause de la persé-
» cution que les Chétiens y ont souf-
» ferte, & y souffrent encore. Les pro-
» pres enfans de M. Des Farges ne
» s'en sont point cachés ici; & voici
» ce que j'ai appris de certain sur leur
» sujet «.

Deuil des fils pour leur pere.

» Si-tôt qu'ils furent arrivés dans
» cette Isle, leur premier soin fut d'y
» faire des connoissances. Rien ne leur
» étoit plus aisé; tous deux bien faits
» d'esprit & de corps, tous deux à la
» fleur de leur âge, & tous deux jettant
» l'or à pleines mains, trouverent ce
» qu'ils cherchoient. Ce ne fut, pen-
» dant deux mois de séjour, qu'une
» suite perpétuelle de festins, de bals
» & d'autres plaisirs. Je connois quatre
» Demoiselles, dont la moins belle
» & la plus vieille a fait payer ses
» faveurs jusqu'à quatre ou cinq cens
» pistoles aux discrets & généreux Mar-
» quis & Chevalier des Farges. Une
» entre les autres, que je nommerai
» *Fanchon*, a vendu les siennes mille
» pistoles au Chevalier, outre pour plus
» de quatre cens pistoles en divers pré-
» sens qu'il lui a faits. On tient pour
» constant ici, qu'ils ont dépensé au-
» delà de cinquante mille écus chacun,

» à leurs seuls divertissemens; & quand » M. l'Intendant, en présence de » M. *Clé*, l'un des Capitaines de la » Colonie, leur dit à table, qu'ils » avoient mauvaise grace de tant don- » ner à leurs plaisirs, si-tôt après la » mort de leur pere; les deux freres, » comme de concert, lui répondirent » unanimement, qu'ils ne pouvoient » trop se réjouir de la mort d'un » homme, qui avoit ôté la Couronne » de Siam à l'aîné, & le Généralat au » cadet (5), & que toute la bonté du » Roi n'auroit pas sauvé de la corde, en » France, si ses lâchetés y avoient été » connues. C'est M. Clé lui-même qui » m'a raconté ce trait, comme témoin » oculaire, *de visu & auditu*. M. *Joubert*, » Général des vivres au Fort *Saint* » *Pierre*, me l'a certifié; & Fanchon » m'a aussi assuré que le Chevalier le lui » avoit répété plusieurs fois. Bel épita- » phe, fait par des enfans à la louange » de leur pere!

De Challes. 1691.

» Pour finir leur catastrophe, ils se » rembarquerent vers la fin du mois » de Mars dernier, dans le dessein de » retourner en France. L'*Oriflame*, en

Leur derniere catastrophe.

(5) C'est sans doute une pure gasconnade de ces jeunes évaporés.

DE CHAILES. 1691.

» sortant des Isles, fut attaqué par un » navire Anglois. M. de l'Estrille, ni » MM. des Farges n'étoient pas gens à » se rendre, ou à céder. Les Vaisseaux » s'aborderent ; & tous deux cou- » lerent à fond. C'est ce qu'on a appris » par des *Caraïbes*, qui ont vû le » combat de l'Isle de *Sainte Alucie*. » Quoiqu'il en soit, on n'a point en- » tendu parler d'eux depuis ; & je déses- » pere qu'on ait en France des nouvelles » de Siam par ce Vaisseau, avec lequel » sont péris les Jésuites, leurs richesses, » & leurs écrits. *Malè parta, malè* » *dilabuntur* ».

Prise de deux Vaisseaux François au Cap.

C'est apparemment par les deux Vaisseaux pris au Cap de Bonne-Espérance, que la relation de M. des Farges fut apportée en Hollande (6). Ces Vaisseaux se nommoient la *Maligne* & le *Coche*. M. d'*Armagnan*, qui commandoit le dernier, avoit pour son malheur, sur son bord, quatre Jésuites Mathématiciens, à qui il prit envie de faire des observations au Cap

(6) Du moins quand elle parut en Hollande, on n'en avoit encore vû aucune de la part des François. L'Editeur n'explique pas comment ce manuscrit lui étoit tombé entre les mains ; mais il s'assure, dit-il, que les lecteurs judicieux n'auront pas de peine à reconnoître les traits originaux qui sont marqués dans tout l'ouvrage.

de Bonne-Espérance. Le Capitaine, dans l'incertitude si l'on étoit en paix ou en guerre avec les Hollandois, vouloit continuer sa route : cependant il eut la foiblesse de se rendre aux instances & aux menaces de ces Peres. Lorsqu'il se vit pris, il courut à la Sainte-Barbe, le pistolet à la main, résolu de mettre le feu aux poudres. Un Canonnier, qui s'en apperçut, lui donna par derriere un coup de pertuisanne, qui lui perça le cœur. Le pistolet fut lâché ; mais le feu ne prit pas ; & les Hollandois entrant au coup, s'emparerent du Vaisseau, dont la charge étoit estimée de deux ou trois millions. Tout ce que les Officiers purent faire, fut de demander qu'on leur remît le misérable qui avoit si lâchement tué son Capitaine. Les Hollandois le leur délivrerent sans difficulté, & il fut pendu. Ces Officiers furent fort honnêtement traités ; mais les Jésuites encore mieux. Le Gouverneur du Cap reconnut, à leur égard, l'obligation qu'on leur avoit de deux prises si riches. De Challes tenoit ces particularités de l'Armurier de son Vaisseau, qui avoit été sur le *Coche*, où le brave d'Arma-

DE CHALLES.
1691.

gnan perdit si indignement une vie qu'il alloit sacrifier à la gloire.

ROYAUMES DE LAOS ET DE CAMBOYA.

Pour la page 316.

Le fleuve Mecon arrose ces deux Etats.

CES deux Royaumes, dont les Etats de Siam sont bornés au Septentrion & à l'Orient, se trouvent situés sur une même rivière, qui sortant des montagnes du Pégu, traverse une étendue de Pays d'environ trois cens lieues, & vient se jetter, par deux embouchures, dans la Mer, à l'Est du Golfe de Siam. Cette rivière porte le nom de *Menon*, ou plutôt *Mecon*. On l'appelle aussi quelquefois simplement la rivière de *Laos*, ou de *Camboya*.

Ambassade Hollandoise au Roi de Laos.

Winkjan, Capitale.

On doit le peu de connoissances, qu'on a de l'intérieur de ces contrées, à des Hollandois qui remonterent le Mecon, en 1641, depuis Camboya, jusqu'à *Winkjan*, Capitale du Pays de Laos, où le Roi fait sa résidence (1).

(1) Cette Ville est marquée à deux cens cinquante milles en remontant la riviere D'autres nomment la Capitale *Langione*, ou *Lantchang*.

C'étoit une Ambassade que le Gouverneur de Batavia envoyoit à ce Prince, avec des lettres & des présens. Les Hollandois qui s'étoient embarqués à Camboya dans de petites Pirogues, mirent onze semaines à faire le voyage. Dans quelques endroits ils trouvérent la rivière fort large, dans d'autres fort étroite & remplie de roches. Souvent même, pour éviter des cataractes affreuses, qui s'òppofoient à leur passage, ils étoient obligés de décharger leurs effets, & de les porter un bout de chemin sur leurs épaules.

ROYAUMES DE LAOS ET DE CAMBOYA.

Difficultés de cette route.

Le rivage leur offroit, par intervalles, des Bourgs & des Villages assez bien bâtis, à la façon du Pays. Les lieux les plus remarquables sont, *Loim*, *Gokelok*, *Looim*, *Simpou*, *Sombok*, *Sombabour*, *Baatsiong*, petite Ville à vingt-deux journées au-dessus de Camboya, autrefois la résidence de ses Rois; *Namnoy*, où l'on trouve beaucoup d'or, à quelques journées des frontières de Laos; *Bassak*, *Ocmum*, *NaeWein*, *Samsana*, *Beenmouk*, *Saymoun*, *Tapanom*, & *Lochan*, petite Ville de la dépendance du Roi de Camboya, qui y tient un Viceroi; *Huysoun*, Bourg renommé pour la

Lieux remarquables qu'on y trouve.

ROYAUMES DE LAOS ET DE CAMBOYA.

beauté & la quantité de ses étoffes de soie; *Meunkok*, Ville d'un assez grand commerce, où les Laos apportent toutes leurs marchandises, & plusieurs autres endroits moins considérables. On rencontre aussi de fort hautes montagnes, & quelques Isles formées par la rivière (2).

Cérémonial de la réception de l'Ambassadeur.

L'Ambassadeur, nommé Gerard *Van-Wusthof*, étant arrivé dans les environs de la Capitale, quelques Officiers vinrent lui demander communication particuliere de ses lettres, avant qu'il lui fût permis de les remettre. Ces Lettres ayant été examinées & trouvées en bonne forme, trois grandes Pirogues, montées chacune de quarante Rameurs, furent envoyées pour prendre l'Ambassadeur & sa suite. On mit les Lettres dans la principale, sur un vase d'or posé, sous un dais magnifique. Les Hollandois se placerent derriere. Un *Tevinia*, ou Viceroi particulier étoit chargé de les conduire au logement que le Roi leur avoit fait préparer. Ils y furent complimentés par un autre Tevinia, au nom de ce Prince, qui leur fit offrir des rafraîchissemens & quelques présens.

(2) On les nomme les Isles de *Saxenham*.

On ne tarda pas de fixer le jour de l'Audience, à laquelle l'Ambassadeur fut introduit avec beaucoup de pompe. Un Eléphant portoit la Lettre du Gouverneur Général, sur un *Doulang*, ou bassin d'or. Cinq autres Eléphans étoient pour l'Ambassadeur & pour ses gens. On passa devant le Palais du Roi, au millieu d'une double haie de Soldats, au nombre d'environ cinquante mille (3), & on arriva enfin auprès d'une des portes de la Ville, dont les murailles étoient de pierre rouge, assez hautes, & environnées d'un large fossé sans eau, mais tout rempli de brossailles. Après avoir marché encore un quart de lieue, les Hollandois descendirent de leurs Eléphans, & entrerent dans les tentes qu'on leur avoit fait dresser, en attendant les ordres du Roi. La plaine étoit remplie de Commandans & de Soldats, qui montoient des Eléphans ou des Chevaux, & qui campoient aussi tous sous la toile.

ROYAUMES DE LAOS ET DE CAMBOYA.

Apparition du Roi, & son cortége.

Au bout d'une heure, le Roi parut sur un Eléphant, sortant de la Ville, avec une garde de trois cens Soldats,

(3) C'est apparemment une faute dans l'original, pour *cinq mille*.

ROYAUMES DE LAOS ET DE CAMBOYA.

les uns armés de mousquets, & les autres de picques. Après eux venoit un train de plusieurs Eléphans, tous montés par des Officiers armés, & suivis d'une troupe de joueurs d'Instrumens & de quelques centaines de Soldats. Le Roi, que les Hollandois saluerent en passant devant leurs tentes, ne leur parut âgé que de vingt-deux à vingt-trois ans. Peu de tems après ses femmes défilerent aussi sur seize Eléphans. Dès que les deux cortéges furent hors de la vûe du Camp, chacun rentra dans sa tente, où le Roi fit porter à dîner aux Hollandois.

Audience des Hollandois.

A quatre heures après-midi, l'Ambassadeur fut invité à l'Audience & conduit à travers une grande Place, dans un espace quarré, environné de murailles avec quantité d'embrâsures. Au milieu se voyoit une grande pyramide, dont le haut étoit couvert de lames d'or, du poids d'environ mille livres. Ce monument étoit regardé comme une Divinité, & tous les Laos venoient lui rendre leurs adorations. Les présens des Hollandois furent apportés, & posés à l'air, à quatorze ou quinze pas du Prince. On conduisit ensuite l'Ambassadeur dans un grand

Temple, où le Roi se trouvoit avec tous ses Grands. C'est-là qu'il lui fit la révérence ordinaire, tenant un cierge de chaque main, & frappant trois fois la terre, de son front. Après les complimens usités en pareille occasion, le Roi lui fit présent d'un bassin d'or, & de quelques habits. Ceux de sa suite ne furent pas oubliés. On leur donna aussi le divertissement d'un Combat simulé, & d'une espéce de Bal, qui fut terminé par un très-beau Feu d'artifice. Ils passerent cette nuit-là hors de la Ville, de même que le Roi, qui étoit sans exemple; & le matin on les ramena dans leur logement, avec quatre Eléphans. Depuis ce jour l'Ambassadeur fut encore traité plusieurs fois à la Cour, & on s'efforça de lui procurer tous les amusemens imaginables. Après s'être arrêté ici pendant deux mois, il en partit, fort satisfait du succès de son Ambassade, pour retourner à Cambodia, où il n'arriva qu'au bout de quinze semaines.

ROYAUMES DE LAOS ET DE CAMBOYA.

Le Pays de Laos est situé au centre de sept Royaumes, qui sont la Chine, le Tunquin, Quinam, Pégu, Siam, Chiampa & Camboya. Sa plus grande étendue se prend entre la Chine & le

Situation du pays de Laos, à l'égard de ses voisins.

ROYAUMES DE LAOS ET DE CAMBOYA.

Pégu. Le Roi de Laos vivoit en mauvaise intelligence avec la plûpart de ses voisins. Il avoit refusé de recevoir les Lettres du Roi de Tunquin, & celui de Camboya lui avoit renvoyé les siennes. Les Péguans lui faisoient une guerre continuelle; mais le commerce étoit assez bien établi entre ses Etats, & ceux de Siam & de la Chine, quoique la communication n'y fût pas fort favorable, à cause des montagnes qui sont entre-deux, & qu'on ne passe pas sans danger des bêtes féroces. Ces voyages sont d'ailleurs de fort long cours. Les Siamois mettent souvent quatre ou cinq mois pour venir, & trois pour s'en retourner chez eux. Ils ont de petites charettes attelées de Buffles, dont ils se servent pour amener leurs marchandises, qui consistent la plûpart en toutes sortes d'étoffes rayées, qu'ils échangent contre de l'or. On voit quelquefois arriver jusqu'à cent de ces charettes ensemble, comme une espéce de Caravane. Les Chinois viennent tous les deux ans une fois à *Meunswa*, lieu renommé sur les frontières du Pégu, d'où ils descendent la rivière dans des Piroques, & y apportent aussi de belles étoffes de soie.

Son commerce.

ROYAUMES DE LAOS ET DE CAMBOYA.

Ses productions.

Ce Royaume produit une grande quantité de Benjoin, dont l'espéce est plus parfaite qu'en tout autre endroit de l'Orient. On y trouve beaucoup d'or, de musc, de la gomme-lacque, des cornes de Rhinoceros, des dents d'Eléphans, des peaux de Cerfs & d'autres animaux, & de la soie. Les marchandises qui se débitent le mieux dans le Pays, sont toutes sortes d'étoffes rayées & de soie, le corail de la Chine, le fer, & principalement le sel qui se paye au poids de l'or. Les vivres sont ici en abondance, & à vil prix.

Revénus du Roi.

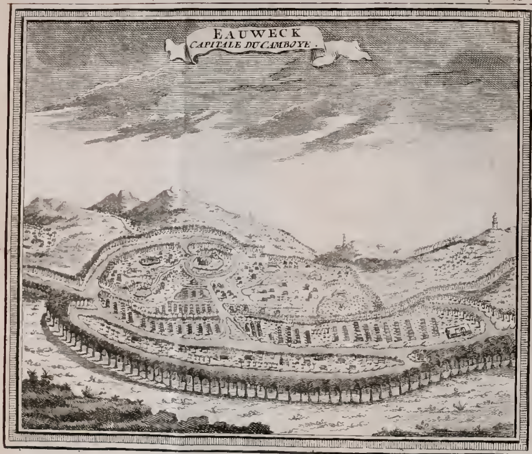
Les revenus du Roi consistent, pour la plus grande partie, en or, en gomme-lacque, en benjoin, en dents d'Eléphans, &c. Cent familles sont taxées à lui fournir entr'elles un quart de livre d'or par année ; ce qui, vû la multitude des habitans, ne laisse pas de former un objet très-considérable. Mais l'entretien des Pagodes en est un autre qui l'absorbe presqu'entiérement.

Gouvernement du pays.

Le Roi est indépendant, & n'a d'autres loix que sa volonté, qui est paisiblement suivie par ses Sujets. Il n'y a que trois Charges ou Dignités

ROYAUMES DE LAOS ET DE CAMBOYA.

principales dans le Royaume, dont le gouvernement eſt réparti entre ceux qui en font revêtus, ſous le titre de *Tevinia*. Celle de Viceroi général eſt la premiere. A la mort du Roi, il diſpoſe de tout comme Souverain, juſqu'à ce que ſon Succeſſeur ait été reconnu; & s'il ne ſe trouve point d'héritiers légitimes, il eſt le premier qui peut aſpirer à la Couronne, parce que la coutume des Laos n'accorde aucun droit aux enfans des Concubines. Cet Officier étoit Gouverneur de Winkjan & de la Province qui produit le benjoin. Le ſecond avoit le gouvernement de la province de Namnoy, que ſes mines d'or rendent la plus riche du Royaume. Son pouvoir égaloit preſque celui du premier, mais l'autorité du troiſiéme étoit plus bornée. Ces trois Vicerois gouvernoient le Pays avec beaucoup d'ordre & de ſageſſe. Ils ſe contentoient de faire au Roi, tous les deux ou trois mois, un rapport général de ce qui s'étoit paſſé dans leur Département. Le Pere *Marini*, qui diviſe le Royaume de Laos en ſept Provinces, leur donne autant de Vicerois particuliers qui ont, dit-il, un pouvoir égal, chacun dans le


EAUWECK
CAPITALE DU CAMBOYE.

gouvernement qu'on lui confie. Ces Provinces ont leur Milice particulière, qui subsiste des revenus qu'on lui assigne en tems de paix, comme en tems de guerre (3). Au rapport des Hollandois, le Roi de Laos peut mettre, en cas de besoin, une armée de quatre-vingt mille hommes en campagne.

ROIAUMES DE LAOS ET DE CAMBOYA.

Camboya, ou *Camboye*, que quelques-uns nomment aussi *Cembodia*, *Camboje* & *Camboge* (4), est borné au Nord par le Royaume de Laos; à l'Orient, par ceux de la Cochinchine & de Chiampa; au Midi & au Couchant, par la mer & par les Etats du Roi de Siam. Il forme comme une grande vallée entre deux chaînes de montagnes, qui s'étendent du Nord-Ouest au Sud-Est, & qui le séparent des Royaumes de Siam & de la Cochincine.

Situation du Royaume de Camboya.

Eauweck, Capitale de tout le Royaume, dont elle porte aussi le nom, est la seule Ville qui mérite quelque attention. Sa situation sur le fleuve Me-

Ville Capitale, & ses édifices.

(3) *La Martinière*, relation nouvelle du Royaume de Laos.

(4) Ces différens noms viennent de la difficulté qu'ont les Européens à ajuster leur ortographe à la prononciation Siamoise. Voyez Tom. IX. pag. 262.

ROYAUMES DE LAOS ET DE CAMBOYA.

con (5) est des plus agréables. On en peut juger par le magnifique Plan que nous en donnons. Le Roi y fait sa résidence, dans un Palais fort simple, environné d'une palissade, en forme de cloison, de six pieds de haut. Mais il est défendu par un grand nombre de Canons de la Chine, & par vingt-quatre piéces d'Artillerie, qui furent sauvées du naufrage de deux Vaisseaux Hollandois sur les côtes de ce Royaume. Dans l'enceinte de la palissade, sont les écuries des Eléphans, dont chacun a la sienne. L'intérieur du Palais, quoique bâti de bois, éclate d'or & d'argent, & tout y est d'une propreté charmante. Le second ornement de la Ville est un Temple, d'une structure particuliere, & dont on loue extrêmement l'art & la beauté. Il est soutenu par des piliers de bois vernissé en noir, avec des feuillages & des reliefs dorés. Le pavé même en est précieux, & on le conserve par des nattes & des tapis magnifiques. Toutes les maisons sont contiguës, & le long d'une digue.

Habitans.

La Ville est habitée, outre les naturels du Pays, par des Japonois, des

(6) A soixante lieues de son embouchure.

Portugais, des Cochinchinois & des Malais, dont les uns y ſont établis, & les autres n'y reſtent que le tems néceſſaire pour faire leur Commerce. Les Hollandois y ont un Comptoir en divers tems, mais les trahiſons auxquelles ils ſe ſont vûs expoſés de la part de ces Peuples, le leur ont fait abandonner depuis. D'ailleurs la plûpart des marchandiſes qu'on tire de Camboya & de Laos, peuvent ſe trouver dans les Etats voiſins, où ils ont encore des Comptoirs, principalement à Siam, dont le premier de ces Royaumes eſt aujourd'hui tributaire. Le pays eſt fertile, mais mal peuplé, & rempli d'eaux, de montagnes & de forêts. On n'en connoit guère l'étendue. Ses propriétés ſont à peu-près les mêmes que celles du Royaume de Laos.

ROYAUMES DE LAOS ET DE CAMBOYA.

Officiers civils.

Le gouvernement des Places, des Villes & des Bourgs, eſt donné aux principaux Officiers du Royaume, qu'on nomme *Okneas*, ou *Okinas*, & qui compoſent en même-tems le Conſeil du Prince. C'eſt devant eux qu'on plaide les Procès, dont ils font rapport au Roi; & ce qu'il décide eſt exécuté, ſans qu'aucune des Parties oſe

ROYAUMES DE LAOS ET DE CAMBOYA.

s'en plaindre. On reconnoît les Okneas à la boîte d'or pour le Bétel qu'il font porter devant eux, ou qu'ils tiennent entre leurs mains. Les autres Personnes distinguées, ou les Officiers subalternes, ne peuvent avoir que des boîtes d'argent. Ceux-ci sont les *Tonimas*, ou *Tonimes*. Ils se tiennent derriere les Conseillers qui sont assis sur un demi-cercle autour du Roi, dans les occasions de cérémonie. Le principal Oknea fait les propositions au Prince; mais il se garde bien de lui rien dire qui puisse lui déplaire.

Prêtres & Religion de ces Peuples.

Les Prêtres tiennent le premier rang dans l'Etat, & sont placés devant les Okneas, tout auprès de la personne du Roi, avec qui ils s'entretiennent fort familierement. Ils se rasent la barbe, la tête & les sourcils, comme les Talapoins des Siamois. Ces Prêtres sont aussi en grand nombre dans les Etats de Camboya & de Laos. Leur pouvoir s'étend jusqu'aux affaires civiles. Ils ont un Chef particulier, qui porte le titre de *Raja Pourson*, ou de Roi des Prêtres. Ce Chef fait sa résidence à Sombapour, sur les frontieres des deux Royaumes. Il a, sous ses ordres, un Tevinia & quel-

ques Officiers subalternes, avec lesquels il décide de toutes les affaires particulieres de son district. Tous les Bateaux qui arrivent à Sombapour, sont obligés de lui donner une déclaration de leur charge, qu'ils accompagnent toujours de quelques présens. On voit dans le Pays, principalement chez les Laos, un grand nombre de Pagodes & de Pyramides, les unes bâties de bois, d'autres de pierre; mais toutes bien dorées en dedans, de même que leurs Idoles. Les Laos disent que leur Dieu est plus puissant que celui de leurs voisins. Ils révérent leurs Prêtres comme autant de demi-Dieux, & ils fournissent abondamment à leur entretien; aussi ne leur prêche-t-on d'autre devoir, que celui d'adorer ces Idoles, & de leur faire de riches offrandes, pour se les rendre plus favorables. Ces Prêtres peuvent avoir chacun une seule femme; ce qui n'est pas permis à ceux de Camboya (6).

ROYAUMES DE LAOS ET DE CAMBOYA.

Le Pere Marini, qu'on a déja cité, parle en ces termes des Talapoins de Laos. » On doit les regarder, dit-il, » comme le rebut & la lie du Peu-

Idée qu'en donne un Missionnaire.

(6) Voy. des Holl. *ubi suprà* & Valentyn. Tom. II. Part. III pag. 55. & précédentes.

ROYAUMES DE LAOS ET DE CAMBOYA.

» ple : ils ſont pareſſeux & ennemis du
» travail. Leurs Couvens ſont autant
» de Colléges, & d'aſſemblées d'hom-
» mes vicieux, que l'orguëil domine
» & aveugle, dès qu'ils ſont agrégés
» dans ce corps, qui, ſelon eux, eſt le
» premier de l'Etat. Rien n'eſt plus
» inſenſé que les rêveries dont ils ont
» imbû le Peuple, & qu'ils débitent
» comme des fondemens de ſa Reli-
» gion. C'eſt un bufle que la nature a
» formé avec tous les défauts imagi-
» nables, qui produit une citrouille
» remplie d'hommes blancs & noirs.
» Ce ſont quatre Dieux qui ont gou-
» verné le monde dix-huit mille ans
» avant ſon renouvellement, qui ſe
» ſont enſuite retirés dans une colonne
» fort large & fort ſpacieuſe, élevée vers
» le Nord, &c. De telles viſions, ac-
» compagnées de mœurs corrompues,
» ne ſeroient propres qu'à rendre le
» Peuple auſſi vicieux que ſes Prêtres,
» ſi la ſévérité des Loix ne mettoit un
» frein à la licence ».

Royaume de Chiampa.

Au Sud-Eſt du Royaume de Camboya, on trouve encore celui de *Chiampa;* mais ſi petit, qu'il n'a pas mérité l'attention particuliere des Voyageurs. Il eſt borné au Nord par les déſerts de


MALAKA

la *Cochinchine*, autre Royaume, dont on a donné la description dans le neuviéme Tome, avec celles du *Tunquin* & d'*Arrakan*; & les Relations Hollandoises, du huitiéme Tome, ont déja fait connoître les Royaumes de *Patane*, de *Pahan*, de *Johor* & de *Malaca* (7), &c. qui forment la Pointe la plus méridionale de la presqu'Isle, au-delà du Gange.

ROYAUMES DE LAOS ET DE CAMBOYA.

SUPPLEMENT AU VOYAGE DE BEAULIEU.

Pour la page 352.

DESCRIPTION DE L'ISLE DE SUMATRA.

LES corrections & augmentations que nous avons faites à la Carte de Sumatra, nous laissent peu de chose à dire, par rapport à la Géographie de cette Isle, dont la Relation précédente donne une idée générale assez exacte & fort distincte. Mais un article particulier, quoique représenté

(7) Au plan, qu'on a déja donné de cette célebre Ville, nous ajoutons ici une nouvelle *vûe*, qui n'avoit pû être gravée en même tems, mais dont le retardement ne diminuera point la satisfaction des amateurs de ces sortes de pieces, qui ont toujours leur prix, quand elles sont aussi bien exécutées.

DESCRIPTION DE L'ISLE DE SUMATRA.

Description de la Ville d'Achen.

déja par deux différens Voyageurs (1), reparoîtra encore avec de nouvelles graces dans le récit d'un troisiéme. C'est la description de la ville catale du Royaume d'*Achen* (2), par le Pere de *Premare*, en 1699. » Tout » ce qu'on y voit, dit le Missionnaire, » est si singulier, que j'ai regretté cent » fois de ne savoir pas dessiner, pour » peindre en quelque façon, ce qu'il » ne m'est guère possible d'exprimer » par des paroles. Qu'on imagine une » forêt de cocotiers, de bambous, » d'ananas, de bananiers, au milieu » de laquelle passe une assez belle ri- » viere, toute couverte de bateaux; » qu'on mette dans cette forêt un » nombre incroyable de maisons, bâ- » ties de roseaux, & qu'on les dispose » de maniere qu'elles forment tantôt » des rues, tantôt des quartiers sépa- » rés; qu'on coupe ces divers quar- » tiers, de prairies & de bois; qu'on » répande par-tout, dans cette vaste » forêt, autant d'habitans qu'on en voit

(1) Beaulieu & de Graaf. Voyez Tome IX, pag. 345.

(2) D'autres écrivent *Achem*, mais mal à propos. *Achen* ou *Achin* approchent le plus de la véritable prononciation de ce nom, qui est *Atsjeb*, suivant Valentyn.


VUE D'ACHEM

» voit dans nos Villes les mieux peu- » plées, & l'on se formera une idée » assez juste de cette Ville, si l'on peut » donner ce nom à un amas confus » d'arbres & de maisons qui ne laisse » pas de plaire aux Etrangers «.

DESCRIPTION DE L'ISLE DE SUMATRA.

Son port & ses dehors.

» La situation du port d'Achen est » admirable, le mouillage excellent, » & toute la Côte fort saine. Le Port » est un grand bassin, fermé du côté » de la mer, par deux ou trois Isles, » qui forment entr'elles divers canaux. » Quand on est dans la rade, on ne » voit pas la moindre apparence de » Ville, parce que les grands arbres, » qui bordent le rivage, en cachent » toutes les maisons; mais outre le » paysage, qui est très-beau, rien ne » récrée tant la vûe, que cette infinité » de petits bateaux pêcheurs, qui » sortent de la rivière au point du » jour, & qui ne reviennent que le » soir au coucher du Soleil. Pour en- » trer dans la rivière, on prend un as- » sez grand détour, à cause d'un banc » de sable qu'elle forme à son embou- » chure. On s'avance ensuite environ un » bon quart-de-lieue, entre deux petits » bois de cocotiers & d'autres arbres, » qui ne perdent jamais leur verdure.

Description de l'Isle de Sumatra.

» A travers ces arbres on commence à » découvrir quelque chose de la Ville. » Elle me parut d'abord comme ces » paysages, dans lesquels l'imagina- » tion d'un Peintre ou d'un Poëte, » rassemble sous un coup d'œil, les » images les plus riantes de la Campa- » gne. Tout y est négligé, tout y est » naturel, champêtre & même un peu » sauvage (3) «. On peut s'en tenir, pour ce qui regarde la Ville même, à la description de De Graaf, que Valentyn paroît avoir suivie. Le dernier en donne un Plan, dont nous avons fait usage. C'est de lui aussi que nous allons encore tirer quelques éclaircissemens sur d'autres lieux de l'Isle.

Pedir.

Pedir, qu'on nomme le grenier d'Achen, ne mérite plus le titre de grande Ville, que Beaulieu lui donne. Ce n'est qu'un Bourg ouvert de toutes parts, où, à l'exception du Palais du Roi, de quelques Mosquées, & de quatre ou cinq maisons des Grands, on ne voit que de chétives Cabanes de Bambous. Quinze lieues à l'Est de Pedir, on trouve *Sumorlanga*, & quelques lieues plus loin, toujours à

Sumorlanga.

(3) *Lettres édifiantes*, Recueil I, pag. 66, & suiv.

l'Eſt, ſe préſente *Paſſanga*, dont ce Voyageur ne parle pas, & qui n'offrent plus que de ſimples Villages, compoſés de deux ou trois cens familles. *Paſi* ou *Pacem*, étoit anciennement une Ville fort célébre, ſituée ſur la pointe orientale de l'Iſle. Aujourd'hui ce n'eſt qu'un méchant Bourg ouvert, qui peut contenir quatre ou cinq cens familles. De-là, tirant vers la Ligne, on a le Royaume de *Delli*, qui eſt à cinquante lieues au Sud-Eſt d'Achen. Enſuite on paſſe *Tanjong-Bouro*, les terres d'*Aroe* & *Campara*, immédiatement au Nord de la Ligne.

DESCRIPTION DE L'ISLE DE SUMATRA.

Paſſanga.

Pacem.

Delli.

Tanjong-Bouro.

Au Sud de l'Equateur ſous le premier degré, on trouve le Royaume d'*Andragiri*, qui eſt ſoumis aux Hollandois. Ils y ont un Comptoir, pour l'or & le poivre qu'on recueille dans cette Contrée. Le bourg d'Andragiri eſt aſſez conſidérable, & fort bien ſitué pour le Commerce, ſur une grande rivière, peu éloignée de la mer. *Jambi*, Capitale d'un autre Royaume de ce nom, eſt une belle Ville, ſituée au bord d'une rivière navigable, à vingt-cinq milles de la mer, ſous le ſecond degré de Latitude méridiona-

Andragiri.

Jambi.

DESCRIPTION DE L'ISLE DE SUMATRA.

le. Elle dépend d'un Roi particulier, & il s'y fait aussi un grand commerce d'or & de poivre. Le Comptoir que les Anglois y avoient, du tems de Beaulieu, fut pillé en 1659, par leurs propres gens. Les Peuples de *Palimban* se sont soustraits à l'obéissance des Rois de Bantam, ou plutôt de *Sousouhanan*, Empereur de Java; & ont élu un Roi, qui est devenu avec le tems un puissant Prince. Les Hollandois brûlerent sa Ville en 1660; mais ils se sont réconciliés depuis. Leur Comptoir est vis-à-vis du Palais Royal. On voit encore à Palimban plusieurs autres beaux Edifices. C'est un des principaux lieux de Commerce de toute l'Isle. La riviere qui l'arrose se jette dans la mer par trois grandes embouchures.

Palimban.

Entre la pointe orientale & la pointe occidentale de la partie méridionale de l'Isle, qui borde le détroit de la Sonde, on rencontre de vastes déserts, dans l'étendue d'environ cinquante milles, où l'on ne trouve que le village de *Dampin*, & une ville nommée *Lampon*, fort bien peuplée. Les habitans parlent une langue particuliere, & sont soumis au Roi de Ban-

Dampin. Lampon.

tam, de même que les peuples du pays de *Sillebar*, sur la Côte occidentale de l'Isle. Après Sillebar, en remontant au Nord vers la Ligne, on vient à *Bancoulo*, Bourg qui appartenoit autrefois aux Hollandois, mais où les Anglois se sont établis dans une Loge bien fortifiée. Bancoulo est situé par les trois degrés & demi de latitude méridionale. Un degré plus loin, au Nord, suit *Indrapoura*, Ville capitale d'un Empire de ce nom, gouverné par un puissant Prince, quoique la plûpart de ses terres soient sous la protection de la Compagnie Hollandoise, qui a ici une Loge, où l'on apporte le poivre des environs. L'air y est fort malsain, & les Naturels du pays ne s'en plaignent pas moins que les Etrangers. Plus avant dans les terres, est un autre Empire, connu sous le nom de *Manincabo*; & dont la domination s'étend, non-seulement sur le haut Pays, mais encore le long de la Côte, où le Chef du Comptoir Hollandois de *Padang* commande en qualité de Stadhouder de l'Empereur, avec l'agrément de la Compagnie. Ce Prince ne descend jamais de ses montagnes; mais il envoye bien de tems en tems

DESCRIPTION DE L'ISLE DE SUMATRA.

Sillebar.

Bancoulo.

DESCRIPTION DE L'ISLE DE SUMATRA.

un de ses fils, ou quelqu'un de ses Courtisans, pour traiter avec les Officiers de la Compagnie Hollandoise, qui possede elle-même beaucoup de terres en propre dans cette contrée, depuis *Chinko* ou *Sinkel*, jusqu'à *Sillebar*, qui en sont les limites au Nord & au Midi. Il seroit ennuyant de rapporter, d'après l'Auteur, les simples noms d'un grand nombre de lieux qui ne se trouvent pas même dans la plûpart des Cartes. On compte, entre ces limites, près de soixante Bourgs ou Villages, qui donnent leurs noms à autant de rivieres sur lesquelles ils sont situés. Une partie de ces districts livre de l'or, & l'autre du poivre. Du Comptoir de Padang, dont le Chef porte le titre de *Commandeur*, dépendent quelques autres moindres Comptoirs de cette Côte. La plûpart des peuples qui l'habitent, depuis Sillebar, jusqu'au-delà de la Ligne, se sont mis volontairement sous la protection de la Compagnie, qui les a reçus à titre d'Alliés.

Possessions des Hollandois.

Padang, leur principal Comptoir.

C'est principalement dans cette contrée, qu'on trouve ce sable d'or, qui distingue l'Isle de Sumatra de tous les autres pays des Indes Orientales. Il y

Mines d'or de Sumatra.

a quantité de montagnes qui sont remplies de ce précieux métal, sur-tout au milieu de l'Isle; mais les peuples ne se donnent pas la peine de chercher les plus riches mines. Ils se contentent de visiter les torrens, après les grosses pluies, & de fouiller dans le gravier & parmi les pierres, où ils rencontrent souvent des piéces, de différentes grandeurs, d'or tout pur, & dont le poids est depuis un quart d'once, jusqu'à deux ou trois onces. Ces piéces un peu grosses, sont assez rares; mais cela prouve au moins que les mines d'où elles sortent, doivent être fort abondantes. Le sable d'or, qui est la sorte que les habitans amassent le plus, se vend ordinairement sur le pied de huit réales le tael, si sa qualité est de six mases. Ils le portent aux Hollandois, qui trouvent plus de profit à l'acheter d'eux, par des échanges, qu'à faire exploiter leurs mines de *Sillida*. On a tenté ce travail à diverses reprises, mais toujours sans beaucoup de succès, & le plus souvent même avec perte.

DESCRIPTION DE L'ISLE DE SUMATRA.

Les Hollandois, maîtres en quelque sorte du Commerce du poivre & de l'or de Sumatra, ne le sont pas moins

Décadence des Achenois.

Description de l'Isle de Sumatra.

des Puiſſances de cette Iſle. On a vû qu'ils poſſédent la plus grande partie de la Côte occidentale. Ce qui en reſte par-delà le deuxiéme degré de Latitude ſeptentrionale, & qui forme les Etats d'Achen, ne mérite aucune attention. Toute la principale force de ce Royaume ſe borne preſque à ſa Ville Capitale, qui eſt bien peu de choſe.

Mort du Roi, que Beaulieu avoit vû.

Le Roi, qui régnoit à Achen du tems de Beaulieu, & dont les cruautés inouies doivent avoir excité la curioſité du Lecteur, ſur le ſort d'un monſtre ſi exécrable, ne mourut qu'en 1641, après avoir occupé le Trône pendant trente-cinq ans. De Graaf, qui ſe trouvoit alors à Achen, raconte que cet événement donna naiſſance à de très-grands troubles, qui coûterent la vie à quantité de monde. Durant les quatre ou cinq premiers jours, toutes les Loges des Etrangers demeurerent fermées. Enfin la Reine, veuve du feu Roi, fut proclamée Régente.

Ses funérailles.

On prépara enſuite la pompe funébre, qui ſe fit avec une magnificence vraiement royale. Outre un grand cortége de Princes, de Seigneurs & de Gentilshommes, il y eut deux cens

soixante Eléphans, couverts de soie, de drap d'or & de broderie. Leurs dents étoient aussi surmontées de panoures d'or & d'argent. Ils portoient sur le dos de petites tours quarrées, d'où pendoient quantité d'étendarts, tissus d'or & d'argent. On y voyoit quelques Rhinoceros & des Chevaux de Perse, dont les harnois étoient aussi d'or & d'argent, avec des housses très-riches. Un grand nombre de femmes du Roi fermoient la marche. Le corps, qui étoit dans un cercueil de *Ssvvassa*, métal composé d'or & de cuivre, & couvert de drap d'or, fut inhumé dans le tombeau de la famille Royale, & pleuré pendant cent jours, par ses femmes & ses concubines. Tous les jours on y portoit des rafraîchissemens & du tabac, comme s'il eût vécu; dequoi ces femmes s'accommodoient avec plaisir, hors des heures destinées à leurs lamentations. Dès que le Roi fut dans le tombeau, on fit une décharge de l'artillerie de la Ville, ce qui fut répété pendant toute la nuit, sous les cris continuels de *Vive la nouvelle Reine* (4).

DESCRIPTION DE L'ISLE DE SUMATRA.

(4) De Graaf, pag. 23.

DESCRIPTION DE L'ISLE DE SUMATRA.

Deux Reines d'Achen.

Cette Princesse a gouverné le Royaume avec beaucoup de sagesse & de douceur, plusieurs années de suite. En 1660, elle étoit dans le dessein de se marier à un Hollandois; mais la Compagnie ne voulut point le permettre. Après sa mort, arrivée en 1688, on élut une autre Reine, qui régnoit encore au commencement de ce siécle; mais elle n'avoit plus qu'un phantôme de Royauté. Tout le pouvoir étoit partagé entre douze Orancaies (5).

Remarque sur le récit de Beaulieu.

Beaulieu se trompe, quand il dit que l'ayeul du feu Roi avoit été couronné, contre son gré, par les principaux Orancaies du Royaume. Suivant Valentyn & d'autres, c'étoit un Esclave affranchi, qui, abusant de la faveur du Roi, son Maître, s'étoit révolté contre lui, & avoit successivement usurpé les Royaumes de Pedir & d'Achen, après s'être défait de tous les Grands qui pouvoient lui causer quelque ombrage Vincent *le Blanc* le nomme *Arjufar*, & *Van Meteren* lui donne un nom Arabe, qu'il exprime de cette maniere: *Alciden Rajetza Lillo Lahe Felalem*. On peut voir dans d'au-

(5) Valentyn, Tome V. page 9 de la description de Sumatra.

tres parties de ce Recueil (6), ce que les Hollandois eurent à souffrir sous le régne tyrannique de cet Usurpateur. Il mourut en 1603. Beaulieu est parfaitement d'accord avec Valentyn, dans tout ce qu'il rapporte au sujet de ses trois Successeurs, dont le dernier, son petit-fils, occupoit alors le Trône.

DESCRIPTION DE L'ISLE DE SUMATRA.

Titre fastueux d'un Roi d'Achen.

Valentyn nous donne son titre, fort différent de celui qui se trouve dans d'autres Livres d'Histoire (7). On ne sera pas fâché de le voir ici, pour prendre une idée de l'ostentation des Princes Orientaux.

» Siri, Sultan, Roi d'Achen, de » Delli, de Johor, de Pahang, de » Queida, de Peira, de Priamam, de » Tikou, de Barros, de Passaruvan, » de Padang, de Sinkel, de Labo, de » Daja (8), &c. Roi de tout l'Univers, que Dieu a créé, & dont le » corps brille comme le Soleil resplan- » dissant en plein midi; Roi que Dieu » a formé pour être accompli, comme

(6) Voyages de *Davis*, Tome I. Voy. de Van Caerden, & Voy. au Royaume d'Achen, Tome IX.

(7) On pourroit conclure, de cette différence, que le titre du Roi d'Achen n'étoit pas toujours le même. Cependant Valentyn produit celui-ci comme le plus en usage.

(8) *Johor* & *Passaruvan* n'ont jamais été du domaine de ce Prince.

DESCRIPTION DE L'ISLE DE SUMATRA.

» la Lune au tems de ſa plénitude; » Roi élu de Dieu, & auſſi parfait que » l'Etoile du Nord; Rois des Rois, » fils ou petit-fils du fameux *Iskender* » le Grand (9); Roi, devant qui tous » les Rois doivent fléchir, & ſe ſoumettre à ſes loix; Roi, auſſi ſpirituel » qu'une boule parfaitement ronde, » auſſi heureux que la Mer; l'Eſclave » de Dieu, qui voit Dieu, & qui, » Défenſeur de ſa Juſtice, la manifeſte à tous les hommes; qui peut couvrir leurs opprobres & pardonner » tous leurs péchés; Roi béni de Dieu; » Roi, qui ſe tenant debout, offre à » tous ſes Eſclaves un aſyle aſſuré ſous » ſon ombre; Roi, dont le conſeil » éclairé ſe communique à tous les » Peuples; qui fait beaucoup de bien » à ſes Sujets; qui eſt équitable; qui » examine toutes choſes avec préciſion, pour ſe conformer à la Juſtice » Divine; Roi le plus utile qui ſoit ſur » la Terre, & de deſſous les pieds duquel s'exhale une ſuave odeur, qu'il » répand ſur tous les Souverains du » monde; Roi à qui le Tout-Puiſſant a ccordé ſes Mines d'or, très-

(9) C'eſt le nom que les Indiens donnent à Alexandre le Grand.

DESCRIPTION DE L'ISLE DE SUMATRA.

» pur & très-fin ; dont les yeux brillent » comme l'Etoile du matin ; qui possède aussi l'Eléphant aux grosses dents, » l'Eléphant rouge, le noir, le blanc, » le coloré, le tacheté, qui ressemble » plutôt une femelle qu'un mâle, & » l'Eléphant bréhaigne ; Roi, à qui » le Tout-Puissant donne des couvertures pour ses Eléphans, ornées d'or » & de pierreries, avec un grand nombre d'Eléphans de guerre, portant » des maisons de fer sur leur dos ; » dont les dents sont armées de broches & de fourreaux de fer, & les » pieds, de souliers de cuivre ; Roi, à » qui Dieu donne encore des chevaux » pourvus de couvertures d'or, de pierres précieuses & d'émeraudes, avec » des centaines de chevaux équipés » pour la guerre, & les plus beaux étalons d'Arabie, de Turquie, de Cati & » de Balakki ; Roi, dont la domination s'étend au Sud & au Nord ; qui » comble de ses faveurs tous ceux qui » le chérissent, & qui réjouit les affligés ; Roi, qui peut faire voir tout » ce que Dieu a créé ; Roi, établi de » Dieu, pour commander sur toutes » choses, & pour étaler sur le Trône

DESCRIPTION DE L'ISLE DE SUMATRA.

» d'Achen, la magnificence de toutes » ses œuvres (10) «.

Différends entre les Anglois & les Hollandois de Sumatra.

On a déja remarqué que les Anglois & les Hollandois sont les seuls Européens qui aient des Etablissemens dans l'Isle de Sumatra. Ces possessions ont quelquefois donné lieu à de grands différends entre les deux Nations, principalement dans les années 1686, 1687 & 1688. Le Roi de Bantam, après avoir chassé les Anglois de sa Ville (11), les ayant aussi obligés de se retirer de Sillebar, derniere Place de sa dépendance sur la côte Occidentale de Sumatra, ils vinrent s'établir à Bancoulo, où ils se sont maintenus, contre toutes sortes de droits, dans le territoire des Hollandois, compris entre Sillebar & Baros. Les premiers prétendent, à la vérité, que l'Empereur de Manincabo leur avoit cédé ce dis-

(10) Valentyn, *ubi sup.* pag. 7. Il n'est pas nécessaire d'avertir que c'est ici une traduction littérale. On en a seulement supprimé quelquefois le mot de *Roi*, qui est répété à chaque phrase.

(11) On sait que Jacques II, qui ne cherchoit que des prétextes de querelle avec la République, fit présenter, à ce sujet, un Mémoire aux Etats Généraux, pour demander réparation, en termes fort offensans; tandis que sans les Hollandois, tous les Anglois de Bantam eussent été massacrés. L'affaire de Bancoulo étoit à-peu-près de même nature.

DESCRIPTION DE L'ISLE DE SUMATRA.

trict; mais en ſuppoſant le fait, qu'ils ne prouveront jamais, ce Prince n'avoit aucun droit de diſpoſer du bien d'autrui; puiſqu'en vertu d'une convention du 15 Mars *1686*, la poſſeſſion de Bancoulo & des terres de ſon reſſort, venoit d'être confirmée aux Hollandois, avant que les Anglois s'y fuſſent établis; de ſorte que les plaintes de ceux-ci, fondées ſur les hoſtilités exercées depuis par les Hollandois, contre un parti de rebelles, étoient d'autant moins légitimes, que de l'aveu même de leurs Officiers à Bancoulo, ces Inſulaires avoient tiré les premiers ſur les Hollandois, ſans leſquels les Anglois auroient, qui plus eſt, couru également riſque d'être tous maſſacrés. Cela eſt ſi vrai, que leurs Chefs, nommés Samuel *Pats* & John *Bekton*, les remercierent du ſervice qu'ils leur avoient rendu dans cette occaſion; ce qui n'empêcha pas que la Cour de Londres ne fit porter de vives plaintes contr'eux en Hollande (12).

Empruntons encore du Miſſionnaire, que nous avons déja cité à la tête de ce ſupplément, un article qui

(12) Valentyn, *ubi ſuprà*, pag. 40 & 41.

DESCRIPTION DE L'ISLE DE SUMATRA.

doit paroître extrêmement intéressant pour les Navigateurs.

Route qu'on doit tenir, pour passer les Détroits de Malaca & de Gobernadour.

Difficultés du détroit de Malaca.

QUAND on a passé le détroit de *Malaca*, on peut se vanter d'être hors de la plus difficile & de la plus pénible navigation qu'on puisse faire. Les Pilotes François ont appris ce chemin à leurs dépens, & ils ont eu tout le loisir d'en lever des Cartes exactes. Voici la route qu'on doit tenir pour passer sûrement ce détroit & celui de *Gobernadour.*

Régles sûres pour faire cette route.

De la pointe d'*Achen* il faut ranger la Côte terre à terre, jusqu'au *Cap de Diamans*, dans l'espace d'environ quarante-cinq lieues. Toute cette Côte est assez haute, les rivages sont bordés de verdure, & le fond est bon depuis sept jusqu'à quatorze & quinze brasses; on ne doit point s'éloigner de la terre plus de deux lieues. Au Cap de Diamans on fait le Sud-quart-Sud-Est, & l'on découvre bien-tôt l'Isle *Polverere*, qui est fort haute & remplie de bois.

Son circuit n'est que d'un quart-de-lieue. Le mouillage y est bon ; mais l'Isle est déserte. Une ou deux lieues plus loin, on met le Cap à l'Est, pour aller reconnoître *Poljara*, autre petite Isle, qu'on trouve à dix-huit lieues de la premiere, avec laquelle elle a beaucoup de ressemblance. Quand il fait beau tems, la vûe porte de l'une à l'autre. Poljara est du côté de la presqu'Isle de Malaca. Il n'est pas nécessaire d'en approcher plus que de huit ou neuf lieues. Mais il faut se mettre entre ces deux Isles, pour gagner le véritable canal.

DESCRIPTION DE L'ISLE DE SUMATRA.

Lorsqu'on est à cette distance de Poljara, on voit d'un côté la terre de l'Inde, qui est basse & bordée de bois, & de l'autre on perd de vûe les Côtes de Sumatra : qu'on mette le Cap au Sud-Est-quart-d'Est, prenant un peu du Sud-Est, pour donner juste entre deux bancs de sable, qu'il faut passer nécessairement. Il vaut mieux prendre la petite passe, qui est à l'Est, & la plus proche de Malaca ; la grande passe du côté de l'Ouest, est trop éloignée des terres. On découvre bientôt le mont *Porcelar*, du côté de la terre ferme ; mais pour s'assurer d'au-

DESCRIPTION DE L'ISLE DE SUMATRA.

tant mieux de la route, il faut encore reconnoître les Isles d'*Aroe*, qui sont à l'Ouest franc : alors on est sûr d'être dans le bon chemin. On fait le Sud-Est-quart-d'Est pour gagner la côte des Indes, & venir mouiller devant Malaca. Dans ce détroit les vents venoient ordinairement de terre pendant la nuit; & à midi, ils venoient de la mer. Presque toutes les nuits nous avions de bons grains, mêlés d'éclairs; les courans portoient Nord-Ouest & Sud-Est. On mouilloit deux ou trois fois en vingt-quatre heures, & il falloit envoyer la chaloupe sonder incessamment devant nous, pour nous marquer la route.

Après qu'on a vû les Isles d'Aroe, on vient reconnoître le *Cap de Rochade*, du côté de l'Inde. Ce Cap reste à l'Est. Enfin, on acheve de s'assurer de sa route par un rocher très-pointu, sans mousse ni verdure, qui reste à l'Est-Sud-Est du Cap de Rochade. Ensuite, faisant le Sud-quart-Sud-Est, en peu d'heures, avec la marée, on mouille à une bonne lieue de Malaca, d'où l'on commence à revoir les terres de Sumatra.

La côte de Malaca est basse & cou-

verte de cocotiers & de palmiers qui cachent la Ville. On ne voit que quelques maiſons, aſſez ſemblables à celles d'Achen, mais mieux bâties, qui s'étendent plus d'une demi-lieue ſur le bord de la mer. La citadelle paroît noire; & entre ſes remparts, on découvre une hauteur, & un reſte de clocher, qui ſemble être joint à une maiſon blanche. C'eſt à ces indices qu'on reconnoît Malaca. En ſortant de cette Ville, on met le Cap au Sud-quart-Sud-Eſt, juſqu'au détroit de Gobernadour, & pendant quarante lieues il n'y a rien à craindre. Quand on ne peut refouler la marée, il faut mouiller deux fois le jour. On trouve, ſur le chemin, les Iſles *Mariacai*, qui reſtent à droite, & quelques autres ſans nom qu'on laiſſe à gauche.

DESCRIPTION DE L'ISLE DE SUMATRA.

Pour donner dans le détroit de Gobernadour, il faut faire d'abord le Nord, en laiſſant le détroit de *Sincapour* à la droite. Tout y eſt rempli d'Iſles; les courans y ſont rapides, les marées violentes, & quelquefois de douze heures. En entrant dans le détroit on voit une Iſle, ſur laquelle il y a trois arbres, qui paroiſſent de loin comme autant de mâts de navires. On

Entrée dans le détroit de Gobernadour.

DESCRIPTION DE L'ISLE DE SUMATRA.

la nomme l'*Isle de Sable*. Elle se voit d'une lieue, & peut avoir un quart-de-lieue de long, sur cent pas de large. Elle est presque de niveau avec la mer. On la laisse à la droite, & l'on trouve seize brasses d'eau. Alors on fait l'Est, & l'on rencontre une autre petite Isle toute de sable, où se voient sept ou huit arbres fort hauts, séparés les uns des autres. On la nomme l'*Isle Quarrée*. De cette Isle on découvre celle de *Saint Jean*, toujours à la droite, & qui a bien quatre ou cinq lieues de circuit. Si l'on ne trouvoit que cinq brasses, il faudroit faire l'Est-quart-Nord-Est; mais si l'on est au large & sans fond, on fait l'Est franc, sans pourtant trop s'approcher des Isles qui sont sur la gauche. De-là on découvre la montagne de *Johor*, & l'on est par le travers de ce petit Royaume. Enfin, en continuant cette route à l'Est, on voit le Cap de *Romanca*. On fait l'Est-Sud-Est & l'Est-quart-Sud-Est, & quand ce Cap reste au Nord, on fait l'Est-Sud-Est, pour aller reconnoître les *Pierres blanches*, qui sont de petites Isles un peu au large. Dès qu'on les a vûes, il faut faire l'Est pendant quelque-tems, ensuite l'Est-Nord-Est,

& enfin le Nord-Eſt & le Nord-Eſt-quart-Nord pour ſe jetter dans le golfe de Siam, & de-là dans la grande mer de la Chine. Le détroit de Gobernadour a vingt lieues de long, & eſt fort difficile, quand on n'y a jamais paſſé (1).

SUPPLEMENT A LA DERNIERE REVOLUTION DE GOLKONDE.

Tiré du Tome XIII de l'Edition Hollandoiſe,

Pour la pag. 193 du Tom. XXXVI.

L'ARTICLE qu'on a donné, rempliroit mal ſon titre, ſans le ſupplément que nous y ajoutons, parce que la révolution, dont Seldon parle, n'eſt pas la derniere, ni même la plus remarquable, Mais avant que de continuer cette hiſtoire, il paroît néceſſaire de reprendre les choſes à l'époque de la diſgrace des deux grands Officiers de Golkonde, qui eſt rapportée fort différemment dans nos mémoires manuſcrits.

Diſgrace des deux principaux Officiers de Golkonde.

Le Roi, las de porter un vain titre,

(1) *Lettres édifiantes*, Recueil I, pag. 3 & *ſuiv.*

SUPPLEM. A LA DERN. REVOL. DE GOLKONDE

dont ses deux Ministres partageoient également l'autorité, sans jalousie, cherchoit depuis long-tems l'occasion de les diviser, pour avoir ensuite plus de facilité à les perdre, l'un après l'autre. Ce Prince s'en ouvrit au rusé Madona, qui étoit passé du service du premier Ministre à celui du Monarque. Il lui promit par serment, de l'élever au poste de son ancien Maître, s'il trouvoit moyen de le délivrer des siens. Quelques fausses confidences, que Madona eut l'adresse de faire paroître sincéres aux deux Ministres, produisirent bientôt entr'eux une froideur, qui ne servit qu'à confirmer de plus en plus leurs soupçons. Lorsque Madona crut n'avoir rien à craindre de leur intelligence, il inspira au Roi de demander à Mosachan, cent mille pagodes, pour bâtir un nouveau Palais, persuadé que ce Ministre les refuseroit, comme une chose inutile, & qu'il ne manqueroit pas de donner prise sur lui, par son imprudence ordinaire. On avoit eu soin de faire tenir, derriere le rideau, la belle-sœur du Roi, Bedda Sahebnie, pour annoncer au Ministre sa disgrace, au premier mot qui lui échapperoit con-

tre le reſpect du Monarque. Cette Princeſſe qui s'étoit vûe dépoſſédée du Trône, par la faction des deux principaux Miniſtres, ne reſpiroit encore que la vengeance, & travailloit à leur ruine de concert avec le Roi & Madona. L'évenement répondit à leur attente ; & Moſachan, ayant refuſé les cent mille pagodes, que le Roi vouloit à toute force, s'emporta juſqu'à reprocher à ce Prince ſon ingratitude envers de fidéles Serviteurs, qui, de miſérable Fakir qu'il étoit auparavant, l'avoient élevé ſur le Trône. Enfin, il ajouta, que le Roi ne devoit pas être ſi prodigue, dans un Pays où il n'avoit apporté que ſon corps pour toute richeſſes. A peine eut-il proféré ces mots, en préſence de Seydmouchiaffer & de Madona, que Badda Sahebnie faiſant entendre ſa voix, de derriere la tapiſſerie, l'accabla d'injures, & commanda à quelques Gardes de ſe ſaiſir de ſa perſonne. Jamais ordre ne fut exécuté avec plus de promptitude. Le grand embarras étoit de congédier une eſcorte de trois à quatre mille Cavaliers, qui attendoient leur Chef devant la porte du Palais, toujours prêts à voler à ſon ſecours. Quoique Madona

SUPPLEM. A LA DERN. REVOL. DE GOLKONDE

eût pourvu à cet inconvénient, en faisant avancer, à certaine distance, un autre corps de Cavalerie aux ordres de Seydmouchiaffer, cependant, pour épargner au Roi un spectacle tragique, dont ce Prince avoit horreur, il voulut premierement tenter les voies de la douceur, & se présentant aux Troupes, il leur fit une harangue, l'accompagnant si à propos de promesses & de menaces, soutenues par l'approche de cinq ou six mille hommes, qu'il parvint à appaiser ces troupes émûes, & à les renvoyer tranquillement dans leurs Quartiers. Le Roi nomma aussitôt un autre Chef, à la place de Mosachan qui fut jetté dans une étroite Prison, où il vécut misérablement pendant plusieurs années.

Les services importans dont Seydmouchiaffer croyoit avoir obligation au zèle de Madona, lui ayant fait accorder toute sa confiance, rien n'étoit plus facile à ce dernier que de le dépouiller aussi d'une autorité qu'il lui laissoit exercer toute entiere, tant sur ses Troupes, que dans le manîment des affaires de son Département. Madona trouvoit des prétextes pour éloigner peu à peu les plus fidéles Servi-

teurs

teurs de son ancien Maître ; il s'attachoit les autres par ses largesses ; en un mot, le Ministre n'avoit plus aucun pouvoir dans le tems même qu'il s'en défioit le moins. Un jour que Madona étoit appellé à la Cour, il se fit accompagner des Troupes de Seydmouchiaffer, au nombre de cinq ou six mille hommes de Cavalerie, & paroissant devant le Roi, à la tête de ce Corps, » Sire, lui dit-il, je vous » améne ici les Troupes de celui dont » V. M. craignoit tant la puissance. » Que souhaite-t'elle de plus qu'on » fasse pour son service ? » *Qu'on mette Seydmouchiaffer auprès de Mosachan*, répondit le Roi ; & aussi-tôt les ordres furent donnés pour l'arrêter, sans que personne offrît la moindre résistance.

SUPPLEM. A LA DERN. REVOL. DE GOLKONDE

Elévation de Madona & d'Akena son frere.

Le Roi, pour récompenser le zèle de Madona, l'éleva à la dignité de Prince, & le fit son Premier Ministre. *Mous-Kumea* avoit succédé à Mosachan ; & le Gouvernement des Provinces, qui faisoit partie de l'administration de Seydmouchiaffer, venoit d'être donné à *Mahomet-Ibrahim*, qui réunit peu de tems après la Charge de Mous-Kumea à la sienne. Mais

SUPPLEM. A LA DERN. REVOL. DE GOLKONDE

Madona n'étant pas plus content de lui, fit tomber, entre les mains d'Akena, ſon propre frere, le Gouvernement des Provinces Méridionales de Golkonde, les meilleures du Royaume, & Mahomet-Ibrahim ne conſerva que celles du Nord, ſituées ſur la frontière des Etats du Grand Mogol. On nous dépeint Akena d'un caractère auſſi odieux, que celui de Madona étoit aimable; mais les grandes qualités de l'un effaçoient les grands défauts de l'autre. Madona étoit un profond Politique, un excellent Financier, qui joignoit à des talens ſupérieurs, la phyſionomie la plus revenante, avec toute l'humilité & la modeſtie convenables aux Bramines, dont il tiroit ſon origine. Le Roi, livré aux plaiſirs de ſon Serrail, & ſans inquiétude de la part de ſon Miniſtre, qui, étant Gentil & Bramine, ne pouvoit aſpirer à la Couronne, lui abandonna le ſoin de gouverner deſpotiquement ſes Etats. C'eſt ainſi que ces deux freres, qu'on honoroit du titre d'*Alteſſes*, ſe virent portés, par degrés, au faîte des Grandeurs qui ſuivent immédiatement la Royauté, ou plutôt qui la compoſent toute en-

tiere, au ſimple nom près. Ils jouirent conſtamment de ces honneurs l'eſpace de quatorze années: mais leur chûte fut encore plus funeſte, que leur élévation n'avoit été éclatante.

Prise de Golkonde par l'Armée Mogole.

Vers la fin du mois d'Octobre 1685, l'armée du Grand Mogol Aureng-Zeb, qui marchoit contre Golkonde, y répandit une ſi grande conſternation, que dans leur premiere fureur, les Peuples révoltés commirent de grands déſordres, & firent main-baſſe ſur tous les Bramines qui leur tomberent entre les mains. Le Roi s'étoit retiré la veille dans le Château de Golkonde, avec ſes femmes, ſes deux Miniſtres & pluſieurs Seigneurs de la Cour, qui croyoient y trouver un aſyle aſſûré contre les ennemis du dedans & du dehors. La Ville fut priſe deux jours après, par les Troupes Mogoles, qui mirent tout à feu & à ſang dans les quartiers des Gentils, pillerent & brûlerent les magnifiques Palais de Madona & d'Akena, de même qu'une ſuperbe Pagode que ce dernier avoit fait bâtir à des frais immenſes; & quantité d'autres Edifices conſidérables.

Maſſacre des deux Adminiſtrateurs.

Ces ravages, qui continuerent plu-

SUPPLEM. A LA DERN. REVOL. DE GOLKONDE

ſieurs jours de ſuite, dépeuplerent la Ville d'habitans, & jetterent la terreur dans le Château, où les cris unanimes des femmes du Serrail & de la multitude, tant au-dedans qu'au-dehors, forcerent le Roi de leur abandonner Madona & Akena, les deux malheureux objets de leur haine, qu'ils regardoient comme les ſeuls auteurs de leur infortune, dans l'eſpérance que les Mogols, irrités contr'eux, ſe contenteroient de cette victime, & ceſſeroient les hoſtilités. Les deux freres furent cruellement maſſacrés par les Eſclaves du Palais, leurs corps dépouillés nuds, & traînés dans les rues avec les dernieres indignités. Après avoir été ſuſpendus par les pieds pendant vingt-quatre heures au-devant du Palais, on préſenta leurs têtes à Cha-Alem, fils du Grand Mogol, qui les fit porter en triomphe ſur des lances, dans toute la Ville. Celle de Madona fut envoyée à Aureng-Zeb, & l'on donna celle d'Akena à un Eléphant, qui la jetta pluſieurs fois en l'air & l'écraſa enfin ſous ſes pieds, au milieu de l'armée. La tête de ſon frere eut le même ſort, & celui de leurs cadavres fut d'être expoſés à la

voirie, pour ſervir de pâture aux oiſeaux & aux animaux des champs. Havart, qui avoit ſouvent vu ces deux freres, dans leur plus grande gloire, prétend que leurs corps furent brûlés & les cendres jettées au vent, pour qu'il ne reſtât rien de leur memoire. Telle fut la fin de ces deux puiſſans hommes, dont il compare le ſort à celui de deux freres, fort connus dans toute l'Europe, qui périrent ſi miſérablement en 1672.

Derniers éclairciſſemens ſur le ſort de Moſachan, & de Seydmouchiaffer.

Cet Auteur nous apprend encore, que Moſachan mourut dans ſa maiſon, comme un Citoyen oublié de tout le monde; mais que Seydmouchiaffer fut tiré de ſa priſon, par l'Ambaſſadeur du Grand Mogol, & envoyé dans l'Indouſtan, où il avoit été élevé en dignité, & où il étoit mort puiſſamment riche, à l'âge d'environ quatre-vingt-dix ans. Suivant nos Mémoires, le premier, dont les fils étoient en grande conſidération à la Cour de Golkonde, obtint ſa liberté du Roi, après la mort de Madona & de ſon frere. Quant à Seydmouchiaffer, ils diſent ſimplement, qu'ayant trouvé le moyen de s'évader, il s'étoit retiré auprès du Grand Mogol, au ſervice

SUPPLEM. A LA DERN. REVOL. DE GOLKONDE

duquel il avoit fini ses jours, quelque-tems avant la révolution qui fut si funeste à l'auteur de sa disgrace.

Remarques sur une lettre du Roi.

On trouve, dans ces Mémoires, la traduction d'une longue Lettre, que le Roi de Golkonde écrivit au Gouverneur-Général de la Province de Carnatica, pour lui donner part de ces grands événemens. Il est assez singulier d'y voir Madona & Akena peints des plus noires couleurs; mais ce qui doit paroître fort surprenant, c'est l'aveu que le Roi y fait, de s'être engagé, par serment, envers ces deux Favoris, de ne jamais rien faire sans leur consentement; serment qu'il n'avoit pas été à son pouvoir d'enfreindre, malgré les fâcheuses suites qui en étoient résultées pour son Royaume; comme si un Prince n'étoit pas toujours en droit de rétracter sa parole, dès qu'un Sujet en abuse, contre ses intentions. On doit croire que le Roi n'avoit pas de meilleure raison pour excuser sa conduite.

Désertion du Général de Golkonde, & soumission du Roi.

L'armée Mogole étoit composée de quinze mille hommes, & celle de Golkonde du double; mais Mahomet-Ibrahim, qui la commandoit, s'étant jetté du côté des Ennemis, pour

se venger de quelques mécontentemens particuliers, sa trahison mit le Roi dans la nécessité de subir la loi du Vainqueur, & d'en passer par toutes les conditions qui lui furent imposées. Le tribut de dix-huit cens mille pagodes, que le Roi devoit au Grand Mogol, n'avoit pas été payé depuis quelques années. On exigea qu'il fût doublé à l'avenir, & que tous les arrérages seroient satisfaits par termes. Après cette dure convention, Cha-Alem, qui manquoit de vivres dans Golkonde, en partit le premier de Novembre, emportant des trésors immenses.

SUPPLEM. A LA DESCR. ROY. DE GOLKONDE

Nouveaux Ministres Bramines.

Le Roi de Golkonde, dont les désastres ne pouvoient encore vaincre son funeste attachement pour les Bramines, se choisit de nouveaux Ministres de cette odieuse race. Le premier, nommé *Piespatvvenkaty*, ne dirigea pas mieux les affaires. L'année suivante, *Wissanna*, frère aîné de Madona, fut revêtu de toutes les dignités qu'avoit possédées ce dernier, dont le fils reçut aussi de grandes faveurs du Prince. A la vérité les Bramines, qui s'étoient enrichis sous l'administration de leurs Protecteurs, fournissoient des

Supplém. a la dern. Revol. de Golkonde

sommes considérables. Mais l'avidité d'Aureng-Zeb, épuisoit toutes les ressources sans se satisfaire. En un mot, il ne lui falloit pas moins que le Royaume; & la facilité qu'il prévoyoit à cette conquête, par la perfidie des principaux Officiers de Golkonde, flattoit trop son espérance pour borner ses vues ambitieuses (1).

Conquête de Golkonde.

Peu de tems après, c'est-à-dire, au commencement de Février 1687, l'armée du Grand Mogol victorieuse du Royaume de Visapour, reparut devant Golkonde. Le Roi, résolu de se défendre jusqu'à la derniere extrémité, repoussa plusieurs fois les Ennemis avec beaucoup de perte; mais son malheureux sort voulut que ses principaux Colonels l'abandonnassent pour joindre l'armée Mogole. Enfin, *Hosseinbeck*, Général de ses Troupes,

(1) Valentyn insere, mal à propos, en cet endroit, l'histoire de la trahison d'un des Secretaires d'Etat de Golkonde, qui entretenoit correspondance avec le Grand-Mogol, & qui ayant été convaincu de son crime, fut mis à mort, par ordre du Roi son Maître; ce fait, qui est tiré de Havart, doit être rapporté sous le regne précédent. (Voyez Havart, Part. II. pag. 238). L'erreur ne mérite peut-être d'être relevée, que pour prévenir le reproche qu'on pourroit nous faire d'avoir omis une circonstance assez curieuse, si c'étoit ici sa place.

suivit ce perfide exemple, après avoir excité dans la Forteresse une sédition, dont Aureng-Zeb profita fort à propos, & se rendit Maître de la Place sans la moindre résistance. On étoit au deuxiéme d'Octobre. Les Troupes Mogoles marchant droit au Palais, trouverent le Roi dans une attitude qui marquoit sa surprise. Après avoir pillé ses trésors, qui étoient immenses, sur-tout en diamans & en pierres précieuses, il fut conduit sous une méchante Tente, jusqu'au lendemain, qu'on le mit sur un Eléphant, pour lui faire faire le tour de l'armée, où il se vit exposé aux plus grandes avanies de la part des Soldats. Quatre jours après, ce malheureux Prince fut contraint de ramper, de sa Tente, jusqu'aux pieds d'Aureng-Zeb; de manger de la poussière, & de demander pardon, dans les termes les plus humilians. Le Grand Mogol lui promit la vie; mais il le fit transporter dans une Forteresse éloignée, où il devoit bien-tôt trouver la mort qu'Aureng-Zeb avoit coutume de faire boire à ses Prisonniers d'illustre naissance. La comparaison du sort de ce Roi avec celui de Crœsus, ne peut que rendre

SUPPLEM. A LA DERN. REVOL. DE GOLKONDE

SUPPLEM. A LA DERN. REVOL. DE GOLKONDE

sensible la vérité de cette Sentence, qui convient si fort à tous les hommes : *Nemo felix ante obitum.*

Deux voyages du Roi à Masulipatnam.

Les Hollandois vantent, comme une distinction singulière pour leur Nation, l'honneur qu'ils ont eu de posséder deux fois ce Prince à Masulipatnam ; la premiere fois, en 1676, & la seconde, en 1678. C'est de Havart, que nous emprunterons ici les principales circonstances du premier voyage.

Les présens, que les Hollandois firent au Roi, aux Dames du Serrail, à l'Administrateur Madona, & aux autres Grands, se monterent à la somme de soixante-six mille florins. En échange, ils obtinrent du Roi la propriété du Bourg de *Palicol*, & plusieurs priviléges très-considérables. Ce Prince leur remit entr'autres les Fermes de divers Ports, pour la somme de trente-quatre mille cinq cens florins par année, dont ils ont joui pendant les huit dernieres années de son régne, outre la diminution de la moitié des frais qu'ils payoient auparavant, pour le transport de leurs marchandises, par terre, à Golkonde, & quelques autres exemptions. Le Roi fit aussi quantité de beaux présens aux

Priviléges qu'il accorde aux Hollandois.

Officiers du Comptoir Hollandois. Leurs femmes & leurs filles en reçurent aussi de magnifiques des Dames du Serrail, qui avoient souhaité de les voir; & ce fut à leur demande, que le Roi pria les Chefs de permettre qu'elles vinssent leur rendre visite. On le refusa d'abord modestement, sous divers prétextes; mais sur de nouvelles instances, auxquelles le Roi joignit sa parole, qu'il ne leur seroit fait que toutes sortes d'honneurs & de caresses, ces Dames accepterent enfin la partie, & se rendirent au Palais dans leurs plus riches parures. Le Roi, qui étoit assis sur un superbe Trône, laissa passer devant lui toutes les Dames, dont l'âge lui paroissoit respectable, les saluant fort poliment; mais il fit approcher les jeunes Demoiselles, les mit sur ses genoux, & après leur avoir donné à chacune un baiser, il leur permit de suivre les autres. Les Dames du Serrail leur firent une réception des plus gracieuses (2). On leur

Visite des Dames Hollandoises.

(2) Parmi ces Dames du Serrail, nos Mémoires ajoutent, qu'il s'en trouvoit deux d'une grande blancheur, qui voyant les Hollandoises, ne purent retenir leurs larmes. Elles dirent qu'étant encore fort jeunes, elles avoient porté les mêmes habits dans leur pays. On les croyoit filles de Fran-

SUPPLEM. A LA DERN. REVOL. DE GOLKONDE

servit une somptueuse collation, à l'issue de laquelle les Dames du Serrail leur distribuerent divers présens, dont les moindres étoient de la valeur de trente ducats. En sortant, elles furent obligées de repasser devant le Roi, qui les fit conduire, par une infinité de flambeaux, jusqu'à la Loge, sous les acclamations d'une foule immense de Spectateurs. Les Matelots d'un Vaisseau Hollandois, qui avoient diverti le Roi, par leurs danses, leurs sauts & leurs grimpemens, reçurent deux cens ducats; & beaucoup d'autres personnes eurent lieu de se louer de la générosité de ce Prince. On assûra les Hollandois qu'il avoit destiné deux mille ducats par jour pour ce voyage; mais que cette somme ne suffisant pas, les Grands de sa suite étoient obligés de suppléer à l'excédent de la dépense.

Second voyage.

L'accueil qu'il avoit reçu des Hollandois, l'engagea à leur venir faire une autre visite, deux ans après; mais il les prévint qu'il n'accepteroit

çois, prises par les Corsaires de la Méditerranée, & vendues à Mocka, d'où elles avoient été envoyées au Roi, qui témoignoit avoir peu d'inclination pour elles; ce qui augmentoit leurs chagrins.

point de présens, & qu'il n'en donneroit pas non plus, puisque son dessein n'étoit que de se divertir sur Mer. Nous avons un Journal manuscrit de ce dernier voyage, qui contient près de vingt-quatre feuilles d'écriture fort menue; mais à l'exception des particularités que Havart a recueillies lui-même, le reste mérite peu l'attention des Lecteurs.

Apparition du Roi dans l'Eglise Hollandoise.

Ce fut le 25 Décembre 1678, que le Roi, accompagné de ses principaux Courtisans, se rendit à l'Eglise des Hollandois. On y avoit élevé un Trône, couvert de drap d'or & de velours, sur lequel il s'assit, vis-à-vis de la Chaire, la pipe à la bouche, fumant du tabac, à la maniere de Perse, c'est-à-dire, au travers d'un *Gorregor*, ou d'une bouteille pleine d'eau, qui lui fut présentée sur un plat d'or. Son habillement étoit une robe de drap d'or, qui lui descendoit jusqu'aux pieds. On passe sur l'énumération des Diamans, des Perles, des Rubis, des Saphirs, des Emeraudes & autres Pierres précieuses, dont tout son corps étoit moins orné que couvert, & qui éblouissoient la vue. Le Consolateur des malades, faisant l'office de Prédi-

cateur, lut un Sermon, que Havart expliquoit au Roi, en Langue Perſanne. Le Lecteur s'arrêtoit par intervalles pour lui en laiſſer le tems. Quelquefois le Roi témoignoit approuver le diſcours ; quelquefois auſſi il lui prenoit envie d'en rire : mais le plus ſouvent il s'amuſoit à parler avec ſes Grands, ſans prêter beaucoup d'attention à ce que Havart ſe tuoit de lui faire comprendre. Quand on en fut à la fin de la Priere, au mot *Amen*, le Prince répéta le même mot à haute voix, & demanda au Lecteur, dans quelle ſignification il s'étoit ſervi de ce terme ? ce que Havart lui expliqua encore. Après le Service Divin, le Roi ſouhaita de voir le *Livre de la Loi des Hollandois*, comme il appelloit la Bible. Le Lecteur lui apporta les Livres Saints. En approchant, le Roi ſe leva, & les ſalua avec le même reſpect qu'il avoit coutume de ſaluer l'Alcoran. Il voulut ſavoir quels Ecrits y étoient contenus. On lui nomma les principaux Livres de l'Ancien Teſtment. Il demanda ſi les quatre Livres de la Loi de *Nabi Iſa* ou du *Prophête Jeſus*, s'y trouvoient compris ? & l'ayant appris, il fit de nouveau une

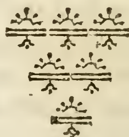
profonde révérence, retourna s'asseoir sur son Trône, & reprit sa pipe. Lorsque tout le monde fut sorti, à l'exception des Officiers & des Dames du Comptoir Hollandois, le Roi souhaita qu'on fît venir les filles qui avoient dansé devant lui la veille, pour lui donner le même divertissement dans l'Eglise. Malgré la répugnance qu'on eut à le satisfaire, dans un lieu consacré au Culte religieux, il fallut s'y résoudre, pour ne point mécontenter ce Prince (3). Il voulut ensuite voir manger les Hollandois, à leur maniere. On se hâta de faire apporter les mets qui se trouverent préparés. La table fut couverte dans l'Eglise. On but debout la santé du Roi, à quoi il parut fort sensible. Durant le repas, ce Prince s'informa encore de plusieurs choses qui regardoient le culte des Chrétiens, & entr'autres des dix Commandemens. Le Consolateur des Malades en fit d'abord la lecture: & Havart servoit toujours d'Interpréte. Au septiéme Commandement, le Roi ne put s'empêcher de rire, di-

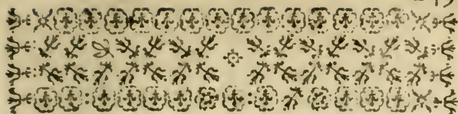
(3) C'est peut-être à dessein que Havart ne parle point de cette danse. Mais le fait est rapporté dans le journal tenu au Comptoir Hollandois.

SUPPLEM. A LA DERN. REVOL. DE GOLKONDE

ſant, » que c'étoit bien triſte, qu'un » homme fût réduit à ſe contenter » d'une ſeule femme «. Mais il approuva l'explication qu'on lui donna, que ce Commandement regardoit principalement l'adultere. Le Roi s'étant fait conduire enſuite dans la Loge, en viſita juſqu'aux moindres appartemens, & ſe retira extrêmement ſatisfait de toutes les attentions qu'on lui avoit marquées. Les Hollandois ont beaucoup perdu à ce Prince; & ſi ſes heureuſes diſpoſitions n'euſſent été bornées par l'autorité de l'Adminiſtrateur, ils en auroient pû retirer des avantages bien plus conſidérables (4).

(4) Les Hollandois furent obligés de payer une ſomme conſidérable au Grand Mogol, pour le rachat de leurs priviléges. Ce fut Mahomet Ibrahim, ce même traître dont on a tant parlé ci-deſſus, qui obtint la Viceroyauté de Golkonde; mais il ne conſerva pas ce poſte long-tems.





SUPPLEMENT

Pour le Tome XXXVIII. in-12 tiré du Tome XIII de l'Edition Hollandoise in-4o.

LISTE GENEALOGIQUE DES GRANDS MOGOLS.

Pour la page 110.

I. MIER-TIMOUR, ou *Timour Lenk*, communément nommé *Tamerlan*, depuis 1370, . . . jusqu'à 1405.
Il laissa quatre fils ;
1. *Djihan-Guir.*
2. *Sjeich-Hamar.*
3. *Miroun-Chah.*
4. *Mirzah-Charck*, ou *Mirzah-Seyed.*

II. MIROUN-CHAH, depuis 1405, . . jusqu'à 1408.

III. MIRZAH-SEYED, son frere, depuis 1408, ... jusqu'à 1447.

GENEALOGIE DES GRANDS MOGOLS.

Ce dernier étoit en même tems Empereur de Tartarie & de l'Indoustan.

IV. PIER-MOHHAMMED, fils de Djihan-Guir, depuis 1447, ... jusqu'à 1452.
Il régna seulement sur l'Indoustan, & fut suivi par son fils;

V. ABOU-IL-SAID, depuis 1452, . . jusqu'à 1469.
Son fils lui succede;

VI. SULTAN-HAMED, ou *Sjeich-Omar-Chah*, depuis 1469, jusqu'à 1495.
Il est suivi par son fils (1);

VII. CHAH-BABOUR, depuis 1495, . . jusqu'à 1532.
Il établit le siége de son Empire à Dehli, en 1526, & laissa deux Fils;

1. *Mirzah-Homajom*, &

(1) On a dit à tort, que Valentyn ne parle pas du genre de mort de ce Prince, qu'on fait tomber d'une terrasse, au lieu que, suivant lui, c'est la terrasse qui s'éboula sous ses pieds.

2. *Mirzah-Kamoran.*

VIII. HOMAJOM,
depuis 1532, . . jusqu'à 1552.
Suivi par son Fils;

GENEALOGIE DES GRANDS MOGOLS.

IX. EKBAR,
depuis 1552, . . jusqu'à 1605.
il laissa trois fils,
1. *Sultan-Selim.*
2. *Pehari*, ou *Moraad.*
3 *Mirzah-Danijaal.*

X. SELIM,
après son avenement nommé *Gehan Guir*,
depuis 1605, . . jusqu'à 1626.
Il eut quatre Fils;
1. *Chosrou* dont le fils étoit *Boulaki.*
2. *Pirwis.*
3. *Chorom.* depuis son élévation nommé *Chah. Gehan.*
4. *Sjahariar.*
Terri ajoute un cinquième Fils, qu'il nomme *Sultan-Taucht.*

XI. CHAH-GEHAN,
depuis 1626, . . jusqu'à 1657.
Il eut quatre Fils,
& deux Filles;

GENEALOGIE DES GRANDS MOGOLS.

1. *Dara-Sjekouh*, ou *Secoer*; ses enfans étoient;

a) *Soliman-Sjekouh*, dont le fils étoit *Sepe-Sjekouh.*

b) *Miraad el-Molouk.*

c) *Nour-el-Tadjou,* sa Fille.

2. *Chah-Chuja*, ou *Sousa*, qui eut trois fils & deux filles;

a) *Sultan-B nke*, ou Bon *Sultan.*

b) *Mirzah Bhadour*, *ou Ballandachter.*

c) *Mirzah-Saan*, ou *Saan Sultan.*

d) *Hamed Mehalle* } ses filles.
e) *Nour Begum.* }

3. *Aureng-Zeb*, ou *Eurenkzib.*

4. *Morraad-ul-Beg*, ou *Moraab-Bakche.*

5. *Begum Saheb.* }
6. *Rauchenera-Begum.* } ses filles.

XII. AURENG-ZEB,

depuis 1657, . . jusqu'à 1707. Il eut cinq fils;

1. *Mohhammed-Moazem.*

2. *Chah-Alem*, nommé aussi *Mazum*, ou *Moazem.*

3. *Ekbar.*

4. *Azem-Chah*, ou *Azem-Tarra.*

5. *Cambax.*

XIII. CHAH-ALEM,

GENEALOGIE DES GRANDS. MOGOLS.

ou *Behadir-Chah*,
depuis 1707, . . jusqu'à 1712.
il laissa quatre fils,
1. *Muassadim, Mossoddim* ou *Dgihan dar-Chah*, qui eut trois fils, dont l'aîné se nommoit *Assodien*.
2. *Mahmud-Azem*, *Assindim*, ou *Assimscha*, qui eut aussi trois fils;
a) *Mahmud Cariem.*
b) *Ferruh-Sier*, ou *Farruscher.*
c) *Hamambax.*
3. *Refiel-Chah*, ou *Rafiel-Gadders*, qui laissa deux fils.
4. *Dgihan-Chah*, ou *Chochaista-Chadder*, qui laissa aussi deux fils.

XIV. MUASSADIM,
ou *Dgihandar-Chah*,
depuis 1712, . . jusqu'à 1713.

XV. FERRUH-SIER,
depuis 1713, . . jusqu'à 1719.

XVI. RAFIELDOWLA,
fils de Refiel-Chah, regne quatre mois.

XVII. RAFIEL DARASCA,
ou *Chah-Gehan II.*
Suivant les Missionnaires Danois, M. Otter, fait précéder Rafieldowla son frere. Il regna environ six mois.

XVIII. CHAIJAN,
Nicosjeer, ou *Chah-Gehan III*,

regne aussi six mois, jusqu'à 1723.
XIX. MUHAMED-CHAH,
fils de Muassadim, ou Dgihandar-Chah, depuis 1723.

SUPPLEMENT A LA RELATION DE CARNATE.

Pour la page 352 du Tome XXXVIII.

Persécution contre les Chrétiens de Tarcolan.

ON reprend ici la suite des événemens, où M. l'Abbé Prevost s'est arrêté. Le Pere Bouchet étoit trop agréablement établi dans son Topo, pour y rester long-tems tranquille. Les Gentils de la Ville de Tarcolan, Capitale du Royaume de Carnate (1),
1703. ne pouvant souffrir les progrès d'une nouvelle Religion dans leur Pays, commencerent, dès l'année suivante 1703, à former des complots pour la détruire. Le moyen dont ils s'aviserent, fut de déférer le Pere Bouchet à *Sexsaeb* (2), Gouverneur de toute la Province, & d'exciter son avidi-

(1) Les Peres Tachard & Mauduit donnent ce Titre à Cangivaron.

(2) Dans les Relations il est nommé *Sek*.

ré, en lui persuadant que ce Missionnaire savoit faire de l'or & possédoit des richesses immenses (3). D'autres accusations n'auroient été d'aucun poids auprès d'un Mahométan, qui se mocquoit lui-même des superstitions Payennes : mais les trésors qu'on lui promettoit, flattoient trop son avarice pour résister à ces représentations. Ces Gardes vinrent sous différens prétextes, épier le Missionnaire, qu'ils ne perdirent plus de vûe jusqu'au jour qu'il fut pris. Le Capitaine de ces Gardes, en l'arrêtant, lui apprit que Sexsaeb étoit mécontent de sa conduite, sur quelques rapports qui lui avoient été faits; & en même-tems il ordonna aux Soldats de dépouiller les Chrétiens & les Catéchistes.

SUPPL. A LA RELATION DE CARNATE

1703.

Le Pere Bouchet est mis en prison avec eux.

Quand le Pere Bouchet vit qu'on se mettoit en devoir d'exécuter les ordres de cet Officier, il lui représenta qu'il étoit facile aux Chrétiens de se

(3) Le Pere *de la Lane*, qui avoit été trois ans à Tarcolan, dit que le Pere Bouchet avoit orné une petite Image de quelques pierres fausses, qu'on crut être fines; ce qui lui attira cette disgrace. (Rec. X, page 6). Le Pere Bouchet ne s'en vante pas. Mais en ce cas, il eût mérité son sort. Car pourquoi vouloir faire honte aux Idoles des Gentils.

SUPPL. A LA RELATION DE CARNATE. 1703.

justifier des accusations qu'on pouvoit avoir inventées à leur charge, ajoûtant que si l'on usoit de violence, il en porteroit ses plaintes à Daourkan, Lieutenant-Général du Grand Mogol, qui les avoit reçus dans ses Etats. Le Capitaine, qui étoit Rajapout, ne lui fit point d'autre réponse, si ce n'est qu'il devoit obéir à ses ordres. Un des Catéchistes, qui voulut lui opposer quelque résistance, fut maltraité de coups par les Soldats. On enleva aux Chrétiens tout ce qu'ils avoient, & on les traîna à l'Eglise pour y être enfermés. Le Pere fut pillé à son tour, tandis qu'il récitoit tranquillement son Bréviaire. Ensuite les Soldats se saisirent de lui, & le conduisirent en prison, au milieu des huées d'une foule immense de Spectateurs, qui l'accabloient d'invectives. Il se trouva dans la Forteresse, avec vingt-trois de ses Néophytes, parmi lesquels il comptoit trois Brames. Leur misere étoit extrême. Dès le second jour de leur détention, le Pere Bouchet fut menacé des plus cruels supplices, s'il ne déclaroit où il avoit caché ses trésors. Les Officiers du Gouverneur, voyant qu'ils ne pouvoient rien gagner auprès

de lui, s'adresserent aux femmes des Chrétiens, pour tâcher d'en tirer quelques lumières. Cette tentative ne leur réussissant pas mieux, ils commencerent le même jour à faire mettre les fers aux pieds de quelques Chrétiens.

SUPPL. A LA RELATION DU CARNATE. 1703.

Cependant le Rajapout porta à Sexsaeb l'argent qu'on leur avoit pris. Un des Gardes de la Ville, qui l'accompagnoit, raconta aux Prisonniers, que ce Gouverneur, à la vue d'une si mince somme, n'avoit pû s'empêcher de faire éclater son ressentiment contre les Délateurs, dans des termes qui devoient leur faire craindre le même orage qu'ils s'étoient efforcés d'attirer sur les Chrétiens. La voie des tourmens flattoit encore leur espérance. Quatre Catéchistes souffrirent la torture avec constance. Le Missionnaire fut tiré à son tour de la Prison, & conduit dans la Place publique. En y arrivant, il vit ses Catéchistes étendus par terre; ils avoient les pieds violemment pressés entre de grosses piéces de bois attachées avec des cordes. Leurs Bourreaux faisoient rougir au feu de grandes tenailles, pour leur donner un autre genre de tourment encore plus rigoureux. Les Brames & les Ra-

On veut, à force de tourmens, leur faire déclarer leurs prétendus trésors.

SUPPL. A LA RELATION DU CARNATE. 1703

japouts étoient aſſis ſur un lieu élevé. On fit tenir le Miſſionnaire debout en leur préſence. Le plus ancien des Brames, après lui avoir fait de vifs reproches, lui montrant les tenailles ardentes : » Regarde, lui dit-il, les inſ- » trumens de ton ſupplice, ſi tu ne » nous indiques tes tréſors. C'eſt de » l'argent qu'il nous faut, autrement » tes Diſciples vont être tourmentés de » nouveau, en ta préſence, & enſuite » on te tourmentera toi-même «. Comme le Pere Bouchet ne répondoit plus rien, le Brame ordonna de battre les Catéchiſtes à grands coups de fouets. Quand on fut las de les frapper, il fit avancer le Miſſionnaire, qui crut qu'on alloit le livrer aux tourmens : mais il fut bien ſurpris, lorſque s'étant approché du Brame, il lui commanda ſimplement de le ſuivre, avec deux autres Brames & un Rajapout, dans une maiſon voiſine. C'étoit pour lui expoſer leur embarras, & le conjurer de leur donner quelque argent, pour les tirer, eux & lui, d'un ſi mauvais pas. Enfin, ces Brames lui dirent tant de choſes touchantes, & leurs paroles étoient ſi bien étudiées, que quoiqu'il fût accoutumé depuis long-tems à

leurs artifices, ils lui persuaderent que rien ne pourroit plus le sauver du supplice; mais le Capitaine, ayant appris qu'il persistoit à assûrer qu'il n'avoit nulle ressource, se contenta de le faire reconduire en Prison avec ses Catéchistes.

La constance des Prisonniers adoucit leurs ennemis.

On rendit compte à Sexsaeb de tout ce qui venoit de se passer. Quelques-uns se déchaînerent contre les auteurs de la persécution qui avoit été suscitée aux Chrétiens; d'autres, au contraire, lui écrivirent que si on les délivroit de prison, il falloit absolument les chasser du Pays. Les menaces recommencerent comme auparavant, de la part de ceux-ci, & ils ne cesserent de dire au Pere, que son supplice n'étoit que différé pour peu de tems. Il se trouvoit si foible, qu'il ne pouvoit presque plus se soutenir. Le Capitaine de la Forteresse, craignant pour sa vie, vint le presser d'accepter quelque nourriture solide, & de prendre l'air dans son jardin; ce qu'il refusa, sous prétexte qu'il lui siéroit mal de profiter de cette offre, tandis que ses Disciples étoient dans les fers: le Capitaine les leur ôta le lendemain, pour engager le Pere à manger des mets

SUPPL. A LA RELATION DU CARNATE.

1703.

Le Gouverneur les fait remettre en liberté.

qu'il lui présentoit avec tant d'instances.

La nouvelle de sa détention étant parvenue aux Missionnaires du Maduré, le Pere *Martin* en partit sur le champ pour se rendre au Palais de Sexsaeb, sans crainte de s'exposer lui-même à une rude Prison, dans de pareilles conjonctures. La fermeté avec laquelle il parla à ce Gouverneur, le surprit autant que sa modestie pouvoit lui plaire. Après une demi-heure d'entretien qu'il eut avec lui, il lui accorda l'élargissement des Prisonniers, qui étoient enfermés depuis un mois. Le Pere Martin se mit aussi-tôt en chemin pour Tarcolan, avec une lettre qui contenoit les ordres de Sexsaeb. Le Capitaine Rajapout étoit absent; mais à son retour, le même soir, il mit en liberté les Chrétiens, & conduisit le Pere Bouchet avec honneur jusqu'à son Eglise (4).

Etat des autres Missions du Carnate. Le Pere de la Fontaine.

Ces derniers événemens sont confirmés dans une seconde lettre du Pere Tachard (5), qui nous apprend en-

(4) Lettre du Pere Bouchet, au Rec. XI des Lettres édif. pag. 1 jusqu'à 72.

(5) En date du 30 Septembre 1703. Remarquez que la premiere, dont M. Prevost a don-

core quelques circonstances de la Mission des Peres Mauduit & de la Fontaine. Ce dernier, comme on l'a vû, étoit à Ponganour, où, sous la protection du Prince mineur, & de la Princesse Régente, son ayeule (6),

SUPPL. A LA RELATION DU CARNATE. 1703.

né l'extrait, n'est que du 4 Février; ainsi celle du P. Bouchet, qui est confirmée par la seconde, ne peut pas contenir les mêmes événemens que la premiere, comme cet Abbé l'a crû; fondé apparemment sur ce que les Lettres en question ne sont point rangées dans l'ordre de leurs dates; mais il suffit de les lire pour se convaincre du contraire, Rec. VI, page 229. Rec. V, page 239, & Rec. XI, page premiere.

(6) Suivant le Pere Mauduit, c'étoit l'Alvadar, ou Premier Ministre, qui gouvernoit avec une autorité absolue. Le jeune Prince se tenoit presque toujours enfermé dans la Forteresse avec la Princesse sa Mere, & non son Ayeule. Il leur donne aussi les titres de Roi & de Reine. Le Pere Mauduit devoit être sans doute mieux informé que le Pere Tachard, qui n'avoit pas été, comme lui, sur les lieux. Mais il ne faut point se former une trop grande idée de ces Rois & de ces Reines, ni même des Princes, des Princesses, des Cours & des Palais, dont les Missionnaires parlent si souvent dans leurs Lettres, apparemment parce qu'ils manquent d'autres termes. On peut les apprécier, en général, sur le trait suivant, d'un de ces Peres. « De tous les Princes du Carnate, dit le P. *le Caron*, » je n'en connois pas un seul qui soit » de la premiere Caste. » Quelques-uns mêmes » sont d'une Caste fort » obscure. De-là vient » qu'il y a des Princes, » dont les Cuisiniers se » croiroient dès-honorés, » s'ils mangeoient avec » les Princes qu'ils servent, & leurs parens » les chasseroient de leurs » Castes ». *Lettres édif.* Rec. XVI, page 136.

SUPPL. A LA RELATION DU CARNATE. 1703

ses premiers travaux avoient été suivis d'un bonheur si extraordinaire, que selon l'expression du Pere Tachard, » on pourroit bien-tôt l'appeller l'*A-» pôtre des Brames*, en ayant plus bap-» tisé lui seul, en huit mois, que tous » les Missionnaires du Maduré en dix » ans (7) «. Mais il eut aussi sa part aux opprobres. Les Brames de Ponganour jaloux de ses progrès, résolurent de le faire chasser de son Hermitage. Dans cette vûe ils engagerent des Néophytes, de leur Caste, à l'accuser de quelque crime imaginaire. Après bien des humiliations, la persécution avoit cessé, & la considération du Missionnaire n'en étoit devenue que plus grande (8).

Le P. Mauduit.

Le Pere Mauduit, après son retour à Carouvepondi, fut mis en prison, d'où il écrivoit au Pere Tachard, » qu'il » avoit été dépouillé, battu, bassoué » & meurtri jusqu'à la mort, avec ses » bons Catéchistes (9) «.

1709.

En 1709, le Pere Mauduit étoit Supérieur de cette Mission. » Depuis » qu'il y est, dit le Pere de *la Lane*,

(7) Premiere Lettre du Pere Tachard, 4 Février 1703. Rec. VI, page 243.

(8) Seconde Lettre du même, 30 Sept. 1703. Rec. V page 242.

(9) *Ibid.* page 244.

» les Brames & les Maures ne l'ont » guère laissé en repos ; ils l'ont souvent emprisonné & battu d'une maniere cruelle ; ils l'ont insulté dans » ses voyages ; ils lui ont enlevé ses » petits meubles, & pillé plusieurs » fois son Eglise ; mais son courage & » son intrépidité l'ont mis au-dessus » de toutes ces épreuves. Il a baptisé, » & baptise encore tous les jours un » grand nombre d'Infidéles «.

SUPPL. A LA RELATION DU CARNATE.

1709

Le P. de la Fontaine s'avance à l'Ouest.

» Le Pere de la Fontaine, ajoute le même Missionnaire, » a travaillé dans » le commencement avec beaucoup de » succès, & a conféré le Baptême à » grand nombre d'Idolâtres ; mais dans » la suite, la jalousie des Brames lui » suscita bien des embarras, dont il » s'est tiré par sa patience & sa sagesse. Il s'est depuis avancé dans les » terres du côté de l'Ouest, où la Foi » commence à faire de grands progrès «.

Il y est joint par le Pere le Gac.

» Le Pere *le Gac*, Missionnaire du » Maduré, est allé joindre le Pere de » la Fontaine. A peine étoit-il entré » dans le Carnate, que les Maures le » mirent en prison, où il eut beaucoup » à souffrir pendant un mois. Il en a » toujours été persécuté depuis ; mais

SUPPL. A LA RELATION DU CARNATE. 1709.

» sa fermeté & son zèle lui ont fait » surmonter toutes ces difficultés, & » je ne doute point qu'il ne fasse de » grands fruits dans cette nouvelle » Mission «.

Le P. Petit.

» Enfin, le Pere *Petit*, se trouve » dans un poste un peu moins exposé » à la fureur des Infidéles. Cependant » il ne laisse pas d'éprouver de tems » en tems des contradictions de leur » part. Son Eglise est, de tout le Car» nate, celle qui a le plus de Chré» tiens (10) «.

Le P. de la Lane remplace le P. Bouchet à Tarcolan.

Dans cette lettre, ni dans une autre précédente, qui ne contient aucun éclaircissement historique, le Pere de la Lane ne parle pas du Pere Bouchet (11), quoiqu'il eût passé trois ans dans sa Mission de Tarcolan, où il dit avoir été aussi en butte à la malice des Gentils, & aux vexations des Maures,

(10) Lettre du Pere de la Lane, 30 Janv. 1709, *ubi sup.* Rec. X, pag. 43 & suiv. Il ne nomme pas cette Eglise; mais on apprend, par une Lettre du P. *Barbier*, que c'étoit celle de *Pinneypundi*; & que le Pere *Petit*, qu'il y remplaça, en partit l'année suivante 1710, pour retourner en France.

(11) Il étoit repassé en France, d'où il revint dans la suite au Carnate, comme on le verra ci-dessous. Le Pere de la Lane dit expressément qu'il n'y avoit alors que les quatre Missionnaires nommés dans sa Lettre, & qu'il faisoit le cinquieme.

dont le Camp n'étoit qu'à une demi-journée de son Eglise, située auprès de la Ville. Il n'avoit pas tenu à eux qu'il n'eût été battu cruellement à coups de fouet, & chassé de son Eglise (12). Le récit de son avanture peut faire prendre une idée des embarras que les Missionnaires s'attirent le plus souvent par leur propre faute.

SUPPL. A LA RELATION DU CARNATE. 1709

Avanture qui lui arrive.

Un jeune Brame, orphelin, s'étant jetté entre les bras du Pere de la Lane, pour trouver sa subsistance, les Brames de Tarcolan s'adresserent au Gouverneur de la Province, pour lui demander justice contre le Missionnaire, qu'ils accusoient d'avoir enlevé l'enfant avec violence. Aussi-tôt le Gouverneur le fit saisir par ses Gardes, qui, après l'avoir traité avec beaucoup d'inhumanité, le conduisirent en sa présence. On le condamna d'abord au fouet, sans vouloir l'entendre. Un Gentil, touché de compassion, sollicita vivement sa grace, & l'obtint du Gouverneur, qui s'étoit flatté de tirer quelque argent du Missionnaire; mais celui-ci n'ayant rien à lui offrir,

(12) Ce bon Pere auroit parlé plus juste, s'il eût dit qu'il n'avoit pas tenu à lui, que ces disgraces ne lui fussent arrivées.

SUPPL. A LA RELATION DU CARNATE.

1709.

il le renvoya, sans pousser plus loin les choses. L'enfant fut rendu aux Brames, qui, pour le purifier, le firent jeûner trois jours, le frotterent à plusieurs reprises avec de la fiente de vache, & le laverent cent neuf fois; après quoi, l'ayant revêtu d'un nouveau cordon, qui est la marque distinctive de leur Caste (13), ils le firent manger avec eux dans un repas de cérémonie (14).

Mission du P Barbier à l'entrée du Carnate.

1711

L'ordre des tems, & le rapport des circonstances, place ici la lettre du Pere *Barbier*, qui étoit entré, au mois de Mars 1711, dans le Carnate. Cette lettre s'adresse au Pere Petit, que le Pere Barbier avoit remplacé dans le gouvernement de la Mission de *Pinneypundi*, (15) dont le premier étoit

(13) Nous employons à dessein cette expression générale. On se rappellera ici les fameuses disputes que le cordon des Brames a fait naître, pour savoir si son usage est purement civil, ou superstitieux. Les Jésuites soutiennent le premier, & leurs Adversaires le second. Ils ont tous raison; car le cordon est en effet un signe de Noblesse, mais d'une Noblesse qui prétend être sortie du Dieu Brumma, dont les Missionnaires, déguisés en *Sanias*, se font nécessairement passer pour les Descendans, dans l'esprit des Idolâtres. Il est étonnant qu'on ait pû disputer si longtems, & avec tant d'opiniâtreté, sur une chose si claire.

(14) Lettres du P. de la Lane, 1705 & 1709. *ubi sup.* Rec. X, pag. 397, 26 & suiv.

(15) Au Sud de Caronvepondi, sur la frontiere du Royaume de *Gingi*.

regardé comme le Fondateur. Il avoit fait construire une Eglise à *Adichenelour*; mais son Successeur lui marquoit qu'elle venoit d'être entiérement ruinée. Quelques acquisitions qu'il avoit eu le bonheur de faire à Dieu, presque dans le même-tems, l'avoient bien dédommagé, dit-il, de la peine que lui causoit cette catastrophe. Cependant la conversion d'un Vieillard, Chef d'une grande famille, qui mourut bien-tôt après, muni de tous ses Sacremens, manqua aussi de lui être fatale. Les enfans du défunt, quoique Gentils, vouloient faire enterrer leur pere; mais ses autres parens, qui étoient fort accrédités dans la Bourgade, prétendoient que le corps fût brûlé, suivant la coutume de leur Caste. Comme cette contestation faisoit de l'éclat, elle vint bien-tôt à la connoissance du Raja d'*Aneycoulam* (16) à la Cour duquel les Chrétiens avoient de puissans ennemis. Néanmoins la réponse du Raja fut favorable au Missionnaire, qui entreprit quelque-tems après, un voyage à l'Ouest, pour visiter la

SUITE DE LA RELATION DU CARNATE. 1711.

(16) Ce lieu est apparemment le même que celui qui est nommé, par d'autres, *Ayercoulam*, ou *Ayenkolam*, Bourg situé à l'Ouest de Carouvepondi.

SUPPL. A LA RELATION DU CARNATE.

1711.

Chrétienté de *Courtempettey*, & repassant par le Sud, recueillit les débris de l'Eglise, que le Pere Petit y avoit bâtie.

Tournée qu'il fait dans la Pays.

Cette tournée lui parut être de près de quatre-vingt lieues, prenant depuis Pinneypundy, jusqu'à *Chingama*, d'où passant au Sud, par Adichenelour, & par les habitations qui bordent la riviere de *Ponarou*, on revient par l'Est de *Gingi*. A son arrivée à Courtempettey, on lui fit le récit des outrages & des insultes que le Pere Mauduit avoit essuyés, quelques années auparavant, lorsqu'il fut arrêté à Chingama. Le Pere *Laynez*, alors Evêque de Saint Thomé, Fondateur de cette Mission (17), & le Pere Petit, y avoient éprouvé un sort encore plus rude. On menaçoit le Pere Barbier d'une destinée toute pareille (18);

(17) Elle est sur la frontiere du Maisour.

(18) Il ajoûte ; » mais » Dieu ne prodigue pas » ces sortes de faveurs à » tout le monde. Il faut » les mériter, &c. » Un moment après il semble remercier Dieu de ce que l'orage qui le menaçoit n'eût pas de suite. Cependant sa constance étoit tout à-fait extraordinaire. » Il faut, dit-il, que » les épines, dont ces » prairies sont toutes se» mées, soient bien lon» gues & bien aiguës, » pour ne pas céder à la » fermeté & à l'assurance » avec laquelle je les fou» le. Il est vrai que la » vûe des lieux consacrés » par les souffrances des

mais son séjour fut plus tranquille, qu'il ne s'y étoit attendu, sur-tout après la conversion d'un fameux Gentil, dont les parens avoient été fort irrités.

SUPPL. A LA RELATION DU CARNATE. 1711.

En partant de Courtempettey, le Missionnaire prit sa route vers *Tandarey*, où il dressa un Oratoire sur les ruines d'une Chapelle qui fut bâtie autrefois par le Pere Jean *de Britto*, martyrisé dans le Royaume de Marava. Le Pere Barbier se proposoit de relever cette Eglise, dès qu'il en auroit les facultés. Mais il ne paroît pas qu'il exécuta ce dessein, puisqu'on verra dans la suite que le Pere Bouchet y en bâtit une.

Ce qu'il voit à Tirounamaley.

A son passage par *Tirounamaley*, il fut frappé de la magnificence des Edifices & des Portiques, que la superstition a consacrés aux Idoles, & à une multitude prodigieuse de Singes qu'on y nourrit, & qu'on y révére. Il y vit en-

» anciens Missionnaires, » a bien dequoi encourager leurs Successeurs; » & en particulier le souvenir de votre prison, » dans l'endroit même où » je passois alors, a beaucoup contribué à me » soutenir dans ce voyage ». Saintes gasconades! que nous n'aurions garde de tenir pour suspectes, si le Missionnaires ne les eût démenties lui-même. La fin de sa Lettre en peut faire juger sans partialité.

SUPPL. A LA RELATION DU CARNATE. 1711.

core, avec douleur, ſept ou huit monumens, que l'impiété venoit d'élever à l'honneur des femmes que l'on avoit obligées de ſe brûler vives, après la mort de leurs maris. Au ſortir de Tandarey, le voiſinage de Gingi, & d'autres grandes Villes, lui firent garder plus de ménagemens pour ſecourir les Chrétiens, ſans s'expoſer à être découvert (19). » Je n'eus plus, dit-il, » d'autre demeure que les bois; enco» re étois-je obligé d'y faire mes fonc» tions durant la nuit, me contentant, » pendant le jour, d'entretenir les In» fidéles, que la curioſité attiroit au » lieu de ma retraite (20) «.

1714. Retour du P. Bouchet qui s'établit à Tanderey.

En 1714, le Pere Bouchet, de retour au Carnate, écrivoit que les Peres Mauduit & de Courbeville, peu de tems avant leur mort, arrivée de la façon qu'on l'a rapporté dans une Note de la page *329* du Tome 38, avoient élevé une Egliſe à *Paroupour*, lieu ſitué au Nord-Oueſt de Tarcolan,

(19) Le bon Miſſionnaire ne ſe croyoit apparemment pas encore digne des *faveurs* qu'il tachoit d'éviter ici, après les avoir recherchées inutilement ailleurs.

(20) Lettre du Pere Barbier, 1 Déc. 1711. *ubi ſup.* Rec. XI. pag. 232. juſqu'à 252.

& qui fut presque entiérement ruiné par les guerres. C'est ce qui détermina le Pere Bouchet à en bâtir une autre, au Sud-Ouest de Cangibouran, dans une Bourgade, appellée *Tanderei* (21). Quoique cette Bourgade ne soit qu'à vingt lieues de Pondichery, il dut traverser deux déserts affreux, pour s'y rendre. Le Brame que ce Pere avoit amené à Paris, dans son dernier voyage, lui servoit de Catéchiste. A leur arrivée à Tanderei, ils furent presque inondés des pluies, qui tombérent en abondance. Leur plus grand embarras, pendant six semaines de séjour, fut de se défendre des Tigres. Ils étoient obligés de tenir toute la nuit de grands feux allumés, pour écarter ces dangereux animaux. L'Eglise de Tanderei ne subsista pas long-tems. Les pluies continuelles, qui survinrent ensuite, détremperent ses murs de terre, & elle s'étoit enfin écroulée. Le Pere de la Lane (22) s'occupoit

SUPPL. A LA RELATION DU CARNATE.

1714.

(21) Ou *Tandarey*, suivant le Pere Barbier, qui s'étoit proposé d'y bâtir une Eglise, parce qu'il trouvoit le lieu fort commode. Voyez ci-dessus l'extrait de sa Lettre.

(22) Il étoit entré, quelques années auparavant, dans la Mission du Pere Bouchet. Voyez ci-dessus.

SUPPL. A LA REEATION DU CARNATE.

alors de la construction d'une nouvelle Eglise, à quatre ou cinq lieues de la premiere (23).

1709.

Etat des Missions au Nord-Ouest.

Depuis ce tems, il n'est presque plus question, dans les letres des Jésuites, que de leurs Missions au Nord-Ouest, qui se sont étendues fort avant dans les terres. Le Pere le Gac, qui s'y trouvoit, avec le Pere de la Fontaine, nous en fournit les premiers détails (24). Ils remontent à l'année

Tumulte excité par les Dasseris, contre les Chrétiens de Chinnaballabaram.

1709, dans le cours de laquelle, cette Mission naissante, établie depuis deux ans à *Chinnaballabaram*, avoit essuyé un des plus violens orages de la part des *Dasseris* (25), qui se confiant sur leur puissance & sur la foiblesse du Prince, résolurent enfin d'éclater, après avoir vû évanouir toutes leurs trames secrettes. Ces furieux s'étant assemblés en grand nombre, avec quelques Soldats du Palais, le jour du nouvel an, devant l'Eglise des Chrétiens, demande-

(23) Letrre du Pere Bouchet, 2 Oct. 1714. *ubi sup.* pag. 325. & suiv.

(24) Dans une Lettre du 10 Janv. 1709. Quoiqu'antérieure à la précédente, on la range ici, pour ne point interrompre une narration suivie des mêmes événemens & des mêmes lieux.

(25) Les Dasseris composent une Secte particuliere d'Adorateurs de Vitchnou, & ce sont les plus grands ennemis des Chrétiens.

rent fiérement à parler au Missionnaire. Le Pere de la Fontaine parut aussitôt en leur présence, avec cet air affable qui lui étoit si naturel, & leur adressa quelques exhortations, auxquelles les Disciples des *Gouroux Vitchnouvistes* (26), ne répondirent que par des menaces; mais ils en resterent-là pour cette fois.

SUPPL. A LA RELATION DU CARNATE, 1709.

Le Prince veut faire sortir les Missionnaires de la Ville.

Le lendemain matin, on apprit que les Dasseris s'atroupoient de nouveau, en plus grand nombre, dans les Places de la Ville: les cris menaçans que poussoient ces séditieux, le bruit de leurs tambours & de leurs trompettes, dont l'air rétentissoit de toutes parts, obligerent le Prince, à envoyer aux Missionnaires, deux Brames, pour leur donner avis de cette émeute, & les sommer de sortir au plutôt de la Ville; sans quoi, il lui seroit impossible d'appaiser une Populace soulevée uniquement contre eux. Le Pere de la Fontaine répondit, qu'il respectoit les moindres volontés du Prince; mais qu'il le croyoit trop équitable pour ne pas rendre, aux Chrétiens, la justice qui leur étoit dûe.

(26) Ce sont les Prêtres de cette fausse Divinité des Indiens.

SUPPL. A LA RELATION DU CARNATE. 1709.

Nouveaux efforts des Daſſervis.

Un moment après les Daſſeris, ſuivis d'une foule immenſe de Peuple, vinrent aſſaillir l'Egliſe des Miſſionnaires. La cour & une grande place vis-à-vis, ne pouvant en contenir la multitude, pluſieurs grimpérent ſur les murailles & ſur les maiſons voiſines, pour être témoins de la ruine des Chrétiens. Les Daſſeris, armés, crioient de toutes leurs forces, que s'ils refuſoient de ſortir du Pays, il n'y avoit qu'à les livrer entre leurs mains. La Populace mutinée y joignoit les injures les plus atroces. Tout le monde paroiſſoit acharné à leur perte, & de tant de perſonnes, il n'y en avoit pas une qui leur portât compaſſion, ou qui osât s'intéreſſer pour eux. Enfin, ils alloient être ſacrifiés à la fureur de leurs ennemis, lorſque le Beau-pere du Prince, qui tenoit après lui le premier rang dans le Royaume, & qui avoit la direction de la Police, envoya des Soldats pour appaiſer ce déſordre, & diſſiper les Séditieux. A l'approche de la nuit, ils ſe retirerent en corps dans la Fortereſſe: & là, pour intimider le Prince, ils ſe préſentérent aux principaux Officiers, l'épée à la main, me-

On protége les Miſſionnaires contre leurs ennemis

naçant de se tuer eux-mêmes (27), si l'on ne chassoit au plutôt les Chrétiens de la Ville & de la Forteresse.

SUPPL. A LA RELATION DU CARNATE 1709.

Ils refusent d'abandonner leur Eglise.

Quoique le soulévement fût général, que le Beau-pere du Prince fût du nombre des Dasseris, & que le Prince, lui-même, fût fort attaché au culte de ses fausses Divinités, cependant les ordres se donnoient, & on veilloit sous-main à la sûreté des Chrétiens. Ce n'est pas qu'on quittât le dessein de les chasser de la Ville; au contraire, ils reçurent coup sur coup plusieurs avis du Prince, qui leur conseilloit d'en sortir, du moins jusqu'à ce que la sédition fût appaisée, parce qu'il ne se croyoit plus le maître de contenir la Populace. Les Missionnaires firent remercier le Prince de cette attention; mais ils ne jugerent pas à propos de déférer à ses conseils, attendu que leur retraite leur ôtoit pour jamais l'espérance du retour, & celle de s'avancer un jour vers le Nord, puisqu'on eût pris de-là occasion de les

(27) C'est une des menaces ordinaires aux Religieux Gentils, qui l'exécutent bien aussi quelquefois, quoique fort rarement; mais les Peuples, dans la crainte de s'attirer la colere de leurs Dieux, si un pareil malheur arrivoit par leur faute, ne manquent presque jamais de les satisfaire.

SUPPL. A LA RELATION DU CARNATE. 1709.

chasser pareillement de *Devandapallé*, où ils avoient aussi déja une Eglise. On savoit d'ailleurs que les Prêtres Gentils de *Chillacatta* (28), petite Ville éloignée de Chinnaballabaram, d'environ trois lieues, avoient formé le dessein d'expulser entiérement les Chrétiens du pays, & de détruire leurs Temples. Ces considérations, & beaucoup d'autres, déterminérent les Missionnaires à souffrir plutôt toute sorte de mauvais traitemens, que de consentir à ce qu'on leur proposoit. Ainsi ils firent réponse, à ceux qui vinrent de la part du Prince, qu'ils étoient dans la résolution de n'abandonner leur Eglise qu'avec la vie.

Les principaux de la Ville s'intéressent pour eux.

Cependant le tumulte, qui continuoit à croître, leur faisoit craindre à tous momens de se voir livrés aux Dasseris, ou chassés honteusement & par force de la Ville. Mais plusieurs des principaux Habitans, que la seule curiosité avoit d'abord attirés près de l'Eglise, furent ensuite si satisfaits de l'entretien qu'ils eurent avec le Pere de la Fontaine, qu'en le quittant, ils lui donnerent parole de s'employer

(28) On ne trouve point cette Ville dans la Carte de M. d'Anville. C'est peut-être *Cotta-Cotta*.

en faveur des Chrétiens. Bien-tôt on cessa de les inquiéter, & le calme paroissoit rétabli dans les esprits, lorsque les Prêtres Gentils firent publier, dans toute la Ville, une défense de donner du feu, ou de laisser puiser de l'eau à ceux qui viendroient à l'Eglise: & par-là les nouveaux Chrétiens étoient chassés de leurs Castes; ils ne pouvoient plus avoir de communication avec leurs Parens, ni avec ceux qui exerçoient les Professions les plus nécessaires à la vie. Enfin, par cette espéce d'excommunication, ils étoient déclarés infâmes, & obligés de sortir de la Ville. Les Disciples des Gouroux couroient dans toutes les maisons, pour jetter l'épouvante parmi les Chrétiens. L'orage n'étoit pas encore cessé, au moment que le Pere le Gac finissoit sa lettre (29). Une autre relation de ce Pere nous apprend, que la Mission de Devandapallé, où il étoit destiné, essuya à son tour, un petit orage, qui lui fut aussi suscité par les Dasséris de la même Ville. Cette persécution commença vers la fin d'Août 1710, & ne fut interrompue, au bout

SUPPL. A LA RELATION DU CARNATE. 1709.

Triste revers qu'éprouvent leurs Disciples.

Autre orage contre les Chrétiens de Devandapallé.

1710.

(29) Lettre du P. le Gac, 10 Janv. 1709. Rec. X, pag. 253 à 267.

SUPPL. A LA RELATION DU CARNATE.

1710.

de deux mois que par un ordre du Prince, qui permettoit aux Chrétiens le libre exercice de leur Religion (30). Mais trois ans après, ils en éprouvérent une plus rude, dont on rapportera incessamment les circonstances.

Mission établie sur les terres du Roi de Cagonti.

Dans cet intervalle, le Pere d'*Acunha*, Missionnaire Portugais du Maissour, fut la victime de la fureur des Dasseris, qui devenoit générale contre les Chrétiens de tout le Pays. L'ancienne Eglise, que ce Missionnaire avoit sur les Terres du Roi de *Cagonti*, ayant été brûlée par les Maures, il venoit d'en faire construire une nouvelle, où, pendant qu'il célébroit sa premiere Messe, qui fut aussi la derniere, on vit arriver une troupe de Dasseris, avec des bannières, des timbales & des hauts-bois. Le Magistrat de la Bourgade, qui avoit permis l'ouverture de l'Eglise, fit partir aussi-tôt un Exprès, pour informer la Cour de ce qui se passoit, & en rapporter des ordes. Il étoit adressé au *Delavvay*, ou Général des troupes du Royaume, qui, peu de tems auparavant, avoit fait au Pere d'Acunha, une réception des plus gracieuses, & l'avoit assuré

(30) Autre Lettre du même, 1 Déc. 1714. Rec. XIV. pag. 228 & suiv.

de sa protection. Mais les Dasseris n'attendirent pas sa réponse, pour entrer dans l'Eglise. Ils coururent d'abord au Pere, qui fut roué de coups, & traîné devant le Gourou, Chef de la Religion dans ces Quartiers. Celui-ci étoit assis sur un tapis, & faisoit paroître autant d'orgueil & de colere, que le Missionnaire montroit d'humilité & de constance. Après beaucoup de question sur sa Religion & sur celle des Gentils, le Gourou prit à témoin les Magistrats de la Bourgade, des Blasphêmes que le Pere d'Acunha avoit proférés, suivant lui, contre leur divinité principale. On l'eût sans doute fait mourir sur le champ, si quelques Gentils, touchés de son état, n'eussent conjuré le Gourou, de lui épargner un reste de vie, qui ne devoit pas être de longue durée. On le fit partir le même soir, sous l'escorte de quelques Gardes, qui avoient ordre de ne point le quitter, qu'ils ne l'eussent mis hors du Royaume. Le Pere, voyant qu'il ne pouvoit plus différer, & que l'Exprès qu'on avoit envoyé à la Cour ne revenoit pas, jetta un tendre regard sur son Eglise,

1710.

Le P. d'Acunha est maltraité par les Dasseris.

SUPPL. A LA RELATION DU CARNATE. 1710.

dit adieu à ses Chrétiens, qui fondoient en larmes, & partit à pied, pour aller coucher à une autre Bourgade, où il avoit aussi des Néophytes. Ce fut là que ses douleurs se firent sentir plus vivement; il s'en trouva si accablé, que ne pouvant plus se soutenir, ce ne fut qu'avec bien de la peine qu'on le transporta jusqu'à *Capinagati*, lieu de sa résidence ordinaire. Il expira dix-huit jours après entre les bras du Pere de *San Jago*, Auteur de la Relation de sa mort, & son successeur dans cette Mission. On lui avoit donné, dit-il, plus de deux cens coups de bâtons, ou d'épée; de sorte qu'il étoit surprenant, que ce Pere eût pû survivre tant de jours à ses blessures.

Il meurt de ses blessures.

Punition de ses Persécuteurs.

Le Delavvay fut si touché de la mort du Pere d'Acunha, qu'il fit emprisonner le Gourou, avec ordre de ne lui point donner à manger de trois jours. On assura le Pere de Saint-Jago, qu'il s'étoit retiré de la prison par l'intercession de quelques Brames, favoris du Prince, après avoir payé soixante pagodes; mais que, poursuivi par la Justice Divine, il avoit trouvé sa maison en deuil pour la mort de son

son fils, qui venoit de se tuer, en tombant dans un puits. A l'égard des Dasseris, complices de l'assassinat du Pere d'Acunha, on les condamna à des amendes applicables à la guérison des Chrétiens, qui avoient partagé l'infortune de leur Missionnaire; mais soit que ces amendes n'eussent pas été levées, soit qu'on les eut employées à un autre usage, les Chrétiens n'en ressentirent aucun soulagement. » Le » Delaway, ajoute le Pere de Sant Jago, » leur a fait encore annoncer, » qu'un autre frere du Défunt vien- « droit prendre sa place à Cagonti, » & que non-seulement il lui en donnoit » la permission, mais de plus qu'il » prenoit la chose à cœur. Le Pere » Supérieur pourra y faire un tour, » & je crois qu'il sera bien reçu des » Seigneurs du Pays, & d'une grande » partie du Peuple, qui souhaitent ar- » demment d'y voir un Missionnaire (31). Ce Supérieur fit, en effet, quelque tems après, dans ces Quartiers, un voyage dont on trouvera les circonstances dans la Relation suivante du Pere le Gac, qui confirme aussi la

SUPPL. A LA RELATION DU CARNATE. 1713

(31) Lettre du Pere de Sant Jago, 8 Août 1711; Rec. X. pag. 98 à 118.

SUPPL. A LA RELATION DU CARNATE.

1713.

catastrophe du Pere Emmanuel d'Acunha, » lequel, dit-il, fût si maltraité » des Dasseris, à deux journées & » demie de Chinnaballabaram (32), » qu'il mourut peu de jours après de » ses blessures «. Il ajoute, que l'Archevêque de Cranganor venoit de faire les informations d'une si glorieuse mort (33).

Nouvelle sédition des Dasseris à Devandapallé.

Le Pere le Gac, qui étoit parti de Devandapallé, au commencement du mois de Mai 1713, pour *Chruchnabouram*, à trois journées delà vers le Nord, y reçut avis d'un nouveau tumulte que les Dasseris avoient excité dans la premiere de ces deux Villes. Il se hâta d'y retourner, pour fortifier ses Néophites, dont la constance avoit déja mérité ses éloges. En arrivant à Ponganour, il y reçut des Lettres du Pere *Platel*, Su-

(32) Ce sont ces rapports qui nous engagent à placer ici la Relation du Pere de Sant Jago, quoiqu'elle appartienne proprement à l'Histoire des Missions de Maissour ; mais outre la liaison des faits, on doit remarquer encore, que la Carte de M. d'Anville, dressée sur celles des Jésuites, place Cagonti & Capinagati dans le Carnate, en changeant un peu les noms. C'est *Cagonti* & *Capiganati*, suivant ce Géographe.

(33) Lettre du Pere le Gac, 1 Déc. 1714, *ubi sup.* pag. 299.

périeur de la Miſſion de Maiſſour, qui étoit à *Cotta-Cotta*, Ville de la dépendance des Maures, à trois lieues de Devandapallé, & qui lui donnoit avis de ce qui ſe paſſoit dans cette Miſſion. Le Pere le Gac ſe rendit auſſi-tôt auprès de lui pour le remercier de ſes peines, & le conſulter ſur la conduite qu'on devoit tenir dans des circonſtances ſi critiques. Il ſut de la bouche de ce Supérieur, que depuis plus de ſix mois, les Daſſeris de Maiſſour tâchoient d'exciter un orage dans ſa Miſſion; qu'ils avoient écrit des Lettres circulaires à tous ceux de leur Secte; qu'ils s'étoient attroupés à Cotta-Cotta; & que le Gouverneur Maure, informé de leurs deſſeins, avoit invité le Pere à venir diſputer avec eux; mais que pas un Daſſeri n'ayant oſé paroître, le Gouverneur, outré de cette conduite, avoit ordonné que ſi ces Payens s'aſſembloient encore, on chatiât les plus mutins de la Troupe. Sur cet ordre, ils s'étoient retirés à Devandapallé, où ils eſpéroient plus de ſuccès de la foibleſſe du Gouvernement. Ces furieux y avoient commis toutes ſortes de déſordres, tant dans l'E-

SUPPL. A LA RELATION DU CARNATE.

1713.

glise que dans les Habitations des Chrétiens. Ceux-ci coururent au Palais pour demander justice d'une pareille violence. On les y fit attendre jusqu'au soir, exposés aux railleries & aux insultes des Dasseris ; enfin le Prince leur fit dire qu'ils pouvoient se retirer, & qu'il examineroit leur affaire. Le lendemain les Dasseris, que le silence du Prince sembloit en quelque façon autoriser, recommencerent leurs outrages, & se rendirent maîtres de l'Eglise, dont ils chasserent une famille Chrétienne de Brames, qui y demeuroit, & y établirent des familles de leur Secte.

Retour du Pere le Gac dans cette Ville.

Les Chrétiens sont exposés a leur haine.

Le Pere le Gac brûloit d'impatience de se rendre auprès de ses Néophytes ; mais les Gardes avoient défense de ne laisser entrer aucun Missionnaire dans la Ville. Cependant il trouva moyen de s'y introduire la nuit, sans être reconnu. Le matin il parut sur une éminence à l'entrée de la Forteresse, où les Dasseris, bientôt avertis de son arrivée, le traiterent avec les dernieres indignités. Il porta ses plaintes aux Ministres du Prince, offrant même de débattre la cause des Chrétiens contre les Das-

ſeris, qui n'eurent garde d'accepter le défi. Après avoir paſſé deux jours & une nuit dans le même lieu, expoſé aux injures de l'air, ſans autre nourriture que quelques poignées de riz ſec, le Miſſionnaire fut obligé de ſe retirer, pour faire place à une proceſſion de Gentils, dont on vouloit le forcer d'honorer l'Idole.

SUPPL. A LA RELATION DU CARNATE.

1713.

Ordre aux Chrétiens de ſe retirer ailleurs.

Un ancien Brame, qui avoit du crédit auprès du Prince, s'en ſervit en faveur du Miſſionnaire; mais un autre Brame plus puiſſant s'étant déclaré hautement contre les Chrétiens, il n'y eut plus perſonne qui oſât s'intéreſſer pour eux. Dès-lors les Daſſeris ſe crurent en droit de tout entreprendre. Le Prince régnant étoit encore fort jeune & ſon Beau-pere, qui commandoit ſes Troupes, n'aimoit pas les Chrétiens. Ce fut par ſon ordre qu'on en arrêta quelques-uns, tandis que les Daſſeris, accompagnés des Archers de la Ville, parcoururent de nouveau les maiſons des autres, & leur ordonnerent, de la part du Prince, de renoncer à la Foi, ou de ſortir de la Ville. Cet ordre fut encore accompagné de pluſieurs mauvais traitemens. Mais les Daſſeris

SUPPL. A LA RELATION DU CARNATE. 1713

épargnoient au moins la vie des nouveaux Chrétiens, & ne cherchoient qu'à les mettre dans la néceſſité de rentrer dans le Paganiſme, ou d'abandonner la Ville.

Protection que leur accorde le Nabab d'Arcate.

Comme le Pere le Gac ne gagnoit rien auprès du Prince, il écrivit au Supérieur de Maiſſour, qui étoit encore à Cotta-Cotta, pour le prier d'aller une ſeconde fois à l'Armée de Maiſſour, dont il connoiſſoit les principaux Chefs, afin d'y ménager de la protection. Il le fit; mais pendant huit jours qu'il reſta au Camp, il ne put rien obtenir. D'un autre côté, le Pere de la Fontaine, Supérieur de la Miſſion du Carnate, & chargé du ſoin de la Chrétienté que gouvernoient les Peres Mauduit & de Courbeville, morts depuis peu, crut que le meilleur moyen d'arrêter le cours de cette perſécution, étoit de s'adreſſer au Nabab d'*Arcadou* (34), & de ſolliciter des Lettres de recommandation pour le Prince de Devandapallé. Il eut recours à un François, nommé M. *de S. Hilaire* (35)

(34) Ou d'*Arcate*. C'étoit le Viceroi qui commandoit dans ce Pays pour le Grand Mogol.

(35) Gentilhomme Gaſcon, à qui ſon zèle pour

que ſon habileté dans la Médecine avoit mis en grande réputation auprès du Neveu (36) du Nabab. Il obtint des Lettres de recommandation, qu'il porta auſſi-tôt lui-même à Devandapallé, d'où le Pere le Gac avoit été obligé de ſortir deux jours auparavant. Son zèle le conduiſit auprès de quelques Chrétiens qui s'étoient retirés dans des cavernes. Il y fit rencontre du Pere Platel, qui, au retour de l'Armée de Maiſſour, s'étoit rendu en ce lieu dans les mêmes vûes de conſoler & de fortifier ces Néophytes. Le Pere de la Fontaine y vint peu après. La Lettre du Nabab, qu'il avoit remiſe au Prince de Devandapallé, n'ayant produit aucun effet, les trois Miſſionnaires dépêcherent ſur le champ un Exprès à M. de S. Hilaire, pour lui en demander une ſeconde, qui eut encore le ſort de la premiere. Ainſi il n'y eut pas d'au-

SUPPL. A LA RELATION DU CARNATE. 1713

Elle ne produit aucun effet.

la Religion, avoit mérité d'être fait Chevalier de l'Ordre de Chriſt, par le Viceroi de Portugal, au nom du Roi ſon Maître. C'eſt le Pere de *Bourzes*, qui nous fournit cette circonſtance. *Lettres édif.* Rec. XIV. pag. 470.

(36) Suivant le même Pere de Bourzés, il ſe nommoit *Baker ſaibu*, & étoit Gouverneur de la forte Place de Velour dans le Carnate.

Suppl. a la Relation du Carnate. 1713.

tre parti à prendre pour les Missionnaires, que de permettre aux Chrétiens de se retirer dans quelqu'autre Ville.

On obtient de nouvelles recommandations plus efficaces.

Cependant, comme la perte de la Mission de Devandapallé pouvoit avoir des suites plus fâcheuses, on n'en jugea pas moins nécessaire de tenter les derniers efforts pour rétablir les choses. Le Pere de la Fontaine retourne à Velour, auprès de M. de S. Hilaire, dont il obtint de nouvelles Lettres, que le Missionnaire porta au Nabab, qui s'avançoit avec son Armée contre le Maissour. Il la trouva campée aux portes de Devandapallé, & ce fut là qu'il présenta ses Lettres. Le Nabab lui fit un accueil distingué. Au bout de deux jours, il lui annonça qu'il pouvoit retourner dans son Eglise de Devandapallé; & il ordonna qu'on l'y conduisît sur un de ses Eléphans. Ce fut ainsi que le Missionnaire entra dans la Ville, au son des instrumens, & accompagné de quelques *Chofdars*, ou Huissiers du Nabab. Les Dasseris,

Opposition des Dasseris.

qui ne purent voir son triomphe qu'avec dépit, chercherent de leur côté de la protection dans l'Armée du

Nabab, auprès d'un Brame en crédit, qui là dessus fit prier le Pere de la Fontaine de l'aller trouver au Camp. Après diverses questions, il lui déclara, que s'il enseignoit désormais sa nouvelle Loi aux Indiens, il lui feroit couper le nez & les oreilles. Cette défense, qui fut bien-tôt publiée par les Dasseris, empêcha le Prince de Devandapallé de recevoir les Chrétiens dans la Ville. On recourut encore au Nabab; mais il fit entendre qu'il n'en avoit déja que trop fait, & qu'il ne vouloit plus être importuné sur cette affaire. Un Colonel Maure suppléa au refus de son Chef, en ordonnant à l'Envoyé de Devandapallé, d'écrire au Prince, que le Nabab & les principaux de l'Armée vouloient qu'on fît justice aux Chrétiens. La réponse du Prince de Devandapallé, fut qu'il avoit donné leurs maisons, & qu'il ne pouvoit plus les reprendre; mais qu'il leur permettoit d'en bâtir de nouvelles. Ce fût ainsi que les Missionnaires rentrerent en possession de leur Eglise.

Les Chrétiens recouvrent leur Eglise.

Dans le même tems, l'Armée de Maissour leva le siege de devant la

Levée du Siége de Chinnaballabaram.

SUPPL. A LA RELATION DU CARNATE. 1713.

Ville de Chinnaballabaram, où, comme on l'a vû, les Chrétiens avoient aussi une Eglise, que le Pere de la Fontaine fut obligé de faire démolir, à l'approche des Ennemis. Quoique cette Ville ne fût entourée que d'un fossé & d'un rempart de terre, l'Armée ennemie, composée de cent mille hommes, y fut arrêtée neuf mois sans pouvoir la prendre. Les tranchées des Assiégeans consistoient en des parapets de terre & de bois, plantés en forme de pilotis, à l'épreuve du canon. On ne se sert dans ce Pays que de canons de fer, & de boulets de pierre d'une grosseur énorme. On en voit qui ont jusqu'à deux cens coudées de circonférence & même plus. Après neuf mois de siége, les tranchées n'avoient été poussées qu'à la portée du pistolet de la contrescarpe : ce qui suppose un travail extrêmement pénible. Les Assiégeans avoient fait une sappe pour attacher le Mineur ; mais la mine fut éventée.

Peste, dont le Pere de la Fontaine est attaqué.

La peste suivit de près la levée de ce siége, & répandit la désolation dans la Ville. Le Pere de la Fontaine, qui y étoit de retour, ne s'oc-

cupoit plus que du ſoulagement des Chrétiens. Il fut attaqué lui-même du mal contagieux. Le Pere le Gac vola à ſon ſecours. Leur état étoit des plus triſtes, logés avec trois de leurs Catéchiſtes malades, ſous un méchant appentis, qui ne les garantiſſoit pas des injures de l'air. M. de S. Hilaire, dont le zèle pour les Miſſionnaires ne ſe ralentiſſoit jamais, ſe hâta d'envoyer, au Pere de la Fontaine, des rafraîchiſſemens & des remedes convenables à ſon état. Il fit partir en même tems ſon palanquin, avec douze Porteurs pour le tranſporter près des côtes, où le changement d'air lui fit bien-tôt retrouver ſes forces.

Il en réchappe.

Le Pere le Gac, après s'être arrêté quelque-tems á Chinnaballabaram, en partit pour aller viſiter la nouvelle Egliſe de Chruchnabouram. Il fut attaqué, ſur ſa route, par ſix Cavaliers Marates, qui dépouillerent d'abord cinq de ſes Catéchiſtes. Le Miſſionnaire reçut, dans l'eſtomac, un coup de hampe, qui ne lui fit qu'une légère bleſſure. Mais les Brigands le mirent bien-tôt dans le même état que ſes Compagnons. L'approche de

Voyage du P. le Gac à Chruchnabouram.

Il eſt dépouillé par des Brigands

Suppl. a la Relation du Carnate. 1713.

la nuit les obligea de se retirer dans un Village voisin, où un Brame fut le seul qui eut la charité de leur offrir quelque assistance ; encore ne consistoit-elle qu'en une poignée de grosse cassonade & autant de farine, pour en faire leur repas. Le Pere le Gac resta deux mois à Chruchnabouram, dont l'Eglise qui étoit la meilleure de cette Mission, fut peu après réduite en cendres, & rebâtie ensuite par les soins du Pere de la Fontaine.

Autre malheur.

Continuation des mouvemens à Devandapallé.

Depuis le rétablissement des Chrétiens à Devandapallé, les Dasseris n'avoient point cessé de faire de nouveaux efforts, pour les en chasser une seconde fois. Mais sur la fin du mois d'Octobre de cette année, ils firent une tentative encore plus éclatante que la premiere. C'est le tems où les Gentils de ces Quartiers vont à *Tiroupati*, le plus célebre Pélerinage qu'il y ait aux Indes, & où les Peuples accourent de plus de soixante lieues à la ronde (37). Les Das-

(37) Voyez au Tom. 38, pag. 350, où M. Prévost, contre son original, avoit écrit *Terassadi*, pour *Terepadi*, ou plutôt Tiroupati. Dans la Carte de l'Indoustan de M. Bellin, on distingue *Teressadi*, & *Tirupatti*, sans compter encore *Iripeti*, beaucoup plus au Nord-Ouest, & qui doit être

ſeris arrêterent ceux de leur Secte qui paſſoient par cette Ville, afin d'exciter une ſédition générale: ils ſolliciterent l'appui des principaux Marchands & des Chefs des Troupes. Enfin, ils n'attendoient plus que l'arrivée d'un fameux Daſſeri, pour faire main-baſſe ſur les Chrétiens. Ce Héros de leur Secte arriva avec ſa Troupe, & fut conduit en pompe au Palais. Le Prince donnoit, ce jour-là, un repas aux Daſſeris, en l'honneur de Vitchnou; coutume qu'il obſervoit régulierement deux fois chaque mois, le 11 & le 27 de la Lune. Ces mutins refuſerent de manger, ſi on ne leur promettoit de chaſſer les Chrétiens de la Ville. La réponſe du Prince ne fut pas favorable; mais ils n'en mangerent pas moins, &

cette célebre Pagode. Nous ne ſavons lequel des deux, de l'Hiſtorien ou du Géographe, a fourni à l'autre le premier de ces noms, qui ne ſe trouve ni dans les Lettres, ni dans les Cartes des Miſſionnaires Jéſuites. Nous ne déciderons pourtant point ſi c'eſt une faute de M. Bellin, qui peut avoir, pour Tereſſadi, des garants que nous ignorons; mais au moins M. Prévoſt avoit à parler de Terapadi, & non de Teraſſadi, ſuppoſé que ce ſoient deux lieux différens, comme l'a crû M. Bellin, qui n'eſt d'ailleurs pas infaillible; témoin le Fort François de Karikal, qu'il avoit placé au Nord de Tranquebar, c'eſt-à-dire, ſans-deſſus-deſſous,

SUPPL. A LA RELATION DU CARNATE. 1713.

bornerent, pour cette fois, leur ressentiment à de simples menaces.

Menaces des Dasseris.

Le calme paroissoit renaître, lorsque les Dasseris, qui ne s'étoient tenus tranquilles, que pour mieux concerter leurs mesures, s'assemblerent pour célébrer une de leurs principales fêtes. Leur Chef, les conduisant par toute la Ville, ne cessoit de crier qu'il falloit absolument raser l'Eglise des Chrétiens. Ils se rendirent au Palais, & menacerent le Prince d'une révolte générale, s'il ne leur accordoit leur demande. On leur répondit, que les Chrétiens avoient été rétablis par ordre du Nabab, qui pourroit être offensé, si on les insultoit; mais qu'on chercheroit le moyen de satisfaire les Mécontens; pourvû qu'ils prissent patience encore quelques jours.

Le Nabab accorde aux Chrétiens l'étendart du Mogol.

Ces nouveaux troubles firent juger, au Pere de la Fontaine, qu'il falloit recourir au Nabab, pour le prier de soutenir son ouvrage. Il convint avec M. de S. Hilaire, que le meilleur parti étoit de demander l'étendart du Mogol, pour mettre leur Eglise hors d'insulte. Ce n'étoit pas une chose facile à obtenir; cependant la patience & l'activité de M. de S.

Hilaire, triompherent des obstacles. L'étendart fut accordé, avec une Patente honorable, par laquelle le Nabab déclaroit, « qu'il permettoit aux » *Saniassis Romains*, de l'arborer » dans la cour de leurs Eglises de » Devandapallé & de Ballabaram (38) ». Deux Cavaliers furent chargés d'accompagner le Missionnaire, pour porter l'étendart au Prince, qui après bien des délibérations, leur fit enfin dire qu'ils pouvoient le placer où ils jugeroient à propos.

SUPPL. A LA RELATION DU CARNATE. 1714.

Fureur de leurs ennemis.

Ce dernier triomphe augmenta la fureur des Dasseris; ils s'attrouperent, & chercherent à soulever la Milice & le Peuple. Leur Chef, voyant ses efforts inutiles, conduisit sa Troupe à la Pagode de la Ville, qui est dans la Forteresse; il déclara qu'il n'en sortiroit point qu'on ne lui eût donné satisfaction, avec menaces, au cas de refus, d'assembler, dans peu de jours, plus de dix mille Hommes, au moyen desquels il ravageroit le Pays. L'exécution de ces menaces n'étant pas sans exemple, on tâcha d'appaiser le Chef, qui n'en de-

(38) C'est la même Ville que Chinnaballabaram. Voyez ci-dessous.

SUPPL. A LA RELATION DU CARNATE. 1714.

vint que plus intraitable. Enfin, il fallut lui promettre que dans deux jours on chasseroit les deux plus considérables familles de Chrétiens, qui avoient renoncé à sa Secte, & on lui tint parole. Bien-tôt ces Mutins demanderent le bannissement de six autres familles, qui étoient le soutien de cette Chrétienté naissante. Soit qu'ils l'eussent véritablement obtenu, ou qu'ils se prévalussent du nom & de l'autorité du Prince, ils eurent le pouvoir d'envoyer des Soldats chez tous les Chrétiens; après quoi ils ne garderent plus de mesures, & maltraitoient de coups ceux qu'ils rencontroient dans les rues. La persécution devint générale. Les Dasseris, suivis de Soldats, ne quittoient point ces infortunés, qu'ils ne les eussent conduits hors des portes de la Ville.

On leur donne satisfaction.

Les Chretiens sont chassés de la Ville.

Le Pere de la Fontaine se plaignit hautement, au Prince, du mépris qu'on faisoit de la protection du Nabab, & protesta qu'il alloit déchirer, en leur présence, l'étendart qui lui avoit été donné, si l'on n'arrêtoit pas la fureur des Dasseris. Ces paroles firent impression. On parla d'accommodement. Après bien des allées &

des venues, un Brame, favori du Prince, vint annoncer au Pere, qui s'obstinoit à ne vouloir point quitter le Palais, qu'on alloit faire entrer les Chrétiens dans la Ville. A sa demande, cet ordre fut immédiatement exécuté, au grand chagrin des Dasseris, qui ne se rebuterent cependant pas encore. On les vit le lendemain, en beaucoup plus grand nombre, marcher en armes vers la Forteresse, criant comme des furieux & protestant qu'ils ne seroient pas contents, qu'ils n'eussent vû couler le sang des Prêtres de la nouvelle Loi. Ils en vinrent jusqu'à empêcher qu'on ne fît, dans la Pagode du Prince, les sacrifices accoutumés, tandis qu'on ne cessoit d'inquiéter les Chrétiens, qui manquoient de tout dans la Ville, parce qu'ils n'avoient plus la liberté d'y travailler pour pourvoir à leur subsistance.

SUPPL. A LA RELATION DU CARNATE. 1714.

Ils y rentrent peu après.

On ne cesse de les inquiéter.

Les ordres du Prince, en leur faveur, étant si mal exécutés, les Peres de la Fontaine & le Gac crurent devoir lui renouveller leurs instances. Ils se rendirent, dans ce dessein, à la Forteresse; mais ils furent arrêtés à la premiere porte, & repoussés rudement

Les Missionnaires veulent en vain se plaindre au Prince.

SUPPL. A LA RELATION DU CARNATE. 1714.

par les Gardes. La nuit les contraignit de ſe retirer à l'entrée d'une Pagode voiſine, où ils eſſuyerent toutes ſortes d'avanies de la part de quelques Daſſeris, qui étoient inſtruits de leur démarche infructueuſe. Le lendemain, trois des plus ſavans Brames de la Ville leur furent envoyés par le Miniſtre du Prince La diſpute de controverſe qu'ils entamerent, avec les Miſſionnaires, mérite d'autant moins d'être rapportée, que ces Brames étoient de trois Sectes différentes, & par conſéquent peu d'accord entr'eux ſur leurs principaux dogmes. Ils partirent aſſez contens des réponſes des Miſſionnaires, qui reſterent encore trois jours à l'entrée du Temple. Le quatrieme jour, trois autres Brames, des plus diſtingués, vinrent, à ce qu'ils diſoient, de la part du Prince, pour les aſſûrer qu'il leur donneroit audience, & qu'il termineroit cette affaire à leur ſatisfaction. Ils reconduiſirent les Peres à leur Egliſe, où ils leur réitererent les mêmes aſſûrances : mais quelqu'inſtance qu'ils firent dans la ſuite, il leur fut impoſſible d'aborder le Prince, ni de mettre fin à ces

Diſpute qu'ils ont avec trois Brames.

Les Chrétiens ſont de nouveau chaſſés.

vexations. Les Chrétiens n'eurent d'autre parti à prendre, que de se retirer ailleurs. C'est ainsi que se passerent les années 1713 & 1714.

SUPPL. A LA RELATION DU CARNATE

1714.

Progrès de l'Eglise de Ballabaram.

On craignoit, avec raison, que ces troubles ne se communiquassent à Ballabaram, Ville plus considérable que Devandapallé, & qui n'en est qu'à quatre lieues. Lorsque le Pere de la Fontaine y bâtit une Eglise, environ sept ans auparavant, les Dasseris éclaterent, & l'on fut sur le point d'en chasser les Chrétiens. L'ordre en fut intimé aux Missionnaires de la part du Prince; mais l'exécution ne s'ensuivit pas. Malgré les efforts des Dasseris de Devandapallé, il arriva au contraire, que dans le tems même que cette Chrétienté étoit le plus vivement persécutée, celle de Ballabaram faisoit des progrès étonnans. Un grand nombre de familles y avoient, depuis, reçu le Baptême, & entr'autres plusieurs d'une des premieres Castes parmi les *Choutres*, qui est celle du Prince (40).

(40) Ces détails ne conviennent qu'à Chinnaballabaram, dont le Siege est rapporté, par le même Missionnaire, sous les deux noms différents, de sorte que c'est une même Ville.

SUPPL. A LA RELATION DU CARNATE. 1714.

Ces conversions sont d'autant plus singulieres, que ceux de cette Caste ont un attachement incroyable pour leurs Idoles (41).

Etat de celle de Chruchnabouram.

On trouve, dans deux autres Let-

(41) Lettre du Pere le Gac, 1 Déc. 1714. Rec. XIV, pag. 128 à 320. Cependant peu s'en fallut, suivant le P. le Caron, que ces Idoles ne perdissent entiérement leur crédit quelques années après. » Dans la Ville de » Ballabaram, dit-il, où » nous avons une Eglise (en 1720), le Prince régnant fait porter » continuellement un de » ses Dieux sur un palanquin, précédé d'un » Cheval & d'un Eléphant, richement caparaçonnés, dont il lui a » fait présent. Le bruit » de quantité d'instrumens attire une foule » incroyable d'infideles, » qui viennent adorer l'Idole. Par intervalle un » Héraut fait faire silence, & il récite les louanges de la Divinté.

» L'année derniere, la » Princesse régnante se » trouva fort mal. Le » Prince, son Mari, eût » recours à toutes les » Idoles, & leur fit faire » des sacrifices, pour obtenir sa guérison ; & » afin de les fléchir, il fit » appliquer, avec un fer » rouge, sur les deux » épaules de cette Princesse, la figure d'une » de ses principales Divinités. La douleur » abrégea sans doute ses » jours ; car elle mourut » après cette cruelle opération. Le Prince en » fut si irrité contre ses » Dieux, qu'il cessa entierement de faire des » fêtes en leur honneur. » Sa colere s'est enfin » adoucie, & le mois » dernier, il commença » une nouvelle fête plus » magnifique que toutes » les autres« (*Lettre édif.* Rec. XVI, pag. 127 & 128). On pense apparemment au Carnate comme par-tout ailleurs, où la foi des prodiges est établie. Ce n'est jamais la faute de l'Idole, si elle n'accorde pas ce qu'on lui demande. Il y a toujours quelqu'autre cause secrette qui empêche le miracle. Voyez-en un exemple remarquable, Tome 43. pag. 342.

tres du Pere le Gac, la ſuite des progrès de la nouvelle Egliſe de Chruchnabouram, & des travaux de ce Miſſionnaire. Quoiqu'il ait la modeſtie de ne pas ſe nommer, on découvre néanmoins, par d'autres récits, qu'il parle de lui-même. Il avoit pénétré encore plus avant vers le Nord-Oueſt, à l'occaſion de la converſion éclatante du Chef d'un gros Village, de la Caſte des *Rettis*, dont le Pays eſt éloigné de Chruchnabouram d'environ douze lieues (42).

Pays de l'Andevarou gouverné par un Prince ſévere.

Tout ce Pays, qu'on appelle l'*Andevarou*, étoit gouverné par un Prince nommé *Praſappia Naidou*, qui avoit la réputation d'être également éclairé & inflexible.

Exemples de ſa rigueur.

Deux exemples de ſévérité lui avoient acquis cette réputation. Comme il viſitoit une de ſes Forteresſes, des Mécontens formerent le deſſein de l'y renfermer le reſte de ſes jours, & de ſubſtituer ſon frere dans le Gouvernement. Le Prince, averti du complot, partit plutôt qu'on ne s'y attendoit, pour retourner à *Anantapouram*, ſa Ville Capitale, & rompit

(42) *Damivaran*, Ville conſidérable, eſt dans ces environs.

SUPPL. A LA RELATION DU CARNATE. 1714.

ainsi les mesures des Conjurés, qui furent tous mis à mort, à la réserve de son frere.

Une autre fois qu'il étoit en voyage, ses Porteurs, le croyant endormi dans son palanquin, s'échapperent en des discours peu respectueux pour sa personne. Il dissimula jusqu'à son retour. Quelques jours après, il assembla les principaux de sa Cour, & leur demanda quel châtiment méritoient des Serviteurs qui avoient parlé de leur Maître avec mépris. Tous répondirent qu'ils étoient dignes de mort. Dès le lendemain ils furent exécutés. Une justice si rigide n'est pas ordinaire aux Indes, où communément les plus grands crimes ne sont punis que de l'exil, ou de quelque amende pécuniaire.

On tâche en vain de l'exciter contre les Chrétiens.

Ce fut à ce Prince redoutable, qu'un Gourou présenta requête contre les nouveaux Chrétiens Rettis : mais ne pouvant point obtenir d'audience, il saisit le moment que le Prince alloit à la promenade, & paroissant devant son palanquin, le corps tout couvert de cendres, & l'épée nue à la main, il se mit à déclamer de toutes ses forces contre les Mission-

naires. Le Prince l'écouta assez froidement, & lui fit dire que les Saniassis Romains ne demeuroient pas dans ses Terres, mais dans le Pays de Ballabaram, & que c'étoit-là qu'il devoit porter ses plaintes.

Incursion des Marates. Charité des nouveaux Chrétiens.

Ces mouvemens du Gourou, qui ne laisserent pas d'inquiéter les nouveaux Chrétiens, furent suivis d'une incursion des Marates, qui ravagerent leur Pays. Dans cette dure nécessité, les Rettis convertis s'assisterent mutuellement les uns les autres, & ceux qui avoient perdu leurs biens, retrouverent des secours dans la charité de leurs freres. Des effets si convenables au Christianisme, ne pouvant qu'augmenter leur attachement à ce nouveau culte, ils solliciterent vivement le Missionnaire de Chruchnabouram, pour avoir une Eglise au milieu d'eux. La difficulté étoit d'en obtenir la permission du Prince; & c'étoit une démarche à laquelle on n'osoit s'exposer. Le Pere se hasarda néanmoins à lui envoyer un Catéchiste, pour lui présenter, de sa part, des raisins, qui sont extrêmement rares dans l'Inde. Le Prince reçut le présent, avec

Ce Missionnaire demande une Eglise pour eux.

Le Prince souhaite de voir ce Pere.

SUPPL. A LA RELATION DU CARNATE. 1714.

de grands témoignages d'estime pour le Pere; & lui fit dire, qu'il seroit charmé de le voir. Ce favorable accueil rassûra les esprits, & le Missionnaire ne songea plus qu'à se rendre dans le Pays de l'Andevarou.

Accueil distingué qu'il en reçoit.

Description du Palais.

Le Prince, informé de son arrivée, lui envoya son premier Ministre, pour le recevoir à la porte de la Ville. Il fut conduit au Palais, à la clarté des flambeaux & au son des instrumens. Le Prince étoit dans sa grande Salle d'Audience, qui offroit une espece de théâtre, élevé de trois à quatre pieds, dont le toît, en plate-forme, étoit soutenu par de hautes colomnes, & le parterre, vaste & à découvert, embelli de deux Jets-d'eau, l'un au bas du théâtre, & l'autre à soixante pieds plus loin, au milieu d'une belle allée d'arbres. Le théâtre étoit couvert d'un tapis de Turquie, sur lequel le Prince étoit assis, appuyé contre un grand coussin en broderie. Il avoit, à son côté, un poignard & une épée, dont les poignées étoient d'agathe, garnies d'or. Ses Parens & ses principaux Officiers l'environnoient. Les Brames

occupoient

occupoient le fond de la Salle, & le parterre étoit rempli de Soldats & de bas Officiers.

SUPPL. A LA RELATION DU CARNATE. 1714.

Succès de cette audience.

Aussi-tôt que le Prince apperçut le Missionnaire, il se leva; & après l'avoir salué, il lui fit signe de s'asseoir sur des coussins qui étoient auprès de lui. Le Pere refusa cet honneur, & se plaça deux ou trois pas au-dessous. Les Catéchistes, qui l'accompagnoient, mirent aux pieds du Prince, une Sphère, une Mappemonde, & d'autres curiosités de cette nature. Ensuite le Pere ayant fait tomber l'entretien sur la Religion Chrétienne, le Prince, qui l'écouta attentivement, suggera aux Brames de questionner, à leur tour, le Missionnaire, sur ce qu'il pensoit de leur culte. La véhémence, avec laquelle il déclama contre les ridicules Divinités des Payens, excita dans l'Assemblée un murmure confus, qui obligea le Prince de rompre son silence, pour prier le Pere de ne pas pousser plus loin sur cet article. On lui fit plusieurs autres questions, dont les réponses n'embarasserent pas moins les Brames. Le Prince augmenta leur trouble, en décidant, à l'avantage des

Confusion des Brames.

SUPPL. A LA RELATION DU CARNATE.
1714.

Missionnaires, une dispute qui avoit duré plus d'une heure. Le lendemain elle recommença, & finit encore de même. Le Prince y seconda le Pere. Il le pressa de venir s'établir dans sa Capitale ; mais le Missionnaire se borna à lui demander la permission de bâtir une Eglise à *Madigoubba*, Village qui n'en est qu'à deux lieues, & où il avoit plusieurs Disciples. Le Prince promit de fournir tout le bois nécessaire, sans épargner même les arbres de son Jardin de plaisance.

Le Prince veut faire bâtir une Eglise aux Chrétiens.

Chagrin & mouvemens des Dasseris.

Ce monument, qui s'élevoit au milieu de la Gentilité, ne pouvoit pas manquer d'irriter les Ennemis du Christianisme. Aussi les Dasseris s'assemblerent-ils bientôt, en grand nombre, à *Cloumourou*, Village à une demie lieue de celui de Madigoubba, où ils méditoient d'aller mettre le feu aux matériaux qu'on employoit à bâtir l'Eglise. Mais les Brames de ce dernier Village leur persuaderent de différer jusqu'à la réponse du Prince, qu'on avoit informé de leurs griefs. Des Soldats Maures, dépêchés de sa part aux Dasseris, leur ordonnerent de se rendre à la Capitale, pour y porter leurs plaintes contre les Chrétiens. Ils y ac-

coururent en foule, tant de la Ville que des Villages. Le Prince fit dire aux Dasseris, qu'ils devoient envoyer leurs plus célebres Docteurs, pour défendre leur cause contre le Saniassi Romain, & qu'il prononceroit lui-même entr'eux. Le Missionnaire, ayant appris ces nouvelles, partit sur-le-champ pour Anantapouram, où le Prince le reçut avec des démonstrations d'estime & d'amitié, encore plus grandes que la premiere fois. Il fit aussi-tôt appeller les Brames, & engagea la dispute, dans laquelle il voulut que le Missionnaire lui laissât presque tout l'honneur de la victoire sur les Brames.

SUPPL. A LA RELATION DU CARNATE. 1714.

Ils sont mandés à la Cour où le Pere dispute avec eux.

Après l'audience, le Pere, dans la vue de prévenir le Prince sur les oppositions qu'on formoit, de toutes parts, contre le Christianisme, jugea à propos de lui montrer la Patente, que M. de St. Hilaire avoit obtenue du Nabab d'Arcate, quelques années auparavant, dans une occasion à-peu-près pareille. Le Prince, en finissant la lecture de cette Patente, assura le Missionnaire, qu'il pouvoit compter sur la même protection dans ses Etats. Il réitera ses ordres pour pousser la construction de la Nouvelle Eglise,

Nouvelles assurances de protection que le Prince lui donne.

SUPPL. A LA RELATION DU CARNATE. 1714.

& ajouta, en congédiant le Pere, qu'il vouloit assister à la premiere Fête qui s'y célébreroit.

Invitation que lui fait un Gouverneur Maur.

Dans ces entrefaites, le pere reçut, à Madigoubba, deux Députés d'un Prince Maure, Gouverneur de *Manimadougou*, petite Ville qui en est éloignée de dix-huit à vingt lieues. Ce Gouverneur étoit homme d'esprit & curieux. Ayant appris qu'un Saniassi Romain enseignoit une nouvelle doctrine, il souhaita de le voir & de l'entretenir. C'est ce que contenoit sa Lettre, qui étoit écrite sur du papier, semé de fleurs d'argent. Mais le pere, qui savoit que ce Voyage n'aboutiroit à rien, ne crut pas devoir l'entreprendre. La femme du Nabab de *Chirpi*, qui l'invita peu de jours après, fut plus heureuse que le Prince Maure. A la vérité elle joignit à ses instances, la permission de bâtir une Eglise dans l'étendue de son Gouvernement, lui laissant le choix de Chirpi, Colalam, ou Cotta-Cotta, qui sont de grandes Villes fort peuplées; mais elle le prioit de venir lui-même en personne. Le Pere, s'étant rendu à Cotta-Cotta, fut aussi-tôt conduit dans l'Appartement de la Prin-

Avanture de ce Pere avec la femme d'un autre Gouverneur.

ceſſe Maure, dont le Mari étoit abſent, & le Fils aîné détenu à la Cour du Mogol, juſqu'à ce que ſon Pere eût ſatisfait à une dette conſidérable. Cette bonne Dame venoit d'être cruellement la dupe de quelque Faquirs, qui, ſe vantant de poſſéder le ſecret de faire de l'or, avoient trouvé le moyen de lui voler toutes ſes pierreries. La perte étoit grande, & la crainte du retour du Nabab cauſoit à la Dame de mortelles inquiétudes. Comme elle s'étoit laiſſée perſuader que le Miſſionnaire avoit le véritable ſecret de faire de l'or, elle le conjura, avec larmes, de la tirer du mauvais pas où elle s'étoit engagée. Son expérience paſſée ne pouvoit encore la guérir de ſon entêtement, ſur le ſecret imaginaire de la Pierre philoſophale. Le Pere eut beau dire qu'il n'entendoit rien dans cette Alchimie; elle le preſſoit encore davantage. Enfin, ſans un de ſes fils, qui commandoit en l'abſence du Nabab, le Miſſionnaire n'auroit pas obtenu ſi aiſément la permiſſion de ſe retirer.

Le Prince d'Anantapouram eſt prié d'aſſiſter à une fête des Chrétiens.

De retour de Madigoubba, après cette plaiſante avanture, le Pere ſe

SUPPL. A LA RELATION DU CARNATE. 1714.

disposa à célébrer la Fête de Pâques dans sa nouvelle Eglise. Comme le Prince s'y étoit invité lui-même, il lui envoya ses Catéchistes, pour le prier de vouloir honorer l'Assemblée de sa présence. Il y avoit quelques jours qu'une indisposition l'empêchoit de sortir de son Palais; mais il fit venir un de ses Parens, & il lui ordonna d'assister de sa part à la Fête, avec une nombreuse escorte de Soldats, auxquels il joignit encore ses Artificiers & ses Musiciens. Les Dasseris avoient formé le dessein de mettre le feu à l'Eglise; mais ils n'oserent paroître, & la Fête se passa dans le meilleur ordre.

Il y envoye un de ses parens.

Second Voyage du Missionnaire

Quelque tems après, le Missionnaire alla remercier le Prince, qui lui témoigna, d'une maniere obligeante, combien il étoit fâché de n'avoir pû assister à la Fête. On ne parloit alors à la Cour, que du fameux Sacrifice appellé *Egnam*, qu'on venoit de faire, par ordre du Prince qui n'avoit pû résister aux sollicitations des Brames. La dépense qu'il fit pour ce Sacrifice, monta à plus d'onze mille livres. Le Pere en prit occasion pour interroger les Bra-

Sa dispute avec les Brames.

mes ſur l'avantage qu'ils pouvoient eſpérer d'un tel Sacrifice. L'abſurdité de leurs réponſes lui fournit aſſez d'argumens pour les combattre. La fureur ſe peignoit ſur leur viſage, tandis que le Prince, attentif à ce qui ſe diſoit de part & d'autre, ſembloit ne prendre aucun parti; mais il ſe divertiſſoit en ſecret de l'embarras des Brames. Ce fut la derniere diſpute que le Miſſionnaire eut avec eux; & juſqu'aux Pâques ſuivantes, il ne ſe paſſa plus rien de particulier ſi ce n'eſt quelques allarmes cauſées, de tems en tems, par les Daſſeris.

1714.

1715.

Le Prince ſe rend à l'Egliſe des Chrétiens.

On ne pouvoit gueres ſe diſpenſer d'inviter le Prince à cette ſeconde Fête de Pâques. Quoiqu'il eut alors la fievre, il y vint avec un nombreux cortege, & aſſiſta à toutes les cérémonies. Ce Prince avoit un abcès qui lui cauſoit de vives douleurs. Il ſe l'étoit ouvert lui-même, mais avec ſi peu d'adreſſe que la plaie paroiſſoit incurable aux Médecins Indiens. Le Pere lui envoya un peu de baume, dont il ſe ſentit bien-tôt ſoulagé. Il en témoigna ſa reconnoiſſance au Miſſionnaire, qui s'étoit rendu, par ſon ordre, à la Cour, où

SUPPL. A LA RELATION DU CARNATE. 1715.

on le retint pendant plusieurs jours. Le Prince étoit campé, sous des tentes hors de la Ville, sur un petit côteau, auprès d'un Mausolée qu'il faisoit construire depuis sa maladie. Cependant l'inquiétude, pour la mort prochaine du Prince, avoit déja fait place à la joie que causoit sa convalescence, lorsqu'un évenement aussi imprévu qu'extraordinaire, termina tout-à coup sa vie, quatre jours après le départ du Missionnaire.

Le Missionnaire le guérit d'une maladie désespérée.

Ce Prince est égorgé par une de ses femmes.

Vers minuit, après que les Officiers se furent retirés, & qu'on eut posé les Sentinelles à l'ordinaire, il ne resta, dans la tente du Prince, qu'une Concubine, & un jeune Garçon, dont la fonction étoit de chasser les mouches pendant son sommeil. Cette malheureuse éteignit les lampes, s'approcha du lit du Prince, & prenant son sabre, lui en déchargea un coup qui porta sur la joue. Le Prince voulut crier; mais un second coup lui coupa la gorge. Au bruit qui se fit, les Gardes entrerent dans la tente, & trouvant le Prince qui nâgeoit dans son sang, ils saisirent la Concubine, parce qu'ils virent qu'elle prenoit la fuite. Loin de se décon-

serter, elle dit fiérement au Général des Troupes, qui mettoit la main sur elle: » Est-ce donc ainsi que vous » faites la garde? On vient d'égor- » ger le Prince; vous en répondrez «.

Suppl. a la Relation du Carnate.

1715.

Cette femme étoit une de ces Danseuses Indiennes, que le Prince avoit achetée de ses Parens. Comme sa premiere femme étoit stérile, il épousa celle-ci, dont il eut quatre enfans. Elle étoit plutôt chargée, qu'ornée, de perles & de diamans. Il lui avoit accordé le titre & les honneurs de seconde femme, & lui donnoit toute sa confiance. Quelque agrément qu'elle eût dans le Palais, elle n'en pouvoit supporter la gêne, & elle regrettoit sans cesse son premier genre de vie. La maladie dangereuse du Prince lui avoit fait espérer de recouvrer bien-tôt sa liberté. Cette espérance s'étant évanouie, par le rétablissement de sa santé, l'ennui de la contrainte, & l'amour du libertinage, la porterent à ce noir attentat, dont elle ne fut punie, que par une prison perpétuelle, sans doute plus rude pour elle, que le dernier supplice.

La mort de ce Prince fut un coup

SUPPL. A LA RELATION DU CARNATE. 1715.

sensible pour le Missionnaire & pour les nouveaux Chrétiens. On craignoit que les Brames & les Dasseris ne profitassent de cette conjoncture, pour susciter quelque nouvel orage. Mais les premieres démarches du successeur, frere du Prince défunt, dissiperent bien-tôt ces inquiétudes. Comme il revenoit de l'Armée du Nabab de *Cadapa*; & qu'il passoit auprès de Chruchnabouram, il fit demander si le Saniassi Romain y étoit. Les Gentils ne voulant point donner entrée, dans la Peuplade, à un Prince étranger, répondirent faussement qu'il étoit à Ballabaram. Le Pere, qui en eut avis, alla dès le lendemain saluer le Prince, qui s'étoit arrêté à une de ses Forteresses peu éloignée. Le Prince fut fort sensible à cette marque d'attention; & il assura le Missionnaire, que tant lui que les Chrétiens, pouvoient compter sur son affection, comme ils avoient compté sur celle de son frere. Un mois après, ayant appris que le Pere étoit de retour à Madigoubba, il vint le voir avec toute sa Cour, où il invita le Missionnaire de se rendre. L'accueil, qu'on y fit au Pere, fut des plus gracieux.

Son Successeur dissipe les craintes des Chrétiens.

Entrevue qu'il a avec le Missionnaire.

Après les civilités ordinaires, le Prince, qui étoit allé à sa rencontre jusques dans la rue, le conduisit droit à l'appartement de la Princesse. Une fievre continue, accompagnée de plusieurs accidens, avoit presque réduit cette Dame à l'extrêmité. On avoit épuisé vainement toute sorte de remedes. Le Missionnaire lui donna de la thériaque & quelques pastilles cordiales, dont l'effet fut si heureux, qu'en peu de jours la Princesse se trouva parfaitement rétablie. Ce succès fut, pour les Chrétiens, un nouveau gage de la protection du Prince : mais on verra, dans la suite, qu'ils n'en jouirent pas long-tems.

SUPPL. A LA RELATION DU CARNATE

1715.

Il lui fait une réception favorable.

Le Pere s'assure de sa protection, en guérissant la Princesse.

La considération de la Mission de Chruchnabouram étoit encore beaucoup augmentée, depuis la réception honorable que le Prince de *Tatimini* (43) avoit faite, en 1718, au Pere de la Fontaine, Supérieur général des Missions du Carnate. Ce Prince, qui, dans un âge encore tendre, montroit une grande pénétration d'esprit, avoit souhaité de voir le Missionnaire. Il

1718.

Accueil distingué que le Prince de Tatimini fait au Pere de la Fontaine.

(43) Sa résidence est à quatre ou cinq lieues au Nord de Chruchnabouram.

SUPPL. A LA RELATION DU CARNATE.

1718.

l'écouta avec autant d'attention que de plaisir, & pendant les trois jours qu'il le retint à Tatimini, il lui donna des marques de bonté, & même de respect, qui surprirent toute sa Cour. Mais le Pere de la Fontaine n'eut pas la satisfaction de recueillir d'autres fruits de cette visite, étant mort la même année, extrêmement regretté des François & des Malabares, qui le regardoient comme le Fondateur de la Mission du Carnate, sur-tout de celle de Chruchnabouram, située au-delà des montagnes.

Mort de ce Missionnaire.

Son éloge.

» Les Eglises qu'il a fondées, dans » ce Pays, dit le Pere le Gac, seront » des monumens durables de son » zéle. Madame la Vicomtesse d'*Harnoncourt*, sa Mere, lui faisoit tenir, chaque année, une aumône » considérable, qui le mettoit en » état de fournir à ces frais. Il est » difficile de montrer plus de » courage, plus d'activité, & » plus de tranquillité d'ame, » qu'il en a fait paroître dans diverses persécutions. Dans celle de Ballabaram, sa douceur charma tellement les Soldats, envoyés pour le » prendre, qu'ils furent, tout-à-coup,

» changés en d'autres hommes; & SUPPL. A LA RELATION DU CARNATE 1718.
» que se jettant à ses pieds, ils lui
» demanderent pardon des indignités
» qu'ils avoient exercées à son égard.
» Dans une autre persécution, où l'on
» avoit soulevé toute la Ville contre
» les Missionnaires & les Chrétiens,
» un seul entretien, qu'il eut avec
» le Chef des Troupes, le convain-
» quit des vérités de la Religion; &
» sur le rapport qu'il en fit au Prin-
» ce, il y eut défense d'inquiéter les
» nouveaux Fideles. On ne sauroit ex-
» primer, avec combien de peines
» & de fatigues, il a recouvré l'E-
» glise de Devandapallé, qui nous
» avoit été enlevée. Depuis qu'il fut
» nommé Supérieur général, il ne
» pensoit qu'à ramener les esprits pré-
» venus, sans perdre de vue cette
» Mission (de Chruchnabouram),
» qui étoit le principal objet de ses
» soins. Il espéroit l'affermir davanta-
» ge, & il portoit ses vues encore
» plus loin, afin d'étendre de plus en
» plus la foi Chrétienne (44) «.

(44) Deux Lettres du Pere le Gac, l'une de Cruchnabouram, le 20 Décembre 1718, & l'autre de Ballabaram, le 21 Janvier 1722. Rec. XVI, pag. 153 à 299. On croira, peut-être, que nous anticipons les faits contenus dans ces deux Lettres;

SUPPLEM. A LA RELATION DU CARNATE. 1719.

Vaines espérances que donnent deux autres Princes.

Le Pere *le Caron*, qui étoit entré dans cette Mission, en 1719, eut occasion, la même année, d'annoncer l'Evangile dans les Etats d'un Prince, dont il ne nous apprend pas le nom, & qui vint le trouver à Chruchnabouram, avec un grand cortege. C'étoit un Vieillard âgé de soixante-cinq ans. Il assista à l'Eglise, & fut si content de ses entretiens particuliers avec le Missionnaire, qu'il lui promit d'embrasser le Christianisme. Après qu'il se fût retiré, le Pere le Caron lui envoya un Cathéchiste, avec des Livres de piété, qu'il se fit lire durant quelques jours, sans se déclarer. Les Brames, qui traversent les Missionnaires, dans presque toutes les Cours où ils sont en possession des premieres Charges, avoient persuadé au Prin-

que nous envoyons le Pere le Gac à Anantapouram, quoiqu'il ne s'en vante pas; & qu'enfin nous ajoutons, à la seconde Lettre, les circonstances du Voyage du Pere de la Fontaine à Tatimini, & de la mort de ce Missionnaire, qui se trouvent rapportées au commencement & à la fin de la premiere Lettre. Mais ce que nous en avons fait est fondé sur de très-bonnes raisons, qu'il seroit trop long de déduire. Il suffit de prévenir l'objection pour ne plus la craindre. Ceux qui voudront faire attention aux rapports qu'on découvre, tant dans les deux Lettres originales que dans celles de quelques autres Missionnaires, ne nous accuseront pas d'avoir mal à propos renversé l'ordre des évenemens.

ce, que le Pere étoit le plus grand Magicien qui fût aux Indes Ils lui firent si fort craindre son pouvoir, que, six ou sept jours après sa visite, le Pere le Caron lui ayant fait présenter un panier de raisins, auquel il avoit appliqué quelques cachets, le crédule Prince n'osa y toucher, malgré l'envie qui le portoit à goûter de ce fruit. Mais ayant fait ôter les cachets par un des Catéchistes du Missionnaire, il mangea des raisins avec avidité. Les Brames furent un peu déconcertés de cet expédient. Un autre Prince, à qui le Pere avoit aussi envoyé un Catéchiste, avec un Livre de la Religion, en écoutoit attentivement la lecture, lorsqu'un Brame Astrologue, pour l'interrompre, ouvrant tout-à-coup son Livre d'Astrologie, lui dit, avec une espece » d'enthousiasme : Prince, selon le » cours présent des Etoiles, il ne vous » est plus permis de rester ici; reti» rez-vous au plutôt «. Le Prince obéit, & congédia son Lecteur.

SUPPLEM. A LA RELATION DU CARNATE. 1719.

Tentative d'un parti de Maures pour enlever le P. le Caron.

Tel fut le succès des premieres dispositions des deux Princes puissans (45), dont on s'étoit formé les plus

(45) Suivant le Pere *du Halde*, un des Editeurs des Lettres édifiantes.

SUPPLEM. A LA RELATION DU CARNATE. 1720.

belles espérances. Le Missionnaire, se bornant à parler de lui-même, raconte que l'année suivante, un Parti considérable de Maures étoient venus, pour l'enlever dans l'Eglise de Chruchnabouram, ayant deux Brames à leur tête, qui étoient apparemment les Auteurs de cette entréprise. Cependant, comme ils craignoient quelque résistance, après avoir investi la maison, sans rien communiquer de leur dessein, ils s'adresserent au Prince, Tributaire du Seigneur Maure, qui commandoit le détachement, & le firent prier d'envoyer la garnison de la Forteresse pour tenir les Chrétiens en respect. Le Prince, qui affectionnoit le Missionnaire, s'en excusa, sur ce qu'il ne pouvoit pas exercer des actes d'hostilité sur les Terres d'un Prince voisin, avec qui il étoit en paix. Là-dessus les Maures résolurent d'enlever le Pere, sans éclat, à la faveur des ténébres; mais le Commandant de la Forteresse, instruit de leur complot, alla trouver le Pere le Caron, pour lui en donner avis, & lui conseiller, en même tems, de se réfugier dans la Forteresse. Le Missionnaire suivit son

conseil, & sortit par une issue inconnue aux Maures, qui, voyant leur coup manqué, se retirerent dans leur Camp, hors de la Ville. Le même soir ils lui envoyerent un Exprès, pour l'inviter à s'y rendre, sous prétexte que leur Commandant souhaitoit, avec passion, de le voir & de l'entendre : mais sur son refus, ils décamperent le lendemain matin. Le Pere le Caron, embarrassé d'expliquer cette avanture, suppose que les Brames avoient persuadé aux Maures qu'il savoit faire de l'or, & possédoit de grandes richesses. Depuis peu la même accusation avoit été fatale à un autre Missionnaire, que les Maures retinrent deux ans entiers dans une rude prison, & qu'ils appliquerent deux fois à la torture (46).

Quelques Extraits des Lettres des

(46) Lettres du Pere le Caron. Rec. XVI, pag. 121 à 162. On apprend par l'Epitre Dédicatoire du même Tome, que le Pere le Caron mourut bien-tôt apres, d'un mal contagieux, dont il fut attaqué à Ponganour, avec un Brame son Catéchiste, le même qui avoit suivi quelques années auparavant le Pere Bouchet en Europe. On ne sait quelle raison peut avoir empêché l'Auteur de cette Epitre, de parler aussi de la mort du Pere de la Fontaine, qui est rapportée dans le même Volume.

SUPPLEM. A LA RELATION DU CARNATE. 1720.

Suite de l'Histoire de la Mission du Carnate.

Ses grands progrès.

Missionnaires, rangées dans l'ordre de leurs dates, feront connoître l'état des Missions du Carnate, pendant les années suivantes. Le Pere Barbier, qui, après avoir fait un assez long séjour au Bengale & à Pondichery, étoit de retour à Pinneypundi, en 1720, écrit que l'année précédente, un de leurs Missionnaires & ses Catéchistes avoient baptisé trois cent vingt-huit Adultes, & huit cens quarante huit enfans (47).

1723.

Travaux du P. Aubert.

Trois ans après, le Pere Barbier, qui desservoit encore la même Eglise, peint les succès de la Mission du Carnate en ces termes : » Le Pere » *Aubert*, qui seul cultive, maintient » & augmente, depuis quelque-tems, » les Chrétientés répandues en-deça » des montagnes du *Canavay*, dans » un Territoire d'environ soixante » lieues, a administré, cette année » (1723), les Sacremens à environ » trois mille Chrétiens, & baptisé » plus de deux cens Adultes; ce qui » est d'autant plus extraordinaire, que » la famine qui afflige cette Contrée » depuis trois ans, a obligé la plûpart » des Habitans à se retirer dans d'autres

(47) Lettre du Pere Barbier, 7 Janvier 1720. page 420.

» Provinces. Ce Pere, par ses charités » & par les mesures qu'il fait prendre » pour accréditer la Religion, s'est » attiré une estime générale. Les Prin- » ces & les Gouverneurs reçoivent, » avec distinction, les visites qu'il » leur fait faire par ses Catéchistes, » & viennent le visiter eux-mêmes. » Le Gouverneur de Cangivaron est » venu tout récemment à *Vayaour*, » & s'est trouvé honoré de passer la » nuit dans la pauvre cabane du Mis- » sionnaire. Plusieurs Cramanis, ou » Chefs de Peuplade, se font ac- » tuellement instruire. Le Chef de » ceux de *Cavepondi* (48) à déja re- » çu le Baptême. Les Gentils même » par une bizarrerie difficile à com- » prendre, mais qui pourra faciliter » leur conversion, sollicitent le Mis- » sionnaire de faire une Fête magni- » fique, & ils prétendent fournir à » tous les frais. Les Chrétiens, qui » ont assisté à celle de Noel, m'ont » dit, que j'aurois été charmé de » l'empressement de ces Payens à or-

SUPPLEM. A LA RELAT. DU CARNATE.

1720.

Considération dont il jouit dans le Pays.

(48) C'est peut-être une faute pour *Carvepondy*, comme le même Missionnaire écrit plus bas. Le nom de Carouvepondy, qui est sans doute le même, a souvent paru dans les Relations précédentes.

SUPPLEM. A LA RELAT. DU CARNATE.

1723.

Particularités de sa Mission.

» ner les rues, à allumer des lampes, » & à donner d'autres marques de réjouissances, dans tous les endroits, » où la Procession devoit passer (49) ». Ce fut vers ce tems-là, ajoute le Missionnaire, que le Cramani de *Vailatour*, qui s'étoit trouvé guéri d'une dangereuse maladie, en entrant dans l'Eglise de Carvepondy, pensoit sérieusement à se faire Chrétien, lorsque les Brames vinrent lui dire qu'il falloit faire un Sacrifice pour l'anniversaire de la mort de son Pere. » » Il rejetta d'abord la proposition; » mais le respect humain l'emporta » sur les premieres impressions de la » Grace «. (50) (51).

1725.

Etat du Christianisme au Carnate.

Un nouveau Missionnaire, nommé le Pere *du Cros*, qui étoit sur le point de passer au Carnate, en donnoit, en

(49) Les Indiens, qui aiment le faste & les spectacles, regardoient apparemment ces fêtes & ces processions comme autant de farces nouvelles pour eux; ainsi la bizarrerie de leur curiosité n'est pas fort difficile à comprendre, & leurs réjouissances sont encore moins édifiantes.

(50) C'est ce qui devoit paroître beaucoup plus difficile à comprendre, si le miracle eût été bien authentique. Celui que le Missionnaire rapporte ensuite, de la vision d'un autre Gentil, qui se préparoit alors à recevoir le Baptême, semble être cité fort à propos, pour décider de ces sortes de prodiges.

(51) Lettre du P. Barbier. Rec. XVIII, page 418 & suiv.

1725, les avis suivans. » Plus on s'é- » loigne des Côtes, plus on trouve » de Chrétiens. Dans la seule Mission du » Carnate, que les Jésuites François » ont fondée, & qu'ils cultivent seuls » depuis environ trente ans, on a deja » élevé onze Temples. De la premiere » Eglise, qui est à Pinneypundi, jus- » qu'à la derniere, il y a plus de cent » lieues. Nous y comptons huit a neuf » mille Chrétiens, partie Choutres, » partie Parias; & cette Chrétienté » n'est desservie que par quatre Mis- » sionnaires. Encore n'y en a-t'il main- » tenant que trois; car le Pere Aubert, » qui residoit à l'entrée de la Mission, » vient de nous rejoindre, à Pondi- » chery, pour se rétablir d'une maladie » qui l'a mis à deux doigts de la mort. » Les Peres *Gargan* & *du Champ* de- » meurent à l'éxtrêmité, & le Pere le » Gac, qui est Supérieur, fait ses ex- » cursions de l'un à l'autre bout, pour » voir, animer, regler tout (52). Les » Brames, comme dans le reste de l'In- » de, sont nos plus cruels ennemis,

SUPPLEM A LA RELAT. DU CARNATE.

1730.

(52) Le Pere Bouchet dont il a souvent été fait mention ci-dessus, se trouvoit alors depuis douze ou treize ans, à *Arian-Coupan*, à une petite lieue de Pondichery, où les Missionnaires Jésuites ont une belle Eglise.

SUPPLEM. A LA RELAT. DU CARNATE. 1730.

» & nous ne pourrions résister à leur » fureur, si nous n'étions protégés par » le Viceroi du Carnate & par le Grand » Mogol même (53) «.

Nouveaux éclaircissemens sur ces Missions.

On a obligation, au Pere *Calmette*, de plusieurs éclaircissemens, & de quantité de remarques curieuses, dont on sentira d'autant mieux le prix, à la suite des détails précédens. Ce Missionnaire, qui étoit à Ballabaram, en 1730, donne d'abord une idée claire & distincte de cette Ville. » Ballabaram, dit-il, est la Capitale de la » Province de ce nom. Sa situation est » par les treize degrés vingt-trois mi- » nutes de Latitude septentrionale ob- » servée, & de quatre-vingt-seize de- » grés de Longitude estimée. La Ville, » déja considérable par elle-même, l'est » encore plus par le Siége qu'elle sou- » tint, il y a vingt ans, contre toutes » les forces du Roi de Maissour, & par » la défaite d'une Armée de cent mille » Hommes, qui termina leur différend. » C'est sous le Prince qui soutint ce Sié- » ge, que nous avons fait cet établis- » sement (54) «.

Ville de Ballabaram.

(53) Recueil XVIII, page 30 & suiv.

(54) On voit ici que les noms de Ballabaram & de Chinnaballabaram sont donnés indifféremment à la même Ville.

Après sa mort, le Missionnaire ajoute qu'on sollicita vivement son Successeur de détruire l'Eglise des Chrétiens. Il calma l'orage par sa réponse : » A Dieu ne plaise, dit-il, » que j'éteigne la lampe que mon Pere » a allumée ». Le frere a succedé à celui-ci, au préjudice du fils, ce qui est assez ordinaire dans l'Inde. Son Etat est plus florissant que jamais. Il y compte plusieurs Places fortes & entretient une Armée de vingt mille Hommes,

SUPPLEM. A LA RELAT. DU CARNATE. 1730.

Succession du Prince.

Cette Ville a donné plus d'une scene en matiere de persécutions. Le Pere Calmette ne faisoit qu'entrer dans la Mission, lorsque la derniere s'étoit élevée à l'occasion suivante. Le Pere Supérieur bâtissoit une nouvelle Eglise, parce que l'ancienne n'étoit plus assez vaste. Le Prince avoit permis de couper le bois dans ses Forêts, & l'ouvrage s'avançoit à force ; mais bientôt la jalousie des Prêtres Gentils inspira les Ministres, ameuta les Peuples, soufla l'esprit de sédition parmi les Troupes, fit changer la fermeté du Prince, & dispersa dans peu de jours le Troupeau qui étoit confié aux soins des Missionnaires. Trois choses

Derniere p rsécution contre les Chrétiens.

SUPPLEM. A LA RELAT. DU CARNATE. 1730.

arrivées coup ſur coup, préparerent à cet événement & allumerent l'incendie.

Premiere uſe.

Un Homme aigri contre ſon beau-pere, par un procès qui ne réuſſiſſoit pas à ſon gré, le déféra au Gourou du Prince comme Chrétien, & ajouta, que ceux qui étoient venus porter cette Religion dans l'Inde, n'étoient que des Pranguis (55), qui traitoient de Démons les Dieux du Pays. Le Gourou, qui voyoit diminuer chaque jour ſon tribut, avec le nombre de ſes Diſciples, ſaiſit auſſi-tôt cette occaſion de ruiner le Chriſtianiſme. Les Daſſeris, Sectaires de Vitchnou comme lui, ſecondant ſes vues, alloient au ſon de leurs inſtrumens, irriter la populace, & s'aſſembloient eux-mêmes tumultuairement pour intimider les eſprits. Mais ils ne pouvoient encore rien faire

(55) On a parlé pluſieurs fois du mépris que les Indiens ont pour les Pranguis. Le Miſſionnaire remarque que c'eſt le nom qu'ils donnerent d'abord aux Portugais, & ſucceſſivement à tous les Européens. Quelques-uns font venir ce mot de *Para-angui*, qui ſignifie, dans la Langue du Pays, *Habit étranger*. Mais il paroît plus vraiſemblable que c'eſt le mot *Frangui*, que les Indiens, qui n'ont point la lettre F, prononcent à l'ordinaire par un *P*, & que ce mot *Prangui* n'eſt autre choſe que le nom qu'on donne aux Européens à Conſtantinople, & qu'apparemment ce ſont les Maures qui l'ont introduit aux Indes.

ſans

ſans l'Armée. Elle étoit déja ébranlée, lorſqu'un ſecond événement la détermina.

SUPPL. A LA RELATION DU CARNATE. 1730.

Seconde cauſe.

Un Soldat, qui paroiſſoit hors de ſon bon ſens, vint un ſoir, au tems de la priere, dans l'Egliſe où le Pere du Champ & quelques Chrétiens étoient aſſemblés. Il avoit le poignard à la main, dont il donna contre les murailles, & s'avançant vers l'Autel, frappa à coups redoublés ſur la baluſtre. On le fit retirer. Le Miſſionnaire, qui ne s'étoit apperçu de rien, étant tourné vers l'Autel, le trouva, au premier détour, près de la porte. Le poignard, qui brilloit dans les ténebres, attira les Domeſtiques & les Chrétiens, qui chaſſerent ce forcené de l'Egliſe, & le ſuivirent juſques dans la Ville. Le Soldat, ſe retournant, bleſſa légerement le Catéchiſte à l'épaule. Celui-ci en porta ſes plaintes, ſans conſulter le Miſſionnaire. Le Soldat fut chaſſé du ſervice; mais l'Armée, aigrie déja par le Gourou du Prince, ſe crut offenſée dans la perſonne du Soldat, & tout parut s'unir contre les Chrétiens. On inſinua au Prince, que l'Egliſe qu'ils bâtiſſoient étoient une Fortereſſe. Il lui fut facile de vérifier le contraire, &

SUPPL. A LA RELATION DU CARNATE. 1730.

de se convaincre de l'obéissance des Missionnaires à ses ordres, pour la construction de cet Edifice. Leurs ennemis n'ayant pu venir à bout de détruire l'Eglise, crurent y réussir en attaquant le Missionnaire; & c'est ici la troisieme cause de la persécution.

Troisiéme cause.

Un Gentil, qui feignoit des dispositions pour le Christianisme, étant venu voir le Missionnaire, laissa tomber adroitement son petit sac dans la chambre. Le Pere, qui s'en apperçut, le lui remit entre les mains. Un autre jour cet Homme trouva l'occasion de cacher secretement sa bourse entre le toît & la muraille. Peu de jours après, il prend le Catéchiste à partie, lui redemande son sac, avec trente pieces d'or qui étoient dedans. Le Catéchiste, se doutant de la fourberie, lui répondit, que n'ayant confié sa bourse à personne, il n'en devoit demander compte qu'à lui-même. Là-dessus le Gentil se mit à se plaindre, & fit retentir toute la Ville de ses cris. L'affaire fut portée au Palais, où l'on croyoit trop bien connoître le désintéressement des Missionnaires pour les juger capables d'un pareil larcin. Le Calomniateur, désespéré de voir son stratagême inutile, se

jette & se roule par terre, en présence du Prince, comme s'il étoit tombé dans une espece de délire. En même-tems son Pere déclare que le Missionnaire a ensorcelé son fils par des oranges qu'il lui a données. Un des Princes, qui étoit présent, découvrit l'artifice, & témoigna hautement en faveur des Peres. Il avoit mangé lui-même, disoit-il, des fruits de leur jardin, & il se portoit cependant à merveille.

Mouvemens des Dasseris.

Plus on trouvoit de tranquillité au Palais, plus la rumeur augmentoit dans la Ville. Le nombre des Dasseris croissoit de jour en jour, par l'arrivée de ceux que le bruit du tumulte & les Lettres du Gourou appelloient à la poursuite de la cause commune. Les Peres du Champ & du Cros, qui étoient alors dans l'Eglise, apprenoient à tout moment qu'on étoit sur le point de la détruire : les Soldats paroissoient par troupes, & les Dasseris armés s'avançoient en grand nombre. Ils furent arrêtés à la porte de la Ville, par ordre du Prince, à qui ces mouvemens déplaisoient d'autant plus, qu'on n'ignoroit pas, qu'un Missionnaire du Maduré avoit été, quelques années auparavant, si maltraité dans une émeute des

SUPPL. A LA RELATION DU CARNATE. 1730.

Dasseris, qu'il mourut peu de jours après de ses blessures (56).

Cependant le Prince parut enfin se rendre, & fit prier les Missionnaires de se retirer. Le Pere du Champ répondit qu'il ne le pouvoit, ni pour l'honneur des Peres, puisqu'ils étoient accusés, ni pour celui du Prince, à qui l'émeute du Peuple & de l'Armée faisoit violence; mais on n'en pressa pas moins les Missionnaires de sortir de la Ville.

Etat déplorable des Chrétiens.

L'orage tomba bien-tôt sur les Chrétiens, qui furent déclarés infâmes & déchus de leur Caste. On fit défense à tous les Ouvriers & Artisans de travailler pour eux; on jetta de la boue dans leurs Maisons, & on n'oublia rien pour les couvrir d'opprobres. Ce que la Capitale venoit de faire, les Villes du second ordre & les Villages le firent à son exemple. L'épreuve étoit rude pour des Indiens convertis; car sans parler de la Caste, dont ils sont extrêmement jaloux, la famine désoloit le Pays; de sorte que c'étoit les condamner à mourir lentement de misere. Cependant leur constance paroissoit augmenter avec leurs besoins. Le *Mathan*, ou le lieu de la résidence que le Pere

(56) C'est le Pere d'Acunha.

Supérieur bâtissoit alors à *Vencatiguiry*, Capitale de la Principauté de ce nom, en recueillit plusieurs. Quantité d'autres chercherent de l'emploi chez les Princes voisins, & le reste s'est dispersé en différens Pays.

SUPPL. A LA RELATION DU CARNATE. 1730.

Sur ces entrefaites, le Pere Supérieur, qui se pressoit de finir l'Eglise de Vencatiguiry, arriva pour soulager les Missionnaires. Il voulut rester seul dans la Ville, & envoya les deux autres Peres pour prendre soin des Eglises externes. Quoique les attroupemens ne fussent plus les mêmes, & que le feu parût amorti, on ne parloit encore que de venir massacrer le Missionnaire. Les meubles de l'Eglise, les Livres & les autres effets avoient été la plûpart transportés ailleurs, & on se préparoit à tout événement; mais peu après, le calme succédant à l'orage, l'Eglise s'affermit plus que jamais. Une maladie populaire, qui affligea ensuite la Ville, fut regardée comme une punition de la persécution faite aux Chrétiens. La disette générale, qui dura près de trois ans, & divers autres événemens malheureux, persuaderent encore davantage que le Ciel étoit irrité, & vengeoit sa cause.

Arrivée du Pere Supérieur.

Le calme succede à l'orage.

SUPPL. A LA RELATION DU CARNATE.

1730.

Persécution contre l'Eglise de Carvepondy.

Une persécution, qui s'étoit élevée dans le Maduré, obligea bien-tôt le Pere Calmette de se rendre à Velour, pour solliciter la protection du Nabab en faveur des Peres de cette Mission, qui l'en avoient prié par Lettres. Il y rencontra le Pere Aubert, Missionnaire de Carvepondy, qu'une autre persécution, concernant son Eglise, avoit amené dans les mêmes vues. Comme personne, dans la Mission, n'avoit autant d'accès que lui, auprès des Seigneurs Maures, le Pere Calmette lui remit l'affaire du Maduré, pour laquelle il oublia le sujet qui l'avoit conduit en cette Ville, & ne pensa à son Eglise particuliere, que lorsqu'il eut obtenu les Lettres dont la Mission du Sud avoit besoin.

Carvepondy est la premiere Eglise que les Fondateurs de la Mission du Carnate ont bâtie. Sa situation, dans un territoire dépendant des Brames, quoique sujet au Nabab, l'exposoit plus que toute autre Eglise aux persécutions de ces Religieux Gentils. Ils n'avoient cessé, depuis trente ans, d'inquiéter les Missionnaires, & bien qu'ils en eussent été punis quelquefois par les Maures, Seigneurs de cette Con-

trée, ils n'avoient jamais perdu de vue le dessein de ruiner l'Eglise des Chrétiens.

SUPPL. A LA RELATION DU CARNATE. 1730.

Cette derniere année, un *Reddi*, créature du Gouverneur d'*Outremalour*, ayant eu en Chef le Village de Carvepondy, étoit venu insulter le Missionnaire, à qui il avoit demandé de quelle autorité il occupoit ce terrein. Le Pere lui fit voir la Patente du grand Nabab, ou Viceroi du Carnate, que celui-ci rejetta avec mépris. Comme le Reddi étoit soutenu, il ne tarda pas d'éclatter contre les Chrétiens. Il envoya ses gens pour cueillir les fruits du jardin des Missionnaires, & fit défense aux Chrétiens de sortir de la résidence, avec menace, que s'il en trouvoit quelqu'un dehors, il lui feroit couper les pieds & les mains; après quoi, fermant la porte de l'enclos, il y apposa le sceau, selon l'usage du Pays. Le Missionnaire ne laissa pas d'ouvrir la porte. Il se retira au Village le plus voisin, où il avoit des Disciples, dans l'intention de continuer sa route le lendemain vers Arcate, ou Velour, pour y chercher un appui contre ces véxations. A peine fut-il dans le Village, qu'il vit arriver le Pere *Vicary*,

SUPPL. A LA RELATION DU CARNATE.

1730.

Missionnaire de Pinneypundi, qui ne savoit rien de ce qui se passoit. C'étoit une rencontre heureuse dans l'absence du Missionnaire, dont le Reddi auroit pû se prévaloir pour exécuter ses mauvais desseins contre sa Maison. Il fut si déconcerté de l'arrivée de l'un, & du départ de l'autre, qu'il jugea à propos de demeurer tranquille jusqu'à l'arrivée de la premiere Lettre. Le Pere Aubert, pour n'offenser personne, crut devoir s'adresser d'abord au Gouverneur de Carvepondy, qui étoit à Arcate.

La Lettre, qu'il en obtint, ne fit qu'aigrir davantage le Reddi, à qui le Gouverneur Maure d'Outremalour n'avoit procuré le Village, que dans la vue de se l'approprier; de sorte que le Reddi, se sentant appuyé, affecta de mépriser les ordres de son Gouverneur immédiat. Le Pere Vicary eut donc de nouvelles bourasques à essuyer. Le Reddi renouvella les premieres défenses, à cela près, qu'il n'osa plus mettre le scellé à la porte. Le Missionnaire informa aussi-tôt le Pere Aubert du succès qu'avoient eu ses premieres démarches. Celui-ci ayant obtenu du Nabab *Bakerhalikan*,

une Lettre, avec deux députés pour le Gouverneur d'Outremalour, l'affaire changea de Tribunal, & le protecteur du Reddi devenoit ainsi Juge & Partie. Aussi ne fit-il que lier la plaie, sans y porter aucun remede. C'étoit le même Gouverneur qui avoit autrefois tenu le Pere Mauduit en prison durant quarante jours

SUPPL. A LA RELATION DU CARNATE, 1730.

Le Nabab accorde sa protection au Missionnaire.

Le Nabab, instruit de ce qui se passoit, prit le parti de renvoyer le Pere Aubert à son Eglise, dans un de ses Palanquins, avec une escorte de Soldats, & une Sauve-garde, qui devoit rester continuellement auprès de sa personne. L'arrivée du Missionnaire déplut fort au Gouverneur d'Outremalour, qui se joignit au Reddi pour perdre les Chrétiens. Comme le Nabab de Velour dépendoit de celui d'Arcate, dont la dignité répond à celle de Viceroi du Carnate, il se flatta de le surprendre ou de le gagner par des offres d'argent. Il promettoit même de lui donner trois mille pieces d'or, s'il livroit le Missionnaire à leur discrétion. Le Reddi, de son côté, parcouroit les Villages voisins & en assembloit les Chefs. » Je vais, leur disoit-il, dé-

SUPPL. A LA RELATION DU CARNATE. 1730.

» truire l'Eglise & la Maison du Missionnaire. Les Maures feront du » bruit; mais on les appaisera aisé» ment avec de l'argent. Il ne s'agit » que de trouver l'amende, & nous » sommes sûrs du succès. «. Les Chefs des Villages refuserent d'entrer dans une affaire si odieuse, & les Missionnaires eurent lieu d'être contens du train qu'elle prenoit à Arcate.

Dosthalikan, Neveu & Successeur désigné du Viceroi, renvoya l'affaire au Nabab son Oncle, en disant que pour lui, s'il devoit juger le Reddi, il lui feroit couper la tête. Le Nabab avoit été prévenu par M. *Pereyra*, son Médecin, & par *Chittijorou*, Ministre & Favori du Viceroi, qui venoit de donner aux Missionnaires un terrein, pour bâtir une Eglise dans la Ville d'Arcate. Comme il se trouva présent, il appuya fortement leurs intérêts; de sorte que le Gouverneur d'Outremalour, qui étoit dans l'antichambre, ne gagna rien à son audience. Il n'eut d'autre accusation à porter contre les Peres, sinon qu'ils faisoient par-tout des Disciples. » Aimez» vous mieux, lui répondit le Viceroi, » servir le Diable que le Dieu des

» Chrétiens, qui, après tout, est le » vôtre & le mien? Depuis trente-ans, » ajouta-t'il, que les Sanias sont dans » le Pays, on n'a reçu aucune plainte lé» gitime de leur conduite. Vivez en » paix avec eux, & que je n'enten» de plus parler de cette affaire «. Le Gouverneur d'Outremalour fut à peine revenu chez lui, qu'il reçut une corbeille de fruits, de la part du Missionnaire: il prit occasion de ce présent, pour se réconcilier avec lui; & c'est ainsi que se termina l'affaire.

SUPPL. A LA RELATION DU CARNATE.

1730.

Il n'y avoit pas long-tems que le Viceroi avoit donné, aux Missionnaires, une pareille marque de protection, au sujet d'une famille de Chrétiens persécutés pour la Religion; avec cette différence, qu'il s'intéressa pour eux, à la simple priere des Chrétiens, sans attendre que les Peres lui en portassent leurs plaintes. La chose s'étoit passée à *Ariendel*, Village du District de *Pouchpaguiry* (57), dont le Pere Calmette, qui gouvernoit alors cette Eglise, se trouvoit éloigné de deux journées. A son retour

Pareille faveur qu'il fait aux Chrétiens de Pouchpaguiry.

(57) Ce lieu est situé, suivant la Carte des Jésuites, au Sud-Ouest de Velour.

Suppl. a la Relation du Carnate. 1730.

il en apprit les circonſtances, qui offrent pluſieurs traits ſinguliers aſſez curieux.

C'étoit à l'occaſion d'une fête d'Idole, dans laquelle, entr'autres cérémonies remarquables, on marie la Déeſſe avec un jeune Parias, qui doit lui attacher, pour cet effet, un braſſelet. La cérémonie finie, il acquiert le droit de battre l'Idole. Si on lui en demande la raiſon, il répond qu'il bat ſa femme, & que perſonne n'y peut trouver à redire. Il y a, dans chaque Village, un homme de ſervice, appellé *Totti*, qui eſt chargé des impoſitions publiques, & entr'autres de celles qu'on leve pour cette fête, dans les lieux où l'Idole eſt honorée. Ils ſont quelquefois deux, & alors ils partagent enſemble & le ſervice & les droits qu'ils perçoivent dans le Village. C'eſt à la faveur de cette ſociété, que le Chef de la famille dont on parle, ſe diſpenſoit, depuis pluſieurs années, de tout acte public mêlé de ſuperſtition, laiſſant à ſon Confrere Gentil le ſoin de ces cérémonies. L'année derniere le Gentil ſe brouilla avec cette famille; & lorſqu'il fut queſtion de faire la fête, il déclara que ce n'étoit pas ſon

tour, & qu'on n'avoit qu'à s'adresser à son Associé Son but étoit de brouiller la famille Chrétienne, ou avec le Village, ou avec les autres Chrétiens. Ceux qui composoient cette famille, ne balancerent point sur le parti qu'ils avoient à prendre. Comme le Chef du Village disputoit avec eux pour les engager, de gré ou de force, à faire la fonction de mettre le brasselet à l'Idole, ils répondirent constamment qu'ils ne reconnoissoient pas leurs fausses Divinités.

La dispute s'échauffoit par le concours des Voisins, & par la fermeté des Prosélytes, lorsque le Brame, Intendant de ce Canton, passa dans son palanquin. Il demanda quel étoit le sujet de cet attroupement & de leurs contestations. A peine lui eut-on répondu que ces Indiens refusoient de donner le brasselet à l'Idole, & qu'ils parloient de leurs Divinités avec le dernier mépris, que transporté de colere, il jetta un bâton ferré à la tête de l'un deux, qui heureusement évita le coup; après quoi il les fit saisir & mettre aux fers. Deux de ces Prosélytes, qui s'étoient échappés, coururent en donner avis aux Missionnaires.

SUPPL. A LA RELATION DU CARNATE. 1730.

Les Chrétiens de la Caste des Parias, qui sont à Arcate, furent informés d'abord de ce qui se passoit, & ne tarderent pas à prendre des mesures pour secourir leurs freres. Comme la plûpart avoient soin des Eléphans & des Chevaux de l'Armée, & qu'ils appartenoient ainsi en quelque sorte au Nabab, ils trouverent moyen de lui faire parler par un des principaux Seigneurs de sa Cour. La réponse du Viceroi fut des plus favorables pour les Chrétiens. Le Brame d'Ariendel eut ordre de venir rendre compte de sa couduite, après qu'il auroit remis en liberté les deux freres Chrétiens qu'il tenoit étroitement resserrés, les pieds enclavés dans l'ouverture d'une grosse poutre. Durant neuf jours que dura leur prison, ils y furent attachés nuit & jour, sans pouvoir se remuer de leur place. On avoit déja chassé leur famille de la Maison, enlevé leur bestiaux, & mis le sceau à la porte. Le Brame étoit si irrité contre ses Prisonniers, qu'il ne parloit que de leur faire couper la tête. Quoique la chose passât son pouvoir, ce sont des menaces dont l'Indien timide se laiſ-

se aisément effrayer. Il s'en servoit principalement pour engager les Chrétiens à adorer les Dieux du Pays ; mais leur constance n'en fut point ébranlée. Le P. Aubert, Missionnaire de Carvepondy, traitoit, par le moyen d'un Catéchiste, avec le Gouverneur de *Tirouvatourou*, auquel le Brame d'Ariendel étoit subordonné, lorsque les ordres vinrent de la Capitale, qui firent entierement cesser cette persécution (58).

SUPPL. A LA RELATION DU CARNATE. 1730.

En 1733, le même Pere Calmette écrivoit, que la Mission du Carnate s'étendoit jusqu'à deux cens lieues, depuis Pondichery jusqu'à *Bouccapouram*, à la hauteur de Masulipatnam le dernier établissement des Jésuites. Il y avoit seize Eglises dans les terres de ce Royaume, à l'usage des Missionnaires, outre les deux de Pondichery & d'Arian-Coupan, où le Pere Vicary se trouvoit alors.

1733. Etat des Missions du Carnate.

Quelques-unes, nouvellement fondées, entr'autres celle de Bouccapouram, faisoient espérer de grands succès par leurs commencemens. » Nous

(58) Lettre du Pere *Calmette*, à Ballabaram, le 28 Sept. 1730, Rec. XXI, pag. 6 à 52.

SUPPL. A LA RELATION DU CARNATE.

1733.

» avons, dit-il, des Missionnaires qui » comptent, dans leur District, près » de dix mille Disciples «. Outre ces seize Eglises, il y en avoit encore plusieurs autres, auxquelles les Chrétiens donnoient ce nom, & qui leur servoient, dans les Villes, pour y tenir les assemblées & recevoir l'instruction d'un Catéchiste. Le Pere Calmette venoit de permettre à quelques Chrétiens du District de Vencatiguiry, où il faisoit sa résidence, de bâtir une pareille Chapelle. » » C'est ce qui se pratique sur-tout, ajoute-t-il, » dans la Caste des Parias, la plus vile & en même-tems » celle qui a fourni le plus de Prosélytes (59). Le Gouverneur Mahométan de Velour s'en est fait » une Compagnie de Soldats, où il » ne veut que des Chrétiens (60) «.

(59) Ceci prouve la distinction que les Jésuites mettent entre cette Caste & les autres. Ces Missionnaires, favorisant la fausse idée des Indiens, à l'égard des Parias, les abandonnent aux soins de leurs Catéchistes, & se gardent bien d'avoir la moindre communication avec eux.

(60) Autre Lettre du même, Vencatiguiry, le 24 Janv. 1733. Recueil XXI. pag. 450 & suiv. Ce Missionnaire dit dans la précédente, que le Gouverneur de Velour avoit témoigné, à des Européens, que s'il n'étoit pas Mahométan, il se feroit Chrétien, & qu'il approuvoit tout ce que

SUPPL. A LA RELATION DU CARNATE.

1733.

Particularités touchant celle de Cruchnabouram.

En supprimant, de la derniere Lettre du Pere Calmette, les avantures particulieres, entremêlées de prodiges, dont elle est presque toute composée, le reste offre peu de lumieres pour l'Histoire & la Géographie du Nord de cette Contrée. Cependant on ne négligera pas le moindre éclaircissement qui puisse appartenir à ces deux objets. La conversion d'un de ses Catéchistes, nommé *Paul*, fournit au Missionnaire l'occasion de parler d'un Beau-pere du Prince de *Cotta-Cotta* (61), qui étoit venu visiter l'Eglise de Chruchnabouram, éloignée de trois lieues de sa résidence. Sa Fille nommée *Vahalamma*, qui l'accompagnoit, quoiqu'âgée seulement de huit ans, conçut tant d'inclination pour le Christianisme, que dans la suite, ne pouvant sortir du Palais pour aller trouver les Missionnaires, elle prit le parti de convertir quelqu'un des Domestiques du Prince son Pere, & ce fut sur Paul qu'elle jetta les yeux. Ce-

cette Religion enseigne, *au Culte des Images près.* Rec. XXI. pag. 43.

(61) Cette Ville est au Sud-Ouest de Chruchnabouram. Il y en a une autre, du même nom, au Sud-Est de Devandapallé dont on a souvent parlé ci-dessus. *Cotta* signifie *Forteresse*.

SUPP. A LA RELATION DU CARNATE.

1733.

lui-ci, ayant reçu le Baptême, fit part de ses instructions à la Princesse. Mais il se vit bien-tôt réduit à chercher son salut dans la fuite. Il se retira auprès du Pere Calmette, qui le fit son Catéchiste. La Princesse mourut, après bien des disgraces, sans que ni son Pere, ni son Epoux eussent voulu lui accorder la permission d'embrasser le Christianisme. » Cependant, ajoute le Pere Calmette, » l'odeur de » ses vertus fit encore plus d'impres-» sion sur les esprits, que n'avoient « fait ses discours. Quelques Dames » du Palais, ses parentes, ont reçu, » depuis, le Baptême avec leurs En-» fans, & le Prince même a paru sou-» haiter qu'on bâtît une Eglise dans » la Ville où il fait sa résidence «. Le Catéchiste Paul, qui avoit eu la confiance de cette Princesse, après avoir élevé une nouvelle Chrétienté à *Vavelipadou*, au Nord de Ponganour, vint demeurer dans l'Eglise de *Ballapouram* (62), où le Pere Calmette se trouvoit en 1736.

(62) C'est encore la même Ville que Chinnaballabaram & Ballabaram, qui, vingt-cinq ans auparavant, dit le Pere Calmette, avoit été assiégée par l'armée de Maissour. Il parle d'une Ville voisine, qu'il nomme *Gouri-banda*. C'est

Ce Missionnaire s'étend fort au long sur les circonstances d'une rude persécution que les Dasseris avoient excitée, environ huit ans auparavant, contre les Chrétiens de cette Contrée. La conversion d'un des Chefs de ces Dasseris, & les outrages qu'elle lui attira, de la part des autres, sont des faits particuliers, qui ne nous arrêteront pas. On remarquera seulement, que dans le plus fort de ces troubles, *Bairé Gavoudou*, Oncle du Prince (63), étant malade, fit appeller le Missionnaire, à qui il envoya des Officiers de sa Maison & des Soldats, pour l'accompagner par honneur. La visite, que le Pere lui rendit, se passa avec toute la bienséance convenable, & le Prince paroissoit entiérement résolu d'embrasser le Christianisme, lorsque sa mort fit évanouir, trois jours après, de si belles espérances. Mais le principal avantage que le Missionnaire retira de sa visite, fut que les Dasseris n'oserent pousser plus loin leurs mauvais

SUPPL. A LA RELATION DU CARNATE. 1736.

Remarques sur la Mission de Ballabaram.

apparemment *Goudi-banda*, suivant la Carte de M. d'Anville, qui la place au Nord-Ouest de la premiere.

(63) L'Auteur ne dit pas si c'étoit le Prince de Ballabaram, ou quelqu'autre.

SUPPLEM. A LA RELAT. DU CARNATE.

1736.

Origine de celle de Vencatiguiry.

desseins contre les Chrétiens.

Le Pere Calmette, passant ensuite à des détails plus intéressans sur l'état des Missions du Sud, remonte d'abord aux premieres traces de celle de Vencatiguiry, Capitale de la Principauté de ce nom, où les Jésuites François avoient bâti, sept ou huit ans auparavant, une assez belle Eglise. Le Pere Gargan, qui avoit entrepris cet Edifice, trouva matiere à exercer sa patience, par les délais, les variations, les froideurs & les rebuts qu'il eut à essuyer du côté du Palais. Mais il vint à bout de tout par sa douceur & par sa persévérance.

Un jour que le Prince sortoit, pour aller à la promenade, le Pere l'attendit à son retour, & lui présenta sa Requête. Il en fut reçu fort froidement comme à l'ordinaire; mais le Missionnaire, qui avoit pris le parti de ne pas le quitter, qu'il n'en eut reçu une réponse positive, marcha toujours à ses côtés. Enfin, après avoir passé beaucoup de tems à visiter ses Ecuries, le Prince entra dans la salle d'audience, où il fit asseoir honorablement le Missionnaire, & lui fit faire diverses questions par un Brame.

La concession du terrein demandé fut le fruit de cette conversation ; & des Officiers furent envoyés, à l'heure même, pour marquer l'emplacement de l'Eglise.

SUPPL. A LA RELATION DU CARNATE. 1736.

A peine eut on commencé l'Edifice, que le Prince rendit visite au Missionnaire, qui logeoit alors sous une misérable cabane faite de feuillages. Dès ce jour même, le Prince prit de l'affection pour le Pere, & pour la nouvelle Eglise, qui étoit son ouvrage. Il s'y rendoit deux ou trois fois par mois, & prenoit plaisir à se faire instruire de la Religion Chrétienne. On avoit tout à espérer de sa pénétration & de sa droiture. Mais ce furent ces qualités mêmes qui abrégegerent ses jours ; car quelque tems après il fut empoisonné par des Brames, dont il éclairoit de trop près la conduite. Ce Prince, dont on vantoit les lumieres & l'expérience, gouvernoit absolument ce petit Etat, quoique son frere en fût alors le véritable Seigneur, comme il l'étoit encore du tems du Pere Calmette.

Mort violente du Prince, Protecteur des Chrétiens.

Pendant trois ou quatre ans, cette nouvelle Chrétienté devint florissante sous la protection de ces deux Prin-

Siége de Vencatiguiry par les Maures.

SUPPL A LA RELATION DU CARNATE. 1736.

ces. Mais les Maures ayant formé ensuite le Siége de Vencatiguiry, le Prince, qui se vit attaqué du côté où étoit l'Eglise, envoya un détachement pour en abbattre le mur d'enceinte. *Gopala Naioudou*, beau-frere du Prince, & *Rangapa Naioudou*, Frere du Prince de *Cangondy*, que des divisions de famille avoient obligés de se retirer à Vencatiguiry, voulurent être de ce détachement, afin de satisfaire la haine secrete qu'ils portoient au Christianisme. Ils allerent bien au-delà des ordres du Prince; car ils abbattirent les toîts de l'Eglise & de la Maison, renverserent une partie des murs, pillerent ce qui étoit à leur bienséance, & brûlerent tout le reste.

Destruction de l'Eglise des Chrétiens.

Prise de la Ville.

La Ville ne tarda pas d'éprouver le même sort de la part des Maures, & le Prince ne pût conserver sa Citadelle qu'en payant un tribut excessif. Quand l'Armée ennemie se fut retirée, le Missionnaire sollicita souvent, & toujours en vain, le rétablissement de son Eglise. Enfin, on lui proposa un autre terrein auprès de la Citadelle. Mais il ne jugea pas à propos d'accepter un emplacement qui l'ex-

posoit trop à la vue des remparts. Ainsi il fallut attendre un tems plus favorable. Au bout de deux ans le Missionnaire, ayant fait présenter au Prince un type d'Eclipse, obtint la permission de bâtir son Eglise dans l'emplacement où étoit la premiere, avant sa destruction. Peu de jours après, le Prince vint rendre visite au Pere dans son Eglise ruinée. Il avoit à sa suite un grand nombre d'Officiers & de Brames. Ces derniers ne manquent jamais de donner lieu à quelques disputes de controverse. Le Prince les écoutoit volontiers, & ne se lassoit point de faire des questions intéressantes sur la Religion Chrétienne.

1736.

Le Missionnaire obtient la permission de rebâtir son Eglise.

Le Missionnaire, dans la disette du bois nécessaire pour relever son Eglise, fit demander au Prince de *Drongam*, des Etats duquel Vencatiguiry est un démembrement, la permission d'en couper dans ses Forêts. Ce Prince, qui, pour le distinguer des Cadets, dont Vencatiguiry fait la portion héréditaire, est appellé le *grand Prince*, reçut avec bonté les Envoyés du Missionnaire, & leur accorda la permission qu'ils demandoient. Il s'informa ensuite, en détail, de la Doctrine Chrétienne; &

Faveur qu'il reçoit du Prince de Drongam.

SUPP. A LA RELATION DU CARNATE. 1736.

le Pere Calmette remarque, que c'est la premiere fois qu'elle a été annoncée à cette Cour, où l'on continuoit de leur témoigner une affection toute particuliere.

Sort funeste de deux Chefs ennemis des Chrétiens.

Les deux Chefs, qui avoient saccagé l'ancienne Eglise de Vencatiguiry, eurent un sort funeste, que le Missionnaire veut faire regarder comme l'effet de la vengeance Divine, &dont le récit peut au moins se rapporter à l'histoire de ce Pays. Gopala Naioudou s'aveugla jusqu'au point de conspirer contre son Prince. Il fit faire secretement des fers pour l'enchaîner, aussitôt qu'il l'auroit en sa puissance. Le Prince, informé de ses menées sourdes, le fit arrêter, & il fut chargé des mêmes fers qu'il préparoit à un autre. Il trouva cependant le moyen de s'évader, & d'échapper au supplice; mais toute sa famille fut emprisonnée & ses biens confisqués. Ses Confidens eurent part au châtiment; un de leurs Chefs, qui avoit suivi le fugitif, fut massacré par lui-même; les autres furent condamnés à une grosse amende, & après l'avoir payée, ils s'exilerent d'eux-mêmes.

Rangapa Naioudou, frere du Roi de

de Cangondi, étoit auprès d'un de ses Parens à *Cadapa-Nattam*, Citadelle des Maures, limitrophe de Vencatiguiry, lorsque le Prince de Ponganour, qui étoit toujours en guerre avec ses voisins, après avoir pillé plusieurs Bourgades, & surpris une Citadelle du Nabab de Colalam, vint tomber sur Cadapa-Nattam, qui dépend du Nabab d'Arcate, le plus puissant de ces Quartiers de l'Inde. Le Prince de Ponganour vouloit tirer vengeance d'un Maratte, qui étoit au service du Prince son Pere, & qui, après avoir livré aux Maures la principale Forteresse de son Etat, s'étoit retiré dans cette Citadelle. Les Troupes de Ponganour furent d'abord repoussées avec perte; mais elles revinrent à la charge, avec tant de furie, qu'elles prirent la Ville cette même nuit, & le lendemain la Citadelle.

SUPPL. A LA RELATION DU CARNATE.

1736.

Prise de Cadapa-Nattam, par le Prince de Ponganour.

Les Prisonniers de considération, parmi lesquels se trouva Rangapa Naioudou, furent conduits à *Gandougallou*, Place frontiere où le Prince étoit resté. Le Maratte, qui s'attendoit à la mort, avança avec une contenance fiere, & répondit en termes fort arrogans. Le Prince, après

Cruauté de ce Prince.

SUPPL. A LA RELATION DU CARNATE. 1736.

l'avoir fait décapiter, fit le tour du cadavre, en lui insultant, & le foulant aux pieds. On fit avancer ensuite Gopala Naioudou, qui n'ayant jamais eu de démêlé avec le Prince de Ponganour, avoit d'abord obtenu sa grace; mais il en fut exclus ensuite, sans qu'on en sçache les raisons. Le Gouverneur de Cadapa-Nattam, qui avoit été blessé dans l'action, fut amené à son tour, avec son fils âgé seulement de dix ans. Il conjura le Prince de se contenter de sa mort, & d'épargner son enfant. Mais le Prince fut inexorable, & le fils fut massacré aux yeux de son pere. Trente-sept personnes, distinguées par leur naissance, ou par leurs emplois, périrent de la sorte. Le malheureux Gouverneur fut décapité le dernier, parce qu'on voulut le rendre témoin de cette tragique scène. Le Prince de Ponganour fit apporter toutes ces têtes, sur lesquelles, en se mocquant, il jetta des fleurs, comme par maniere de sacrifice. Le lendemain il les fit transporter à sa Capitale, où il s'en fit un triomphe barbare, ayant fait attacher deux de ces têtes aux défenses de l'Eléphant qu'il montoit, tandis

que ceux qui le précédoient, par un jeu également cruel, jettoient les autres têtes en l'air, & les recevoient dans leurs mains. Ces têtes furent exposées tout le jour devant la Salle des Gardes, & on les suspendit le lendemain, près de la Ville, entre deux colomnes.

Suppl. a la Relation du Carnate.

1736.

Il en couta cher au Prince, pour s'être ainsi livré aux mouvemens de sa colere. L'Armée des Maures promptement assemblée, & les Princes tributaires réunis, ayant formé un Corps d'Armée considérable, entrerent dans le Pays de Ponganour. Le Prince perdit courage. Au désespoir de ne trouver de salut que dans la fuite, il fit ténailler celui dont les conseils l'avoient précipité dans le malheur; après quoi, il ne songea qu'à gagner au plus vîte sa principale Forteresse dans les Montagnes. Mais ne s'y croyant pas en sûreté, il se rendit à *Cadapa*, comptant, mal-à-propos, sur la protection du Nabab, dont il étoit tributaire. Celui-ci, qui étoit d'intelligence avec le Nabab offensé, l'amusa pendant quelque tems, & le mit ensuite aux fers, où il étoit encore en 1736.

Il éprouve à son tour les revers de la fortune.

SUPPL. A LA RELATION DU CARNATE.

1736.

Destruction de Ponganour & de l'Eglise des Chrétiens.

Cependant la Ville de Ponganour fut prise après quelques jours de résistance. Le Palais du Prince fut détruit, la Ville brûlée, & les murs renversés. Les Chrétiens eurent part à la désolation commune, & leur Eglise ne fut pas épargnée. Les Maures, après avoir mis la Principauté sur la tête d'un Enfant du Prince, établirent le Brame *Sommapa* pour Général de l'Etat, donnerent la paix à tout le Pays, & se retirerent.

Ils sont rétablis dans cette Ville.

Le Missionnaire n'ayant pu, durant ces troubles, visiter la Chrétienté de Ponganour, profita des premiers momens de calme pour s'y rendre. Il choisit la Maison d'un Chrétien, la plus propre à servir d'Eglise, & il fit proposer une entrevue au Brame Administrateur. Celui-ci fit l'honneur au Missionnaire de venir le trouver avec une suite de cinquante personnes. On parla d'abord de Sciences, & ensuite de Religion. A la fin de cet entretien, le Pere demanda un terrein dans l'enceinte de la Ville, pour y bâtir une Maison, & le Brame le lui accorda. Cette Maison fut bien-tôt

construite, & ne tarda pas à enfanter de nouveaux Chrétiens.

SUPPL. A LA RELATION DU CARNATE.

1736.

Particularités relatives aux Missions du Nord.

La fin de cette Lettre contient un Supplément curieux aux Relations du Pere le Gac, dont elle sert à éclaircir plusieurs circonstances. La nouvelle Chrétienté de Bouccapouram s'étoit fort accrue depuis deux ans. On y comptoit entr'autres, la Famille des *Reddis Tammavarou*, principaux Fondateurs de l'Eglise de Madiggouba. Cette Famille, dont le Chef avoit été baptisé par le Pere le Gac, plusieurs années auparavant, s'étoit augmentée depuis ce tems-là, jusqu'à près de deux cens Personnes, & possédoit de grandes richesses. Les Reddis Tammavarou demeuroient autrefois à *Alamourou*, qui est de la dépendance d'Anantapouram. On les déféra aux Marattes, comme puissamment riches. *Madou Raioudou*, Brame Maratte, qui étoit à la tête d'un Camp volant, alla assiéger la Ville. Les Reddis, qui en étoient les Maîtres, comptant peu sur le secours du Prince, dont le Gouvernement étoit foible, prirent le parti de se défendre; & faisant des Habitans autant de Soldats, ils soutinrent le Siege pendant trois

SUPPLEM. A LA RELAT. DU CARNATE. 1736.

mois. Durant ce tems, il n'y eut pas un ſeul Chrétien de bleſſé, tandis que les Ennemis perdirent une grande partie de leur Armée. Cependant le Chef des Reddis Chrétiens ſe rendit à la Cour, pour expoſer au Prince les beſoins de la Citadelle.

Lâcheté du Prince envers les Reddis Chrétiens.

Le Prince lui donna des armes, en récompenſe de ſa bravoure, & le fit conduire en triomphe par la Ville ſur ſon Eléphant; mais au lieu de lui fournir le ſecours qu'il demandoit, il abuſa lâchement de ſa confiance, & le força de lui faire un billet de ſix mille piſtoles.

Ils ſortent de ſes Etats.

Auſſi-tôt que le Reddi fut de retour à Alamourou, il aſſembla ſes Freres, & après leur avoir rapporté la criante & honteuſe vexation que leurs richeſſes leur avoient attirée, de la part de leur propre Prince, ils prirent de concert la réſolution d'abandonner le Pays, & de retourner à Bouccapouram, d'où ils étoient ſortis autrefois. L'exécution en étoit difficile. La multitude de leurs beſtiaux, leurs effets, leur argent, & plus que tout cela, un grand nombre de petits enfans, rendoient la marche périlleuſe & embarraſſante. Ils prirent le tems de la

nuit, pour se dérober à la vigilance de leur Ennemi, & leur marche fut des plus heureuses.

SUPPL. A LA RELATION DU CARNATE. 1735.

Quelque tems après leur départ, le Prince d'Anantapouram, en étant informé, leur envoya des Députés, pour les engager à rester dans ses Etats; mais cette négociation ayant été inutile, il en envoya d'autres, avec une Compagnie de Soldats pour appuyer la négociation. Cette seconde Députation arriva trop tard, & les Reddis n'étoient plus sur les Terres du Prince. Ils avoient fait vœu, en partant d'Alamourou, que s'ils obtenoient un établissement dans le lieu où ils se retiroient, ils y bâtiroient une Eglise à leurs frais. Ils continuerent paisiblement leur route, qui étoit de quatre-vingts lieues, & cette nombreuse Famille arriva à Bouccapouram sans la moindre incommodité. Le Prince leur donna d'abord une Ferme du Domaine, & leur accorda ensuite d'autres Villages, dont le plus considérable est voisin de l'Eglise d'*Aricatla*, petite Ville, où l'on compte cinq à six mille Habitans (64).

On veut en vain les retenir dans le Pays.

Ils s'établissent a Bouccapouram, où ils bâtissent une Eglise.

(64) On ne trouve point cette Ville dans la Carte de M. d'Anville. Celle de Bouccapouram,

SUPPLEM. A LA RELAT. DU CARNATE. 1736.

Cette nouvelle Eglise, qui est à une journée de celle de Bouccapouram, est l'ouvrage d'un Indien converti, qui obtint, avec beaucoup de peine, du Gouverneur, la permission de former cet établissement, & son agrément pour y faire venir un Missionnaire. Le Pere Gargan, qui fut appellé, se rendit à Aricatla, pour conférer avec le Gouverneur. Les Brames, qui l'avoient déja ébranlé, firent de nouveaux efforts à l'arrivée du Missionnaire. Aussi le Pere Gargan le trouva-t'il tout-à-fait changé & aux marques d'estime près, il n'en put recevoir aucune réponse positive. Le Pere, voyant l'inutilité de ses raisons & de ses démarches, demanda au Gouverneur, pourquoi il l'avoit fait appeller, & s'il étoit permis à un Homme de son rang, de se jouer d'un Missionnaire, qui venoit, dans son Pays en qualité d'Ambassadeur de l'Etre suprême. » Ce grand » Dieu, ajouta-t'il, nous ordonne de » secouer la poussiere de nos souliers » contre ceux qui refusent de nous re-

Fondation d'une autre Eglise à Aricatla.

qui en est voisine, y paroit, sous le nom de *Bancapouram*, au Nord-Ouest de *Bisnagar*, ou *Chandegri*, autrefois Capitale du Royaume de Narsingue, à la hauteur de quinze dégrés quarante minutes.

» cevoir « : & se mettant en devoir d'exécuter cet ordre, le Gouverneur, effrayé, s'arrêta, & donna son consentement de bonne grace. Il se fit même un changement si grand dans le cœur du Brame *Ramanna*, le principal Auteur de cette opposition, qu'il se chargea de présider à la construction de l'Eglise.

SUPPLEM. A LA RELATION DU CARNATE. 1736.

Ces deux Eglises, étant proche l'une de l'autre, s'entre-soutiennent pour l'accroissement de la Foi. Celle de Bouccapouram eut bien-tôt plus de deux cens Chrétiens; & par l'arrivée des Reddis, venus de Madiggouba, celle d'Aricatla se trouve une Eglise toute formée (65).

Détails sur les Missions du Sud.

Revenons d'une extrêmité du Carnate à l'autre, pour recueillir plusieurs détails intéressans que le Pere *Saignes*

(65) Lettre du P. Calmette, Ballapouram, 17 Septembre 1735, pag. 105 à 195. En 1737, ce Missionnaire se trouvoit à Vencatiguiry, d'où il écrit, que depuis le mois d'Août de l'année derniere, la famine, qui duroit encore, avoit désolé tout ce Pays, & causé une grande mortalité; mais sa consolation étoit d'avoir conféré le Baptême à deux mille deux cens quarante-deux Indiens, la plûpart enfans près d'expirer. Les autres Missionnaires en avoient pareillement baptisé un grand nombre chacun dans son district. Cette derniere Lettre du Pere Calmette ne contient pas d'autres éclaircissemens historiques. Rec. XXIV pag. 443 & 444.

SUPPL. A LA RELATION DU CARNATE.

1736. Atipakam.

nous offre. Ce Missionnaire, qui étoit à *Atipakan*, en 1736, fait d'abord la description des lieux où se trouvoient ses Eglises. » Je ne suis éloi- » gné, dit-il, que de trois lieues » de la Montagne sur laquelle est si- » tuée la fameuse Citadelle nommée » *Carnata*, qui a donné son nom à » tout le pays (66). Mon Eglise est » bâtie au pied d'une grande chaîne » de Montagnes, d'où les Tigres des- » cendoient autrefois en grand nom- » bre, & dévoroient quantité d'hom- » mes & d'animaux. Mais depuis » qu'on y a élevé une Eglise au vrai » Dieu, on ne les y voit plus paroî- » tre, & c'est une remarque que les » Infideles mêmes ont faites (67).

Citadelle de Carnate.

Arear, grande Ville & résidence du Viceroi du Mogol.

» J'ai une seconde Eglise à *Arear* » (68), où l'on compte plus de quatre

(66) Cette remarque intéressante paroît être échappée à MM. d'Anville & Bellin, dont les Cartes n'offrent point de Place particuliere appellée *Carnate*; à moins qu'on ne veuille chercher ce nom sur la Côte Occidentale, dans le Royaume de *Canara*, où ils le donnent l'un & l'autre à un Bourg situé au Nord de Mangalor, & qui doit être plutôt *Canara*, suivant les Cartes Hollandoises.

(67) A mesure qu'un Pays se peuple d'hommes, il se dépeuple d'animaux féroces. Les Infidéles sont trop Philosophes, sur ce point, pour y supposer quelque cause surnaturelle.

(68) C'est Arcade, lieu de la résidence du grand Nabab, ou Viceroi de tout le Carnate.

» mille Chrétiens. C'eſt une grande » Ville Maure, à laquelle on donne » neuf lieues de circuit; mais elle n'eſt » pas peuplée à proportion de ſa grandeur. » Le Nabab y fait ſon ſéjour » ordinaire. C'eſt le Viceroi de ce » Pays pour l'Empereur Mogol. Ces » ſortes de Vicerois ſont plus puiſſans » que le commun de nos Vicerois en » Europe.

SUPPL. A LA RELATION DU CARNATE. 1736.

» J'ai ſoin d'une troiſiéme Egliſe » à *Velour*, autre Ville Maure également » conſidérable, & la demeure » d'un Nabab, différent de celui d'Arear. » On y voit une forte Citadelle » à double enceinte, avec de larges » foſſés toujours pleins d'eau, où l'on » entretient des Crocodiles, pour en » fermer le paſſage aux Ennemis. J'y » en ai vu d'une groſſeur énorme. Les » Criminels, qu'on leur jette, ſont à » l'inſtant mis en pieces, & dévorés » par ces cruels animaux. Ce ſont les » anciens Rois Marattes, qui ont » conſtruit cette Citadelle. Elle eſt » encore recommandable par une ſuperbe » Pagode, qui fait maintenant » partie du Palais du Nabab.

Fortereſſe de Velour.

» A une journée de Velour, tirant » vers le Nord, j'ai une autre Egliſe,

Egliſe au Nord de cette Ville.

SUPPL. A LA RELATION DU CARNATE. 1736.

» bâtie dans une Forêt, toute composée de ces Arbres merveilleux, dont les Indiens retirent tant de services. » C'est ce qui a beaucoup contribué à » peupler cette Forêt, où l'on voit » un grand nombre de petites Habitations. Dès que je fus arrivé à la » mienne, j'eus peine à suffire à toutes les visites qu'on me rendit; & » plusieurs de ces Indiens, que mes » discours avoient édifiés, me promirent de venir, dans la suite, écouter mes instructions. Après deux » jours de repos, je commençai mes » courses accoutumées dans les Villages.

Prince Timmanaiken, tributaire du Nabab de Velour.

» Le Prince, nommé *Timmanaiken*, dans les Etats duquel est mon » Eglise (69), est tout-à-fait contraire » à la Loi Chrétienne. Cependant » j'ai, jusques dans sa Cour, trois Familles de Catéchumenes, qui ne » craignent point de s'attirer sa disgrace. Mais ce Prince, encore plus » politique qu'ennemi de la Religion, » étant tributaire du Nabab de Velour, n'ignore pas que ce Nabab

(69) C'est apparemment celle d'Atipakam, d'ou le P. *Saignes* date sa Lettre; & qui est située dans les Terres du *Chilanaiken*, au Sud-Ouest de Gingi.

» m'honore de sa protection. Un de » mes Catéchistes, ayant été mal- » traité, sans raison, par un Brame, » Intendant du Prince, je crus devoir » l'en informer, & lui demander » justice. Le Prince répondit, que le » Brame, mécontent de son service, » s'étoit retiré hors de ses Etats; mais » sur la menace que je lui fis de m'a- » dresser au Nabab de Velour, il m'en » voya un Exprès, pour me dire qu'il » feroit revenir son Intendant, & que » j'eusse à lui envoyer le Catéchiste, » avec promesse qu'il examineroit » cette affaire. Ils parurent l'un & » l'autre en sa présence. Le Prince, » reconnoissant le tort de l'Officier, » lui ordonna de faire excuse au Ca- » téchiste. Le surlendemain j'envoyai » remercier le Prince, & lui fis de- » mander en même-tems la permis- » sion de prêcher librement dans ses » Etats. Elle me fut accordée, & du- » rant les huit jours que cette affaire » traîna à *Toumande* (70), où réside » le Prince, la Loi de Dieu fut plus » annoncée aux Grands, qu'elle ne

SUPPL. A LA RELATION DU CARNATE. 1736.

(70) Ce lieu n'est pas marqué dans la Carte de M. d'Anville.

SUPPLEM. A LA RELATION DU CARNATE. 1736.

» l'avoit été depuis trente ans dans » cette Cour ».

Effets de la protection de ce Nabab.

Le Missionnaire, dont on abrége le récit, en conservant ses propres termes, s'étend beaucoup sur les effets de cette protection du Nabab de Velour, dans la personne duquel, la Religion persécutée trouvoit toujours un appui contre la fureur des Princes Gentils. Sa Garde étoit composée d'une Compagnie de vingt-cinq Chrétiens, & il y en avoit un grand nombre dans son Armée.

Audience qu'il donne au Pere Saignes.

Ce Seigneur Musulman avoit envoyé, depuis peu, au Pere Saignes, deux Officiers Brames, pour le prier de venir administrer les derniers Sacremens à un de ses Médecins. A son arrivée à Velour, le Nabab lui fit présenter le *Battiam*, ou la nourriture de chaque jour, qui consiste en une mesure de riz, une demi-mesure d'une sorte de pois du Pays, du beurre, & quatre pieces de monnoie de cuivre, de la valeur d'un sol, pour acheter du poivre, du sel & du bois. C'est la maniere la plus honorable & la plus polie, dont les Grands reçoivent les Etrangers. Le Missionnaire fut traité de même, pendant les quin-

ze jours que ce Viceroi le fit rester à Velour, pour terminer, selon les regles de la Loi Chrétienne, quelques différends survenus entre les Chrétiens de sa Cour. Après quoi il lui fit dire qu'il vouloit le voir avant son départ, & qu'il l'enverroit chercher.

SUPPLEM. A LA RELATION DU CARNATE. 1736.

Le lendemain matin, un Officier de la Chambre & un Ecuyer, lui amenerent un Cheval, magnifiquement caparaçonné, sur lequel le Missionnaire monta pour se rendre à la Cour, suivi de ces deux Officiers, & de quatre de ses Disciples. Arrivé à la premiere porte, il y fut reçu par deux autres Officiers de la Garde & six Soldats, qui, après lui avoir fait traverser une grande cour, le remirent, à une seconde porte, entre les mains d'autres Officiers. Ceux-ci le conduisirent, par une autre grande cour, dans une longue galerie, où le Nabab étoit assis sur une Estrade couverte d'un riche tapis. Toute sa Cour étoit debout sur les deux aîles de l'Estrade. Un Huissier, tenant une baguette d'argent à la main, précédoit le Missionnaire, & le mena jusqu'au bas de l'Estrade. Le Nabab, lui ayant fait signe de monter, se leva, l'embrassa, & le prenant par la main,

SUPPLEM. A LA RELAT. DU CARNATE.
1736.

le fit asseoir auprès de lui, & reçut, avec bonté, quelques bagatelles que le Pere lui présenta, pour se conformer à la coutume des Indes. Le Viceroi lui fit diverses questions sur le gouvernement, sur les mœurs & les usages de l'Europe. Il parut satisfait de ses réponses; mais ce qui lui fit sur-tout plaisir, c'est que le Missionnaire lui parloit en Langue Maure. Cependant l'heure de l'Audience publique approchant, le Nabab le congédia, après lui avoir présenté le Bétel, que les Grands donnent à ceux qu'ils honorent de leur estime.

Description du célebre Temple de Tirounamaley.

Dans un Voyage que le Pere Saignes fit à Courtempetti, où il avoit une Eglise, il passa par *Tirounamaley*, qui signifie la *Sainte Montagne*, une des plus anciennes & des plus fameuses Villes de cette Peninsule. L'idée générale qu'on a prise de la magnificence de ses Edifices, dans la Relation du Pere Barbier (71), doit en avoir fait souhaiter une description plus particuliere. Le Pere Saignes, qui eut la curiosité de voir ce Temple, dont les Indiens racontent tant de merveilles, le compare à une Citadelle de forme

(71) Voyez ci-dessus, pag. 269.

quarrée, qui seroit environnée de fossés & d'une forte muraille de pierre de taille, dans un circuit d'environ un quart de lieue. Chacun de ses angles est flanqué d'une Tour quarrée d'une hauteur prodigieuse. Les façades sont ornées de représentations de toutes sortes d'Animaux; elles sont terminées en tombeau, soutenu aux quatre coins par autant de Taureaux, & surmonté de quatre petites pyramides. Sous chaque Tour est une vaste Salle, où l'on conserve les Chars des Dieux, & plusieurs autres meubles du Temple. Il n'y a qu'une seule porte à l'Orient, sur laquelle est une cinquieme Tour, plus belle que les autres, & chargée d'ouvrages de sculpture jusqu'au sommet. La perspective y est si bien ménagée, qu'à proportion que la Tour s'éleve, les figures y sont aussi plus grandes. Cette Tour s'appelle la *Tour de Vitchnou*, parce qu'on y a représenté les neuf Métamorphoses de cette fausse Divinité des Indiens (72).

(72) Ces neuf métamorphoses sont, 1°. en Poisson, 2°. en Tortue, 3°. en Cochon, 4°. en Homme-Lion, 5°. en Brame, 6°. 7°. & 8°. en un Roi, nommé *Ramen*, qui est né trois fois sous la même figure; & 9°. en un Héros nommé *Chrisnen*.

SUPPLEM. A LA RELATION DU CARNATE. 1736.

La Salle, qui eſt ſous cette Tour, ſert de Corps-de-garde à des Soldats prépoſés pour empêcher le déſordre. Quand il ſe préſente des Etrangers de conſidération, on leur fait l'honneur de leur donner un Soldat & un Gardien du Temple, qui les conduiſent par-tout. En entrant dans cette vaſte enceinte, qui eſt toute pavée de pierres de taille, on voit d'abord la façade du Temple, qui a ſoixante pieds de hauteur, & qui eſt ornée de quatre corniches d'un travail bizarre. Sur les corniches, on a placé, de diſtance en diſtance, des Statues des Dieux. La longueur du Temple eſt d'environ cent cinquante pieds ſur ſoixante de largeur. La voûte eſt ſoutenue de deux rangs de piliers, chargés des Hiſtoires de *Bruma*. Les murailles ſont couvertes de Peintures à l'huile, qui repréſentent des ſacrifices, & des danſes fort obſcènes. Le fond du Temple eſt rempli par ſix colomnes, ſur chacune deſquelles eſt placée une Déeſſe, tenant des fleurs en ſes mains. On eſt frappé de voir, entre les Colomnes, une Statue de *Routren*, d'une taille giganteſque, qui eſt debout, tenant de la main droite un ſabre nud, ayant des yeux étincellans,

& un air terrible ; auſſi l'appelle-t-on le *Dieu deſtructeur*. Un taureau furieux, qui eſt ſa monture ordinaire, eſt placé en dehors, à l'entrée du Temple, ſur un piédeſtal haut de quatre pieds, ayant la tête tournée vers la prétendue Divinité. Ce Taureau, qui eſt de grandeur naturelle, eſt fait d'une ſeule pierre noire, auſſi polie que le marbre. C'étoit, au goût du Miſſionnaire, qui en fut ſurpris, la figure la plus réguliere, & la plus hardie, qu'il eût vue dans ce Temple. Tout le reſte lui parut peu naturel, gêné, & ſans vie.

SUPPLEM. A LA RELAT. DU CARNATE. 1736.

En ſortant du Temple on trouve, du côté du Sud, une belle Eſplanade, au bout de laquelle ſe voit un fort grand Etang, plus long que large. On y deſcend par de grandes rampes. C'eſt-là que les Brames, avant la priere & les autres fonctions qu'ils ont à remplir dans le Temple, viennent ſe laver & ſe purifier. A l'Oueſt du Temple, on trouve une eſpece de petite Chapelle, où l'on a ſix marches à monter ; mais auparavant, il faut ſe laver les pieds, dans un baſſin toujours plein d'eau, qui eſt au bas de cet eſcalier. Le Brame, qui étoit à la porte de la Chapelle, voyant que le Miſſionnaire ſe diſpen-

SUPPL. A LA RELATION DU CARNATE. 1714.

soit de cette cérémonie, y rentra au plus vîte, & en ferma la porte. Celui qui accompagnoit le Pere Saignes, voulut lui faire quitter sa chaussure de bois, pour marcher nuds pieds comme les autres; & le Pere Saignes, sans nous dire s'il eût cette complaisance, le laisse deviner, en ajoutant, que la coutume du Pays ne permet pas d'être chaussé dans la maison même d'un Particulier un peu considérable.

On le fit tourner ensuite sur la droite, au Nord. Une Place élevée, de la longueur de l'Etang, qui est au Midi, fait un point de vûe admirable. C'est une colonnade magnifique, ouverte de tous côtés, & plafonnée de belles pierres de taille. Il y a neuf cens colonnes, chacune d'une seule pierre haute de vingt pieds. Elles sont toutes ouvragées, & représentent des Combats de Dieux avec des Géants, & divers Jeux de Dieux & de Déesses. Le travail en est immense. C'est-là que les Pélerins, qui viennent de toute l'Inde visiter ce Temple célebre, se retirent en partie durant la nuit. Derriere cette colonnade, à cinquante pas plus loin, commence un Corps de Logis, qui regne jusqu'à la muraille de l'Est. C'est-

là que logent un grand nombre de Brames, d'Andis, de Saniaſſis, de Sacrificateurs, de Gardiens du Temple, de Muſiciens, de Chanteuſes & Danſeuſes, filles fort au deſſous d'une vertu médiocre, qu'on appelle pourtant, par honneur, *Filles du Temple*, ou *Filles des Dieux*. Il leur étoit arrivé, l'année derniere, une aſſez plaiſante hiſtoire, que le Miſſionnaire raconte avec trop de naïveté, pour rien changer à ſes termes.

SUPPLEM. A LA RELAT. DU CARNATE. 1736.

Le Gouverneur Maure de cette Ville fit dire à ces Filles, qu'il avoit une fête à donner tel jour, qu'il leur marqua; qu'il ſouhaitoit qu'elles s'y trouvaſſent, & qu'elles en feroient tout l'agrément, pourvû qu'elles y vinſſent avec tous leurs atours; & que s'il étoit content d'elles, il ſauroit bien leur en témoigner ſa reconnoiſſance. Elles s'y rendirent au nombre de vingt, avec leurs habits & leurs parures les plus ſuperbes; chaînes d'or, colliers, pendans-d'oreilles, bagues, braſſelets de diamans & de perles, & tout ce qu'elles avoient d'ornemens les plus riches & les plus précieux, rien ne fut oublié.

Plaiſante aventure arrivée aux Filles de ce Temple.

Quand le feſtin fut fini, & qu'elles eurent bien chanté, danſé, épuiſé tous

Le Gouverneur Maure les débaraſſe de leurs ornemens.

SUPPL. A LA RELATION DU CARNATE. 1736.

leurs tours d'adresse, & qu'elles s'attendoient à recevoir de magnifiques présens, le Gouverneur les invita à entrer dans une autre Salle, où il passa aussi lui-même avec quatre de ses Officiers, & ferma la porte. Il les fit ensuite ranger selon l'ordre de leur ancienneté. » Vous avez bien dansé, » Mesdames, leur dit-il ; mais vous » danserez encore mieux & plus légé- » rement, lorsque vous serez déchar- » gées de tout ce poids d'ornemens » inutiles. Mettez, chacune à votre » rang, tout ce vain attirail sur cette » table ». Et s'adressant à la premiere : » Vous, Madame, qui êtes la plus an- » cienne, « commencez la premiere ». Elle obéit, puis on lui ouvrit la porte, & on la fit sortir. On en fit autant à toutes les autres, après quoi le Gouverneur les fit reconduire fort poliment au Temple. Il est à remarquer, que les Maures, qui regardent les Gentils comme leurs Esclaves, ne font nulle difficulté de s'approprier leurs biens, quand ils en trouvent l'occasion. L'Alcoran leur donne ce pouvoir, dans les Pays qu'ils ont conquis sur les Idolâtres.

Courses & souffrances du Missionnaire.

Après avoir satisfait sa curiosité à

Tirounamaley, le Missionnaire se rendit à Courtempetti, où il s'arrêta quatre mois, pendant lesquels il fit encore une tournée à Velour, mais en secret, » parce que, dit il, quoique le » Nabab nous protege, nous n'entrons » gueres dans cette Ville que la nuit, » & avec précaution (73). Ces fréquentes courses, sous un climat brûlant, jointes à de continuels travaux, incommoderent si fort le Pere Saignes, que ses Supérieurs jugerent à propos de le rappeller à Pondichery pour quelque tems. Il fait la peinture de ses souffrances. » Durant ces chaleurs extraor- » dinaires, qui ont désolé le Pays, j'ai » changé, dit-il, jusqu'à trois fois de » peau; elle tomboit par lambeaux, à » peu-près comme elle tombe aux » vieux serpens; & ce qui me faisoit le » plus de peine, c'est que la peau nou- » velle qui revenoit, n'étoit pas plus » noire que la premiere; & la couleur » blanche n'est pas favorable en ce Pays,

(73) Dans un autre endroit, ce Missionnaire, qui écrivoit à une Dame, la prie de demander pour lui, au Seigneur, qu'on ne s'en » tînt point à de vaines menaces, comme » celles qu'on lui avoit » faites quelquefois, de » lui arracher la langue, » de lui couper les pieds » & fendre la tête en » deux ». Pourquoi donc se cacher, dans un lieu même où on les protege?

SUPPLEM. A LA RELAT. DU CARNATE. 1736.

» à cause de l'idée de Prangui que ces
» Peuples y ont attachée. Quand, dans
» un jour de marche, nous trouvions
» un peu d'eau bourbeuse, nous nous
» croyons heureux, & elle nous pa-
» roissoit excellente. Une fois la nuit
» nous surprit dans un bois, sans avoir
» pû rien prendre de tout le jour. Il
» nous fallut coucher sous un arbre,
» après avoir allumé du feu pour écar-
» ter les tigres, les ours, & les autres
» bêtes féroces. Malheureusement le
» feu s'éteignit pendant notre som-
» meil, & nous fûmes réveillés par les
» cris affreux d'un tigre qui s'appro-
» choit de nous. Le bruit que nous fî-
» mes, & le grand feu que nous allu-
» mâmes promptement, l'éloignerent;
» mais il ne nous fut pas possible de
» fermer les yeux le reste de la nuit ».

Dangers qu'il évite.

Une autre incommodité vient de la part des Serpens, qu'on trouve en quantité dans ce Pays. Un jour que le Pere Saignes s'étoit endormi sous un arbre, il fut réveillé par les cris extraordinaires d'un oiseau qui se battoit avec un serpent sur cet arbre. Le serpent, mis en fuite, descend & s'élance sur le Missionnaire, qui, ayant fait un mouvement, en se levant, l'empê-

cha

cha de l'atteindre. Il étoit long de quatre pieds & parfaitement verd. Cette sorte de Serpent se tient ordinairement sur les arbres, & ne s'attache qu'aux yeux des Passans, sur lesquels il se jette (74). Le Pere Saignes avoit toujours douté qu'il y eut des serpens à deux têtes; mais il eut l'occasion de s'en convaincre par ses propres yeux, en examinant une couleuvre qui avoit été tuée dans sa chambre, & qui se défendoit des deux extrêmités du corps. Ce serpent avoit en effet deux têtes, dont les morsures sont également mortelles. De la premiere, qui est la mieux formée, il mord; & la seconde, qui n'a point de dents comme la premiere, est armée d'un aiguillon dont il pique. Le plus gros serpent qu'il eut encore vu, c'étoit celui qu'on nourrissoit dans une Pagode des Gentils. Il étoit aussi gros que le corps d'un Homme; & long à proportion. On lui offroit, sur un petit tertre fait exprès, des agneaux, de la volaille, des œufs & autres choses semblables, qu'il dévoroit à l'instant. Après s'être bien repû de ces offrandes, il se retiroit dans le Bois voisin qui lui étoit consacré. » Aussitôt

SUPPL. A LA RELATION DU CARNATE. 1736.

Serpent verd.

Couleuvre à deux têtes.

Gros serpent adoré dans une Pagode.

(74) Voyez Tome XLIII, page 340.

SUPPL. A LA RELATION DU CARNATE. 1736.

» qu'il m'apperçut, dit le Missionnai-
» re ; il se dressa de la hauteur de deux
» coudées, & toujours les yeux atta-
» chés sur moi, il enfla son cou, &
» poussa d'affreux sifflemens. Je fis le
» signe de la Croix, *& me retirai bien*
» *vîte.* (75).

Sécheresse & famine qui désole le Pays.

L'extrême misere, qui depuis deux ans étoit générale dans tout le Carnate, avoit enlevé un grand nombre d'anciens Chrétiens. Pendant ces deux années, il n'étoit pas tombé une seule goutte de pluie. Les Puits, les Etangs, plusieurs Rivieres même, avoient été à sec, & tous les grains brûlés dans les campagnes. Rien n'étoit plus commun parmi ce pauvre Peuple, que de passer un & deux jours sans manger. Des Familles entieres, abandonnant leur demeure ordinaire, alloient dans les Bois, pour se nourrir de fruits sauvages, de feuilles, d'herbes & de racines. Ceux qui avoient des Enfans, les vendoient pour une mesure de riz ; d'autres qui ne trouvoient point à les vendre, les voyant mourir cruellement de faim, les empoisonnoient pour

(75) Le Missionnaire semble être intérieurement persuadé de la nécessité qu'il y a d'ajouter toujours un second moyen au premier, pour le rendre èfficace.

abréger leurs souffrances. Un Pere de Famille vint trouver un jour le Missionnaire, » nous mourons de faim, » lui dit-il; donnez-nous de quoi man- » ger, ou je vais empoisonner ma Fem- » me, mes cinq Enfans, & ensuite je » m'empoisonnerai moi-même ». Dans des occasions semblables, les charitables Peres sacrifioient jusqu'à leurs propres besoins. Le fruit qu'ils retiroient de leurs libéralités, étoit de donner le Baptême à une infinité d'Enfans de Parens Idolâtres.

Pénitences extraordinaires des Maures & des Gentils.

Arear est une grande Ville, où la famine faisoit le plus de ravages, & c'étoit aussi le lieu où l'on prioit avec le plus de ferveur, pour obtenir de la pluie. Le Nabab, en habit de Fakir, ou de Pénitent Mahométan, tête nue, les mains liées avec une chaîne de fleurs, & traînant une chaîne pareille qu'il avoit aux pieds, accompagné de plusieurs Seigneurs de sa Cour, tous dans le même équipage, se rendit en grande pompe à la Mosquée, pour obtenir de la pluie au nom de Mahomet. Ses vœux furent inutiles, & la sécheresse continua à l'ordinaire. Quelques-tems après, un fameux Pénitent Gen-

SUPPLEM. A LA RELAT. DU CARNATE. 1736.

til, que les Infideles regardoient comme un homme à miracles, se déchiqueta tout le corps avec un coûteau, en présence du Peuple, en promettant une pluie abondante. Il ne fut pas plus exaucé que le Nabab. Quatre mois après, un Chef des Fakirs se fit enterrer jusqu'au cou, bien résolu de ne pas sortir de sa fosse, que la pluie ne fût venue. Il passa ainsi deux jours & deux nuits, ne cessant de crier, de toutes ses forces, au Prophete, qu'il y alloit de sa gloire, s'il n'accordoit pas de la pluie. Enfin, perdant patience, il se fit déterrer le troisieme jour, sans qu'il fut tombé une seule goutte de pluie, bien qu'il l'eût promise avec tant d'assurance (76).

Incursion des Marattes.

Ces calamités publiques furent suivies, peu de tems après, d'une irruption des Marattes, qui vinrent fondre, à main armée, sur toutes les terres de la Peninsule de l'Inde. Les circonstances de cette guerre fameuse, sont rapportées dans une autre Lettre du même Missionnaire (77); mais comme elles

(76) Lettre du Pere Saignes, 3 Juin 1736. Rec. XXIV. pag.185 à 265.

(77) Du 18 Janv. 1741., Rec. XXVI. pag. 257.

forment une partie essentielle de l'Article de Pondichery, que nous avons détaché du Tome 36 de l'Edition de Paris, pour le faire reparoître, dans le Volume suivant, augmenté de nouveaux détails intéressans; c'est ici que nous bornerons les Relations du Carnate, dont l'Histoire devient inséparable de celle des Contrées Méridionnales qui nous restent à décrire, ainsi que toute la Côte Orientale de la Presqu'Isle, entre le Cap de Comorin & le Gange.

SUPPL. A LA RELATION DU CARNATE.

1736.

Remarques géographiques touchant le Carnate.

Quelques remarques géographiques, qui n'étoient pas nécessairement liées avec les détails précédens, termineront cet Article. La Mission du Carnate, dit le Pere de la Lane, commence à la hauteur de Pondichery, & n'a point d'autres limites du côté du Nord, que l'Empire du Mogol. Du côté de l'Ouest, elle est bornée par une partie du Maissour. Ainsi, par la Mission du Carnate, on ne doit pas entendre seulement le Royaume qui porte ce nom: elle renferme encore beaucoup de Provinces & de différens Royaumes, qui sont contenus dans une étendue de Pays fort vaste; de sorte qu'elle com-

SUPPL. A LA RELATION DU CARNATE. 1735.

prend, du Sud au Nord, plus de trois cens lieues dans sa longueur, & environ quarante lieues, de l'Est à l'Ouest, dans sa moindre largeur, & dans les endroits où elle est bornée par le Maissour : car par-tout ailleurs elle n'a point d'autres bornes que la Mer, des deux côtés de la Presqu'Ile.

Gouvernement de ses divers Etats.

Les principaux Etats de cette grande Mission, sont les Royaumes de Carnate, de Visapour, de Bisnagar (78), de Canara (79) & de Golkonde. On ne parle point d'un grand nombre de plus petits Etats, dont quelques-uns ont déja été nommés, & qui appartiennent à des Princes, ou Seigneurs particuliers, pour la plûpart Tributaires du Grand Mogol. A cette condition, on leur a laissé la conduite de leurs Provinces; mais ils sont dans une telle dépendance, que, sur un simple soupçon, on les dépouille souvent de leur Souveraineté; de sorte qu'on peut

(78) Ou *Bijanagaram*, suivant le Missionnaire.

(79) C'est le nom sous lequel le Pays est le plus connu ; le Pere de la Lane lui donne celui d'*Ikkeri*, qui est le nom de la Capitale des Etats d'un petit Prince, situé à l'Orient du Canara propre & des Montagnes de Gate, par le quatorziéme dégré de Latitude Septentrionale, suivant la Carte de M. d'Anville.

dire, qu'ils sont moins les Maîtres de leurs Etats, que les Fermiers des Maures, Officiers du Mogol, qui gouvernent le Pays, sous le titre de Nababs, ou Vicerois.

SUPPL. A LA RELATION DU CARNATE. 1736.

Misere des Peuples.

Le Pays est fort peuplé, & on y voit un grand nombre de Villes & de Villages. Il seroit beaucoup plus fertile, si les Maures ne fouloient pas les Peuples, par leurs continuelles exactions. Les Indiens sont fort misérables, & ne retirent presqu'aucun fruit de leurs travaux. Le Roi, ou le Prince de chaque Etat, a le domaine absolu & la propriété des terres. Ses Officiers obligent les Habitans d'une Ville à cultiver une certaine étendue de terrein qu'ils leur marquent. Au tems de la moisson, ces Officiers vont faire couper les grains, & les ayant fait mettre en un monceau, ils y appliquent le sceau du Prince, & se retirent. Quand ils le jugent à propos, ils viennent enlever les grains, dont ils ne laissent que la quatrieme partie, & quelquefois moins, au pauvre Laboureur. Ils les vendent ensuite au Peuple, au prix qu'il leur plaît, sans que personne ose se plaindre (80). C'est, dit le Pere

(80) Lettre du P. de la Lane. Rec. X. pag. 3 & suiv.

SUPPL. A LA RELATION DU CARNATE. 1736.

le Caron, un crime aux Particuliers d'avoir de l'argent : ceux, qui en ont, l'enterrent avec soin ; autrement, on trouve mille prétextes pour le leur enlever. Les Princes n'exercent ces vexations sur les Peuples, que parceque les Maures levent, sur ces Princes, des impôts exorbitans, qu'ils sont obligés de fournir, sans quoi le Pays seroit mis au pillage (81).

Concussions des Officiers Maures.

Le grand éloignement de la Cour Mogole, qui est d'environ cinq cens lieues de Pondichery, contribue beaucoup à la maniere dure dont les Indiens sont traités. Le Mogol envoie, dans ces Terres, un Officier, qui a le titre de Gouverneur & de Général de l'Armée. Celui-ci nomme les Sous-Gouverneurs, ou Lieutenans, pour tous les lieux considérables, afin de recueillir les deniers qui en proviennent. Comme leur gouvernement ne dure que peu de tems, ils se pressent fort de s'enrichir. D'autres leur succédent, qui ne sont pas moins avides. Aussi ne peut-

(81) Lettre du P. le Caron. Rec. XVI, pag. 134. On a vu ci-dessus, dans une Note, l'idée que le même Missionnaire donne de ces Princes.

on gueres être plus misérable que le sont les Indiens de ces terres. Il n'y a de riches que les Officiers Maures, ou les Officiers Gentils qui servent les Rois, ou Princes particuliers : encore arrive-t-il souvent qu'on les recherche, & qu'on les force, à grands coups de *Chabouc* (82) de rendre ce qu'ils ont amassé par leurs concussions ; de sorte qu'après leur Magistrature, ils se trouvent, d'ordinaire, aussi gueux qu'auparavant.

SUPP. A LA RELATION DU CARNATE. 1736.

Ces Gouverneurs rendent la justice sans beaucoup de formalités. Celui qui offre le plus d'argent, gagne presque toujours sa cause ; & par ce moyen les Criminels échappent souvent au châtiment que méritent les crimes les plus noirs. Ce qui arrive même assez communément, c'est que les deux Parties offrant, à l'envi, de grandes sommes, les Maures prennent des deux côtés, sans donner satisfaction ni à l'une ni à l'autre.

Vénalité de la Justice.

Quelque grande que soit d'ailleurs la servitude des Indiens, sous l'Empire du Mogol, ils ont la liberté de se con-

Etat des Gentils & leur haine contre les Chrétiens.

(82) Gros fouet de courroies, dont les coups sont extrémement sensibles.

SUPPL. A LA RELATION DU CARNATE. 1736.

duire selon la coutume de leurs Castes : ils peuvent tenir leurs Assemblées, & souvent elles ne se tiennent que pour rechercher & pour chasser ceux qui se sont faits Chrétiens. Leur haine est favorisée par les Maures. Ils en sont toujours écoutés, quand ils parlent contre les Missionnaires. Ils leur persuadent aisément qu'ils sont riches ; & sur ces faux rapports, les Gouverneurs les font arrêter, & les retiennent long-tems dans d'étroites prisons. On en a vu plusieurs exemples dans nos précédens Extraits.

Villes du Carnate.

Les Villes, quoique grandes & fort peuplées, n'ont rien de la beauté ni de la magnificence de celles d'Europe ; les maisons n'étant, pour la plûpart, que de terre, peu élevées & couvertes de paille (83). *Cangivaron*, ou *Cangibouram* (84), car on lui donne indifféremment ces deux noms, est la Capitale du Carnate (85). C'étoit autrefois, dit le Pere Bouchet, une Ville célebre, qui renfermoit, dans ses

Cangibouram, sa Capitale.

(83) Lettre du Pere de la Lane. Rec. X, pag. 8 & suiv.

(84) *Bouram*, signifie *Ville*.

(85) On a remarqué ci-dessus, pag. 206, que le Pere Bouchet fait *Tarcolan*, Capitale du

murs, plus de trois cens mille Habitans, si l'on en croit les Indiens. On y voit, comme ailleurs, de grandes Tours, des Pagodes, des Salles publiques, & de fort beaux Etangs. Les Indiens assurent qu'on gardoit autrefois, dans une grande Tour, à Cangipouram, des lames de cuivre, qui contenoient ce qui regardoit en particulier chacune des Castes, & l'ordre que les Castes différentes devoient observer entr'elles. Les Maures ayant presqu'entierement ruiné cette grande & fameuse Ville, on n'a pû découvrir ce qu'é-

Loix gravées sur des lames de cuivre.

Royaume de Carnate; mais c'est peut-être une faute d'impression, puisque le même Missionnaire donne ici ce titre à Cangibouram, qui est située au Nord de la Riviere de Sadraspatnam. Voyez la Carte de M. Bellin, qui s'accorde avec la premiere des Jésuites. La seconde, dressée par M. d'Anville, quoique plus détaillée, n'offre point ce nom; mais elle donne le titre de Capitale à *Chettam petton*, qu'elle place au Nord-Ouest de Gingi; ce qui fait une grande différence. Tarcolan est aussi une grande Ville, située au Nord de Cangibouram, à la hauteur de Madras & de Saint Thomé, par le treiziéme dégré de Latitude Septentrionale. Quoique les Lettres des Missionnaires Jésuites passent avec justice pour très-correctes, une vilaine faute d'impression y a mis cette Ville au troisiéme. Rec. X, p. 597.

Au reste, il est nécessaire d'avertir, que dans toutes ces remarques, nous n'avons point eu en vûe les belles Cartes ultérieures de M. d'Anville, sur-tout la derniere en deux feuilles, parcequ'on y viendra dans la suite.

SUPPL. A LA RELATION DU CARNATE. 1736.

toient devenues ces lames. Avant ce tems, s'il s'élevoit, parmi les Indiens, quelque dispute sur la Caste, ils alloient à Cangipouram, pour plaider leur cause devant les Brames, dépositaires de ces Loix ; & encore aujourd'hui, que cette Ville commence à se rétablir, il y a dix ou douze Brames qu'on consulte souvent, & dont on suit les décisions. S'ils n'ont pas lu ces sortes de Loix, du moins, ils sont mieux instruits, que d'autres, de la Tradition (86).

Observation sur ces extraits.

On n'emprunte, des Relations du Carnate, que ce qui peut servir à jetter du jour sur la Géographie & l'Histoire de cette Contrée, indépendamment des observations qui lui sont communes avec les autres Parties de la Presqu'Ile de l'Inde ; & nous osons assurer, que, par rapport à ces deux objets, nous n'en avons pas omis la moindre circonstance ; de sorte qu'on trouvera ici, de suite, le précis de quantité de détails, qui sont répandus de côté & d'autre dans une vingtaine de Volumes.

(86) Lettre du Pere Boucher. Rec. XV, pag. 75, & Rec. XIV, pag. 332.

Fin du Tome LXVI.





